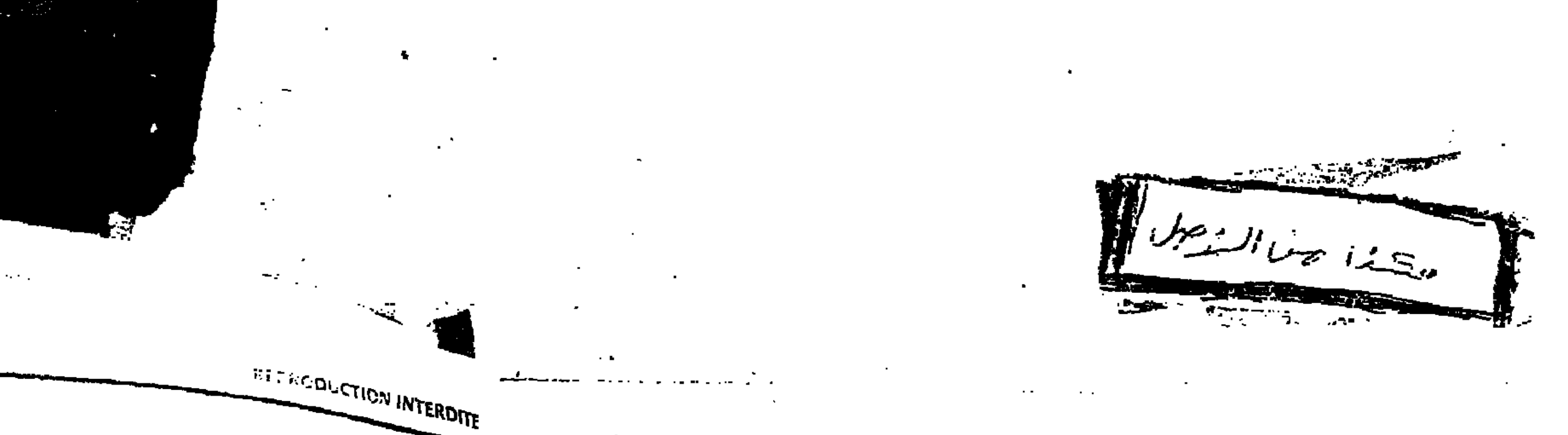


nte

Managers/
Chefs de projets
Consultants

vision 7

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16171 – 7 F

MERCREDI 22 JANVIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE EMPLOI

■ Socialiser les jeunes en dehors de l'entreprise
■ 11 pages d'offres d'emplois



■ Bill Clinton investi

L'investiture consensuelle, lundi, du président des Etats-Unis n'occulte pas le combat que Bill Clinton va devoir mener face à un Congrès aux mains des républicains. p. 2

■ Corée : recul du pouvoir

Le président coréen a donne son accord pour réexaminer la loi controversée sur le travail. p. 32

■ Le n° 2 du FIS emprisonné à Blida

Ali Benhadj est toujours vivant et serait détenu dans la prison de Blida. *p. 32*

■ Négociations au Foncier

Le conciliateur nommé par le gouvernement devait rencontrer, mardi en fin de matinée, les représentants du personnel du Crédit foncier. p. 18

■ Stabilisation des loyers à Paris

Une enquête confirme la stabilisation des loyers dans la capitale. p. 9

■ Mémoire de l'eau



MONLAU/RAPHO

Deuxième chapitre de notre feuilleton sur une grande polémique scientifique : Jacques Benveniste face à la réprobation de ses pairs. p 12 et 13

■ La fin des stages diplômants

Le CNPF, prêt à abandonner la formule initiale des stages diplômants, tente d'élaborer un autre système. p. 10

■ Pratique

Une nouvelle rubrique, *Pratique*, consacrée aujourd'hui, comme chaque mercredi, au choix d'un avocat. p. 24

■ Archéologues en grève

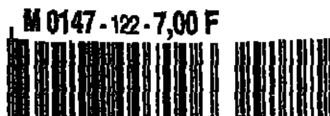
Ils protestent contre la permission accordée a un promoteur de construire sur un site médiéval, à Rodez. p. 22

■ Nostalgies de Coupole et Closerie

Deux restaurants mythiques de Montparnasse ont changé de mains. C'est meilleur, selon Jean-Pierre Quélin, qui regrette pourtant le passe. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 122 - 7,00 F

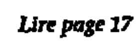


Les entreprises publiques libres de fixer leur politique salariale

Syndicats et directions se félicitent de la décision de l'Etat

CONTRAIREMENT à une pratique en vigueur depuis 1983, le premier ministre n'enverra pas cette année aux dirigeants des entreprises publiques des lettres de « cadrage » leur fixant des normes d'évolution des salaires. Une centaine d'entreprises dont l'Etat détient au moins 50 % du capital sont concernées, employant au total un million de salariés. L'Hôtel Matignon estime, en dépit des objections du ministère de l'économie et des finances, que les responsables doivent pouvoir déterminer eux-mêmes leur politique salariale, en ajoutant que cela ne signifie pas l'instauration du laxisme salarial. Les différents ministres surveilleront les entreprises sous leur tutelle. Cette décision marque une rupture symbolique avec une pratique qui, avec le SMIC, était l'une des dernières survivances de la politique des revenus. Les directions et les syndicats des entreprises publiques se félicitaient, mardi, de cette liberté retrouvée, même si elle ne va pas sans risque social.

Lire page 17





Justice : accueil positif au discours de M. Chirac

Seul le PS ne croit pas au projet de réforme

LA VOLONTÉ du président de la République, réaffirmée lors de son intervention télévisée du lundi 20 janvier, d'engager une vaste réforme du système judiciaire, a reçu un accueil en général favorable. Certes, les socialistes, tout en partageant le constat des dysfonctionnements de la justice, estiment que Jacques Chirac n'a *« quasiment rien annoncé »* et assurent que, sur l'indépendance du parquet, il est *« en retrait »* par rapport à ses propos du 12 décembre 1996. Le PCF reconnait, pour sa part, que le chef de l'Etat a évoqué *« les questions que tout le monde se pose depuis longtemps »*, et les radicaux-socialistes jugent que *« la création d'une commission de réflexion va dans le bon sens »*.

Le Syndicat de la magistrature (gauche) se félicite aussi de l'initiative présidentielle, tandis que l'Union syndicale des magistrats (modérée) enregistre avec satisfaction la promesse de moyens supplémentaires. En revanche, l'Association professionnelle des magistrats (droite) critique sévèrement le choix de Pierre Truche, *« pur produit de l'école Badinter »*, pour présider la commission installée, mardi, par M. Chirac. Celle-ci, a-t-il dit, devra faire des propositions sur l'indépendance du parquet, *« en modifiant, voire en supprimant le lien hiérarchique qui [le] relie »* au garde des sceaux, et sur le respect de la présomption d'innocence.

Cette commission, composée de vingt et une personnalités (magistrats, avocats, universitaires et journalistes) devra remettre ses conclusions avant le 15 juillet, afin que le Parlement puisse *« ensuite »* en être saisi. Le chef de l'Etat a aussi demandé au gouvernement de lui soumettre, en juillet, un *« plan d'action pour les cinq ans à venir »* permettant de *« moderniser la justice afin de la rendre plus rapide, plus claire et plus proche »* des justiciables. M. Chirac a promis, pour ce faire, une augmentation du budget de la justice.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 15

Jean-Marie Le Pen rend visite à un Serbe sanguinaire

***SÛR QUE CE SERA** une belle rencontre, virile et revigorante.* Sûr que cela changera un peu de ces images qui nous parviennent chaque jour de Belgrade, manifestants pacifistes et musiciens amadouant les forces de l'ordre et bloquant le centre ville depuis plus de deux mois. Vojislav Seselj, extrêmiste parmi les extrêmistes serbes, chef de parti et de milice, va recevoir en grande pompe le président du Front national, Jean-Marie Le Pen. On annonce mille couverts pour le dîner qui sera donné jeudi soir à Belgrade par le parti radical de Seselj, en l'honneur de cette belle amitié franco-serbe.

L'homme que va rencontrer M. Le Pen figurait en bonne place sur la liste des criminels de guerre qu'avait dressée le département d'Etat américain fin 1992, pour les hauts faits sanguinaires de ses milices dans la guerre de Croatie, notamment à Vukovar. Cela ne l'a pas empêché de continuer son œuvre en Bosnie, ni de poursuivre en Serbie une brillante carrière politique.

Parti de peu à 35 ans – 100 000 voix à l'élection présidentielle de 1990 pour avoir essayé de faire plus nationaliste et plus populiste que Slobodan Milosevic – il multipliait son score par dix deux ans plus tard aux législatives, raflant 30 % des sièges au Parlement et devenant un partenaire mal commode avec lequel Milosevic, malgré son triomphe, devait compter. Les milices de Seselj semaient la terreur en Serbie même, parmi les populations non serbes du Sandjak et de Voïvodine ; Vojislav Seselj dénonçait les mous, les *« traîtres »* à la cause serbe et ne craignait pas d'appeler les choses par leur nom en vantant ouvertement en public les mérites du *« nettoyage ethnique »*.

Le président de Serbie, aujourd'hui aux abois, semble de nouveau tenté de se tourner vers ce frère-ennemi indocile et gourmand, avec lequel il entretient depuis toujours des relations tumultueuses. S'alliant avec lui, puis rompant tour à tour, Slobodan Milosevic avait jeté en prison, fin 1993, certains miliciens de Seselj pour leurs *« crimes contre des populations civiles »*, crimes qui n'avaient pourtant, jusqu'alors, gêné ni la police, ni l'armée, ni la présidence serbes. Fin 1994, le chef du parti radical, de plus en plus jaloux du pouvoir de Milosevic qu'il accuse de trahir la cause de la Grande serbie, va tâter lui-même des geôles serbes pendant quelques semaines.

Motif : une simple *« offense à personnalité officielle »* et pas plus. Milosevic et Seselj connaissent tout l'un de l'autre et lorsque leurs rapports se dégradent trop, c'est par là qu'ils se tiennent : chacun menace l'autre de vider son sac et de faire des révélations qui intéresseraient sans nul doute le Tribunal international de La Haye sur les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie.

C'est donc à ce grand blond que Jean-Marie Le Pen va faire une visite de courtoisie pour étudier, indique le vice-président du FN, Dominique Chaboche, les possibilités d'une coopération avec le parti radical serbe. Un vieux projet, puisque M. Chaboche assistait déjà au mois de mai, en compagnie de Jacques Dore, conseiller régional de Bretagne, au Congrès de ce parti.

Claire Tréan

Carton jaune au Grand Stade

LE STADE de France est-il en passe de devenir une catastrophe financière comme l'ont été les abattoirs de La Villette ? Le commissaire européen chargé des marchés intérieurs, Mario Monti, conteste, dans un rapport qui doit être remis mercredi 22 janvier à la Commission de Bruxelles, le contenu de la concession et la manière dont elle a été attribuée, en 1994, au consortium Stade constitué par Bouygues, Dumez et SGE.

L'Etat, qui subventionne cet équipement à hauteur de 1,2 milliard de francs, pourrait être sommé de prendre en charge une partie supplémentaire du chantier et, provisoirement, les frais de gestion et d'exploitation du Grand Stade.

Lire page 21

Allemands et Tchèques, réconciliation historique

LE GÉNÉRAL de Gaulle parlait, à propos de l'Allemagne, d'un destin *« rempli de ferments et chargé de séquelles, qui ont laissé chez tous les voisins de ce pays en perpétuel devenir de cruelles rancœurs et de multiples préventions »*. Aussi, une bonne part de la politique étrangère de l'Allemagne a-t-elle consisté, après 1945, à mettre un terme à ces *« rancœurs »* et à ces *« préventions »*.

Dans une large mesure, ces efforts ont été couronnés de succès quand on pense à l'évolution du lien franco-allemand ou même à l'amélioration récente, mais assez profonde, des rapports entre l'Allemagne et la Pologne. Seule la République tchèque est demeurée absente, jusqu'à aujourd'hui, de cette série de rendez-vous avec la réconciliation.

C'est dire l'importance de la visite de deux jours qu'effectue le chancelier Kohl à Prague : il devait y signer, mardi 21 janvier, avec son homologue tchèque, le premier ministre Vaclav Klaus, *« une déclaration commune »* conçue pour mettre un terme à cinquante ans de méfiance réciproque. Cette déclaration, qui ne compte que deux pages et huit paragraphes, a fait l'objet de très longues négociations entre les deux capitales depuis plus d'un an. Son enjeu pour l'avenir de l'Europe est considérable : le passif historique entre Bonn et Prague était en mesure de rendre très difficile l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne et dans l'OTAN.

Plusieurs fois menacée d'échec en raison des difficultés intérieures rencontrées par chacune des deux parties auprès de leurs franges les plus nationalistes, la déclaration repose sur une reconnaissance réciproque des souffrances subies au cours du siècle, un pas qui n'avait jamais été fait, ni à Bonn ni à Prague, en dépit d'un traité de bon voisinage adopté en 1992 par les deux pays. La déclaration s'accompagne de la création d'un fonds de 165 millions de marks (550 millions de francs), dont les ressources bénéficieront notamment aux victimes tchèques du nazisme. La déclaration devra encore être ratifiée par les deux Parlements nationaux au cours des semaines à venir.

Lucas Delattre

Lire la suite page 15

Disques, croissance zéro



PASCAL NÈGRE

PRÉSIDENT de PolyGram Musique et directeur général adjoint du groupe PolyGram France depuis novembre 1994, Pascal Nègre a trente-cinq ans. Avant d'occuper ces fonctions, il a notamment été animateur de radios libres et directeur général de Barclay. Il estime que le marché du disque entre dans une phase de croissance zéro.

Lire page 25

International	2	Aujourd'hui	21
France	6	Mots croisés	22
Société	9	Météorologie	24
Régions	11	Culture	25
Horizons	12	Guide culturel	28
Carnet	16	Communication	29
Entreprises	17	Abonnements	30
Annonces classées	18	Radio-Télévision	30
Finances/marchés	19	Kiosque	31

ÉTATS-UNIS Le démocrate Bill Clinton a entamé son second mandat de quatre ans en prêtant serment, lundi 20 janvier à Washington, comme président des Etats-Unis. ● CETTE JOURNÉE d'investiture a été placée sous le signe du consensus. Le président, qui devra composer avec un Congrès toujours contrôlé par les républicains, a lancé un appel à l'unité et à la cohésion sociale des Américains. ● LES PARTISANS d'une politique pénitentiaire radicale sont de plus en plus nombreux tant chez les républicains que chez les démocrates, et la population carcérale a doublé en dix ans aux Etats-Unis. ● L'ÉLARGISSEMENT de l'OTAN – un des dossiers prioritaires de la politique étrangère de Washington – a été au … six heures, … secrétaire gén… tique, Javier So… diplomatie russe, …

Bill Clinton appelle les Américains à renforcer leur unité

Le président, qui a entamé, lundi 20 janvier à Washington, son second mandat, a lancé un appel à la cohésion sociale et a demandé à ses compatriotes de surmonter « la division raciale, qui a toujours été le fléau du pays »

WASHINGTON
de notre correspondant

Ce fut une journée entre parenthèses, l'une de celles où la solennité de l'événement impose de taire les querelles partisanes et de célébrer les valeurs collectives de l'Amérique ainsi que sa force, son unité, son exemplarité. Dernier président du XX[e] siècle, Bill Clinton se devait d'esquisser sa vision de l'avenir. Peu après avoir prêté serment, lundi 20 janvier, au cours d'une cérémonie majestueuse qui s'est tenue sur les marches du Capitole, le chef de la Maison Blanche a choisi ce registre, explicitant le message d'unité et de cohésion sociale abordé plusieurs fois depuis sa réélection, dont il souhaite manifestement faire la pierre angulaire de son second mandat.

Face aux milliers de spectateurs rassemblés sur le Mall, la grande esplanade qui s'étend du Capitole au mémorial de Lincoln, le quarante-deuxième président des Etats-Unis a juré sur la Bible de « maintenir, protéger et défendre la Constitution » des Etats-Unis, avant de prononcer le traditionnel discours d'investiture. Le froid, le sentiment des Américains d'assister à un *remake* des cérémonies qui se sont déroulées il y a quatre ans, le caractère étrangement artificiel, enfin, d'une manifestation consensuelle, expliquaient sans doute l'affluence relative et l'enthousiasme modéré de la foule.

En ce jour qui était aussi l'anniversaire de la naissance de Martin Luther King, le président démocrate a lancé un appel à ses compatriotes afin qu'ils forment *« une union plus parfaite »* et surmontent *« la division raciale, qui a toujours été le fléau de l'Amérique »*. Face aux divisions politiques, il a souhaité que les républicains, toujours majoritaires au Congrès, fassent une part du chemin pour *« réparer la fracture »* partisane. Les Américains, a-t-il déclaré, *« ne toléreront pas une politique de chamailleries mesquines et d'extrême partialité, qu'ils déplorent manifestement »*.

Bill Clinton s'est cependant félicité qu'un consensus ait permis de résoudre la question du rôle trop envahissant de l'administration. Il a fait allusion à la réforme du *welfare* (l'Etat-providence), dont il entend corriger les dispositions les plus draconiennes, et il a confirmé qu'il souhaite parvenir à un accord avec les républicains s'agissant de l'équilibre du budget, du financement des retraites et du système de santé. Le chef de l'exécutif a ensuite insisté sur l'importance du leadership mondial des Etats-Unis. Si le siècle passé fut un *« siècle américain »*, a-t-il affirmé, le prochain devra voir la *« plus grande démocratie du monde prendre la tête de tout un monde de démocraties »*.

SCEPTICISME

Jouant le jeu d'une journée de consécration de l'unité nationale, les chefs de file du Parti républicain se sont appliqués à n'émettre aucune fausse note dans leurs commentaires sur les propos de M. Clinton, mais la plupart des commentateurs ont souligné les nombreux nuages qui menacent cette embellie politique. Si les Américains gratifient leur président d'un fort soutien, ils n'ont guère d'illusions quant à ses chances de parvenir à des compromis avec les républicains. Selon un sondage *New York Times*/CBS, seule une minorité d'entre eux croient à des progrès significatifs dans les domaines de l'équilibre des finances publiques, du financement des retraites et de l'assurance-maladie des personnes âgées (programme Medicare), de la diminution de la pauvreté ou de l'amélioration du système éducatif. Ce scepticisme national ne contribue pas à rendre plus crédible l'objectif de M. Clinton de gouverner au *« centre vital »* de la politique américaine, notamment parce que le renouvellement parlementaire opéré à la faveur des élections de novembre a contribué à affaiblir les forces modérées au Congrès. Si M. Clinton a obtenu une réélection historique, c'est grâce à une démarche pragmatique ayant consisté à faire siens une partie des principes conservateurs des républicains.

Or une telle tactique a laissé des cicatrices dans les deux camps. La seconde investiture de M. Clinton souligne, de ce point de vue, les difficultés qui attendent celui qui apparaît comme son successeur officieux, le vice-président Al Gore. Jusqu'à présent, le tandem Clinton-Gore a été un modèle d'harmonie. Mais il ne sera pas toujours dans l'intérêt du second d'être associé durablement à une politique « centriste » (pour ne pas dire conservatrice) qui tourne le dos aux valeurs libérales que défendent une partie des démocrates. Ni d'être éclaboussé par les scandales que les républicains ont bien l'intention de continuer à exploiter à l'encontre du chef de la Maison Blanche.

Après avoir assisté à la traditionnelle parade présidentielle, Bill et Hillary Clinton ont participé, dans la nuit de lundi à mardi, aux quinze bals organisés dans la capitale fédérale. Comme pour faire durer la parenthèse de l'« esprit unitaire du 20 janvier »...

Laurent Zecchini

La nouvelle administration

Voici la composition du nouveau cabinet nommé par Bill Clinton, dont les quatorze membres doivent encore être confirmés par le Sénat après l'investiture, lundi 20 janvier, du président des Etats-Unis.

La commission des affaires étrangères du Sénat a recommandé, lundi, par 12 voix contre zéro, que Madeleine Albright soit nommée au poste de secrétaire d'Etat. La ratification de cette nomination par le Sénat devrait intervenir dès mercredi. Les noms suivis d'un signe * sont ceux des sept membres du cabinet qui ont conservé leur poste :

- **Secrétaire d'Etat** : Madeleine Albright
- **Défense** : William Cohen
- **Justice (Attorney General)** : Janet Reno (*)
- **Trésor** : Robert Rubin (*)
- **Commerce** : Bill Daley
- **Santé** : Donna Shalala (*)
- **Intérieur** : Bruce Babbitt (*)
- **Education** : Richard Riley (*)
- **Agriculture** : Dan Glickman (*)
- **Energie** : Federico Pena
- **Travail** : Alexis Herman
- **Transports** : Rodney Slater
- **Développement urbain et logement** : Andrew Cuomo
- **Anciens combattants** : Jesse Brown (*)

Parmi les autres nominations importantes, figurent notamment :

- **Secrétaire général de la Maison Blanche** : Erskine Bowles
- **Directeur de la CIA** : Anthony Lake
- **Conseiller du président pour la sécurité nationale** : Sandy Berger
- **Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU** : Bill Richardson
- **Représentante au commerce** : Charlene Barshefsky

La population carcérale a doublé en dix ans sous l'effet d'une répression accrue contre la criminalité

NEW YORK
de notre correspondante

Les Etats-Unis viennent de battre un nouveau record mondial : avec 615 détenus pour 100 000 habitants, ils affichent désormais le taux d'incarcération le plus élevé de la planète, une performance qu'ils partageaient précédemment avec la Russie. Plus frappante encore, l'évolution statistique de la population carcérale sur les deux dernières décennies montre que cette population a doublé en dix ans, triplé en vingt ans. Fin 1985, les Etats-Unis comptaient 744 208 détenus ; en juin 1996, selon des chiffres publiés, dimanche 19 janvier, par le département de la justice, le nombre de prisonniers dépassait 1,6 million.

Le boom carcéral n'est pas un sujet de grand débat politique : démocrates et républicains sont, dans l'ensemble, plutôt d'accord sur cette orientation depuis l'explosion de la criminalité violente, en grande partie due à l'irruption du crack – la « cocaïne du pauvre » – dans les quartiers déshérités des grandes villes au milieu des années 80. *« Enfermez-les et jetez les clés »* est devenu, ces dernières années, le slogan des partisans de plus en plus nombreux d'une politique pénitentiaire radicale.

Effarés par la montée de la criminalité juvénile, de nombreux Etats favorisent aujourd'hui l'uniformisation des peines pour les adultes et les mineurs. L'augmentation de la population carcérale a par ailleurs des effets induits sur un autre type de criminalité, à l'intérieur des prisons : selon un rapport de l'organisation indépendante Human Rights Watch, le nombre croissant de femmes détenues (leur nombre a triplé en quinze ans) a entraîné une hausse significative des délits sexuels commis par les gardiens en milieu carcéral.

La grande question, en réalité, est de savoir quelle est l'incidence de cette politique pénale sur l'évolution de la criminalité. A première vue, il est difficile de ne pas rapprocher l'augmentation du nombre de détenus d'une autre série de statistiques spectaculaires : la baisse de la criminalité violente, en particulier dans les grandes villes. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'homicides a chuté de 50 % à New York, de 49 % à Houston et de 62 % à Boston. Même la criminalité juvénile, considérée comme le fléau des années 90, a commencé l'an dernier à donner des signes de recul.

LE RETOUR DE LA HONTE

La criminalité aurait-elle donc baissé faute de combattants, le gros des malfaiteurs se trouvant sous les verrous ? Prudents, les criminalistes appréhendent ces résultats avec une certaine perplexité. Beaucoup attribuent la baisse de la criminalité violente à une présence policière accrue dans les rues : c'est, semble-t-il, le cas à New York où une volonté délibérée d'augmenter la visibilité et le nombre des patrouilles de police a porté ses fruits ; mais à Los Angeles, où la police, en proie à de gros problèmes internes, a multiplié les contre-performances, le nombre d'homicides a aussi notablement baissé.

D'autres relèvent que le commerce du crack, source majeure de trafic et de l'introduction d'armes à feu, est, après une explosion anarchique, passée sous le contrôle de trafiquants plus âgés, plus « professionnels », à la gâchette moins facile que les adolescents. La législation fédérale récente instituant un début de contrôle des armes à feu est également citée comme un facteur probable, de même que la création de dix millions d'emplois depuis quatre ans. Enfin, plusieurs experts soulignent que les délits liés à la drogue, qui ont considérablement contribué au peuplement des prisons depuis dix ans, ne sont pas comptabilisés par le FBI dans les statistiques sur la criminalité violente.

Un chiffre pourrait néanmoins, si la tendance se confirme dans les années à venir, accréditer l'hypothèse de l'efficacité d'une politique répressive : pour la première fois depuis dix ans, la croissance de la population carcérale s'est ralentie en 1996, alors que la criminalité continuait de baisser. Mais un professeur de Princeton, John DiIulio, met en garde les optimistes contre *« le calme avant la tempête »* : l'évolution démographique américaine va provoquer d'ici à l'an 2005, dit-il, une augmentation de 23 % du nombre d'hommes de 14 à 17 ans, une catégorie de choix pour la criminalité, ce qui ne rend que plus urgents les efforts de prévention.

Reste que les prisons coûtent cher. Cela explique peut-être qu'une idée commence à faire son chemin, dans les tribunaux et les médias, comme alternative à l'incarcération : le retour de la honte. En obligeant de jeunes délinquants à faire des excuses publiques, en publiant les noms, voire les photos de messieurs surpris en compagnie de prostituées, en contraignant les chauffards imbibés à mettre une pancarte sur leur voiture, certains magistrats voient le moyen d'éviter la prison tout en gardant la morale sauve. Un retour aux sources, en quelque sorte.

Sylvie Kauffmann

Désaccords à Moscou sur l'attitude à adopter face à l'élargissement de l'OTAN à l'Est

MOSCOU
de notre correspondante

Les embarras de la Russie face aux projets d'extension de l'OTAN ont éclaté au grand jour, lundi 20 janvier à Moscou, alors que Boris Eltsine entamait au même moment une nouvelle *« convalescence »* qui ne convainc plus grand monde. Le président, seul capable, disait-on à Moscou, de trancher sur les questions relatives à l'Alliance, n'a ainsi pas pu voir son secrétaire général, Javier Solana, venu vingt quatre heures dans la capitale russe pour lancer, après trois ans de faux départs, un nouveau *« processus de négociations »* OTAN-Russie avant le sommet de l'élargissement, prévu en juillet à Madrid.

Ce processus, qui s'est traduit par cinq heures d'entretien avec le ministre des affaires étrangères, Evgueni Primakov, fut laconiquement décrit, dans un communiqué commun issu à Bruxelles, comme *« positif »* malgré des *« divergences persistantes »*.

Mais les télévisions russes sous contrôle semi-étatique ont provoqué la surprise dans la soirée : alors qu'elles n'avaient jamais manqué de dénoncer, dans des circonstances semblables, l'arrogance de l'OTAN face à la *« grande puissance russe »*, elles ont tourné casaque, lundi, en critiquant cette fois-ci l'attitude rigide du Kremlin, soulignant que la Russie s'en trouvera isolée et encore plus affaiblie. Puis, les téléspectateurs ont pu voir brièvement un cortège de limousines noires, dont on leur a dit qu'elles transportaient leur président, de l'hôpital où il était soigné depuis douze jours vers une résidence toute proche à l'ouest de Moscou. Boris Eltsine va y poursuivre sa convalescence, mais *« il ne faut pas s'attendre à ce qu'il retourne précipitemment au travail et au Kremlin »*, a déclaré son porte-parole, Serguei Iastrjembski. Ce dernier n'a pas pu donner de date probable à ce retour, même s'il a répété que le président *« n'a pas de plans »* pour annuler son programme de rencontres commençant fin janvier.

ATTAQUE EN RÈGLE

Le maintien de ce programme, dont une rencontre avec Jacques Chirac le 2 février, est présenté comme un test par certains députés, qui font mine de vouloir lancer une procédure de destitution. Celle-ci étant impossible avec la constitution actuelle, d'autres parlent de changer cette dernière, une tâche tout aussi difficile. Mais ce blocage institutionnel, qui a permis depuis six mois à l'équipe au pouvoir de maintenir la fiction d'un président toujours aux affaires, bat de l'aile. La solution des grands problèmes était promise pour le moment où Boris Eltsine *« reviendra au Kremlin »*. Mais ce moment s'est éloigné, lundi, dans des brumes officielles et la cacophonie règne à Moscou sur la façon de traiter l'OTAN.

La première chaîne, contrôlée par l'homme d'affaires, Boris Berezovski, devenu secrétaire adjoint du Conseil de sécurité, a ouvert son bulletin d'information par une attaque en règle contre le *« retard »* mis par les hommes en charge du dossier à présenter des propositions de coopération avec l'OTAN. La chaîne *« privée »* NTV, qui appartient à un protégé du maire de Moscou et à des proches du premier ministre, a donné la parole pendant une demi-heure au prédécesseur de M. Primakov, l'actuel député, Andreï Kozyrev. Ce dernier a dénoncé le *« blocus »* imposé à M. Solana durant son séjour à Moscou – il n'a pu avoir aucun contact avec les médias ni avec d'autres interlocuteurs que le ministre Primakov.

M. Kozyrev a accusé des *« services »* (sans nommer son successeur, ancien chef des services de renseignement extérieur) d'avoir obtenu son renvoi il y a un an en mettant en garde Boris Eltsine contre l'accord qui était alors prêt avec l'OTAN. *« Ils m'avaient interdit de parler des conditions de la coopération... Maintenant, j'espère qu'ils sont convaincus qu'un tel accord est inévitable.. que la Russie a tout intérêt à un accord... les investissements étrangers ne viendront pas dans un pays qui continue à cultiver l'image de l'ennemi »*, a plaidé M. Kozyrev.

Les idées de l'ex-chef de la diplomatie russe avaient déjà été reprises, cet hiver, par Ivan Rybkine (le nouveau secrétaire du Conseil de sécurité russe, qui avait même évoqué une entrée de la Russie dans l'OTAN), puis par son prédécesseur Alexandre Lebed. Ces derniers jours, plusieurs dirigeants de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ont accentué la pression en tenant publiquement des propos pro-OTAN. Mais officiellement, la Russie ne baisse pas la garde : *« Moscou ne croit plus aux déclarations abstraites et mielleuses de l'OTAN »*, a déclaré lundi le porte-parole Iastrjembski, laissant cependant entendre que le moment des marchandages sérieux a commencé. Un communiqué du ministère de M. Primakov diffusé dans la soirée a qualifié les négocations *« d'utiles »*, précisant qu'elles vont continuer *« même s'il est clair que cela sera loin d'être simple »*.

Sophie Shihab

Les négociations sur la modernisation du traité CFE reprennent à Vienne

VIENNE
de notre correspondante

Les négociations, qui pourraient durer dix-huit mois, entre les pays de l'OTAN et les quatorze Etats issus de l'ex-pacte de Varsovie en vue de la modernisation du traité sur la réduction des forces classiques en Europe (CFE), devaient reprendre à Vienne, mardi 21 janvier. Il s'agit d'adapter ce traité, signé le 19 novembre 1990 à Paris et entré en vigueur en 1992, à la nouvelle situation géopolitique créée par la disparition de l'URSS et du pacte de Varsovie.

Le traité a prévu des limitations dans cinq catégories d'armement (chars, véhicules blindés, artillerie, avions et hélicoptères de combat) et la destruction ou la reconversion du matériel excédentaire. A la date prévue, en novembre 1995, l'objectif avait été atteint à plus de 95 %. Mais Moscou a demandé des réaménagements de certains plafonds de matériels pour tenir compte de ses nouveaux besoins de sécurité, notamment dans le Caucase.

Les Russes lient la révision du traité à la définition de leurs relations avec l'OTAN et à l'élargissement de l'alliance atlantique à l'Est. Le ministre russe des affaires étrangères, Evguéni Primakov, a déclaré à l'agence Itar-Tass, début janvier, qu'un accord sur des limites d'armement des nouveaux membres de l'OTAN dans le cadre des négociations sur le traité CFE était une condition préalable à un accord Russie-OTAN. La Russie, jugeant inacceptable que l'OTAN se rapproche jusqu'à ses frontières, réclame notamment de nouveaux plafonds d'armement pour rendre impossible le transfert d'infrastructures militaires de l'OTAN sur le territoire de ses futurs membres. Moscou cherche également à entraver le stationnement de forces étrangères dans ces pays. La Russie avait demandé, dès 1993, une révision du traité pour légaliser le déploiement plus large d'équipements militaires dans les régions nord (autour de Saint-Pétersbourg) et sud (Caucase du Nord), à la suite notamment des conflits en Tchétchénie et dans le Haut-Karabakh. Pour manifester leur bonne volonté, les Occidentaux, catégoriquement opposés à une renégociation du traité CFE, avaient entériné, en mai 1996, les violations russes du traité grâce à une interprétation très large de celui-ci et avaient signé un document annexe au traité avec Moscou.

Waltraud Baryli

forcer leur unité

Nouveau blocage sur les résultats des élections à Belgrade

Les manifestants restent cependant déterminés

BELGRADE
de notre envoyé spécial

La situation en Serbie a connu un nouvel épisode de blocage avec le dépôt, lundi 20 janvier, de deux plaintes, l'une du Parti socialiste (SPS, au pouvoir) et l'autre du Parti nationaliste (SRS, extrême droite), contre la commission électorale de Belgrade qui avait validé le 14 janvier la victoire de l'opposition aux municipales dans la capitale. Même si ces recours émanent théoriquement des partis, cette procédure apparaît clairement comme une nouvelle manoeuvre dilatoire du gouvernement de Slobodan Milosevic. Elle prouve que le président serbe n'est toujours pas prêt à reconnaître sa défaite à Belgrade, à l'inverse de Nis, la deuxième ville du pays, où la victoire de l'opposition est définitivement acquise.

En raison du désistement du tribunal de Belgrade, la Cour suprême devra décider – sans délai précis – de l'instance qui devra examiner les deux plaintes déposées en justice. Ce rebondissement du feuilleton « juridique » intervient alors que le mouvement de protestation s'est singulièrement amplifié à la fin du week-end. Une personne a été blessée lors d'un accrochage isolé avec les forces de l'ordre.

Les étudiants de Belgrade ont battu leur record de durée de manifestation, dans un face-à-face avec la police anti-émeutes. L'opération a débuté dans la soirée du dimanche 19 janvier. Elle s'est poursuivie toute la journée de lundi, puis encore en musique toute la nuit suivante, sous une bâche plastique tendue en travers de la rue pour protéger de la pluie. Leur désormais traditionnelle protestation « cordon contre cordon », destinée à obliger les forces de l'ordre à leur céder le passage, se terminait jusqu'à présent dans le cours de la nuit, ou au petit matin, quand les policiers se retiraient et permettaient ainsi aux manifestants de faire un rapide tour du centre-ville.

« JOURS NOIRS » ANNONCÉS

Cette fois, la volonté des autorités de Belgrade d'empêcher toute entrave à la liberté de circulation a atteint les sommets de l'absurdité répressive : le maintien du barrage des policiers, face à quelques centaines d'étudiants, a totalement bloqué la circulation dans la principale avenue du centre-ville. Nourris par une partie de la population – comme ces voisins descendus en robe de chambre aux premières heures de la matinée de lundi – ou ravitaillés par les stocks qui ont aussi été mis à leur disposition à la faculté de philosophie toute proche, la plupart des étudiants se sont relayés à intervalles réguliers pour tenir le plus longtemps possible, « *jusqu'à la fin de l'hiver si nécessaire* », précisait une banderole. Plusieurs personnalités du monde du spectacle, ou des prêtres orthodoxes, sont venus apporter leur soutien. Lundi en milieu de journée, c'est le patriarche Pavle, chef de l'Eglise orthodoxe serbe, qui est venu s'adresser à eux en leur assurant que « *votre besoin de vérité, de justice et de respect de la volonté démocratique du peuple, exprimé de manière pacifique, est digne de vous et de vos ancêtres* ».

En fin d'après-midi, les dirigeants de l'opposition ont tenu leur traditionnel meeting à côté du barrage étudiant. L'un d'eux, Vuk Draskovic, a dénoncé le rétablissement de l'alliance entre les socialistes du SPS et les ultra-nationalistes du SRS, qui « *annonce des jours noirs pour le pays* ». Et Zoran Djindjic, tout en louant « *l'appui donné à l'opposition par l'ensemble des pays démocratiques du monde* », a critiqué, dans une allusion à la visite de Jean-Marie Le Pen – qui débute mercredi à Belgrade, à l'invitation du SRS – « *l'alliance anti-démocratique des fascistes serbes et français* ».

Denis Hautin-Guiraut

Le « procès » d'Alija Izetbegovic

Les Serbes de Bosnie jugeaient par contumace à partir de mardi 21 janvier, pour « *crimes de guerre* », Alija Izetbegovic, qui, en tant que premier membre de la présidence collégiale de Bosnie, est leur chef de l'Etat. Ce simulacre de procès devait s'ouvrir devant la cour d'assises de Banja Luka, dans la Republika Srpska (entité des Serbes de Bosnie) et durer une semaine. Le haut représentant civil en Bosnie, Carl Bildt, a mis en garde les Serbes contre la poursuite de la procédure contre M. Izetbegovic, en soulignant que les crimes de guerre relèvent de la seule compétence du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Le TPI s'est montré plus prudent : son procureur, Louise Arbour, commençant à Zagreb vendredi une visite dans la région, a refusé de se mêler d'« *une accusation interne* ». Une retenue remarquée, alors que l'entité serbe de Bosnie vient de confirmer qu'elle refusait l'extradition des Serbes bosniaques inculpés par le TPI.

Les travaillistes britanniques se convertissent à la rigueur budgétaire et fiscale des conservateurs

Le Labour promet de ne pas augmenter les impôts

Le responsable du Parti travailliste pour les finances, Gordon Brown, a dévoilé, lundi 20 janvier à Londres, ses projets budgétaires en cas de victoire de la gauche aux prochaines élections britanniques. Collant à la politique de rigueur pratiquée par les conservateurs de John Major, il a assuré qu'il n'envisageait pas de financer les réformes promises par des hausses des dépenses ou des augmentations fiscales.

LONDRES
de notre correspondant

Le Parti travailliste britannique a levé, lundi 20 janvier, un coin du voile sur son programme électoral. Le chancelier de l'échiquier de son « cabinet fantôme », Gordon Brown, a présenté à des hommes d'affaires ses projets économiques. Le maître mot en est la rigueur : rigueur budgétaire, rigueur fiscale avec le refus de relever les taux d'imposition ou la TVA, rigueur salariale pour le secteur public. « *Mon intention n'est pas de taxer et de dépenser, mais d'économiser et d'investir* », a-t-il assuré.

Justifiant son surnom de « *chancelier de fer* », le bras droit et mentor économique de Tony Blair a voulu trancher avec l'image dépensière qui colle à la peau du Labour, « *un mythe malheureusement encouragé par certains dans notre parti* ». Ainsi prévoit-il expressément de respecter les prévisions budgétaires du chancelier actuel, Kenneth Clarke, de 266,5 milliards de livres pour l'année fiscale 1997-1998 et de 273,7 pour 1998-1999. Pas de nouvelles dépenses, mais un réajustement des priorités. Donc pas de hausses de salaires non budgétisées pour le secteur public pendant deux ans, au grand dam de certains syndicats.

En même temps, M. Brown s'est engagé à maintenir le taux le plus faible d'imposition (23 pence par livre) et le plus élevé (40 pence) pendant la prochaine législature. Il espère, quand les conditions le permettront, instaurer un taux réduit de 10 %, mais il n'a pas cédé à ceux qui souhaitent un taux plus élevé pour les revenus supérieurs à 100 000 livres. « *Nous voulons envoyer le signal le plus clair* [indiquant] *que nous souhaitons encourager l'emploi et le travail, et non le pénaliser.* (...) *Pour encourager le travail, après vingt-deux hausses d'impôt par les conservateurs, depuis 1992, qui ont durement frappé les familles laborieuses, nous n'augmenterons pas le taux de base. Comme nous comprenons l'importance du travail* (...) *et entendons le récompenser, nous n'augmenterons pas non plus le taux maximal.* »



Comment donc, corseté dans un budget que les conservateurs eux-mêmes n'arrivent pas à respecter, le Labour pourra-t-il s'en sortir s'il remporte les élections ? D'abord, selon M. Brown, par sa taxe sur les profits exceptionnels – la Windfall Tax – prélevée une fois sur les services publics privatisés, qui ont réalisé de juteux bénéfices. Ensuite, en supprimant certains avantages fiscaux et l'Assisted Places Scheme – subventionnant les études de certains élèves dans des écoles privées –, et dont le budget servira à réduire les effectifs des classes dans les écoles primaires. M. Brown compte sur la Windfall Tax pour financer un programme de retour au travail des jeunes sans emploi et de certains chômeurs. Ce qui lui permettra de réduire le budget social et d'en faire profiter les secteurs, privilégiés par l'opinion, que sont la santé et l'éducation.

FEU CROISÉ DE CRITIQUES

Il a immédiatement été soumis à un feu croisé de critiques. Les libéraux-démocrates ne croient pas que l'on puisse faire une autre politique sans se donner les moyens de la financer par des hausses d'impôts. Le député travailliste Tony Banks a déclaré que « *Dire "Votez Labour et il n'y aura pas de changements" n'est guère un slogan qui permette de gagner des élections* ». Quant au chancelier de l'Echiquier, il a ironisé sur son rival, qui « *a l'air de se rendre, qui agite le drapeau blanc et dit qu'il est d'accord avec moi sur les taux d'imposition* (...) *sans être crédible* ».

Prenant le risque de lendemains sociaux difficiles s'ils remportent les élections, M. Blair et M. Brown continuent de « coller » aux tories pour rassurer la City et les hésitants. Conscients du piège, les conservateurs s'efforcent de démontrer qu'un fossé existe entre leur programme et les promesses du Labour. Une fraction de ce dernier craint, en revanche, que confrontées à un non-choix, une bonne partie de leurs ouailles restent chez elles le jour du vote.

Patrice de Beer

Paris et Bonn font cause commune sur les institutions européennes

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Démarche inhabituelle, Hervé de Charette et Klaus Kinkel, les ministres français et allemand des affaires étrangères, ont tenu une conférence de presse commune, lundi 20 janvier à Bruxelles, en préliminaire au premier « conseil des affaires générales » de la présidence néerlandaise, principalement consacré à la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de réviser le traité de Maastricht. « *Le tandem franco-allemand doit continuer à être le moteur de l'intégration européenne* », a dit M. Kinkel. « *Je voudrais que vous ressentiez cette initiative comme un acte politique* », a renchéri M. de Charette.

La signification symbolique du geste était ainsi proclamée. M. Kinkel a souligné que les deux pays avaient bien l'intention de manifester à nouveau la force de leur engagement européen, alors que s'engage l'ultime phase de la CIG. « *Nous sommes conscients de nos responsabilités particulières. Nous constatons entre nous de grandes convergences de vues, si ce n'est une vue identique. Plus tard, dans le débat, Klaus Kinkel prendra la parole au nom des deux pays, c'est une délégation franco-allemande qui alors s'exprimera* », a ajouté M. de Charette. Le débat en question portait sur la « *flexibilité* » ou, comme préfèrent le dire les Français, « *les coopérations renforcées* ». L'idée est d'inscrire dans le nouveau traité une clause qui autoriserait des pays membres à aller de l'avant, dans tel ou tel aspect du processus d'intégration, sans que ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas les suivre puissent s'y opposer. En novembre, Français et Allemands ont adressé à ce sujet un mémorandum à leurs partenaires. Ces « coopérations » « *seraient développées dans le cadre du traité et en aucun cas elles ne remettraient en cause l'acquis communautaire ou les politiques communes... Les Etats membres qui, initialement, ne pourraient pas suivre, auraient la possibilité de rejoindre ce groupe de tête à tout moment* », a résumé M. Kinkel.

L'OBSTACLE BRITANNIQUE

Les positions sont encore loin d'être identiques. Les Italiens, qui ont soumis leur propre contribution, semblent réticents à propos de « *coopérations renforcées* » dans le domaine de la politique étrangère. S'agissant du « premier pilier » du traité de Maastricht, celui qui couvre le champ de la coopération économique et où il est particulièrement important d'éviter les distorsions de concurrence, ils demandent qu'elles soient encadrées par des règles extrêmement strictes et, notamment, qu'elles soient subordonnées à un feu vert de la Commission. Mais le sentiment dominant était, lundi soir, que ces différences pourraient être surmontées.

Le seul vrai obstacle, à ce stade, vient des Britanniques : ils ne récusent pas ce concept de « *coopérations renforcées* », reconnaissant implicitement que tout le monde ne pourra pas marcher du même pas dans l'Union élargie de demain, mais ils entendent qu'elles ne puissent être engagées qu'avec l'approbation de l'ensemble du conseil. Bref, ils refusent que l'obligation d'unanimité, lorsqu'elle existe, puisse être ainsi contournée. C'est pourtant bien le but de l'exercice. « *Aucun Etat membre ne doit pouvoir bloquer la marche en avant* », souligne M. Kinkel. Le maintien du veto anglais conduirait à une crise. Les Français, au moins en privé, se montrent très offensifs : « *Ceux qui sont contre la flexibilité devraient mesurer le poids de l'affaire. S'il n'existe pas de base dans le traité pour développer ces coopérations renforcées, on les trouvera ailleurs* », résume l'un d'eux. La CIG est entrée dans le vif du sujet !

Philippe Lemaitre

Attaqués par l'opposition, les « rouges » bulgares font corps

SOFIA
de notre envoyé spécial

« *Il y a une chose d'impossible en politique bulgare : que le Parti communiste fasse scission.* » Lancée par Vladimir Topentcharov, cette boutade constitue non seulement le *credo* de ce « *communiste historique* », tel qu'il se définit lui-même, et de nombre de dirigeants du Parti socialiste bulgare (PSB, héritier du Parti communiste), mais elle possède également un fond de vérité.

ANALYSE
Dans un paysage politique en mutation, le PSB tente de garder le pouvoir

Attaqués par l'opposition, vilipendés quotidiennement par plusieurs dizaines de milliers de manifestants, lâchés par une partie de leur électorat, les « rouges » font corps. « *La crise économique nous a beaucoup affaiblis en 1996, les événements des derniers jours ont resserré les liens entre nous* », affirme M. Topencharov, membre du « parti » depuis 1954, et analyste politique très écouté au sein de sa formation. Ironiquement, c'est l'opposition – en assiégeant les députés socialistes enfermés dans le Parlement avant d'être évacués par la police sous un déluge de pierres dans la nuit du 10 au 11 janvier – qui est à l'origine de cette nouvelle solidarité.

Pied de nez de l'histoire, les héritiers du « Parti-Etat », dominé pendant trente-cinq ans par la poigne de fer de Todor Jivkov, se présentent maintenant comme les défenseurs de la démocratie. Ils dénoncent les « *voyous* » qui ont mis le feu à une partie du Parlement et la pression de l'opposition qui leur enjoint de céder le pouvoir qu'ils ont démocratiquement conquis en décembre 1994. La déroute du PSB à l'élection présidentielle de novembre 1996 a permis de mesurer le niveau d'impopularité des socialistes, mais il ne les oblige en rien à se saborder.

Dans les faits, le PSB affiche donc une unité de façade dont l'ancien premier ministre Jan Videnov, démissionnaire depuis le 22 décembre, a d'ailleurs fait les frais, payant le prix du désastre économique. Les socialistes sont aujourd'hui d'accord sur un programme minimum ayant pour objectif de lutter contre la criminalité, de redonner confiance au pays et d'appliquer la potion amère, concoctée en collaboration avec le Fonds monétaire international pour introduire un minimum de rigueur économique.

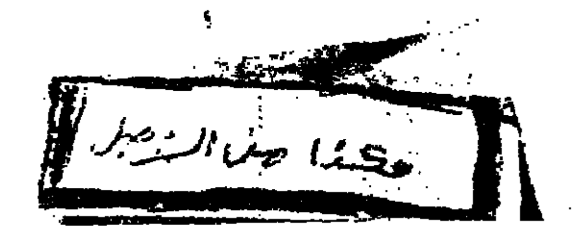
Ces bonnes intentions arrivent un peu tard, et beaucoup se demandent aujourd'hui pourquoi et comment Nikolaï Dobrev, ancien ministre de l'intérieur et candidat socialiste au poste de premier ministre, parviendrait à redresser un pays que ses collègues de parti se sont acharnés à piller et à plonger dans le chaos.

La volte-face des socialistes paraît trop rapide et avant tout destinée à garder le pouvoir. Le PS ne s'en cache d'ailleurs pas. Il s'agit pour lui de désamorcer la crise et de gagner du temps. C'est la raison pour laquelle il ne veut pas organiser d'élections législatives anticipées avant l'automne : il espère, d'ici là, s'être refait une santé, avoir mis en application le programme du FMI et avoir effacé son image déplorable de parti lié à la mafia.

Quelle que soit la date du scrutin, les socialistes s'attendent à perdre le pouvoir. Cette perspective crée des tensions à l'intérieur de cette formation. Vendredi 17 janvier, quatre députés « *sociaux-démocrates* », dénonçant l'immobilisme de leurs dirigeants, ont ainsi quitté le PSB pour fonder leur propre parti. En décembre 1996, dix-neuf figures marquantes du PSB avaient également mis au jour certaines dissensions en rédigeant une lettre ouverte pour le départ de Jan Videnov et « *une meilleure transparence politique* ». Celui-ci est parti mais la question de la transparence demeure. Malgré les manifestations, le parti est toujours victime de ses pesanteurs. En héritant du Parti communiste, le PS a certes profité de ses structures et de son organisation, mais, comme le PC avant 1989, les socialistes ont perdu le sens des réalités et le contact avec la rue. « *Nous ne savons plus parler aux gens, ni expliquer notre politique* », admet M. Topentcharov.

« *Le PSB se scinde ?* », titrait, le 17 janvier, le quotidien *Kontinent*. Rien n'est moins sûr mais du moins il tangue. Toutefois, dans un paysage politique en mutation, le PS demeure le seul parti digne de ce nom, reconnaît-on dans l'opposition. Et, au regard des difficultés de la population et de ses attentes en matière sociale, nul doute que le PS saura occuper le terrain à gauche pendant très longtemps.

Christophe Châtelot



Une religieuse française assassinée au Tchad

N'DJAMENA. Une religieuse française, qui exerçait la profession de médecin, a été assassinée mercredi 15 janvier dans le quartier de Kabalaye, à N'Djamena, a-t-on appris lundi auprès de l'archevêché de la capitale tchadienne. Sœur Christine d'Hérouville, qui appartenait à l'ordre des Xavières, un ordre missionnaire fondé par saint François-Xavier, a été tuée de deux coups de couteau alors qu'elle se trouvait à son bureau. *Les motifs de cet assassinat ne sont pas connus*, et le meurtrier est en fuite, ajoute-t-on de même source. Sœur Christine d'Hérouville était arrivée au Tchad en octobre 1996 et y travaillait dans le cadre d'un programme de lutte contre le sida. – *(AFP.)*

Nouvel attentat protestant en Irlande du Nord

LARNE. *Une* camionnette piégée avec deux grenades datant de la dernière guerre a explosé, lundi 20 janvier après-midi, dans le port de Larne, en Irlande du Nord. Les trois passagers catholiques du véhicule, le chauffeur, son amie et leur bébé sont miraculeusement indemnes. Les terroristes loyalistes semblent responsables de cet attentat, qui fait suite à plusieurs attribués à l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Le dernier a eu lieu dans un quartier républicain de Belfast-Est, où deux bombes ont explosé devant un commissariat de police. Même si l'attentat de Larne *n'a pas été revendiqué et pourrait être l'œuvre d'un groupe scissionniste*, il pose à nouveau la question de la participation des petits partis loyalistes protestants – aile légale des terroristes – aux pourparlers de paix dont a été exclu le Sinn Fein, branche politique de l'IRA. – *(Corresp.)*

Important remaniement du gouvernement tunisien

TUNIS. Le président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, a procédé, lundi *20 janvier, à un remaniement du gouvernement touchant* des ministères-clés, dont celui des affaires étrangères, qui n'avait pas changé de titulaire depuis six ans. Abderrahim Zouari, cinquante-deux ans, ancien ministre de la jeunesse et de l'enfance, chargé des sports, est devenu le *nouveau chef de la diplomatie tunisienne, en remplacement de* Habib Ben Yahia, cinquante-huit ans, qui est nommé à la défense nationale, poste occupé jusqu'ici par Abdallah Kallel. Ce dernier a été nommé ministre de la justice en remplacement de Sadok Chaâbane, qui quitte le *gouvernement après cinq ans dans le même poste*. Au total, huit ministères changent de titulaires. – *(AFP.)*

L'Egypte s'inquiète des intentions du régime soudanais

LE CAIRE. L'Egypte a demandé des explications au Soudan au sujet de « *menaces* » que l'éminence grise du régime islamiste, le président du Parlement, Hassan El Tourabi, aurait brandies contre l'approvisionne*ment de l'Egypte en eau du Nil*. Selon la presse, *M. El Tourabi aurait* averti que, face à l'offensive militaire de l'opposition, les autorités pourraient retirer une grande partie des troupes cantonnées au sud du pays pour les envoyer à l'est, « *ce qui met en danger les sources du Nil* », et les « *intérêts stratégiques* » de l'Egypte.

Le président Hosni Moubarak a affirmé, lundi 20 janvier, que L'Egypte n'interviendrait pas dans les combats entre le gouvernement soudanais et l'opposition qui sont une « *affaire intérieure* » – ce qui constitue un *soutien implicite à l'opposition* –, *mais il a réaffirmé que son pays était* opposé à toute division du Soudan. Le quotidien officieux *El Ahram* estimait, il y a quelques jours, que le compte à rebours pour la chute du régime soudanais avait débuté. Le Caire a par ailleurs commencé à s'intéresser *aux Soudanais du Sud animistes et chrétiens. Quatre-vingts* bourses d'études à l'université égyptienne ont été accordées à des étudiants de cette région. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **NIGER : au moins quatorze personnes armées,** vraisemblablement des Touaregs, ont trouvé la mort, dimanche 19 janvier, lors d'affontements avec l'armée, à 30 kilomètres du poste militaire de Madama, dans la région d'Agadez, à 900 kilomètres au nord de Niamey, selon un communiqué du ministère nigérien de la défense.

■ **SOMALIE : les chefs des deux principales factions somaliennes,** Hussein Mohammed Aïdid et Ali Mahdi Mohammed, sont tombés d'accord, *lundi 20 janvier, pour réunifier Mogadiscio, la capitale, divisée en* deux secteurs. Lors de leur première rencontre à Nairobi (Kenya) le 15 octobre 1996, les deux hommes avaient convenu de mettre un terme à toutes leurs hostilités, mais les combats avaient repris aussitôt après *leur retour à Mogadiscio. La Somalie n'a plus de gouvernement reconnu* depuis la chute de l'ancien dictateur Mohammed Syaad Barré, en janvier 1991. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : un Boeing japonais a été détourné,** lundi 20 janvier, par un homme ivre armé d'un couteau entre Osaka et Fukuoka, dans le sud de l'archipel nippon. *Le pirate*, qui avait menacé le pilote après l'atterrissage, a été maîtrisé alors qu'il sortait du Boeing 777 des All Nippon Airways. – *(Reuter.)*

■ **CHINE : un violent séisme a secoué le Xinjiang,** dans l'ouest de la *Chine, mardi 21 janvier, faisant plusieurs victimes*, rapportent les autorités de cette province occidentale. La secousse, d'une intensité de 6,4 degrés sur l'échelle de Richter, a provoqué la destruction d'un certain nombre d'habitations, mais aucun bilan des victimes n'est encore disponible. – *(Reuter.)*

EUROPE

■ ***ALLEMAGNE* : le ministre allemand des finances, Theo Waigel,** a déclaré, lundi 20 janvier à Munich, qu'il était partisan d'une hausse d'un point de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), actuellement de 15 %. La coalition gouvernementale doit trancher cette semaine au vu des conclu*sions, attendues pour mercredi, de la commission fiscale chargée de* mettre au point la future réforme de l'impôt. – *(AFP.)*

Pékin lève son veto à l'ONU contre le Guatemala

NEW YORK. La Chine a officiellement levé son veto, lundi 20 janvier au soir, à l'envoi d'observateurs militaires de l'ONU au Guatemala après dix jours de tractations avec ce pays pour qu'il diminue le niveau de son soutien à Taïwan. Lors d'un vote à New York, la Chine s'est finalement *jointe aux quatorze autres membres du Conseil de sécurité pour auto*riser le déploiement de 155 observateurs militaires internationaux chargés de vérifier l'application de l'accord sur le cessez-le-feu définitif au Guatemala signé le 29 décembre entre le gouvernement et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG, ex-guérilla). – *(AFP.)*

Kinshasa « ordonne » à l'armée de passer à la contre-offensive dans l'est du Zaïre

Les rebelles connaissent des difficultés et leur chef aurait été tué

En l'*absence du président* Mobutu Sese Seko, revenu en France pour des examens médicaux, le premier ministre zaïrois, Léon Kengo Wa Dondo, *a annoncé*, lundi 20 janvier, qu'il venait de donner l'ordre aux forces armées de reconquérir les territoires tenus depuis près de trois mois par les rebelles. Ceux-ci paraissent rencontrer de plus en plus de difficultés et leur chef militaire aurait été tué par des dissidents *voici plusieurs* jours.

***EST-CE VRAIMENT** le début de* la contre-offensive « *totale et foudroyante* », promise depuis plus d'un mois mais toujours attendue ? *Dans un très solennel* « *message à la nation* » télévisé, le premier ministre, Léon Kengo Wa Dondo, a annoncé, lundi soir, qu'il avait « *ordonné* » à l'armée « *de conduire la guerre et de recouvrer les régions actuellement occupées* », c'est-à-dire une grande partie des provinces du Nord et Sud-Kivu, dans l'est du Zaïre.

*La rébellion qui a éclaté en oc*tobre contrôle une bande de territoire de plus de 600 kilomètres de long, en bordure de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Le premier ministre a précisé que cette décision avait été prise « *en accord avec le président de la République* », Mobutu Sese Seko, actuellement en France pour subir des examens médicaux. « *J'invite notre peuple à être en communion avec nos forces armées*, a-t-il ajouté, *et je demande que les programmes et les émissions de la radio et de la télévision nationales soient adaptés à la circonstance.* »

Au lendemain de son retour « triomphal » à Kinshasa, après quatre mois d'absence, le maréchal Mobutu avait nommé, le 18 décembre, un nouveau chef d'Etat-Major, le général Mahele Bokoungo, avec pour mission de *reconquérir* le Kivu. Cet officier supérieur, un des rares militaires zaïrois jouissant d'une bonne réputation, avait entrepris de réorganiser une armée démunie et en totale débandade. Des moyens logistiques supplémentaires ont été fournis et des mercenaires ont été *recrutés pour* « *instruire* » les unités reformées.

Ces derniers, selon un expert occidental, ne seraient qu'une centaine – venant pour la plupart d'Angola où ils servaient dans les rangs de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), l'ancien mouvement rebelle de Jonas Savimbi, en voie de « réconciliation » avec le gouvernement de Luanda – mais l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL), sur le front du Kivu, ne disposeraient de guère plus d'un millier d'hommes aguerris. Ce fut moins l'action de ces rebelles – certes soutenus par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi – que la fuite des soldats de l'armée régulière qui décida, en octobre, du sort du Kivu.

Depuis la nomination du général Mahele, aucune opération, sinon défensive, n'a été menée contre les rebelles dirigés par Laurent-Désiré Kabila. Au contraire, ceux-ci avaient encore progressé *jusqu'au début* du mois de janvier. Les récents combats dans la région auraient été le fait des éléments hutus des anciennes forces armées rwandaises réfugiées au Zaïre depuis 1994 après avoir participé au génocide.

LIVRAISONS DE MATÉRIEL MILITAIRE

Durant la journée de lundi, l'envoyé spécial de l'AFP a noté une forte activité militaire à Kisangani, capitale du *Haut-Zaïre*, qui doit servir de base-arrière pour la contre-offensive. Sur l'aéroport de cette ville il a remarqué l'arrivée d'importantes quantités de munition et du matériel nouveau, notamment des hélicoptères de combat MI24, de fabrication soviétique. A Kisangani, le couvre-feu en vigueur depuis Noël est toujours appliqué, *mais la situation paraît* plus calme. La tension qui régnait dans la ville était surtout dûe aux exactions des soldats en fuite qui se livraient à un pillage systématique. Aujourd'hui, ils se sont dispersés, ont été repris en main ou se trouvent en détention. A partir de *Kisangani, les* avions des organisations humanitaires apportant quelques secours à plus de 300 000 réfugiés hutus rwandais – surtout concentrés à Tingi-Tingi, près de Lubutu – ont repris leurs rotations après une interruption, au début de la semaine dernière.



Tout semble donc prêt pour la contre-offensive annoncée. D'autant que les rebelles semblent *connaître de plus en plus de pro*blèmes. Leur chef militaire, André Kissasse Ngandu, aurait été tué, a appris, lundi, l'agence Reuter, de source *informée*. Il serait tombé, voici plusieurs jours, près de Butembo, à 180 kilomètres au nord de Goma, dans une embuscade *probablement tendue par des* guerriers Maï-Maï qui, après avoir prêté main forte à la rébellion, se sont retournés contre elle. Il s'agit *d'un coup dur pour Laurent-Dési*ré Kabila, qui préside l'Alliance, et qui avait déjà abandonné, depuis quelque temps, le ton de défi adopté au début de l'offensive rebelle. Avant de quitter, dimanche, son quartier-général de Goma, pour une destination inconnue, il avait pour la première fois indiqué qu'il était prêt à trouver un compromis avec les autorités de Kinshasa. Même s'il avait posé des conditions inacceptables, certains y avaient vu un aveu de faiblesse.

Francis Cornu

Israël décide de nouvelles constructions en Cisjordanie

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le premier ministre Benyamin Nétanyahou l'avait, selon des fuites publiées dans la presse, promis à plusieurs reprises aux *délégations de* colons venues le voir ces dernières semaines : il donnerait son feu vert à de nouvelles constructions dans les implantations juives existantes à *Gaza et en Cisjordanie occupée* « *après* » l'accord avec l'OLP sur le redéploiement de l'armée à Hébron. Lundi 20 janvier, le ministère israélien de la défense a donc donné à une colonie de la *vallée du Jourdain, Maale Ephraïm*, l'autorisation de s'agrandir d'une soixantaine de logements supplémentaires.

Située au nord de la vallée qui représente envi*ron le sixième de la Cisjordanie et qu'Israël en*tend conserver sous son contrôle, « *y compris dans le cadre d'un accord définitif avec les Palestiniens* », selon le premier ministre, la colonie de *Maale Ephraïm compte environ deux mille cinq* cents habitants. Lorsque la moitié des soixante logements, qui seront construits avec des fonds privés, auront été achevés, le ministère de la défense *autorisera la mise en chantier de deux* cents logements supplémentaires, a annoncé un porte-parole du ministère.

CONDAMNATION DES TRAVAILLISTES

Cette décision, qui s'ajoute aux quelque deux mille autorisations de logements accordées par l'actuel gouvernement aux colonies de Cisjordanie (*140 000 habitants au total, plus 160 000 dans* la partie orientale annexée et élargie de Jérusalem), a été immédiatement condamnée par les travaillistes. Le président du groupe à la Knesset, *le député Raanan Cohen, a averti que le gouver*nement allait « *une nouvelle fois s'engluer dans les condamnations internationales et provoquer un regain de tension inutile* » avec les Palestiniens.

La radio publique a par ailleurs annoncé, lundi, que sept entreprises israéliennes avaient obtenu l'autorisation de relancer un projet d'exploitation de carrières de pierres sur un site de *plusieurs centaines d'hectares de terres doma*niales situées près de la ville palestinienne autonome de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie occupée. Ces terres, décrétées « *terres d'Etat* » par l'occupant, après leur conquête en 1967, sont situées dans la zone « C », qui représente environ 70 % de la Cisjordanie. Selon les accords intérimaires israélo-palestiniens, cette zone est *entièrement* sous contrôle israélien, et les soldats doivent en principe accomplir au cours des douze prochains mois des « *redéploiements additionnels* » prévus par les nouveaux ac*cords dits* d'Hébron.

Les entrepreneurs israéliens ont commencé le percement de la route qui leur permettra d'exploiter la carrière. Aux Palestiniens, qui dé*noncent* « *l'exploitation de* [leurs] *ressources naturelles* », le commandant israélien de la région Centre, le général Ouzi Dayan, a fait savoir, selon la radio, qu'il n'hésiterait pas, en cas de manifes*tations palestiniennes*, à *déployer* des chars d'assaut pour protéger les travaux. Yossi Sarid, ancien ministre d'Itzhak Rabin et chef du parti de la gauche Meretz, a vigoureusement dénoncé « *ce projet colonialiste qui ne peut que provoquer de nouveaux affrontements* ».

Patrice Claude

L'ONU condamne la Birmanie pour « violations du droit des enfants »

GENÈVE
de notre correspondante

Le Comité des Nations unies des droits de l'enfant vient de condamner la Birmanie pour violations graves. Composé de dix *experts de* « *haute moralité et possédant une compétence reconnue* », ce comité, présidé par Mme Balemboogo (Burkina Faso), a demandé à la junte militaire de Rangoon de mettre fin au travail forcé, à l'exploitation, à la prosti*tution des mineurs et au recrute*ment forcé des enfants dans l'armée, en qualité aussi bien de soldats que de porteurs de muni*tions et de vivres*.

Le Comité n'a nullement été convaincu par les explications des autorités birmanes, contenues dans un très long rapport, pas plus que par celles, orales, de l'importante délégation de Rangoon, dirigée par M. Maung Kyi, vice-ministre, responsable du département de *protection* sociale. En outre, le chef de la mission permanente de la Birmanie auprès de l'ONU, M. Aye, a nié toutes les accusations et déclaré que « *la liberté d'opinion et celle de religion sont respectées dans le pays* ».

Ce rapport affirme avant toute chose que, « *en raison de machinations qui sont le fait d'éléments destructeurs de l'intérieur et de l'étranger, le pays se trouve au bord du désastre* ». En somme, les forces militaires n'auraient pris le pouvoir qu'afin de « *sauvegarder les vies et les intérêts des populations* ». Bref, étant donné les circonstances, tout irait pour le mieux en *Birmanie*, encore que les mouvements étrangers entraîneraient, selon les représentants de Rangoon, « *de graves conséquences pour les enfants de la région* ».

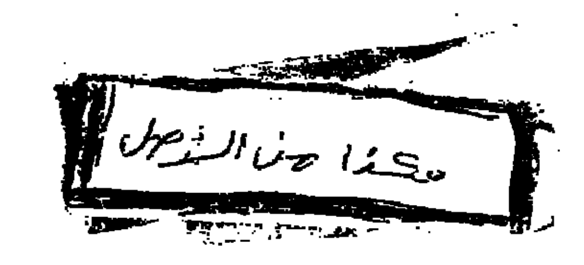
CAMPS DE TRAVAIL

Ces arguments n'ont nullement ébranlé le Comité, qui a fait état d'informations de source fiable concernant les viols commis sur des enfants par des soldats en *lutte contre les opposants. Une* enquête de l'organisation humanitaire Human Rights Watch Asia a souligné l'aspect dramatique de la situation des enfants, dont 38 % seulement ont accès à l'enseignement primaire. Des allégations de corruption dans l'enseignement supérieur qui aurait pour effet d'exclure les pauvres ont alerté le Comité. Tout semble prouver que la convention des droits de l'enfant est sans cesse violée en Birmanie. Selon Human Rights Watch Asia, des mineurs de treize ans sont recrutés de *force dans l'armée où ils sont* souvent contraints de transporter des charges beaucoup trop lourdes pour leur âge. On déplore aussi qu'au moins *cinq mille de* ces jeunes porteurs de fardeaux soient enlevés de force à leurs parents. Par ailleurs, toujours selon Human Rights Watch Asia, plus de deux cent mille jeunes ont été chassés de chez eux par l'armée en 1996.

*Les enfants qui ont eu le cou*rage de protester ont été condamnés à de lourdes peines de détention dans des prisons et des camps de travail pour adultes. Ils n'ont pas le droit à la moindre défense, pas même celui de citer des témoins. La seule possibilité d'appel dépend du commandant en chef des forces armées. Aucun prisonnier n'a le droit d'étudier ou de recevoir des livres ou des jeux. Toute information *concernant la situation* des enfants est soumise à une censure draconienne. Des milliers d'entre eux sont soumis à des travaux *forcés dans les grands pro*jets d'infrastructure. Les événements ont contraint cinq mille autres à l'exil.

Les *jeunes étant également vic*times de la loi discriminatoire de 1982 sur la citoyenneté distin*guant les citoyens* d'une part, les citoyens associés d'autre part, et les citoyens naturalisés enfin, le Comité a demandé à la Birmanie de l'abroger. Ce dernier a également insisté sur la nécessité d'une coopération entre les autorités birmanes et l'Unicef et d'autres organismes humanitaires pour promouvoir la protection des enfants. Il a recommandé une réduction du budget militaire, afin que des investissements sociaux en faveur des enfants puissent être pris en considération.

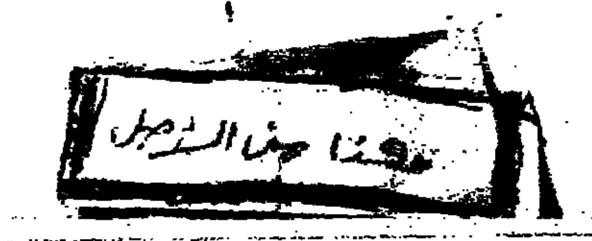
Isabelle Vichniac



[…] l'armée de passer […]dans l'est du Zaïre

[…]rdanie

[…] des enfants



RÉFORME Jacques Chirac a annoncé, lundi 20 janvier, dans une allocution radio-télévisée, une grande réforme de la justice et de son fonctionnement, destinée à lui permettre de mieux répondre aux attentes des Français. Le président de la République estime, en effet, que *« la situation n'est pas satisfaisante »* et que *« les Français le ressentent directement dans leur vie quotidienne »*. ● LA COMMISSION chargée de réfléchir au statut du parquet, actuellement dépendant du ministre de la justice, et sur le respect de la présomption d'innocence devait être installée mardi par M. Chirac. Elle est présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation *(page 7)*. ● LE CHEF DE L'ETAT a fixé un délai de six mois au gouvernement pour lui présenter un *« plan d'action pour les cinq ans à venir »*, destiné à moderniser l'appareil judiciaire. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Jacques Chirac se donne cinq ans pour moderniser le système judiciaire

Au-delà d'une réflexion sur la réforme ou la rupture du lien entre le gouvernement et les procureurs et sur la présomption d'innocence, le chef de l'Etat présente l'adaptation de la justice aux besoins de la société moderne comme l'un des grands chantiers du septennat

MOINS DE DEUX ANS après son arrivée à l'Elysée, Jacques Chirac a annoncé qu'il souhaitait faire de la justice un des grands chantiers du septennat. Garant, aux termes de la Constitution de la Vᵉ République, de l'indépendance de l'autorité judiciaire, le chef de l'Etat a placé cette question aux côtés des quatre *« grandes réformes qui sont en cours »* : la modernisation de la défense nationale, la sauvegarde de la protection sociale, la réforme de l'Etat et l'adaptation du système éducatif. *« Il nous faut maintenant bâtir une bonne justice, une justice incontestée, une justice sereine et respectée »*, a-t-il conclu.

La première étape est l'installation, mardi 21 janvier, de la commission de réflexion présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche.

Composée de vingt membres, elle sera chargée, *« en toute liberté »*, d'examiner la question des liens entre le garde des sceaux et les parquets, mais aussi le problème de la présomption d'innocence. Précisant que cette tâche devait être menée *« sereinement, mais avec détermination »*, M. Chirac a demandé que les conclusions des travaux lui soit remises avant le 15 juillet. Le Parlement sera alors saisi. Au cours de son intervention, M. Chirac a précisé les contours de la discussion à venir. La commission devra se demander si la *« modification, voire la suppression »* des liens qui unissent actuellement le ministre aux procureurs renforcerait l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Elle devra alors s'interroger sur les *« sources de la légitimité d'une autorité judiciaire »* totalement indépendante des pouvoirs éxécutifs et législatifs et sur la *« nécessaire responsabilité qui devrait en constituer la contrepartie »*. Elle devra enfin examiner le problème du respect de la présomtion d'innocence, *« principe constitutionnel depuis 1789 »*.



LES CONTENTIEUX CIVILS

Le second volet de cette réforme concerne la justice dite *« quotidienne »*. Evoquant les affaires familiales et prud'homales, M. Chirac a déclaré que la justice de proximité *« ne répondait pas aux attentes des Français »*. *« Vous êtes nombreux à la trouver trop lente, parfois trop chère et, en définitive, peu compréhensible »*, a-t-il souligné.

Les regrets du président rejoignent les constats alarmistes dressés en 1991 par le rapport des sénateurs Hubert Haenel (RPR) et Jean Arthuis (UDF), en 1993 par le rapport sur l'Etat de la France demandé par Edouard Balladur à Jean Raynaud, ou plus récemment, en 1996, par la mission d'information de la commission des lois du Sénat dirigée par Charles Jolibois et Pierre Fauchon (UDF).

Depuis le milieu des années 70, la justice est confrontée à une énorme augmentation des contentieux civils. *« Au cours des vingt dernières années, le flux des affaires a plus que triplé en première instance et en appel »*, soulignait, en octobre 1996, la mission du Sénat.

RAZ DE MARÉE

Face à cette marée, les tribunaux ont privilégié l'efficacité : de 1982 à 1992, le nombre d'affaires jugées par magistrat est passé de 160 à 210. *« Ces efforts, liés à une augmentation du nombre et de la longueur des audiences et à une plus forte utilisation des procédures simplifiées, ne sont pas sans limites, ni sans risques pour le justiciable »*, observait Jean Raynaud en 1993.

En matière pénale, les calculs sont moins aisés. Depuis 1986, le nombre de décisions rendus par les cours et tribunaux baisse avec constance, mais *« cet effet apparent de ralentissement »* masque, selon MM. Haenel et Arthuis, *« une hausse préoccupante de la délinquance non traitée »*.

Au nom de l'opportunité des poursuites, les parquets ont en effet, en 1994, classé près de 80 % des procédures, contre 65,8 % dix ans auparavant. *« Il semble que cette faculté soit largement utilisée pour "gérer la carence" »*, analysent-ils. *« La décision de classement sans suite paraît parfois utilisée comme un instrument de régulation de l'activité de la juridiction »*, renchérissait deux ans plus tard M. Raynaud.

Face à cette explosion qui a souvent suscité un allongement des délais de procédure *(lire page 7)*, M. Chirac propose une justice *« plus rapide, plus claire et plus proche des besoins* [des Français] *»*. Le chef de l'Etat a évoqué un *« effort* [budgétaire] *national accru »* qui permettrait de poursuivre le mouvement engagé il y a une quinzaine d'années : de 1980 à 1996, la part de la Place Vendôme dans le budget de l'Etat est passée de 1,06 % à 1,51 %. *« Il y a peu de secteurs dans lesquels on ait augmenté les moyens autant que dans le domaine de la justice*, résumait M. Raynaud. *Pourtant, on ne peut que constater la persistance de difficultés, qui ne sont sans doute pas d'ordre matériel. »*

Dans cet esprit, le président de la République a tracé quelques pistes de réflexion : redéfinir les missions du juge, améliorer la formation permanente des magistrats, simplifier les procédures. *« Raccourcir leur durée, faciliter l'accès au droit et à la justice, garantir l'exécution de ses décisions, tel est l'objectif »*, a-t-il noté.

M. Chirac propose également de recourir plus souvent à la conciliation et à la médiation, et d'éviter de *« faire toujours plus appel au droit pénal »*. Sur tous ces aspects, le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de lui soumettre, en juillet, un plan d'action pour les cinq ans à venir.

DE MULTIPLES TRAVAUX

Pour celà, le gouvernement pourra s'appuyer sur de multiples travaux. En 1991, le rapport Haenel-Arthuis plaidait en faveur d'un recentrage du juge sur sa mission fondamentale, dire le droit. *« Champ juridique et champ social doivent être clairement distingués »*, soulignait-il.

Les sénateurs insistaient également sur la clarification des relations entre l'éxécutif et le judiciaire et l'amélioration de la formation. Cinq ans plus tard, la mission Jolibois-Fauchon propose une augmentation *« mesurée »* des effectifs, une généralisation des assistants de justice, une informatisation des juridictions et une simplication des procédures.

Dans les mois qui viennent, le garde des sceaux, Jacques Toubon, disposera en outre de deux nouveaux rapports. Consacré à la réforme de la procédure civile, le premier a été remis à M. Toubon, il y a une dizaine de jours : face à l'explosion du contentieux, l'actuel président du tribunal de Paris, Jean-Marie Coulon, propose d'étendre la compétence du juge unique en première instance, de favoriser la conciliation, la médiation et l'arbitrage et d'alléger la procédure.

Un rapport sur la procédure pénale a également été confié au professeur de droit Michèle-Laure Rassat, qui a rendu la première partie de son travail à l'automne 1996.

Anne Chemin

Le désastre de l'informatique judiciaire

Le schéma directeur de l'informatique judiciaire, qui prévoyait l'informatisation des juridictions entre 1990 et 1994, a été purement et simplement abandonné en décembre 1992 par le garde des sceaux du gouvernement de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle. Dans un rapport rédigé à l'automne 1992, Pierre Leclercq, président de la commission de l'informatique de la chancellerie, dénonçaient les graves dysfonctionnements de ce projet.

La refonte du système informatique du casier judiciaire, le système informatisé national des détenus et l'enregistrement de l'ensemble des procédures civiles et pénales françaises étaient inadéquats. Le budget initial, estimé à 1,678 milliard, a finalement dépassé les 2,4 milliards de francs. En 1995, Louis-Marie Raingeard de la Blétière, ancien directeur de l'administration et de l'équipement à la chancellerie, et Elisabeth Belfort, sous-directrice de l'informatique, ont été mis en examen dans cette affaire. M. Raingeard a été sanctionné, en outre, par la cour de discipline budgétaire.

« Pouvoir » ou « autorité »

***« Il n'y a point encore de liberté (…) si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice »*, écrivait Montesquieu dans *L'Esprit des lois* (1748). De là est née la théorie de la séparation des pouvoirs. Fidèle à la tradition française, le président de la République a parlé d'*« autorité judiciaire »* et non de *« pouvoir judiciaire »*. Seule les Constitutions révolutionnaires ont, en effet, utilisé l'expression *« pouvoir judiciaire »*.**

La première version de celle de 1958 regroupait les articles concernés sous le titre : « De la justice » ; au fil des rédactions, ce fut ensuite « De l'indépendance de la magistrature », avant de devenir, à l'initiative du Conseil d'Etat, « De l'autorité judiciaire ». Thierry Renoux, membre de la commission Truche, écrit, dans le *Dictionnaire constitutionnel* (PUF), que *« la qualification de "pouvoir" (…) doit cependant être retenue dans la mesure où (…) l'indépendance des membres de juridictions est garantie et où l'excercice de la puissance de juger est (…) souverain »*.

« La justice ne répond pas assez aux attentes des Français »

Voici le texte intégral de l'intervention du président de la République, lundi 20 janvier, sur la réforme de la justice :

« Mes chers compatriotes, je voudrais vous parler ce soir de la justice. C'est une mission essentielle de l'Etat, et le président de la République a, vous le savez, dans ce domaine, des responsabilités particulières. La façon dont la justice est rendue, la façon dont elle est vécue par les citoyens, sont au cœur de la démocratie. Il n'y a pas d'Etat de droit, il n'y a pas de vertu républicaine sans une bonne justice. Or, la situation n'est pas satisfaisante, et les Français le ressentent directement dans leur vie quotidienne.


VERBATIM

» Des soupçons demeurent sur l'indépendance des magistrats à l'égard du pouvoir politique. Des droits fondamentaux de la personne humaine sont parfois ignorés. Le nombre des procès ne cesse d'augmenter alors que les moyens pour y faire face n'ont pas suffisamment évolué. La justice est en quelque sorte menacée d'asphyxie. Le temps est venu de se fixer une grande ambition pour notre justice : refonder les principes sur lesquels elle repose ; moderniser ses moyens et les adapter à notre temps. Je veux mener à bien cette grande réforme pendant ce septennat.

» S'agissant d'abord des grands principes, j'installerai demain, en présence du premier ministre et du garde des sceaux, la commission qui sera chargée de conduire, en toute liberté, une réflexion et de faire des propositions. Placée sous la présidence du premier président de la Cour de cassation, premier magistrat de France, et composée de professionnels du droit, magistrats et avocats, mais aussi de personnalités, universitaires et journalistes, ayant apporté une contribution dans la réflexion sur l'œuvre de justice, elle devra répondre à trois préoccupations, qui sont d'ailleurs indissociables.

» En premier lieu, elle devra examiner si l'indépendance de l'autorité judiciaire ne pourrait être accrue en modifiant, voire en supprimant, le lien hiérarchique qui relie actuellement le ministère public au garde des sceaux et, le cas échéant, quelles conséquences pourraient en découler. Elle devra alors s'interroger sur les sources de la légitimité d'une autorité judiciaire qui serait devenue totalement indépendante des pouvoirs exécutif et législatif, ainsi que sur la nécessaire responsabilité qui devrait en constituer la contrepartie. Enfin, elle devra se demander comment la présomption d'innocence, principe constitutionnel depuis 1789, inséparable des droits et de la dignité de l'homme, pourrait être mieux respectée.

» Je souhaite que cette tâche soit menée sereinement, mais avec détermination. Et c'est pourquoi je demande à la commission de faire part au gouvernement de ses conclusions avant le 15 juillet prochain, afin que celui-ci puisse ensuite saisir le Parlement. » Mais, pour moi, la réforme de la justice doit aller au-delà de cette réflexion. En effet, la justice ne répond pas assez aux attentes des Français, malgré la qualité de ses magistrats, de ses fonctionnaires, de ses auxiliaires. Vous êtes nombreux à la trouver trop lente, parfois trop chère et, en définitive, peu compréhensible. Et il est vrai qu'il n'est pas supportable, dans un Etat de droit, de devoir attendre plusieurs années la décision d'une cour d'appel et de voir classer sans suite une proportion importante des plaintes.

» Il faut donc moderniser la justice afin de la rendre plus rapide, plus claire, et plus proche de vos besoins. L'effort engagé déjà par le gouvernement devra être fortement amplifié. C'est ce que je lui demande. Les moyens consacrés à la justice doivent être augmentés. Tout l'exige : la demande de justice, qui ne cesse de croître ; l'introduction indispensable des nouvelles technologies ; la rénovation des bâtiments judiciaires et pénitentiaires. Il n'y aura pas de modernisation de la justice sans un effort national accru en sa faveur.

» Mais ces moyens doivent aussi être mieux utilisés. Le juge doit pouvoir se consacrer à ses missions essentielles. Il faut donc les redéfinir. Il faut qu'une formation permanente permette aux magistrats de s'adapter aux évolutions rapides de notre société. Il faut réfléchir sereinement, en concertation avec les élus locaux, à notre carte judiciaire.

» Quant aux procédures, elles doivent être simplifiées. Actuellement, pour obtenir un jugement, nous dépassons très souvent le délai « raisonnable » défini par la Convention européenne des droits de l'homme. Raccourcir cette durée, faciliter l'accès au droit et à la justice, garantir l'exécution de ses décisions, tel est l'objectif. L'enjeu est d'autant plus grand que l'on touche à la vie quotidienne de nos concitoyens : je pense, par exemple, aux affaires familiales ou aux litiges devant les prud'hommes.

» Je voudrais aussi qu'on recherche comment prévenir les procès ou traiter autrement les conflits. Par exemple, en recourant plus souvent à la conciliation ou à la médiation. En évitant de faire toujours plus appel au droit pénal. Autant de voies, et il en est d'autres, que nous devons explorer. Sur tous ces aspects, qui touchent à l'amélioration du fonctionnement de la justice, je demande au gouvernement de me soumettre, au mois de juillet prochain, un plan d'action pour les cinq ans à venir.

» Mes chers compatriotes, il nous faut aujourd'hui bâtir une bonne justice, une justice incontestée, une justice sereine et respectée. Vous le savez, de grandes réformes sont en cours : la modernisation de notre défense, la sauvegarde de notre protection sociale, la réforme de l'Etat, l'adaptation de notre système éducatif et, maintenant, la réforme de la justice. C'est ainsi qu'ensemble nous préparons notre pays aux défis de l'an 2000. »

> Vous êtes nombreux à la trouver trop lente, parfois trop chère, et, en définitive, peu compréhensible

Les réactions

● **« VISIONNAIRE » : Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR**, a appelé *« tous les républicains à participer à la réflexion »* lancée par Jacques Chirac. Il estime que *« le président de la République, en homme d'Etat responsable et visionnaire, engage notre pays sur la voie d'une plus grande maturité démocratique, pleinement conforme à l'idéal républicain »*.

● **« CONFIANCE » : l'UDF s'est félicitée** *« des orientations définies par le président de la République pour clarifier et moderniser le fonctionnement de la justice »*. *« L'UDF apporte toute sa confiance au gouvernement et à la commission, dont elle salue la diversité et la qualité des membres, pour mener à bien cette réforme nécessaire et ambitieuse. »*

● **« CONSTERNATION » : Adeline Hazan, secrétaire nationale du Parti socialiste chargée des questions de société**, s'est déclaré *« consternée »* par l'intervention de M. Chirac en soulignant qu'*« il n'a quasiment rien annoncé »*. *« Il lui faut trois interventions télévisées pour arriver à parler de l'indépendance de la justice, et nous constatons que, par rapport à son intervention du 12 décembre* [1996], *il est en retrait. »*

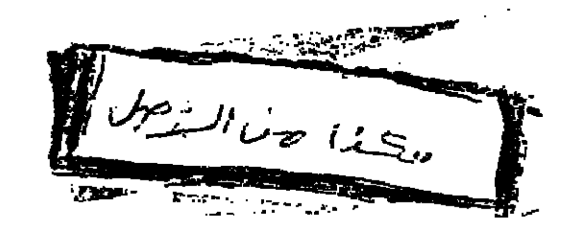
● **« TRANSPARENCE » : Jean-Claude Gayssot, membre du secrétariat du Parti communiste**, souhaite que *« le pluralisme et la transparence inspirent de bout en bout »* la réflexion sur la réforme de la justice. *« Le besoin d'une réforme est évident. Le président a dit les questions que tout le monde se pose depuis longtemps et que les gouvernements successifs n'ont jamais mises en débat. »*

● **« BON SENS » : le Parti radical-socialiste** estime que la *« désignation d'une commission de réflexion sur la justice va dans le bons sens »*. Le PRS estime toutefois qu'*« il convient de rester vigilant afin de concilier à la fois le souci de rendre la justice plus proche, plus accessible et plus compréhensible des citoyens et la nécessité de ne pas doter les juges d'un pouvoir qui ne serait pas assorti de nouvelles responsabilités »*.

● **« PRÉCIS » : Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche)**, s'est félicité de la mise en place de la commission sur des *« angles d'attaques précis »*, mais reste réservé sur le sens donné au renforcement de la présomption d'innocence : *« Faut-il y voir une volonté d'accroître les garanties procédurales pour le justiciable ou une recherche de restreindre la liberté de la presse ? »*

● **« SATISFACTION » : Michel Lernoult, secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée)**, *« constate avec satisfaction que le président s'est attaché à rappeler qu'une bonne justice ne peut se faire sans moyens »*. L'USM s'interroge cependant sur la mise en place d'un nouveau plan quinquennal *« dans la mesure où le gouvernement peine à mettre en œuvre celui qui avait été décidé quand Pierre Méhaignerie était ministre de la justice »*.

● **« PARADOXAL » : Georges Fenech, président de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite)**, estime *« paradoxal que la majorité présidentielle confie la présidence de la commission de réflexion à Pierre Truche, pur produit de l'école Badinter, qui a des idées de gauche »*. *« Les commissions Théodule, on en a soupé. Il faut des actes, une volonté politique. »*





Réduire la longueur des délais de jugement

APPELANT de ses voeux une justice *« rapide »*, Jacques Chirac estime qu'il *« n'est pas supportable, dans un Etat de droit, de devoir attendre plusieurs années la décision d'une cour d'appel »*. En matière civile, l'augmentation des contentieux a en effet allongé la durée des procédures : de 1988 à 1994, le délai moyen d'examen d'une affaire devant un tribunal d'instance est passé de 4,1 à 5,2 mois. En revanche, l'attente est de plus en plus courte devant les tribunaux de grande instance – de 10,5 à 8,9 mois – et les cours d'appel – de 16,9 à 13,9 mois –. *« La plupart des juridictions s'épuisent à suivre la montée des contentieux »*, analysait en 1993 le rapport sur l'état de la France de Jean Raynaud.

En matière pénale, l'utilisation croissante des procédures rapides, et notamment de la comparution immédiate, a permis de raccourcir le délai de jugement des délits : au cours des dix dernières années, il a baissé d'un mois et demi, passant de 13,5 mois en 1984 à 12 mois en 1993. En revanche, les affaires criminelles, qui sont de plus en plus nombreuses, sont également de plus en plus lentes : de 1984 à 1993, la durée moyenne d'examen d'une procédure a augmenté de dix mois, passant de 19 à 39 mois. *« L'allongement important de la durée des procédures pour viols et l'augmentation du nombre de crimes sanctionnés sont à l'origine de cette hausse »*, note une étude de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, parue en décembre 1996 dans *Infostat justice*.

Ces délais ont suscité de nombreuses condamnations de la France par la Cour de Strasbourg. Chargée de veiller à l'application de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, qui prévoit que toute personne arrêtée ou détenue a le droit d'être jugée *« dans un délai raisonnable »*, la Cour ne prévoit aucun délai fixe : elle se contente d'apprécier, dossier par dossier, si la procédure a donné lieu à des abus.

Ce fut notamment le cas, en 1991, pour Michel Kemmache, qui avait passé 1 410 jours en détention provisoire : dix ans s'était écoulé entre son arrestation et son procès. Ce fut également le cas pour un ancien instituteur qui avait patienté sept ans avant de voir un différend tranché par une juridiction administrative.

LA FRANCE CONDAMNÉE

Depuis l'acceptation du recours individuel, en 1981, la France a fait l'objet de quatorze condamnations : trois en matière pénale, deux en matière civile et neuf en matière administrative. Elle se situe en deuxième position, derrière l'Italie, qui est très loin devant tous les autres pays européens avec plus de quatre-vingts condamnations depuis l'acceptation, par la péninsule, du recours individuel, en 1973. En comparaison, la Grande-Bretagne n'a été condamnée qu'une seule fois pour non-respect du délai raisonnable. L'Espagne, la Belgique et la Grèce ont vu seulement deux affaires soumises à la Cour.

A. C.

Réformer une carte judiciaire archaïque

DANS SON INTERVENTION, lundi 20 janvier, Jacques Chirac a évoqué l'un des débats-tabous de ces dernières décennies : la réforme de la carte judiciaire. Héritée de l'histoire – certains tribunaux sont les descendants des places-fortes médiévales, d'autres sont nés lors de la révolution industrielle du XIXe siècle –, cette carte ne correspond ni aux frontières des départements, ni à celles des régions. Depuis le début du siècle, plusieurs tentatives de refonte se sont succédé, mais toutes ont été vaincues par la réticence des élus. *« Il faut réfléchir sereinement, en concertation avec les élus locaux, à notre carte judiciaire »*, a affirmé le chef de l'Etat.

Dans un rapport remis en 1994 à Pierre Méhaignerie, le directeur général de l'Institut géographique national (IGN), Jean-François Carrez, dénonçait l'archaïsme de la situation française. *« Ce réseau exprime largement des réalités démographiques, économiques et sociales disparues et ne correspond pas à la carte des besoins de la fin du XXe siècle »*, écrivait-il. Entre les trois cours d'appel les plus chargées et les trois qui le sont le moins, le nombre d'arrêts correctionnels rendus en 1991 par magistrat varie du simple au double. *« Les écarts sont d'une telle ampleur et leurs conséquences sur le travail des juridictions si importantes qu'il faut considérer que la justice n'est d'ores et déjà pas rendue uniformément sur le territoire français »*, concluait-il.

Pour corriger ces déséquilibres, M. Carrez proposait une démarche souple et pragmatique confiant l'aménagement de la carte aux trente-six cours d'appel actuelles, qui offrent *« une bonne base d'organisation »*. *« On ne peut défendre sur le plan rationnel, même au nom de l'aménagement du territoire ou de la proximité, le maintien d'une centaine de juridictions ne répondant plus à un réel besoin, sauf à dénaturer la notion même d'aménagement du territoire en l'assimilant à la conservation intégrale du passé, même le plus révolu, et au détriment des besoins urgents de vastes régions du territoire »*, ajoutait-il.

SUPPRESSIONS

Dans un rapport transmis récemment à la commission des lois, la chancellerie exclut une réforme globale : elle estime que la suppression des cent plus petites juridictions, qui susciterait une économie de 30 millions de francs, fragiliserait la justice de proximité. La mission d'information de la commission des lois pilotée par Charles Jolibois et Pierre Fauchon est d'un tout autre avis : en octobre, elle proposait de supprimer *« au moins »* la centaine de juridictions ne répondant plus à un réel besoin et de créer des chambres et des juridictions nouvelles dans les territoires où le contentieux a augmenté.

Elle suggérait également d'établir un *« plan de transition sur dix ans, ou même davantage, de la carte actuelle à la nouvelle »*. Enfin, elle souhaitait l'instauration de chambres détachées et d'audiences foraines dans les juridictions où la présence continue du juge ne paraît pas indispensable.

A. C.

La commission présidée par Pierre Truche associe praticiens de la justice et intellectuels

LA COMMISSION de réflexion sur la justice devait être installée par le président de la République mardi 21 janvier. Présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation, elle comprendra, en outre, vingt membres. Voici sa composition :

● **Pierre Truche** a fait toute sa carrière au parquet ; c'est lui qui requit contre Klaus Barbie. Un temps membre du Syndicat de la magistrature, il a été nommé procureur général près la cour d'appel de Paris par le gouvernement de Michel Rocard et premier président de la Cour de cassation par celui d'Alain Juppé.

● **Daniel Amson** est avocat et professeur de droit. Auteur d'ouvrages sur le fonctionnement des pouvoirs publics, il est proche de Valéry Giscard d'Estaing. Dans une tribune publiée par *Le Figaro* le 9 septembre 1993, il assurait que le secret de l'instruction *« n'a pas pour but de remettre en cause la liberté de la presse, mais seulement de prévoir une hypothèse dans laquelle l'intérêt général impose de lui fixer une limite »*.

● **Alain Bacquet** est président de la section sociale du Conseil d'Etat. D'avril 1983 à mars 1986, il a été le directeur de cabinet de Robert Badinter, ministre de la justice.

● **Blandine Kriegel**, professeur d'histoire des idées politiques à l'université Paris-X-Nanterre, elle est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Etat et la démocratie.

● **Hubert Blanc** est entré dans la carrière préfectorale en 1961. Il a été membre de divers cabinets ministériels de 1968 à 1974. Il est actuellement préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● **Raymond Boudon** est professeur de sociologie à l'université de Paris-IV-Sorbonne. Analysant dans nos colonnes (*Le Monde* du 14 janvier) *« la morosité »* qui *« ronge actuellement les Français »*, M. Boudon observait que *« le public tolère fort mal qu'un individu tire un bénéfice non justifié de sa position et de sa situation »* et citait, parmi d'autres exemples, *« le ministre qui entrave le cours de la justice »*.

● **Jean-François Burgelin** fut le directeur de cabinet d'Albin Chalandon au ministère de la justice sous la première cohabitation. Nommé procureur général près la cour d'appel de Paris par le gouvernement d'Edouard Balladur, il a souhaité, en 1995, le classement de l'affaire de l'appartement d'Alain Juppé. Depuis juillet 1996, il est procureur général près la Cour de cassation.

● **Renaud Chazal de Mauriac** a été membre du Syndicat de la magistrature. Il est aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Montpellier. En tant que premier président à Dijon, il avait déclaré que *« la presse ne doit pas être utilisée, pendant le déroulement d'une procédure pénale, à des fins tactiques »*.

● **Laurent Cohen-Tanugi** est agrégé de lettres, avocat à Paris et à New York. Spécialiste du droit des affaires, il a publié de nombreux ouvrages sur la construtïon de l'Europe et sur les rapports entre le droit, l'Etat et la démocratie.

● **Noël Copin** a fait l'essentiel de sa carrière de journaliste à *La Croix*, qu'il a quitté en 1994 après en avoir été, pendant dix ans, directeur de la rédaction. Il est actuellement président de Reporters sans frontières.

● **Ghislaine Dejardin**, avocate à Caen, est vice-présidente de la conférence des bâtonniers de France.

● **Hervé Expert** est président du tribunal de grande instance de Béthune depuis décembre 1990. C'est lui qui, en mars 1996, avait présidé au procès de Bernard Tapie dans l'affaire Testut.

● **Luc Ferry** est professeur de philosophie à l'université de Caen. Il a été nommé par François Bayrou, en 1993, président du Conseil national des programmes.

● **Jean-Baptiste de Foucauld** est ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances. Commissaire au Plan jusqu'en 1995, c'est un proche de Jacques Delors.

● **Jean Kahn** est président de section honoraire du Conseil d'Etat. Chargé de mission auprès du président de la République entre 1988 et 1995, il est actuellement vice-président de l'Institut François-Mitterrand.

● **Philippe Lemaire**, avocat à Paris, avait défendu, en 1972, Roger Bontems, condamné à mort et exécuté. Récemment, il a notamment été l'avocat d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba-Sages et a plaidé dans plusieurs affaires contre des organes de presse ayant, à ses yeux, violé le secret de l'instruction.

● **Marie-Thérèse Lesueur de Givry** a été conseiller à la cour d'appel de Versailles, où elle a notamment été assesseur lors du procès de Paul Touvier. Elle est actuellement procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thionville (Moselle).

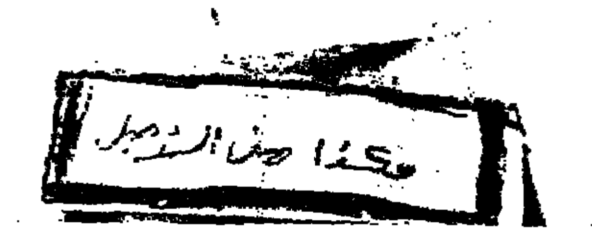
● **Jean Miot** a fait l'essentiel de sa carrière de journaliste dans le groupe Hersant, particulièrement au *Figaro* jusqu'en 1996, date à laquelle il a été élu président-directeur général de l'Agence France-Presse. Il a été président du Syndicat de la presse parisienne et président de la Fédération nationale de la presse française.

● **Christian Raysseguier** a longtemps été magistrat instructeur. Nommé procureur général à Bastia, en 1992, il a requis dans le procès de la catastrophe de Furiani, en 1995.

● **Thierry Renoux**, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille III, est un spécialiste du fonctionnement du pouvoir judiciaire et de ses rapports avec les autres institutions.

● **Jacques-Henri Robert** est professeur à l'université de Paris-II, spécialiste du droit pénal et directeur de l'Institut de criminologie. Il a fait partie, en 1996, du Haut Conseil consultatif sur la réforme de la cour d'assises.

Thierry Bréhier et Gérard Courtois



Jean Arthuis annonce une baisse de 1 point de la rémunération des plans d'épargne-logement

Le taux sera ramené à 4,25 % à compter du jeudi 23 janvier

Ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a annoncé, lundi 20 janvier, que le taux de rémunération des PEL serait abaissé de 5,25 % à 4,25 %, pour les plans ouverts à compter du jeudi 23 janvier. Le taux des prêts d'épargne-logement ne baissera, lui, que de 0,74 point, passant de 5,54 % à 4,80 %. La réforme risque de susciter moins de controverses que celle du Livret A, effective depuis le 1er mars 1996.

LE 13 JANVIER, lors de la cérémonie de présentation des vœux du premier ministre à la presse, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, en avait donné l'assurance : une baisse de la rémunération des plans d'épargne-logement (PEL), avait-il dit, *« n'est pas à l'ordre du jour »*.

Lundi 20 janvier, pourtant, M. Arthuis a confirmé que la rumeur qui circulait depuis plusieurs semaines était fondée : il a annoncé que le taux dont bénéficient les épargnants sera ramené de 5,25 % à 4,25 %, soit une baisse de 1 point, à compter du jeudi 23 janvier. Après prélèvement de la CSG et du RDS, la rémunération nette servie aux détenteurs d'un plan atteindra donc 4,08 %, contre 5,04 % actuellement. Dans le même temps, le taux des prêts d'épargne-logement ne baissera, lui, que de 0,74 point, passant de 5,54 % à 4,80 % (hors assurance).

Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision ? Et pourquoi a-t-il hésité de la sorte ? Sur le fond, la mesure n'a rien de surprenant. Le taux de rémunération des PEL n'avait pas été modifié depuis février 1994. Dans un contexte de baisse généralisée des taux d'intérêt, il est donc devenu, au fil des mois, l'un des produits de placements favoris des Français, car l'un des plus avantageux. Même les grands livrets d'épargne populaire défiscalisés, tels que le Livret A ou le Livret bleu, dont les taux de rémunération ont été abaissés de 4,5 % à 3,5 % le 1er mars 1996, ne présentaient plus les mêmes attraits.

Le PEL, qui peut être ouvert pour une période initiale de quatre ans, reconductible pour six années supplémentaires, et qui est assorti d'un plafond de dépôt de 400 000 francs, risquait donc de « siphonner » de nombreuses formes d'épargne. A preuve, les encours placés sur les PEL ont considérablement progressé au cours de 1996, au point d'atteindre 883,2 milliards de francs à la fin novembre (+ 17 % en un an), contre 653 milliards de francs pour le Livret A. Le nombre des plans est, quant à lui, passé de 12,6 millions en 1995 à 14,2 millions en septembre 1996. Insensiblement, les Français ont donc utilisé le PEL comme un produit classique de placement, sans y voir un moyen privilégié d'investir dans leur logement. Désormais, un tiers des épargnants seulement utilisent leur PEL pour bénéficier ultérieurement d'un prêt immobilier. L'encours des prêts était ainsi évalué à 213 milliards de francs à l'automne 1996, en hausse de seulement 1,46 % sur un an.

PRESSIONS BANCAIRES

Soumis à de fortes pressions des milieux bancaires, le gouvernement avait donc de bons arguments à faire valoir pour justifier cette modification. Mais il est des décisions symboliques qu'il est difficile de prendre. De peur que la mesure ne soit impopulaire, le gouvernement a ainsi très longuement hésité, l'an passé, avant d'annoncer la baisse de la rémunération du Livret A. Visiblement, même s'il a moins tardé, il a eu les mêmes appréhensions avec le PEL.

Même si elles risquent d'être également mal ressenties par les épargnants, les deux décisions ne sont, cependant, pas de même portée. D'abord, dans le cas du Livret A, la baisse de la rémunération a concerné tous les épargnants. Le gouvernement a donc cherché à amortir le choc de la mesure en prenant de nombreuses dispositions complémentaires. Pour qu'on ne lui reproche pas de pénaliser l'épargne populaire, il a offert aux épargnants la possibilité d'ouvrir un « livret jeune » ou un livret d'épargne populaire (LEP), assorti d'un taux de 4,75 %.

Dans le cas du PEL, il en va différemment : ne seront concernés par la réforme gouvernementale que les nouveaux épargnants, ceux qui souscriront un plan à compter de jeudi. Les plans ouverts préalablement ne seront donc pas touchés par la mesure. Annonçant cette baisse des taux deux jours avant qu'elle ne soit effective, le ministère des finances a même pris le risque de déclencher une ruée des épargnants aux guichets des établissements spécialisés, afin de bénéficier d'un PEL aux anciennes conditions.

De surcroît, il y avait, dans la récente réforme du Livret A un dispositif à double détente. Le gouvernement a en effet profité de la baisse du taux de rémunération pour accéder à une vieille revendication des milieux financiers. Alors que le Livret A échappait jusque-là aux banques et n'était distribué que par La Poste et le réseau écureuil des Caisses d'épargne (ce à quoi il faut ajouter le livret bleu du Crédit mutuel), il avait fait un pas important dans la « banalisation » en acceptant que le nouveau LEP et le « livret jeune » soient distribués par tous les réseaux. A l'époque, on avait donc beaucoup dit que le gouvernement avait pris un grand risque, celui de jouer contre le Livret A, et donc contre le logement social financé grâce à la collecte de cette forme d'épargne.

CRITIQUES MOINS VIVES

Or, avec le PEL, il n'y a pas de face cachée. Tout juste le gouvernement prend-il en compte la baisse des taux d'intérêt. Avec le recul, les experts de Bercy tendent même à penser qu'on a sans doute trop tardé et qu'il aurait été de bonne politique de baisser le taux de rémunération des PEL en même temps que celui du Livret A.

Reprochera-t-on malgré tout au gouvernement de jouer un mauvais tour aux épargnants ? C'est peu probable. *Mezza voce*, quelques socialistes avaient entamé cette partition, lors de la réforme du Livret A ; mais ils l'avaient fait sans conviction et avaient préféré reprocher d'abord au gouvernement de mettre en danger le logement social. Cette fois, avec le PEL, les critiques risquent donc d'être encore moins vives.

Ceci explique d'ailleurs cela : pour le Livret A, le gouvernement a hésité de longs mois avant de dévoiler sa réforme ; pour le PEL, il s'est tout juste passé une semaine entre les dénégations du ministre des finances et l'annonce de la mesure...

Laurent Mauduit

M. Madelin et des patrons ont ouvert la chasse aux « nouveaux emplois »

Jean Kaspar contre les avantages acquis

C'ÉTAIT BRANCHÉ, c'était câblé, c'était Alain Madelin *on line*. La Nuit des nouveaux emplois, organisée par le président d'Idées-Action au Palais des congrès de Paris, lundi 20 janvier, en présence d'un aréopage de patrons *« réputés pour leur créativité »*, avec participation de la salle et télépropositions d'internautes retransmises sur écran géant, se voulait un antidote à *« la morosité ambiante »* sur le front de l'emploi. Franchement hostile à tout ce qui relève du partage du temps de travail, et convaincu que *« les emplois ne sont pas à partager, mais à inventer »*, l'ancien ministre se faisait donc fort d'apporter la démonstration que, dès aujourd'hui, *« le travail ne manque pas »*.

A l'invitation des animateurs de la soirée – Yvan Levaï, directeur de l'information de *La Tribune*, Jean-Marc Sylvestre, rédacteur en chef à TF 1, Patrick Fauconnier, de *Challenges*, et Alexandre Lichan, de France-Info –, chacun était donc prié de faire assaut d'imagination pour proposer *« des activités nouvelles »*. Une équipe d'*« experts »* avait même été prévue pour étudier *« en temps réel »* la viabilité des suggestions de ce concours Lépine d'un nouveau genre, coorganisé par l'assemblée des chambres de commerce et d'industrie et auquel participaient notamment Jean-Claude Decaux, Victor Scherrer (La Vie claire), Michel-Edouard Leclerc, Antoine Guichard (Casino), et Gilbert Trigano.

Les *« petits métiers »* qui, selon la formule de l'ancien ministre de l'économie, *« ne méritent pas qu'on les rejette d'un revers de la main »*, ont fait l'objet de nombreuses suggestions. Les *« formateurs au sourire pour les petits commerçants »*, imaginés par Fabrice Sergent (Grolier interactive) ; les kinésithérapeutes *« qui expliquent aux automobilistes comment s'asseoir »* dans leur nouveau véhicule, proposés par René Silvestre (*L'Etudiant*) ; le portage du petit-déjeuner aux *« personnes en villégiature ou dans leurs résidences secondaires »*, de Roger Caille (Jet Services) ; le portage des courses dans les centres-villes, de Paul Dubrule (l'un des fondateurs du groupe Accor) ; la création d'une entreprise qui inventerait un jeu pour apprendre à créer sa société, proposée par Patrick Zelnick (Virgin France), ont côtoyé les nouveaux métiers suscités, selon d'autres participants, tant par le VTT que par Internet.

C'est Jean Kaspar, ancien secrétaire général de la CFDT, aujourd'hui patron d'une société de conseil aux entreprises, qui s'est taillé le plus franc succès auprès de cette assemblée très libérale. Tirant les enseignements de son *« expérience américaine »*, acquise lorsqu'il était conseiller social à l'ambassade de France de Washington, M. Kaspar a appelé à *« remettre en cause dans notre pays une conception élitiste de l'emploi »*. Il faut, a-t-il dit, *« avoir du droit social une conception évolutive »*, avant de juger que *« le concept de la défense des avantages acquis est profondément conservateur »*. M. Madelin n'a rien eu à ajouter.

Cécile Chambraud

Le PCF refuse de mettre un bémol à son rejet de l'euro

ON ATTENDAIT la réponse de Robert Hue à Lionel Jospin. Après les déclarations du premier secrétaire du Parti socialiste, le 16 janvier, proposant un *« contrat d'orientation entre les partis de gauche et les écologistes »*, mais surtout ses mises en garde contre tous ceux qui voudraient faire de la construction européenne et même de la monnaie unique *« un objet de débat »*, le silence du Parti communiste devenait pesant. Lundi 20 janvier, devant le comité national fraîchement élu par le vingt-neuvième congrès, puis, mardi 21 janvier, devant la presse, le secrétaire national du PCF a répondu assez fermement aux injonctions socialistes.

« UNE CERTAINE ÉVOLUTION »

« J'ai bien noté les propos de Lionel Jospin envisageant un « contrat d'orientation » *entre les partis de gauche et les écologistes, incluant donc le PCF*, a indiqué M. Hue. *Jusqu'alors, les dirigeants du PS évoquaient seulement, concernant notre parti, l'éventualité d'un accord de second tour. Il y a donc une certaine évolution qu'il convient de relever. »* Celle-ci répond, selon M. Hue, à la proposition communiste visant à établir une *« base d'engagements communs »* entre les forces de gauche. Mais, a ajouté le secrétaire national, *« cette évolution de la direction du PS répond également à une autre question, qui lui est chaque jour davantage posée : celle de la crédibilité d'une alternative qui aurait pour seule base le seul programme du PS »*.

Réaffirmant son souci de tout faire pour obtenir un référendum sur le passage à la monnaie unique – la veille, le rapporteur du comité national, Jean-Paul Magnon, avait parlé d'*« une campagne de très grande ampleur »*, – M. Hue a ajouté : *« Il n'y aurait pas sur ces questions décisives* [de la construction européenne et de l'euro] *matière à débat ? Ce serait à prendre ou à laisser ? Ce sont précisément de ces questions que ne cessent de débattre nos compatriotes. (...) A très franchement parler, si le PS voulait opposer je ne sais quel droit de veto à ce débat, ce serait difficilement compréhensible, et peu compatible avec l'affirmation d'une volonté politique nouvelle. Puis-je ajouter que ce serait aussi, sans doute, peine perdue... Le débat est déjà là, poursuivons-le »*, a conclu M. Hue.

Des « Assises pour le changement », prenant le relais des forums de 1996, seront organisées dans tout le pays, jusqu'en juin, pour confronter les programmes des forces de gauche et les *« aspirations populaires »*, et en *« rédiger des procès-verbaux »* (*Le Monde* du 21 janvier).

Ces débats seront lancés le 1er mars à Lille par un meeting national, au cours duquel *« le secrétaire national prononcera un discours dans lequel il traitera de façon précise de ce que pourrait être, concrètement, une politique nouvelle mise en œuvre en France en 1998.* Ce discours sera ensuite largement publié. *« Il faut revenir à l'essentiel : faire une vraie politique de gauche ne suppose-t-il pas de s'affranchir du carcan d'une marche à la monnaie unique réglée sur les volontés des marchés financiers ? »*, a souligné M. Hue, qui compte, pour mener cette bataille, sur son nouveau secrétariat *(lire ci-contre)*, plus fidèle et plus resserré.

Ariane Chemin

Le nouveau secrétariat du Parti communiste

Sept secrétaires entourent Robert Hue : **Nicole Borvo, Marie-George Buffet, Jean-François Gau, Jean-Claude Gayssot, Paul Lespagnol, Jean-Paul Magnon, Pierre Zarka.** Directement rattaché à Robert Hue, **Pierre Blotin**, assisté de **Marie-Pierre Vieu**, la présidente de l'UNEF, dirige le bureau d'information et de contact avec les médias.

Le travail du comité national est réorganisé en neuf départements :

- coordination du travail du comité national, du bureau national et du secrétariat : **Jean-Paul Magnon ;**
- vie du parti : **Marie-George Buffet ;**
- communication : **Jean-François Gau ;**
- relations extérieures et institutions : **Jean-Claude Gayssot ;**
- études, projets, développement : **Paul Lespagnol ;**
- mouvement de la société : **Nicole Borvo ;**
- politique et relations internationales-Europe : **Francis Wurtz ;**
- *L'Humanité* : **Pierre Zarka ;**
- élections, collectivités locales : **André Lajoinie.**

Les PME seront associées à la réforme de la taxe professionnelle

LE GOUVERNEMENT a décidé, au terme de la conférence annuelle des petites et moyennes entreprises, réunie par le premier ministre lundi 20 janvier, de faire participer le patronat au groupe de travail sur la réforme de la taxe professionnelle (TP) et de confier à des personnalités une mission de réflexion sur les freins à l'embauche. Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, a cité trois autres objectifs qui seraient poursuivis dans les prochains mois : la *« simplication administrative »*, l'amélioration du financement des entreprises et le soutien à l'exportation (*Le Monde* du 20 janvier).

Jean Gandois, président du CNPF, et Lucien Rebuffel, président de la CGPME, qui représentaient les petites entreprises à la conférence, se sont déclarés *« satisfaits »* de la politique menée depuis un an. Alain Juppé a souligné que, *« derrière tout ce que nous faisons pour les PME, il y a l'emploi »*.

DÉPÊCHES

■ **FONCTIONNAIRES : Dominique Perben, ministre de la fonction publique**, a reçu la CGC, lundi 20 janvier, pour une discussion salariale. Charles Bonissol, président de l'Union fédérale des cadres des fonctions publiques CGC, demande une augmentation de 4,7 % pour 1996, 1997 et 1998, la prolongation du congé de fin d'activité, ainsi qu'une négociation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

■ **FORCE OUVRIÈRE : Marc Blondel**, secrétaire général de FO, a estimé, lundi 20 janvier, que la mise en cause des conventions collectives serait une *« déclaration de guerre »*, réagissant ainsi aux déclarations du président du CNPF. La convention collective est *« un élément de stabilité dans l'entreprise »*, a expliqué le dirigeant de FO. M. Blondel a aussi dénoncé la flexibilité, *« qui s'inscrit dans une dérive anglo-saxonne »*, jugeant que *« c'est l'existence même du code du travail qui est mise en cause »* par le développement de cette idée.

■ **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : Pierre Lellouche, député (RPR) du Val-d'Oise**, sera candidat aux élections législatives de 1998 dans la quatrième circonscription de Paris, qui recouvre les 8e et 9e arrondissements, et dont le député sortant est Gabriel Kaspereit (RPR), atteint par la limite d'âge fixée par le mouvement néogaulliste. Il devrait abandonner prochainement son mandat de conseiller municipal de Cannes. **Catherine Tasca (PS) sera, elle, candidate** dans la onzième circonscription des Yvelines (Trappes). L'ancien ministre délégué à la communication puis à la francophonie tentera de conquérir le siège actuellement détenu par le RPR Jean-Michel Fourgous depuis 1993. – *(Corresp.)*

■ **CAMPAGNES : l'Assemblée nationale**, sur proposition de son président, Philippe Séguin, a décidé de créer un groupe de travail sur le financement des campagnes électorales. Ce dernier, présidé par le président de la commission des lois, Pierre Mazeaud (RPR), sera composé de deux membres par groupe politique. Il sera chargé de mieux définir les règles de financement dans l'année qui précède les législatives.

■ **CORSE : Jean Baggioni, président (RPR) du conseil exécutif** de l'Assemblée de Corse, a pris l'initiative, lundi 20 janvier, de recevoir une délégation d'agriculteurs des deux départements. Il s'est engagé à défendre, *« dans le cadre de négociations avec l'Etat »*, le préalable posé par les agriculteurs concernant la réouverture des prestations sociales aux exploitants suspendus de leurs droits pour non-paiement de leurs cotisations à la Mutualité sociale agricole. – *(Corresp.)*

■ **« VACHE FOLLE » : Evelyne Guilhem (RPR), présidente de la mission d'information de l'Assemblée nationale** sur la « vache folle », et Jean-François Mattei (UDF), rapporteur, ont rendu public, mardi 21 janvier, le rapport sur *« l'ensemble des problèmes posés par le développement de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine »* (*Le Monde* du 15 janvier). M. Mattei dénonce notamment la façon dont fonctionnent les différents comités vétérinaires à Bruxelles et propose la création, en France, d'une *« autorité unique qui serait pleinement responsable de la sécurité sanitaire »*.

Les négociations restent difficiles entre le PS et Jean-Pierre Chevènement

DANIEL VAILLANT devrait présenter, mercredi 22 janvier, devant le bureau national du Parti socialiste, un bilan des négociations électorales en cours avec le Parti radical-socialiste (PRS), les Verts et le Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement.

Le numéro deux du PS espère d'ici là arriver à une triple conclusion positive, ce qui suppose de surmonter d'ultimes obstacles, minimes avec les Verts et le PRS, plus substantiels avec le MDC. M. Vaillant a rencontré mardi Georges Sarre, à l'Hôtel de Ville, tandis que, parallèlement, Pierre Moscovici (PS) et Jean-Yves Autexier (MDC) tentaient de progresser.

Avec le PRS, l'accord général, avec financement commun, est pratiquement acquis. Lionel Jospin et Jean-Michel Baylet devraient se rencontrer mercredi. Dans trente-cinq circonscriptions, le PRS présentera un candidat aux élections législatives qui aura le soutien du PS. Il n'y aura aucune « primaire ». L'accord électoral sera accompagné d'un accord politique. Seul reste à régler le cas de Bernard Kouchner. Après le refus de la fédération socialiste de la Moselle de l'accueillir dans la première circonscription, il est de nouveau question de la circonscription de Saintes, en Charente-Maritime.

Avec les Verts, l'accord est quasiment bouclé, avec un volet programmatique et un volet électoral. Les Verts disposeraient de vingt-sept circonscriptions – dont celle de Bègles pour Noël Mamère en Gironde – et s'engageraient à ne pas présenter de candidat dans environ quatre-vingt circonscriptions. Un accord-cadre, à décliner région par région, serait conclu.

Avec le MDC, la partie est beaucoup plus serrée. MM. Moscovici et Autexier ne sont pas loin de trouver une formule qui ménagerait le « oui, si » du PS et le « non, si » du MDC à la monnaie unique. Le PS propose sept circonscriptions, dont les quatre des députés sortants du MDC, mais celui-ci demande trois circonscriptions supplémentaires : pour M. Autexier contre Jean-Christophe Cambadélis dans la vingt et unième circonscription de Paris ; pour Béatrice Patrie contre Laurence Rossignol dans l'Oise ; pour Joël Batteux contre Claude Evin en Loire-Atlantique. Le PS refuse.

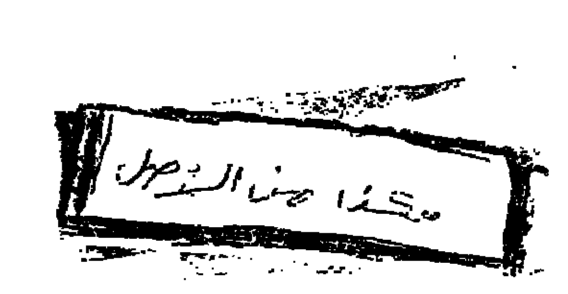
Une fois ces négociations bouclées, le PS proposera à ses partenaires – PCF compris – de discuter de candidats uniques de la gauche là où il y a un danger Front national.

Michel Noblecourt

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Attendu dès lors qu'en ...omettant celui de Monsieur CHRISTOPHEL, qui .. a réalisé la majorité des émissions dont ont été extraits les « Réquisitoires » sélectionnés pour figurer sur les CD en cause, l'INA a commis une faute peu important que cette omission soit le fruit d'une intention malveillante ou d'une simple négligence... »

« Attendu qu'eu égard à la popularité dont a joui à l'époque l'émission « Le Tribunal des Flagrants Délires » et au succès rencontré par l'edition des CD des « Réquisitoires de Pierre DESPROGES » qui en sont issus... cette faute a causé un préjudice certain à Monsieur CHRISTOPHEL qui s'est vu privé tant auprès du public que des professionnels d'une notoriété à laquelle il pouvait légitimement prétendre ».



M. Madelin et des patrons ont ouvert la chasse aux « nouveaux emplois »

LOGEMENT L'étude annuelle de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) confirme la quasi-stabilisation des prix intervenue au 1er janvier 1996. Les loyers ont augmenté de 0,8 % seulement à Paris en 1995 et de 1 % en proche banlieue : ces chiffres masquent des mouvements de baisse dans certains arrondissements de la capitale. ● LES RELATIONS entre propriétaires et locataires sont ainsi nettement rééquilibrées après les flambées de prix enregistrées à la fin des années 80. Des loyers sont revus à la baisse lors du renouvellement d'un bail, et les négociations deviennent plus fréquentes. ● LA VILLE DE PARIS, de son côté, achève la transformation de 100 000 mètres carrés de bureaux en appartements. Ses sociétés peuvent ainsi se constituer un parc de logements sociaux ou intermédiaires dans des arrondissements centraux de la capitale.

Des baisses de loyer sont constatées dans l'agglomération parisienne

La stagnation des prix moyens à nouveau enregistrée au 1er janvier 1996 masque, dans certains arrondissements de la capitale ou communes de banlieue, des minorations lors de la remise en location d'appartements. L'éventail se resserre fortement

LE PARC LOCATIF privé loge un ménage sur cinq en Ile-de-France et un sur trois à Paris *intra-muros*. Grâce à ses 40 000 références de loyer dans la capitale et dans 114 communes de proche banlieue, l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) fournit, en permanence, une photographie de ce marché. Son enquête annuelle, qui vient d'être publiée, permet d'en suivre les principales évolutions. La tendance amorcée en 1993 se confirme : à Paris *intra-muros* et en proche banlieue, le ralentissement de la hausse des loyers se poursuit et l'on assiste même à une baisse des prix à l'occasion des changements de locataires.

Les loyers ont augmenté de 0,8 % seulement à Paris en 1995 et de 1 % en proche banlieue, soit une progression inférieure à celle de l'indice général des prix à la consommation. On retrouve, au premier semestre 1996, des niveaux de loyer de relocation équivalents à ceux de 1991. Après un changement de locataire, la hausse des loyers ne dépasse pas, en moyenne, 1,3 %, contre 7,3 % en 1993 et 15,5 % en 1990. Dans près du tiers des cas, les propriétaires ont été obligés de réviser à la baisse leurs prétentions.

VACANCE EN HAUSSE

Cette évolution a pour effet de resserrer considérablement l'éventail des loyers parisiens. En 1990, à Paris, les emménagés récents dépensaient, pour la location de leur logement, 70 % de plus, en moyenne, que les ménages occupant leur appartement depuis dix ans. Cet écart est tombé à 44 % en janvier 1996. Les locataires parisiens ont payé, en moyenne, 89,60 francs au mètre carré en 1995 contre 90,20 francs deux ans plus tôt. En proche banlieue, les prix se stabilisent autour de 70 francs.

Tous les types de logement sont concernés par ce recul des prix, mais les grands logements sont plus fortement touchés. A Paris, les studios et les deux pièces se relouaient, début 1996, au même niveau que début 1991, les logements de plus de trois pièces 10 % moins cher qu'il y a cinq ans. Plus du tiers des cinq-pièces sont reloués, à Paris, avec des baisses moyennes de l'ordre de 13 %, celles-ci atteignant 48 % en banlieue. Dans la Petite Couronne, les zones les plus cotées sont durement touchées. A Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt, pour les Hauts-de-Seine, Saint-Mandé et Vincennes, pour le Val-de-Marne, plus du tiers des logements sont reloués à la baisse.

La durée de vacance entre deux locataires s'est nettement allongée. Il faut, aujourd'hui, attendre en moyenne trois mois et demi (112 jours) entre le départ d'un locataire et l'arrivée du suivant, alors que ce délai d'attente n'était que d'un mois et demi (43 jours) en 1991. En proche banlieue, les durées de vacance sont encore légèrement supérieures.

La baisse des loyers a un effet immédiat : à Paris, une proportion croissante de locataires payant des loyers élevés déménagent pour obtenir des prix de location plus favorables. Les deux tiers des emménagements concernent, néanmoins, les deux-pièces et les studios, qui restent plus chers que les grands logements (101 francs au mètre carré pour les studios contre 91 francs, à Paris, pour les cinq-pièces et plus).

A partir d'un échantillon représentatif de 10 000 logements, l'OLAP rend compte de prix moyens pratiqués dans les différents quartiers parisiens. Pour un studio de « *standing moyen* », dix arrondissements dépassent encore le seuil symbolique de 100 francs au mètre carré, mais la fourchette des prix est assez resserrée : de 87 francs dans le 20e à 122 francs dans le 7e.

LE 20e MEILLEUR MARCHÉ

Pour les deux-pièces loués en 1995, les prix sont tous inférieurs à 95 francs le mètre carré, et, dans l'arrondissement parisien le moins cher pour cette catégorie de logements, ils sont descendus à 72 francs.

Pour les deux-pièces reloués en 1995, il n'y a plus que quatre arrondissements – les 5e, 6e, 7e, et 8e arrondissements – à dépasser les 100 francs, l'arrondissement le meilleur marché étant, pour ce type de logements, le 20e (80 francs).

Pour un trois-pièces, les locataires arrivés en 1995 payent 98 francs dans le 5e, autour de 80 francs dans les 13e, 14e, 9e, 18e et 11e, moins de 80 francs dans les 12e, 20e et 19e arrondissements. Enfin, dans les arrondissements de l'Est parisien, les grands logements de quatre pièces et plus descendent sous la barre des 80 francs, pour les nouveaux arrivants comme pour l'ensemble des locataires.

Christine Garin

Banlieue à la carte

En banlieue, les prix acquittés au 1er janvier 1996 par les emménagés récents s'établissent à 77 francs le mètre carré dans les Hauts-de-Seine, 59 francs dans le Val-de-Marne et 53 francs en Seine-Saint-Denis. Mais, comme à Paris, les prix varient dans des proportions importantes d'une commune à l'autre.

Les habitants du Val-de-Marne, par exemple, payent 6 000 francs en moyenne pour un trois-pièces à Saint-Mandé, 4 200 francs à Vincennes, 3 500 francs à Arcueil ou Cachan et 3 000 francs à Ivry-sur-Seine ou Créteil. Pour un quatre-pièces, ceux des Hauts-de-Seine s'acquittent d'un loyer moyen de 7 400 francs à Boulogne-Billancourt, 5 540 francs à Colombes et 4 530 francs à Antony.

Les locataires retrouvent une marge de négociation

EN MATIÈRE d'immobilier parisien, le consommateur n'est pas encore roi, mais le rapport de forces entre propriétaires et locataires s'est rééquilibré. Certes, au moment de l'entrée dans l'appartement, les exigences des propriétaires sont aussi grandes que par le passé, sinon plus. « *La peur des impayés, des situations professionnelles instables, ne fait que croître* », souligne Frédérique Rastoll, présidente de la Confédération générale du logement (CGL). « *Les propriétaires préfèrent ne pas louer plutôt que de prendre le risque de lancer des procédures auprès de tribunaux d'instance surchargés par le contentieux concernant les impayés* », confirme Virginie Bourgeois, de l'UFC - *Que choisir ?*

Aussi le candidat locataire se voit-il fréquemment réclamer des revenus mensuels équivalant à quatre fois le loyer, deux mois de caution, et encore, parfois, quelques mois de loyers bloqués sur un compte bancaire. L'Union fédérale des consommateurs note par ailleurs que les agences immobilières exigent des parents – y compris d'adultes salariés – qu'ils ne se contentent plus de se porter caution, *mais s'impliquent directement en tant que cosignataires du bail.*

Il est pourtant aujourd'hui plus facile de négocier une baisse du loyer des premiers mois en contrepartie de travaux effectués dans l'appartement que l'on s'apprête à occuper. « *Un nouveau locataire négocie rarement à la baisse le loyer proposé*, explique Stéphane Lœvenbruck, négociateur chez Foncière Lelièvre. *En revanche, il n'hésite plus à réclamer une gratuité sur un ou deux mois pour refaire les peintures.* » Un locataire présentant toutes les garanties de solvabilité peut également conduire un propriétaire à la recherche du client sérieux depuis plusieurs mois à consentir quelques sacrifices. « *Les demandes de réévaluation des loyers au moment du renouvellement du bail se font plus rares* », remarque-t-on à la CGL, les propriétaires se contentant des hausses indiciaires annuelles. Toujours selon la CGL, le rattrapage impulsé par la loi de juillet 1989 – permettant, tous les trois ans, aux propriétaires de prendre comme référence des loyers du voisinage pour proposer une réévaluation du montant du loyer – s'est aujourd'hui largement opéré.

Selon l'Institut national de la consommation, « *jamais les locataires n'ont été dans une position aussi favorable depuis l'après-guerre : on est loin de l'époque où ils rasaient les murs, sachant qu'il se trouverait toujours de nouveaux locataires pour accepter de payer plus cher* ». Les locataires en place sont-ils désormais en position de demander des baisses de loyer ? La pratique demeure relativement rare, et concerne essentiellement les grands appartements loués fort cher au début des années 90. Certains locataires menacent de quitter leur appartement s'ils n'obtiennent pas satisfaction. « *Et des propriétaires finissent par baisser leur loyer pour éviter que l'appartement ne reste vide plusieurs mois* », note Marité Track, de l'agence Ambassade Services.

« OFFRE TROP CHÈRE »

Plus souvent, les locataires veillent à la stabilité du loyer lors du renouvellement de leur bail. « *Sur le vacant, le rapport de forces entre propriétaires et locataires commence à exister, mais pas sur le renouvellement de bail*, résume Frédérique Rastoll. *Les consommateurs osent négocier avant d'entrer dans l'appartement, car ils sont en position de force, mais beaucoup moins après, puisqu'ils sont rebutés par les frais et les soucis occasionnés par un déménagement.* » D'autant que nombre d'entre eux demeurent inquiets de ne pas retrouver chaussure à leur pied. « *Quel pouvoir a le consommateur de faire jouer la concurrence lorsque l'offre est insuffisante parce que inadaptée ?*, s'interroge la présidente de la CGL. *Les vacances d'appartements ne témoignent pas d'une offre trop large par rapport à la demande, mais d'une offre trop chère et trop axée sur les petits appartements.* »

Pascale Krémer et Acacio Pereira

La crise dans l'immobilier d'entreprise favorise la reconversion d'immeubles de bureaux en logements

LA TRANSFORMATION de bureaux en logements dans les arrondissements centraux de la capitale est un des effets positifs de la crise qui pèse sur l'immobilier d'entreprise depuis le début des années 90. Le vivier est considérable, même s'il est loin d'être entièrement mobilisable. Les professionnels estiment que le patrimoine de bureaux, pour la région parisienne, dépasse les 40 millions de mètres carrés et qu'il a subi, au cours des dernières années, une diminution de valeur de l'ordre de 40 %. 2 millions de mètres carrés construits il y a moins de cinq ans seraient inoccupés. Sur l'ensemble de ce parc, 800 000 mètres carrés, bien localisés mais trop vétustes pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises, seraient transformables en logements, dont 400 000 mètres carrés à Paris.

En novembre 1995, le maire de Paris avait placé la barre moins haut, estimant que, dans la capitale, « *250 000 mètres carrés de bureaux vides pourraient aujourd'hui être reconvertis en 4 000 logements de trois pièces* ». Et il avait fixé un premier objectif : 100 000 mètres carrés, « *l'équivalent de 1 500 logements sociaux de trois pièces* ».

Selon le directeur de l'habitat et du logement (DHL) de la Ville, M. Bertrand, cet objectif serait en voie d'être atteint. 100 000 mètres carrés de bureaux auraient été rachetés, dont 33 000 seraient déjà reconvertis en 400 logements. 600 logements supplémentaires seraient en chantier, 300 à 400 autres à l'étude ou programmés. Principaux pourvoyeurs : des compagnies d'assurance comme AXA, des banques, des grands groupes industriels, mais aussi des entreprises privées et beaucoup plus modestes, comme l'ancien siège du journal *La Vie ouvrière*. Un peu plus de la moitié des logements déjà réalisés ou programmés sont, selon la DHL, des logements « intermédiaire » (PLI), destinés aux classes moyennes.

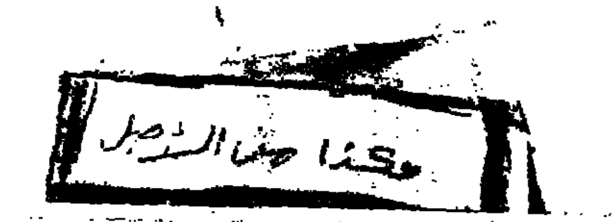
AVANTAGES FISCAUX

A cela s'ajouteraient environ 80 000 mètres carrés de bureaux ou de locaux d'activité en cours de reconversion en logements à loyer libre, à l'initiative de petits propriétaires privés. « *Il s'agit, pour l'essentiel, de particuliers qui achètent 100 ou 200 mètres carrés pour en faire des logements*, explique-t-on chez Auguste Thouard. *Les avantages fiscaux de l'amortissement Périssol qui s'appliquent à ce type d'opération et la levée de certaines contraintes comme l'obligation de construire des parkings ont véritablement ouvert ce marché au privé.* »

L'essentiel des opérations de reconversation en logements sociaux ou intermédiaires a été confié à la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Cibles privilégiées : les arrondissements du centre – 9e et 10e notamment –, où les immeubles de bureaux de type haussmannien étaient, à l'origine, des logements. « *Grâce à la chute des prix*, explique Michel Lombardini, président de la RIVP, *avec un investissement en travaux compris entre 3 000 et 5 000 francs au mètre carré, nous réalisons des logements dont le prix de "sortie" ne dépasse pas 15 000 francs au mètre carré. Soit le prix d'un logement neuf en prêt locatif aidé (PLA). Mais, pour un coût équivalent, ces opérations permettent d'investir des arrondissements très centraux, où le logement social est quasi inexistant. Nous venons, par exemple, de réaliser un programme de 70 logements à proximité des Halles. Or, ce quartier n'a pas construit un seul logement social depuis le milieu des années 70.* »

Au-delà du « coup » politique, il est difficile d'évaluer l'importance du marché à venir. Ce nouveau créneau a permis à la mairie de Paris de tenir son engagement de réaliser 4 000 logements sociaux, insiste Michel Bulté, adjoint au maire de Paris, chargé du logement. Mais la Ville a subventionné ces opérations à hauteur de 300 000 francs par logement reconverti. Bon nombre d'experts estiment que le vivier d'immeubles susceptibles d'être transformés à un coût acceptable trouvera rapidement ses limites.

Ch. G.



Le CNPF se dit prêt à faire des concessions sur son projet de stages diplômants

L'essentiel des négociations engagées porte sur la durée de l'accueil en entreprise

Le projet initial de stages diplômants est en voie d'être abandonné par le CNPF. Au cours de négociations informelles avec les étudiants et les universitaires, les représentants du patronat ont formulé plusieurs concessions. De son côté, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a adopté, lundi 20 janvier, plusieurs propositions visant à mieux intégrer ces stages dans les cursus d'études.

LA FORMULE initiale des stages diplômants, telle qu'elle avait été proposée par le CNPF et soutenue par le président de la République, est-elle enterrée ? Face au tollé de protestations, la proposition d'un accueil d'étudiants volontaires dans les entreprises pour une période de neuf mois assortie d'une « *gratification* » évaluée entre 1 000 à 1 700 francs paraît bel et bien abandonnée. Les discussions se poursuivent, en revanche, entre le gouvernement, le patronat et les syndicats pour l'élaboration d'une nouvelle initiative en vue du sommet sur l'emploi des jeunes prévu le 10 février.

Invité du « Club de la presse » d'Europe 1, dimanche 19 janvier, Jean Gandois, président du CNPF, avait laissé entendre qu'il était prêt à formuler des concessions tant sur la durée que sur les rémunérations. Il l'a confirmé au cours d'une rencontre, lundi, avec Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID. Cette hypothèse avait également été évoquée par Didier Pineau-Valencienne, vice-président du CNPF, qui, depuis une semaine, multiplie les consultations avec les syndicats d'étudiants, la Conférence des présidents d'université et les représentants des confédérations. Dans la journée de lundi, le président de la commission sociale a confirmé à Marc Blondel, secrétaire général de FO, que les stages diplômants ne seraient en aucun cas des « *contrats de travail, octroyés pendant neuf mois, avec des salaires très faibles.* »

MOTION DU CNESER

Les discussions visent à clarifier les positions respectives avant une table ronde que François Bayrou s'est engagé à réunir. Le ministre de l'éducation nationale dispose désormais d'un texte de référence adopté, lundi, par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser). Présentée par les représentants du SGEN-CFDT, une motion votée à l'unanimité – à l'exception du CNPF et de l'abstention de la CFDT, du syndicat autonome et de la FAGE –, énumère un certain nombre de propositions. La motion souhaite que « *les entreprises développent l'offre de stages en direction des cursus technologiques et professionnels actuels* ».

Pour les formations générales, le Cneser demande « *le développement de stages qualifiants d'une durée adaptée – de l'ordre d'un trimestre pour une année universitaire – pour permettre un contact effectif avec le milieu professionnel* ». Le texte ajoute que « *l'ensemble de ces stages doit être géré sous la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur* ». Le Cneser rappelle enfin que « *ces offres de stages ne sauraient en aucun cas s'adresser aux étudiants diplômés de l'enseignement supérieur qui ont vocation, après avoir terminé leurs études, à accéder directement au marché du travail* ».

L'essentiel de la négociation porte désormais sur la durée des stages. De toute évidence, le CNPF reste opposé à une formule de découverte de trois mois, « *insuffisante* » à ses yeux, qui est pourtant la règle de toutes les formations professionnelles actuelles. L'UNEF-ID, de son côté, rejette tout dépassement qui, selon elle, désorganiserait le cours de la formation et le contenu des études. Une position médiane, de l'ordre d'un semestre universitaire, soit quatre à cinq mois, défendue essentiellement par la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE) serait, en revanche, étudiée favorablement par les patrons.

Alors que, en coulisses, les parties tentent d'élaborer une position « *consensuelle* », Jacques Chirac maintient le cap. Lors d'une remise de prix à l'université Paris-IX-Dauphine, mardi en fin de matinée, il devait déclarer : « *Je reste persuadé que les stages diplômants, à condition que le concept soit élaboré avec les associations d'étudiants et les syndicats d'enseignants et prévoie notamment une parfaite intégration dans le cursus universitaire, sont une chance pour les étudiants.* »

Michel Delberghe

M. Tapie devra se constituer prisonnier le 3 février

La Cour de cassation examinera le lendemain son pourvoi dans l'affaire du match Valenciennes-OM

LA DATE de l'incarcération de Bernard Tapie est désormais connue. L'ancien ministre de la ville devra se constituer prisonnier le 3 février, soit la veille de l'examen par la Cour de cassation du pourvoi formé contre sa condamnation dans l'affaire du match Valenciennes-OM. La cour d'appel de Douai (Nord) a en effet rejeté, lundi 20 janvier, la requête présentée par M. Tapie afin d'être dispensé de la « *mise en état* » imposée par la loi – l'article 583 du code de procédure pénale dispose que le pourvoi n'est recevable que si le prévenu s'est constitué prisonnier vingt-quatre heures avant l'audience. Sans faire connaître la motivation précise de leur arrêt, les magistrats de Douai n'ont pas admis les « *circonstances exceptionnelles* » arguées par les défenseurs de M. Tapie pour justifier un traitement d'exception.

La cour d'appel de Paris avait pris, le 18 octobre 1995, une décision identique à l'encontre de l'ancien directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy, Alain Boublil, et du financier libanais Samir Traboulsi, alors que tous deux se trouvaient sous le coup d'une condamnation à deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme dans l'affaire Pechiney (*Le Monde* du 20 octobre 1995). Comme ces deux hommes, Bernard Tapie devra attendre en prison la décision de la Cour de cassation. Si la Haute Juridiction lui donne raison, il recouvrera la liberté avant un nouveau procès en appel.

Si, en revanche, son pourvoi est rejeté, il devra alors purger sa peine, sous réserve d'éventuels aménagements qu'il pourra négocier avec le juge d'application des peines. MM. Boublil et Traboulsi ont ainsi bénéficié d'un régime de semi-liberté leur imposant simplement de regagner leur cellule chaque soir. « *Je serai soumis aux mêmes règles que tout citoyen dans pareilles circonstances, ni plus ni moins et, je l'espère, ni mieux... ni plus mal* », déclare à ce propos M. Tapie dans la dernière édition de *Paris-Match*.

Placé en liquidation judiciaire personnelle, déchu de ses mandats de député et de député européen, M. Tapie est en outre menacé d'autres condamnations. Si les juges de l'affaire Testut ne lui ont infligé qu'une peine d'emprisonnement avec sursis, l'ex-président de l'OM a été condamné à dix-huit mois de prison dont six fermes dans l'affaire du *Phocéa* – condamnation dont il a relevé appel – et pourrait encourir d'autres peines lors du procès de l'affaire des comptes de l'OM, fixé au mois de mai, ainsi qu'au terme d'une instruction ouverte contre lui et ses anciens banquiers pour « *banqueroute* », dans le cours de laquelle le juge Eva Joly l'a mis en examen le 5 juin 1996.

Hervé Gattegno

Jacques Toubon met en place les premières unités à encadrement éducatif renforcé pour mineurs délinquants

LYON
de notre envoyée spéciale

Dans la cour du centre d'action éducative de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône), se tenant légèrement en retrait, Chawki, Leyman et Driss attendent le « *ministre* ». En ce lundi 20 janvier, ces trois jeunes d'une unité à encadrement éducatif renforcé (UEER) sise aux alentours de Grenoble ont fait le voyage jusqu'à Lyon pour participer à l'inauguration par Jacques Toubon de ces nouvelles structures pour mineurs délinquants en grande difficulté. A son arrivée, le garde des sceaux les aborde. Micros tendus, flashs et caméras : pendant quelques instants, ces jeunes, considérés comme « irrécupérables » par la société, sont l'objet de toutes les attentions.

Lancées dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, les premières UEER ont vu le jour en septembre 1996 au sein des secteurs public et associatif de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Au nombre de treize aujourd'hui – vingt devraient avoir vu le jour à la fin 1997, pour cinquante créations prévues –, elles représentent, au dire du garde des sceaux, un pari pour les jeunes « *qui refusent ou fuient tout soutien éducatif et s'enfoncent dans une délinquance à répétition qui (...) les conduit inexorablement à la prison* ».

Conçues comme une alternative à l'incarcération, les UEER sont des structures légères accueillant quatre à cinq mineurs, encadrés par autant d'éducateurs. Pendant trois à quatre mois, jeunes et adultes vont tenter de vivre en commun, en rompant avec leur milieu d'origine. Chaque équipe choisit son propre projet éducatif, faisant alterner activités sportives, actions d'utilité sociale et moments de réflexion. Selon Jacques Toubon, il s'agit d'offrir à ces jeunes « *l'opportunité d'une expérience marquante qui leur permettra de changer dans leur manière de vivre avec les autres et d'appréhender l'univers social* ». L'objectif est de parvenir, à l'issue d'une session, à ce que chacun élabore un projet personnel, en fonction de ses capacités.

Les partisans du tout-répressif, qui avaient œuvré pour l'instauration de structures sécuritaires fermées, en sont donc pour leur frais. Ni nouvelles maisons de correction ni foyers d'hébergement *bis*, les UEER sont résolument des structures à vocation éducative. Les premiers résultats sont encourageants. L'UEER de Coulonges-sur-Mont-d'Or accueille aujourd'hui une nouvelle session, actuellement en raid dans les Pyrénées. Comme toutes les unités, l'équipe de Coulonges est itinérante. Le premier groupe a d'abord traversé la Corse, sac au dos, puis a réalisé un travail de débroussaillage de chemins de randonnée sur les hauteurs de Nice, avant de retourner aux alentours de Lyon.

« *Pendant ces presque trois mois, il s'est passé des choses très fortes, entre moments durs et relations de grande confiance*, raconte Jean-Marc Lahitte, directeur de l'UEER. *Au retour, avec l'aide de psychologues, les jeunes ont revisionné les images vidéo de l'aventure pour prendre conscience du chemin qu'ils avaient ou non parcouru. Les résultats sont très différenciés.* » Sur ce groupe de quatre jeunes, le plus grand, majeur, est retourné dans son entourage familial. Deux autres sont aujourd'hui en foyer et suivent une formation professionnelle. Le dernier a cependant récidivé et est à nouveau incarcéré. « *C'est un travail difficile, expérimental* », commente le directeur.

« DERNIÈRE CHANCE »

Les éducateurs de l'UEER de Sauvegarde-de-l'Isère, près de Grenoble, ont connu le même écueil avec l'un des membres de leur premier groupe. Ces professionnels de l'éducation spécialisée n'envisagent cependant pas ces nouvelles structures comme une fin en soi mais comme un outil d'expérimentation, qui répond en partie aux problèmes posés par des adolescents désocialisés. « *Les UEER sont un test autant pour les jeunes que pour les encadrants*, explique Dominique Morel, éducateur à l'unité de Grenoble. *Il faut laisser le temps à cette idée de trouver son rythme.* » Les premières expériences feront l'objet d'une évaluation par un centre de recherche indépendant du ministère de la justice, qui rendra ses conclusions à l'automne 1997.

Pour leur part, les trois jeunes de l'UEER de Grenoble ont déjà tiré leur bilan. « *Si ça n'existait pas, ce serait direct la tôle*, lâche Driss, dix-sept ans. *C'est l'école de la dernière chance, on en est tous conscients.* » Même si « *ça joue un peu sur le chantage à la prison* », Leyman considère, lui aussi, que « *c'est une chance d'être ici* ». « *Il faut comprendre le sens de ce truc ; c'est pour nous en sortir*, analyse ce grand « ado » de quinze ans. *Très vite, j'ai fait le pour et le contre. Et le pour, c'est arriver à une vie normale, ne plus être marginalisé.* » Seul Chawki est encore réticent : « *C'est dur, je ne me sentais pas près à vivre ça, tous ces ordres, toutes ces contraintes. Il faut obéir, et c'est la première fois que je l'accepte.* »

Cécile Prieur

Paul Bouchet condamné pour diffamation envers Paul Barril

LE PRÉSIDENT de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (écoutes téléphoniques), Paul Bouchet, a été condamné, lundi 20 janvier, par la 17e chambre correctionnelle de Paris à 20 000 francs d'amende pour avoir diffamé Paul Barril, ancien officier du GIGN, dans un article paru dans *Le Monde* du 29 mars 1996. Dans cet entretien, Paul Bouchet accusait notamment Paul Barril d'avoir pratiqué des écoutes téléphoniques illégales, en ajoutant que l'on ne pouvait exclure que M. Barril « *ait pu se constituer des munitions supplémentaires, en plaçant lui-même sur écoute des journalistes ou des avocats* ».

Le tribunal, présidé par Martine Ract-Madoux, a constaté que l'imputation de se constituer « *un moyen de chantage* » est incontestablement diffamatoire. Sur le plan de la bonne foi, les juges ont ajouté : « *Il est (...) démontré que M. Bouchet disposait d'éléments sérieux lui permettant de soupçonner des pratiques illicites de la part de M. Barril* (...). *Mais, pour autant, il n'appartenait pas à M. Bouchet* (...) *de livrer ses soupçons à la presse.* » Les juges ont relaxé le journaliste Erich Inciyan et le directeur de la publication du *Monde*, Jean-Marie Colombani, en considérant que leur bonne foi était établie, dans la mesure où il était « *légitime de la part du* Monde *de publier cette interview du président de la Commission nationale de sécurité, sur un sujet, à l'époque, d'une grande actualité* ».

Arrestation à Perpignan d'un complice présumé de Francis Heaulme

NANCY
de notre correspondante

Treize ans après le meurtre de Lyonelle Gineste, une jeune fille de dix-sept ans retrouvée poignardée dans une forêt de la région de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), un homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a été arrêté récemment à Perpignan, par la police judiciaire nancéienne. Cet ancien boulanger, marié et père de deux enfants, a été mis en examen pour « *homicide volontaire* ». Il est soupçonné d'avoir été le complice de Francis Heaulme, déjà mis en examen dans ce dossier et poursuivi dans plusieurs autres affaires du même type.

Appréhendé grâce aux indications de ce dernier, le suspect travaillait à l'époque des faits à Pagny-sur-Moselle, près de Pont-à-Mousson. Francis Heaulme l'accuse d'avoir tué la jeune fille, alors qu'il se serait contenté, pour sa part, d'assister à la scène. Lors de l'interrogatoire de première comparution, l'ancien boulanger a affirmé au contraire que son accusateur aurait été l'assasin de Lyonelle Gineste.

Le 4 novembre 1984, celle-ci avait décidé de faire de l'auto-stop pour rentrer chez elle, près de Pont-à-Mousson. Elle avait même averti ses parents depuis une cabine téléphonique. Selon Francis Heaulme, qui sera mis en examen pour ce meurtre par le juge Jean-Paul Hartmann, en 1995, Lyonelle Gineste aurait accepté de monter dans une voiture conduite par son « complice », rencontré quelques heures plus tôt dans un bar. Interrogé à plusieurs reprises sur cette affaire, il s'est toujours défendu d'en être l'auteur principal, donnant des informations fantaisistes sur l'identité de son compagnon d'un soir.

En octobre 1996, il a néanmoins fourni de nouvelles indications au juge Sylvie Kerner, qui venait de reprendre le dossier. Il a commencé à parler d'un homme à l'accent perpignanais, donné son prénom et une description physique assez précise. Sans y croire vraiment, le juge allait envoyer des enquêteurs dans les Pyrénées-Orientales pour vérifier ses dires. La piste s'avérera être la bonne. Interrogé par la police, l'ancien boulanger a en effet reconnu qu'il était effectivement présent aux côtés de Francis Heaulme ce soir-là et qu'il conduisait la voiture. Ce dernier détail est important, car ce dernier ne sait pas conduire et des traces de pneus avaient été relevées sur place. Le prochain acte d'instruction sera la confrontation entre les deux hommes.

Monique Raux

José-Luis Urrosolo Sistiaga mis en examen et écroué à Paris

CONSIDÉRÉ comme l'un des responsables de l'organisation séparatiste basque ETA, José-Luis Urrosolo Sistiaga, interpellé le 16 janvier en Gironde (*Le Monde* daté 19-20 janvier), a été mis en examen, lundi 20 janvier, par le juge d'instruction parisien Laurence Le Vert pour, notamment, « *infractions à la législation sur les armes, les munitions et les explosifs, association de malfaiteurs, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste* ». Le ressortissant espagnol a été placé en détention provisoire, en même temps que son épouse. Des armes et des explosifs avaient été découverts au domicile habituel du couple dans le Lot-et-Garonne. Trouvés en possession de M. Urrosolo Sistiaga, des renseignements concernant un officier de haut rang de l'armée française, affecté en région bordelaise, intriguent les enquêteurs, qui se demandent si ces informations ont pu être recueillies en vue d'un attentat.

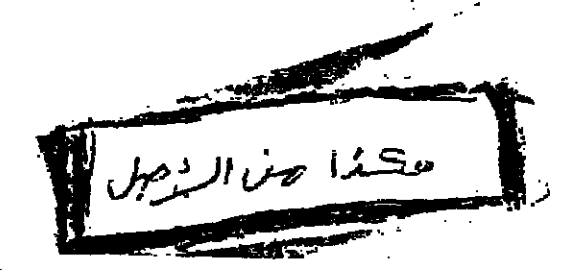
DÉPÊCHES

■ **AFFAIRE CANSON : le tribunal de grande instance de Paris a refusé**, vendredi 17 janvier, d'ordonner à l'Etat de rendre à la famille de Canson le tableau de Murillo, le *Gentilhomme Sévillan*, que Joëlle Pesnel, dame de compagnie de Suzanne de Canson, lui avait vendu alors qu'elle dépouillait la vieille dame de ses biens en 1985. Le *Gentilhomme Sévillan*, principale œuvre d'art de « *l'affaire de Canson* », a été vendu 5 millions de francs par Joëlle Pesnel en 1985 à l'Etat, qui l'a exposé au Musée du Louvre (*Le Monde* du 26 septembre 1995).

■ **MEURTRES : les corps du propriétaire du Grand Hôtel de Saint-Quentin (Aisne)**, de sa compagne, qui gérait l'établissement, et d'une jeune réceptionniste ont été découverts, lundi 20 janvier. Léo Roupioz et sa compagne Gisèle Kuntzler ont été tués à coups de hache. La réceptionniste a été abattue d'une balle dans la tête. Les enquêteurs, qui recherchent le concierge de nuit de l'hôtel, n'ont pas encore pu déterminer le mobile de ces crimes.

■ **PLAINTE : le producteur de cinéma Daniel Toscan du Plantier a** déposé, vendredi 17 janvier, une plainte contre X... avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de Paris pour le « *meurtre* » ou l'« *assassinat* » de son épouse, commis fin décembre 1996 en Irlande. Selon M. Toscan du Plantier, cette action vise à « *donner à la justice française la possibilité d'intervenir directement pour aider au meilleur déroulement possible de l'enquête* ».

I. Tapie devra se constitu[er]
prisonnier le 3 février



RÉGIONS

LE MONDE / MERCREDI 22 JANVIER 1997

POUBELLES Avant la disparition complète des décharges en 2002, la loi du 13 juillet 1992 impose à chaque département un plan d'élimination des déchets ménagers. Deux méthodes sont possibles : l'incinération pure et simple et le tri sélectif à la source ● LA COLLECTE SÉLECTIVE repose sur la participation des individus. Chacun répartit ses ordures selon la nature de celles-ci dans des poubelles distinctes. Les différents types de déchets sont ensuite acheminés et traités dans plusieurs filières ● ÉCONOMIQUEMENT, la méthode du tri sélectif s'avère rentable : elle permet, après recyclage ou compostage, la réutilisation de certains déchets et elle favorise la création d'emplois ● DANS L'AGGLOMÉRATION LILLOISE, trente communes sont d'ores et déjà concernées par le tri. En 2000, les 1,1 million d'habitants participeront au système.

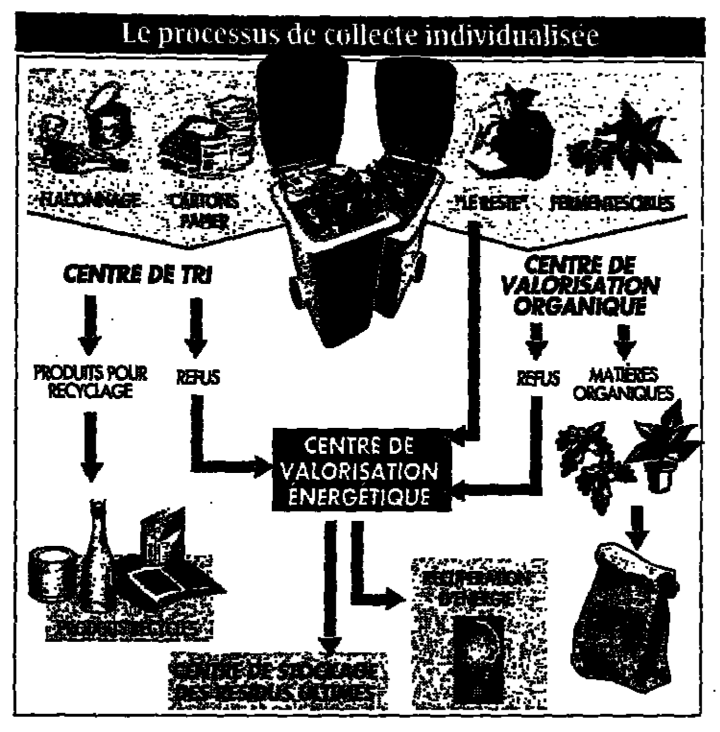
Lille choisit le tri sélectif pour valoriser ses déchets ménagers

En 2000, les 1,1 million d'habitants de la communauté urbaine répartiront leurs ordures dans des poubelles distinctes. Trente communes de l'agglomération testent déjà ce système qui permet de recycler ou de composter les produits jetés plutôt que de les détruire

LILLE
correspondance

Tout a commencé en 1989. Face au problème des déchets, la politique de la CUDL (Communauté urbaine de Lille – 87 communes et plus d'un million d'habitants) avait abouti à une impasse. Les usines d'incinération devenaient obsolètes par rapport aux nouvelles exigences réglementaires, les décharges débordaient. Surtout, devant le tollé des populations, la CUDL avait dû renoncer successivement à deux projets (« *toute décharge* », « *toute incinération* »). Il était urgent de trouver une solution alternative pour traiter au mieux les 600 000 tonnes produites chaque année par les 1,1 million d'habitants.

Nommé vice-président délégué aux résidus urbains au lendemain des élections municipales, Paul Deffontaine, maire (PS) de la commune de Willems, va prendre à bras-le-corps le dossier. En concertation avec les municipalités, les associations et les entreprises impliquées dans la question des déchets engagent alors une réflexion, qui aboutit, en juin 1990, à l'adoption d'une délibération de politique globale où les grandes orientations sont résumées ainsi : « *Jeter moins, trier plus vite, traiter mieux.* »



« *Très vite s'est dégagée l'idée que la valorisation optimale passerait par la collecte sélective à la source, c'est-à-dire chez les habitants* », raconte Paul Deffontaine. Début 1991, dix communes-pilotes (au nord de l'agglomération) sont choisies pour réaliser une expérimentation grandeur nature. *Il s'agissait de définir la meilleure organisation technique de la collecte* (type de tri, de benne...) devant déterminer les coûts et, surtout, de tester le comportement des usagers.

Aujourd'hui, le geste du tri sélectif est devenu quotidien pour près de 130 000 personnes, qui devraient être 200 000 fin mars. Une trentaine de communes sont concernées. Les habitants sont le premier maillon du schéma adopté le 26 juin 1992, à l'unanimité, par le conseil communautaire. « *L'idée essentielle de ce programme est simple*, explique Paul Deffontaine. *Il s'agit de valoriser tout ce qui peut l'être, l'incinération avec récupération d'énergie n'étant qu'un ultime moyen de valorisation* (il est prévu de faire passer la capacité d'incinération de 500 000 à 300 000 tonnes par an) *pour enfin n'avoir à stocker que le plus petit reste possible de matières non polluantes.* »

Chaque foyer est équipé de deux poubelles compartimentées d'une contenance de 180 litres. L'une reçoit les flaconnages et les papiers-cartons dans deux compartiments différents (le contenu de cette poubelle est acheminé ensuite vers le centre de tri d'Halluin pour être sélectionné par type de matériau et orienté vers les industriels recycleurs), l'autre reçoit les matières fermentescibles (déchets végétaux et alimentaires) ainsi que le reste des ordures ménagères. La collecte sélective chez l'habitant est complétée par l'apport volontaire dans trois déchetteries.

« *On note un très fort taux d'adhésion des populations* (estimé à 80 %) *et la qualité du tri est bonne* », souligne Patrick Vandamme, responsable des ressources humaines au centre d'Halluin, bien que l'on rencontre encore çà et là quelques réfractaires. L'ensemble de l'agglomération devrait être couvert à l'horizon 2000. A terme, c'est donc plus d'un million de personnes qui trieront leurs déchets : une première en France. Si quelques années sont encore nécessaires pour la mise en place complète du schéma global – avec un nouvel incinérateur à Halluin, une douzaine d'autres déchetteries, un centre de valorisation pour les déchets fermentescibles et un centre de stockage des résidus ultimes –, l'expérience lilloise est déjà riche d'enseignements. « *En plus de l'intérêt écologique évident de ce dispositif, qui s'intègre dans une politique de développement durable, les avantages sont nombreux*, explique Paul Deffontaine. *Avantages économiques d'abord, puisque, non seulement, les coûts ne s'envolent pas, mais un bilan comparatif entre la collecte sélective et la collecte classique et l'incinération aux normes européennes montre qu'une commune économise entre 100 et 105 francs par tonne de déchets lorsque le taux de recyclabilité est élevé, comme dans la métropole lilloise* ». Sans compter que le dispositif génère d'autres gains : économie de matières premières grâce au recyclage, création d'activités et d'emplois nouveaux, requalification des métiers liés à la gestion des déchets... Enfin, le geste du tri sélectif contribue à un changement profond de mentalité et de comportement.

Seize matériaux recyclés

Au centre de tri des déchets ménagers d'Halluin (Nord) arrivent deux grandes familles de déchets : papiers-cartons d'un côté, flacons (bouteilles de verre et de plastique, boîtes de conserve, briques de boisson) de l'autre. Les papiers et cartons sont séparés manuellement ; le tri des flaconnages est automatisé. A la sortie, seize matériaux sont prêts à être orientés vers les industriels recycleurs. Un contrat conclu avec Eco Emballage garantit la reprise et l'écoulement des matériaux à travers cinq filières.

Nadia Lemaire

Vers une amorce de circulation alternée à Paris ?

A L'OCCASION du débat d'orientation budgétaire du Conseil de Paris, réuni lundi 20 janvier – une semaine après le pic de pollution enregistré notamment dans la capitale –, le maire (RPR) Jean Tiberi n'a pas exclu la mise en place de mesures de circulation alternée selon les immatriculations paires ou impaires des voitures, mais de « *manière ponctuelle* » dans des « *situations de pollution exceptionnelles* ».

Ces mesures pourraient être mises en œuvre « *un, deux ou trois jours* », a ajouté M. Tiberi, qui a qualifié de « *fallacieuse* » une solution de circulation alternée permanente en réfutant l'exemple d'Athènes, cité par plusieurs conseillers d'opposition. La régulation envisagée est « *à l'étude dans le cadre régional avec tous les préfets des départements d'Ile-de-France* », a précisé le préfet de police, Philippe Massoni, seul détenteur de l'autorité en matière de circulation dans la capitale. Georges Sarre (MDC) a critiqué les « *mesurettes* » annoncées. Jean-Marie Le Guen (PS) a lancé : « *Vous n'êtes pas aidé par votre majorité municipale, rétive à la remise en cause de la place de l'automobile.* »

A propos des orientations budgétaires de la capitale, bien qu'aucun chiffre précis n'ait été communiqué par le maire, l'augmentation des impôts locaux devrait être inférieure à 5 % en 1997. Jacques Dominati, premier adjoint (UDF-PPDF) et président du groupe UDF, avait indiqué à l'avance que son groupe ne voterait pas le projet de budget si ce chiffre était dépassé (*Le Monde* du 18 janvier). L'UDF a déclaré se prononcer « *d'ores et déjà pour un objectif d'augmentation zéro en 1998* ». A gauche, plusieurs orateurs ont mis en garde la majorité municipale contre l'accroissement du poids de la dette parisienne. Camille Cabana, adjoint (RPR) aux finances, leur a répondu qu'on ne pouvait à la fois vouloir une dette moindre et un investissement accru.

Enfin le Conseil de Paris a approuvé le projet d'implantation d'un « *mégacomplexe* » de cinémas, géré par Gaumont, à l'Aquaboulevard (15e arr), combattu par le PS et le PCF, qui y voient une grave menace contre les petites salles.

Moins d'automobiles à Grenoble

Le maire de Grenoble, Michel Destot (PS), a annoncé lundi 20 janvier qu'il entendait restreindre l'accès de la ville aux automobiles. Le maire a l'intention de fermer dès 1997 l'une des principales voies de pénétration dans sa ville, le boulevard Jean-Pin, dans le prolongement de l'autoroute A 41 (Grenoble-Chambéry).

Les avantages du « geste citoyen »

ANALYSE
Une formule économiquement plus intéressante que la collecte classique

« *JETER UTILE* », le slogan semble avoir fait mouche dans les municipalités qui ont fait le choix d'installer une collecte sélective des ordures ménagères. Dunkerque, ville pionnière en la matière, Lille, Rouen, Lyon, Créteil, Agen ou Montbéliard : les administrés plébiscitent ce mode de traitement.

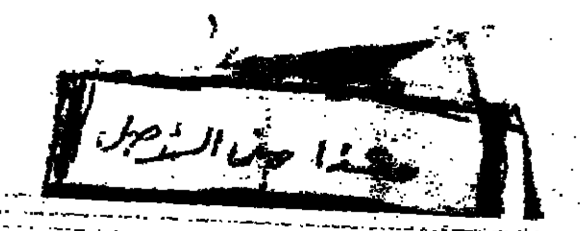
Le choix des élus pariant sur le « *geste citoyen* » demandé à chacun avait laissé sceptiques les spécialistes. Comme dans les pays d'Europe du Nord, où elle s'est largement développée, la collecte sélective séduit les Français. « *Le citoyen, au-delà du geste de jeter, s'intéresse au devenir de ce qu'il jette. Cette somme de gestes individuels a donné une démarche collective d'intérêt général* », a constaté Michel Delebarre, maire socialiste de Dunkerque.

Pourtant, cette politique de gestion des déchets qui permet de recycler plutôt que de détruire reste encore minoritaire. Les plans départementaux d'élimination des déchets, prévus par la loi du 13 juillet 1992 sur les déchets, devaient planifier la gestion des déchets ménagers avant le 4 février 1996. Les 55 départements ayant rempli leurs obligations ont fait la part plus belle à l'incinération, c'est-à-dire à une méthode qui repose sur le « *tout jeter* ».

Selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sur les 47 plans étudiés, l'incinération représente 65 % des ordures ménagères, la collecte 19 %, le compost 8 % et la mise en décharge 8 %. La collecte collective est économiquement rentable. Les premières estimations établies par Eco Emballages montrent que les coûts de la collecte sélective sont très compétitifs par rapport à une collecte classique avec incinération. Ce dernier traitement est évalué actuellement à 750 francs contre une charge de 640 francs pour la collectivité locale qui fait le choix de la collecte sélective. Les normes strictes antipollution appliquées aux usines d'incinération et la technicité grandissante requise devraient augmenter sensiblement les coûts de l'incinération dans les prochaines années : la tonne devrait revenir à 1 100 francs d'ici trois ans.

Cette inflation des coûts inquiète plus d'un élu local. Et c'est finalement sous leur pression que les schémas pourraient être revus et rééquilibrés vers plus de tri et de recyclage.

Sylvia Zappi



La mémoire de l'eau

2

Le temps des passions

Expériences ratées, doutes, accusations de fraude, de naïveté ou de folie des découvertes, la communauté scientifique condamne Jacques Benveniste

LE 21 avril 1993, une délégation de l'Inserm composée de biologistes vient évaluer les travaux de l'unité 200 du docteur Benveniste. Depuis plusieurs mois, le chercheur s'est installé sur un parking, dans un bâtiment préfabriqué proche de son ancien laboratoire de Clamart (Hauts-de-Seine). Il lui en a coûté 400 000 francs. Les Laboratoires Boiron se sont retirés du jeu. L'activité de Jacques Benveniste est désormais sponsorisée par le groupe Bouygues et par un banquier suisse de ses amis. Le directeur de l'Inserm, Philippe Lazar, a prié le Prix Nobel de physique Georges Charpak de se joindre aux experts chargés de contrôler M. Benveniste. Nul ne trouve à redire sur ses recherches n'ayant pas trait à la « mémoire » de l'eau. Cette dernière, en revanche, continue de choquer.

D'autant que le docteur Benveniste a franchi un pas de plus. Il a renoncé à l'activation des cellules sanguines. Devant une assistance incrédule, il se livre à une expérience de transferts sur des cœurs isolés de cobaye. De quoi s'agit-il ? *« D'une franche rigolade. C'est tellement débile que c'en est écœurant »*, nous dira Georges Charpak. Mais, pour l'heure, le physicien se contente de regarder sans un mot.

Jacques Benveniste recueille de l'eau désionisée, ou « eau naïve », qu'il verse dans un tube de plastique clos. Il s'assoit ensuite devant son ordinateur. A l'intérieur du disque dur, il a enregistré les ondes électromagnétiques d'un certain nombre de molécules, comme l'ovalbumine, l'acétylcholine ou le valium. Il suppose en effet que les molécules communiquent entre elles par des signaux inscrits dans la gamme des kilohertz. L'eau serait une bande magnétique liquide. Il va lui jouer la « partition » de l'ovalbumine, à l'image d'un orchestre jouant Mozart sur un disque compact.

M. Benveniste clique sur la souris de l'ordinateur et, vingt minutes durant, le tube d'« eau naïve » est « imprimé » avec le message moléculaire. Une fois l'activité transférée, l'eau est perfusée sur un cœur de cobaye, qui ressemble à un gros litchi épluché. Des tubes d'eau restée « naïve » passent en premier pour servir de contrôle. Puis, au bout de quelques minutes, quand est injectée l'eau « imprimée », le flux coronarien s'accroît sensiblement (de 20 à 25 % en moyenne, de 100 % parfois). *« Le jour où Charpak est venu, les cœurs ont bien réagi »*, se souvient M. Benveniste. Le physicien a codé plusieurs tubes. Le chercheur de l'Inserm ignorait lequel avait reçu l'information. Il l'a trouvé sans difficulté après le test sur le cœur. Georges Charpak est alors perplexe, mais aussi curieux. Il est réputé pour son ouverture d'esprit et son caractère indépendant. Il dit en riant que *« si tout cela est vrai, il s'agit de la plus grande découverte depuis Newton »*, et qu'il faudra *« rebaptiser le quai Anatole-France* [où siège le CNRS] *quai Benveniste »*. Premier malentendu entre les deux hommes. M. Benveniste répète à qui veut l'entendre la phrase de M. Charpak, sortie de son contexte. Le Prix Nobel est furieux, juge sa confiance abusée.

Lorsque le chercheur de Clamart organise de nouvelles expériences à Cochin, Georges Charpak refuse de s'y rendre mais envoie l'un de ses proches collaborateurs, le physicien Claude Hennion. *« La manipulation a marché*, admet celui-ci. *Mais les possibilités de fraude étaient multiples. On pouvait se faire avoir d'une dizaine de façons. Par exemple, le tube « imprimé » était ensuite frotté sur un vieux caoutchouc noir qui laissait des marques. J'ai demandé à nettoyer moi-même les tubes, l'opérateur m'a lancé un regard furieux. Ensuite, ça n'a plus marché. »*

Dans son for intérieur, Claude Hennion aurait pourtant aimé prouver le phénomène. *« Cela aurait illustré la victoire de l'originalité »*, confie-t-il. Mais ce qu'il voit ne le convainc guère. *« Le langage et la gestuelle visaient à détourner l'attention de ce qui était réellement fait pendant l'expérience. Je demandais :* "Pourquoi agitez-vous le tube, pourquoi le frottez-vous ?" *L'opérateur répondait :* "Je ne sais pas". »

M. Hennion se méfie aussi des collaborateurs du docteur Benveniste : *« Ils étaient persuadés de l'existence d'une conspiration mondiale contre eux. Ils tenaient un discours de croyants, jugeaient hérétique quiconque contestait leurs manipulations. On était proche de la secte. En science, la règle est de contester. »*

Des propos de Jacques Benveniste laissent penser de surcroît que Georges Charpak est convaincu par ses expériences. Le Prix Nobel de physique réagit début 1994. Il dénonce *« sa vision erronée sur ce que doit être la vérification d'un fait scientifique »*. Il se dit prêt à examiner les tests sur la « mémoire » de l'eau *« si M. Benveniste veut bien mettre sa tête sur le billot, c'est-à-dire consentir à les effectuer dans des conditions de contrôle satisfaisantes pour un physicien »*. Jacques Benveniste riposte aussitôt : *« Je suis déçu que cette collaboration se déroule selon des règles scientifiques inhabituelles, sur le mode de la roulette russe. »*

FINALEMENT, MM. Charpak et Hennion proposent au chercheur une procédure en deux temps : les transferts d'activité et le codage des tubes seront effectués dans les locaux de l'Ecole de physique et de chimie de la rue Vauquelin, à Paris. M. Benveniste transportera les tubes à Clamart, où il les « lira » avant de faxer ses résultats. Un juge de paix *a priori* indiscutable. Claude Hennion donne des séries de trois, quatre ou cinq tubes, dont un seul a reçu l'information magnétique. Si M. Benveniste fait *« mieux que le hasard »* et reconnaît, par exemple une fois sur deux, l'eau « informée », on pourra saluer l'existence d'un phénomène nouveau.

« Il a parfaitement joué le jeu et accepté que d'autres que lui exécutent les transferts », reconnaît Claude Hennion. Les expériences débutent le 7 mars 1994. Dix-huit seront réalisées jusqu'au 22 juillet. Au total, onze décodages se révèlent faux, deux incertains, deux ne livrent aucune réponse et un tube sera perdu. Trois fois seulement, Jacques Benveniste renvoie le bon résultat. *« C'est la probabilité de voir le rouge sortir à Monte-Carlo »*, commente le professeur Marcel-Francis Kahn, à Bichat. *« Benveniste encaissait sans rien dire*, observe Claude Hennion. *Mais quand il tombait juste, il était comme illuminé. Son comportement n'était plus scientifique. »*

Le chercheur de Clamart essaie de comprendre ce qui arrive. Sur un Post-it collé dans les cahiers d'expériences de MM. Charpak et Hennion, ce dernier a noté : *« Il croit que quelqu'un lui veut du mal dans son laboratoire. »* Claude Hennion établit des comptes rendus écrits de chacune de ses conversations téléphoniques avec M. Benveniste. On peut lire : *« Il a la certitude que quelqu'un s'amuse chez lui. (...) Des tubes ont disparu. + choses qu'il ne peut pas dire par téléphone. (...) Les tubes seront donnés un par un à ses chercheurs. Il sera sans arrêt là. (...) Un de ses anciens techniciens a été convaincu de fraude et mis à la porte. Il le poursuit avec l'avocat le plus cher de Paris. »* Drôle d'univers.

Pour expliquer les erreurs de décodage, le docteur Benveniste met en avant deux phénomènes : les cœurs de cobaye ne seraient pas très sensibles (les réactions de ces animaux varient selon les saisons) ; les rayonnements brouillent les données au cours du transport en voiture entre la rue Vauquelin et Clamart. Pour y remédier, le chercheur enferme les tubes à l'intérieur de grosses boîtes en fer blanc. Il les enveloppe dans du papier d'aluminium puis essaie encore d'autres blindages (acier doux, cuivre et enfin mumetal, un alliage destiné à bloquer les champs magnétiques). *« Je l'ai laissé établir son protocole et le valider. Mais ça ne marchait toujours pas »*, regrette Claude Hennion.

Entre-temps, les relations se sont encore dégradées entre M. Benveniste et M. Charpak. Ce dernier veut bien poursuivre les expériences, mais hors de la présence du chercheur *« et de toute personne ayant serré la main de Benveniste depuis trois mois »*. Jacques Benveniste traite Georges Charpak de *« flic »*. Jusqu'à l'échange final de courrier, qu'il convient de citer longuement.

Le 5 décembre 1994, M. Charpak écrit : *« Je crois nécessaire de faire le bilan des expériences que vous avez effectuées à l'Ecole supérieure de physique et de chimie.*

» Les résultats que vous avez obtenus sont compatibles avec ceux que l'on pouvait attendre d'un effet dû au pur hasard. Vous avez, devant des résultats négatifs, cherché des explications dans des effets parasites. Vous ne vous êtes jamais demandé si vos observations précédentes n'étaient pas entachées d'erreur.

» J'ai cru comprendre que vous vous êtes demandé si, dans votre entourage, un de vos collaborateurs ne biaisait pas systématiquement les résultats. Vous semblez avoir écarté cette hypothèse, qui me paraissait la plus plausible. Pourquoi ? Parce que vos expériences défient les lois élémentaires de la physique et celles d'un simple bon sens.

» C'était évident dès le départ, mais j'ai voulu vous donner une possibilité de corriger une erreur de parcours.

» Beaucoup de scientifiques célèbres ont rencontré des artefacts qui parfois les ont exaltés car ils pensaient avoir tiré du gros gibier. Ils ont su en général reculer à temps en s'appuyant sur une vertu peu exaltante, l'esprit critique à l'égard de soi-même. J'ai vraiment cru que vous étiez manipulé par un entourage peu scrupuleux qui y trouvait un intérêt, et que si vous pouviez voir que vos observations relevaient d'une magie non reproductible, vous pourriez sauver votre réputation. (...) Mais vous pratiquez une fuite en avant qui ne vous conduira qu'à vous couper définitivement des milieux scientifiques. »

En conclusion, Georges Charpak rompt les relations. *« Il n'y a aucun intérêt à donner l'illusion que vous entreprenez des expériences rigoureuses à l'Ecole de physique et de chimie. Je vous demande donc de ne jamais mentionner une collaboration quelconque avec mon équipe. »*

JACQUES BENVENISTE accuse le coup et laisse passer quelques semaines. Le 9 janvier 1995, il adresse une longue lettre au Prix Nobel de physique en lui reprochant son *« ton méprisant »* et *« la distance entre ses arguments et l'enjeu scientifique »*. *« Aucune fraude n'a pu être mise en évidence. (...) Aucun artefact crédible n'a été proposé depuis dix ans, à l'opposé de ce qui est advenu dans toutes les controverses scientifiques passées. » « Oserai-je vous rappeler*, poursuit-il, *que le « simple bon sens » avait conduit à admettre que le Soleil tournait autour de la Terre, que les rayons X, le plus lourd que l'air, la voix enregistrée, le laser, etc., étaient des mystifications ? Le même bon sens autorisait les théoriciens les plus éminents à nier l'existence des bactéries ou que rapprocher deux bouts de métal puisse tuer des milliers de personnes en quelques secondes ? »* Humilié, le docteur Benveniste a la dent dure. D'après lui, Georges Charpak n'aurait pas cru une seconde à l'aviation s'il avait assisté à l'envol cahotant de l'*Antoinette* de Blériot.

Pendant l'année 1995, le chercheur de Clamart « inonde » la Rue Vauquelin de fax annonçant la réussite des expériences qui ont échoué à l'Ecole de physique et de chimie. Il continue de rencontrer des difficultés dans deux cas : la contamination de l'eau ou son transport. Aussi Jacques Benveniste propose-t-il de réaliser l'ensemble des manipulations (y compris le décodage) au laboratoire de Georges Charpak. Il attend encore.

« Je n'y croyais plus, explique Claude Hennion. *Il nous avait déjà fait le coup quinze fois, je ne voulais pas essayer une seizième. J'avais investi beaucoup de temps, y compris à mon domicile. Tant qu'il n'était pas contrôlé, ça marchait (...). Georges Charpak n'y a jamais cru. Il était curieux. Mais on n'a pas le droit de se laisser rouler. »*

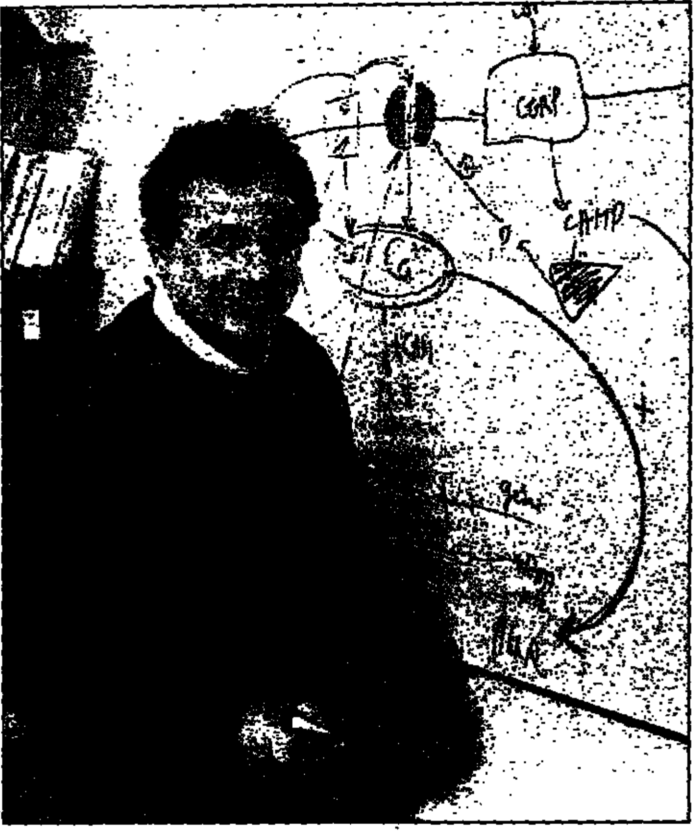
Le 18 juillet 1995, le Prix Nobel de physique écrit à Philippe Lazar que M. Benveniste est atteint d'un *« délire sans limites »*. Au chercheur de l'Inserm, il assène ceci : *« Vous avez inventé des raisons expliquant pourquoi l'expérience ne marchait pas à l'Ecole de physique et de chimie, dans une claire fuite en avant où vous ne preniez en compte que les expériences qui confirmaient votre hypothèse. Il est intéressant de noter également que vous accordez foi à des publications qui vont dans votre sens et que vous trouviez les raisons les plus baroques pour expliquer les échecs. »*

Précisément, M. Benveniste a analysé la déconvenue de l'année

> « Vous pratiquez une fuite en avant qui ne vous conduira qu'à vous couper définitivement des milieux scientifiques »
> *Georges Charpak*



J.-P. COUDERC/« L'EXPRESS »



MARTINE FRANCK/MAGNUM

Le Prix Nobel de physique Georges Charpak (ci-dessus) et Jean-Pierre Changeux (ci-dessous), professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur.

Georges CHARPAK

Paris, le 15-01-95

Cher Monsieur,

Pendant plus d'une année, Monsieur Benveniste a pu faire des essais à l'Ecole de Physique et Chimie, sous le contrôle de Claude Hennion.

Les résultats sont nets : ses manipulations sur l'eau n'ont aucun effet. Nous serons certainement amenés à nous exprimer car Monsieur Benveniste a trop tendance à se référer à notre collaboration.

Je vous suggère, si vous mentionnez les expériences à "Physique et chimie", de dire simplement :

Les vérifications effectuées à l'Ecole de Physique et chimie, dans le laboratoire de G Charpak se sont traduites par un constat d'échec. Aucun effet n'a été observé.

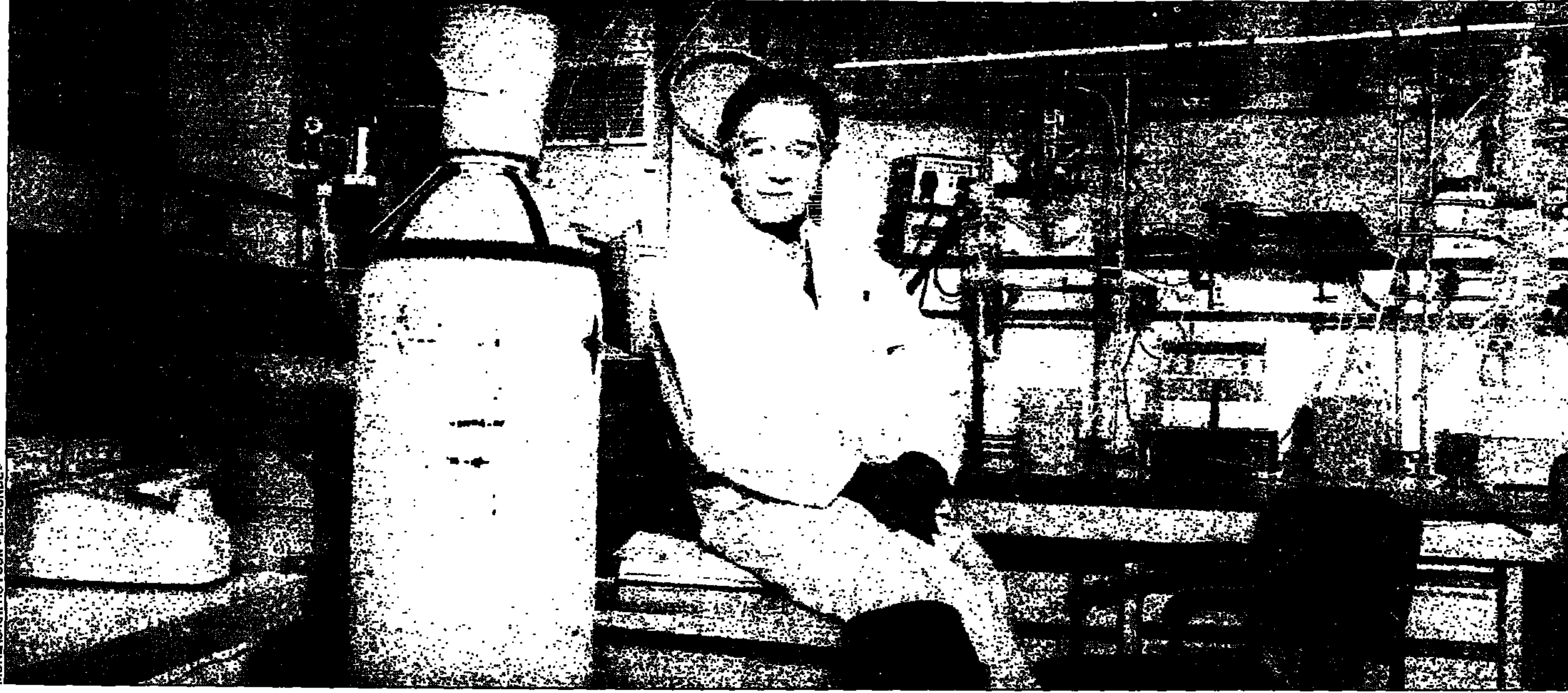
Meilleurs salutations

G Charpak

Dans ce courrier adressé au professeur Marcel-Francis Kahn, de l'hôpital Bichat, Georges Charpak confirme l'échec des expériences de Jacques Benveniste.

'eau

ions


MONLAÜ/RAPHO POUR « LE MONDE »

Jacques Benveniste dans son préfabriqué de Clamart (Hauts-de-Seine), où il poursuit ses recherches sur les hautes dilutions. La plupart de ses collaborateurs l'ont quitté.

précédente. *« C'est comme si l'on voyait une fois, par une nuit sans lune et dans un ciel clair, la lumière d'une étoile que l'on n'arrive plus à retrouver ensuite. »* D'après lui, les expériences Charpak-Hennion ont fait apparaître des *« transferts sauvages »* : le passage de l'information d'un tube à l'autre *« sous l'influence de facteurs physiques encore mal déterminés mais où le transport, la présence prolongée d'autres tubes à proximité, les champs magnétiques parasites et peut-être la lumière paraissent jouer un rôle »*. Ce *« transfert sauvage »*, Jacques Benveniste se dit désormais en mesure de le reproduire. A la différence d'une vraie molécule, le signal moléculaire serait donc capable de « sauter » dans un tube voisin. D'où les résultats erratiques, qui montrent les réactions d'un cœur perfusé à l'« eau naïve ». *« Il y aurait une sorte d'interférence entre le tube actif et le tube d'eau, comme lorsque deux bandes magnétiques défilent l'une contre l'autre. »*


BOURDIS/DUPUIS/SYGMA

Le trio venu vérifier les travaux de M. Benveniste en 1988. De gauche à droite : Walter Stewart, expert en fraudes ; James Randi, illusionniste ; John Maddox, rédacteur en chef de « Nature ».

Devant cette explication, Georges Charpak lève les yeux au ciel. En nous recevant dans sa salle à manger, il a saisi une salière et un poivrier en verre. *« Benveniste prétend que l'activité passe d'ici à là ! Chaque soir, le magicien du bateau* Métamorphosis [sur la Seine] *près de chez moi vous donne une ficelle à couper. Après un tour de passe-passe, la ficelle est de nouveau entière. Il y a un truc. C'est pareil avec Benveniste. Je suis arrivé à la conclusion qu'il est entouré de véritables truands. Aucun laboratoire ne retrouve ses résultats. »*

Inutile de parler au Prix Nobel de physique des nouvelles expériences du docteur Benveniste avec des souris ou sur Internet. Après avoir « joué » à un tube d'« eau naïve » la fréquence du valium, le chercheur attrape une souris et la pique au péritoine. Au bout de quelques minutes, la souris s'immobilise. Une autre, piquée à l'*aqua simplex*, continue de trottiner sur la paillasse. *« Nous savons enregistrer des activités moléculaires sur un support informatique*, écrivait-il en octobre 1995 à Georges Charpak. *Je peux aller n'importe où avec un ordinateur portable et des souris, et démontrer sur-le-champ la présence d'une puissante activité de l'eau allant jusqu'à la mort de l'animal. »*

Aujourd'hui, Jacques Benveniste est cependant moins catégorique et admet que cette expérience ne marche plus avec régularité. Le Prix Nobel, lui, n'y voit qu'une fraude. *« Demandez à piquer la souris vous-même*, nous a-t-il conseillé. *Il peut très bien la toucher au foie et lui administrer une dose létale rien qu'avec de l'eau. Faites analyser les seringues. Rien ne l'empêche d'y introduire un produit. »*

La confiance, on le voit, ne règne pas. Deux univers se rencontrent, exclusifs l'un de l'autre. Remplacer un produit actif par un signal ? Ce monde ne saurait exister. Quant aux transferts d'activité enregistrés à Chicago et transmis par E-Mail sur Internet, Georges Charpak préfère ne pas en entendre parler : *« Les bandes passantes sont bien trop étroites pour restituer toute la complexité d'une molécule. C'est "hénaurme" ! »*, s'énerve M. Charpak. Il n'en démord pas ; à Chicago, c'est certain, on ne peut avoir affaire qu'à des marginaux de la science, des complices. Nous verrons que la réalité est plus nuancée.

Fin 1995, M. Benveniste a beau reproduire des centaines d'expériences prouvant l'activation des cœurs en l'absence de toute molécule pondérale, il est plus que jamais seul (y compris sur le terrain de la recherche : là où, d'habitude, les équipes de scientifiques du monde entier se livrent une concurrence acharnée, il ne rencontre sur la « mémoire » de l'eau aucun *alter ego* ni compétiteur). Sans doute cet isolement le renforce-t-il dans une stratégie suicidaire et désespérée visant à pourfendre ce qu'il appelle l'*« Union rationaliste »*. Le docteur Benveniste ne prétend pas avoir inventé une nouvelle théorie. Il affirme *« simplement »* que les théories existantes ne sont pas en mesure d'expliquer ce qu'il observe. *« J'ignore comment l'eau accomplit le boulot »*, dit-il.

A ceux qui acceptent encore de mener avec lui des expériences de transmission, il adresse des messages d'encouragement et d'amertume, qui accompagnent la description des protocoles à suivre. *« Merci de votre coopération amicale (mais risquée) : les ayatollahs appellent nos expériences la "percée satanique". »* (février 1994). Ou encore, (juin 1995) : *« Votre aide* (...) *sera reconnue par l'Histoire, car, sans vraie ou fausse modestie, ce que nous faisons en ce moment, ensemble, est de l'Histoire. »*

S'il avoue rencontrer régulièrement des problèmes dans la technique des cœurs, Jacques Benveniste ne désarme pas. *« Il n'y avait aucune raison d'acccepter les conditions de Georges Charpak, qui revenaient clairement à m'accuser (et/ou des membres de l'équipe) de fraude caractérisée. Ce genre de remarque aurait valu il y a un siècle à son auteur une rencontre à l'aube au bois de Boulogne (ou au bois de Clamart, y'a des petites fleurs), mais le sens de l'honneur étant ce qu'il est devenu, j'ai tout sacrifié au seul but qui m'importait : faire admettre ces résultats par la communauté scientifique, et ai ravalé mon humiliation. »*

Dans un article au *Quotidien du médecin* (4 avril 1995), le docteur Benveniste menace : *« Nier* [mes] *résultats est insinuer qu'il y a fraude. Cela, rendu public, entraînerait sans délai des poursuites en diffamation. »* Aux accusations de Georges Charpak, il répond avec hauteur et dépit : *« Mon sentiment envers vous serait plutôt proche de la pitié. J'ai sur mon bureau une disquette d'ordinateur contenant, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une activité biologique. C'est en effet pitié de vous voir incapable d'apprécier l'importance de l'enjeu. »* Un phénomène dont il avertit le président de la République, le 13 juin 1996, en le présentant comme plus important que le vol de Lindbergh au-dessus de l'Atlantique...


GARO/PHANIE

Alfred Spira, statisticien, directeur de l'unité 292 de l'Inserm.

Mais ses contradicteurs lui opposent sans cesse le même argument : *« La science est universelle. Ce qui est accompli à Clamart doit pouvoir être reproduit ailleurs. »* M. Benveniste conteste le protocole suivi à l'Ecole de physique et de chimie : *« Charpak n'a pas respecté ma méthode. Il donnait les tubes à des secrétaires... »* Et de s'interroger : *« Ariane décolle-t-elle rue Vauquelin ? »*

Son vieil ami-ennemi Marcel-Francis Kahn, professeur à l'hôpital Bichat, est à la tête d'une abondante et houleuse correspondance qu'il a baptisée *« Benveniste Story »* et range au rayon de la *« patamédecine »*. M. Kahn a toujours mis un point d'honneur à s'intéresser aux expériences du chercheur de Clamart, et à les commenter pour en relever, le cas échéant, les faiblesses. *« Ce qu'il avance ne m'indigne pas. Je conteste en revanche les moyens qu'il utilise. C'est comme s'il voulait révolutionner la physique quantique avec une balance de Roberval. Les preuves doivent être en béton armé. »* Le professeur Kahn a émis de nombreuses critiques, tant sur la *« dégranulation des basophiles »* (doutes sur les résultats des laboratoires israéliens ; incertitude sur le temps de latence de l'histamine, etc.) que sur les transferts d'activité sur cœur isolé (utilisation d'un même Kleenex pour essuyer plusieurs tubes au risque de les contaminer ; dysfonctionnement de la machine à diluer). A Jacques Benveniste, qui se targue d'avoir réalisé cent cinquante expériences significatives, il répond à la manière d'un humoriste : *« Neuf grossesses d'un mois ne représentent pas une grossesse à terme. »*

« Ils ont essayé de me crucifier. A titre individuel, ils vont perdre la face. Scientifiquement, je sais que j'ai gagné »
Jacques Benveniste

Leurs échanges sont souvent aigres-doux et chaque discussion au fond est invariablement accompagnée – du côté de M. Benveniste surtout – de remarques acerbes. *« Tu aurais dit récemment que c'était une fraude. Je te jure que tu devrais te faire oublier*, prévient le chercheur, *sinon, et très bientôt, tu vas te ramasser une veste dont tu sortiras tout nu jusqu'à la fin de tes jours. »* Une autre fois, ajouté à l'annonce de résultats favorables, ce petit mot : *« Eh bien !, mon vieux, tu te seras trompé jusqu'au bout (...). Invoquons maintenant la Bible : Ils ont des yeux et ils ne voient pas". »* Quand M. Kahn observe que les travaux actuellement présentés en biologie font l'objet *« d'une reproductibilité extrêmement serrée »*, M. Benveniste lui a déjà répondu qu'*« aucune expérience en biologie n'est parfaite »*. Il ajoute cette remarque désabusée : *« Nul doute que j'aurais eu moins à me battre si mes "amis" l'avaient fait pour moi, même du bout des lèvres. »*

EN mai 1996, lorsque paraît dans nos colonnes sa tribune libre mettant en cause la recherche française, son dogmatisme et sa stérilité supposés, il aura vite fait de compter ses amis : zéro pointé. Il se repète les petites phrases de Philippe Lazar : *« L'Inserm n'est pas adapté au management des génies »* ou *« Tu ne peux avoir raison contre 99 % de la science »* (ce à quoi répond M. Benveniste : *« Autant décider des résultats de la recherche par référendum. »*). Depuis longtemps, il a identifié ses ennemis de l'*« Union rationaliste »*. D'un même revers de main, il balaie l'Institut Pasteur, l'hôpital Saint-Louis, le Collège de France... *« Ils ont essayé de me crucifier. A titre individuel, ils vont perdre la face. Scientifiquement, je sais que j'ai gagné. »*


PASCAL MURADIAN

Philippe Belon, directeur scientifique des Laboratoires Boiron.

EDITIONS GALILÉE

Jean Baudrillard, sociologue.

Sur la « mémoire » de l'eau par *« dégranulation des basophiles »*, Jacques Benveniste affirme ainsi que plusieurs laboratoires européens travaillant pour le compte de Boiron ont reproduit ses expériences avec succès, sous la direction du professeur belge Marcel Roberfroid. *« Ils ont décidé de mener ces travaux sans m'avertir. C'est comme si des experts, du vivant de Picasso, se réunissaient sans lui pour juger qu'un tableau est bien de sa main. »* Une comparaison qui amènera de l'eau au moulin des adversaires de M. Benveniste moquant sa mégalomanie...

Quant aux transferts électromagnétiques, un praticien de Chicago, dont le nom ne peut être cité, en a réalisé vingt-neuf dans son laboratoire (vingt-neuf codages envoyés et reconnus à Clamart). C'est pourquoi M. Benveniste persiste : *« Depuis 1984, j'ai compris qu'on était dans un autre monde. Je ne savais pas comment ça marchait. J'attends toujours qu'une commission de scientifiques viennent s'asseoir avec moi autour d'une table pour analyser mes résultats et tenter ensemble d'élucider ce qui reste mystérieux. »* Une demande qui, après l'expérience Charpak, est restée sans appel. Le professeur Roberfroid, les responsables de Boiron et le chercheur « masqué » de Chicago ont accepté de verser leur pièce à notre dossier. Enfin la vérité ?

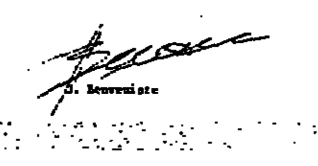
Eric Fottorino

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INSERM U 200
Université Paris-Sud (Paris XI)
IMMUNOPHARMACOLOGIE DE L'ALLERGIE ET DE L'INFLAMMATION

Clamart, le 1er Avril 1987

Cher Monsieur,

Je dois reconnaître que vous avez emporté ma conviction par votre critique du niveau scientifique de la revue Nature et de son faible impact, notamment dans l'opinion publique et par comparaison avec la revue Homéopathie Française. Dans ces conditions, je serais absolument désolé de devoir vous imposer de figurer parmi les signataires d'un article dans une revue de si médiocre niveau. J'ai donc l'intention, au cas où l'article serait accepté, de demander à l'éditeur de ne pas faire figurer votre nom parmi les signataires de cet article.



J. Benveniste

LABORATOIRES BOIRON

Sainte-Foy,
le 07 avril 1987

(...) Je prends acte, avec intérêt, que vous avez soumis à l'éditeur de la revue "Nature" un article dont je suis signataire, comme cela a toujours été convenu entre nous et normal pour un travail dont je vous ai proposé le thème. Maintenant vous envisagez "de demander à l'éditeur de ne pas faire figurer mon nom parmi les signataires de cet article".

Je vous remercie du fait que vous estimez ne pas pouvoir prendre une telle mesure sans mon accord puisque vous me le demandez.

Vous ne serez pas étonné que je ne puisse que refuser.

Docteur Philippe BELON
Responsable Service Recherche.

Jacques Benveniste propose ici à Philippe Belon de le retirer des signataires de l'article à paraître dans « Nature ». C'était un poisson d'avril...

Demain : Une vérité hautement diluée



Pour un véritable ministre de la justice

par Jean-Louis Delvolvé

COMMENT délivrer l'Etat du soupçon de prendre parti dans les affaires de justice ? La question se pose comme un dilemme : ou bien la justice est totalement indépendante, ne rendant compte qu'à elle-même du respect des lois que l'Etat lui confie – mais c'est alors au risque de sa propre tyrannie ; ou bien, étant soumise au contrôle des autorités élues par le peuple souverain, elle est alors exposée aux vicissitudes de cette élection.

Or il faut que les juges rendent compte au peuple souverain. Couper la magistrature de tout lien avec le pouvoir du moment est sans doute souhaitable. Mais que ce soit au risque de l'arbitraire de juges ou de procureurs complètement découplés des organes de l'Etat, on ne peut le tolérer.

Tout le problème est de savoir à quel niveau organique de l'Etat doit s'opérer le rattachement nécessaire.

Les juges du siège sont inamovibles, soit ! Est-il néanmoins satisfaisant qu'ils doivent leur métier à une école d'Etat ; qu'ils émargent à son budget ; qu'ils fassent carrière d'Etat et que les postes soient à la disposition du pouvoir exécutif ? Il ne suffit pas pour apaiser toute querelle que celui-ci soit borné dans ses choix essentiels à raison des propositions préalables du Conseil supérieur de la magistrature. On a bien vu ces derniers temps comment, après des années de relatif favoritisme où un certain profil de magistrat a tenu l'avant-scène, c'est à un autre profil que le nouvel exécutif a pu faire appel. Il est troublant que l'institution permette encore une alternance là où l'idée même d'alternance devrait être exclue.

Pour pallier ces inconvénients, il est à peu près admis que l'élection des juges ne ferait qu'aggraver les choses : soumettre les juges au suffrage d'un corps électoral, et donc à réélection au terme de leur charge, n'est pas un gage de leur indépendance.

On a parfois suggéré qu'il suffirait aujourd'hui, pour parfaire les garanties institutionnelles établies, de calquer les modalités de nomination des magistrats du parquet sur celles de leurs collègues du siège. Voyant ce qu'on vient de constater pour ceux-ci, peut-on croire qu'en nommant les procureurs généraux sur la seule proposition du Conseil supérieur de la magistrature au lieu de lui demander seulement son avis, on empêcherait des glissements du même genre ?

Mais la situation serait pire si, à l'inverse, l'autocontrôle absolu des carrières par le corps de la magistrature érigeait les juges en un contre-pouvoir totalement indépendant et irresponsable, décidant pour lui seul de ce qui importe à la République. Pouvons-nous nous offrir le luxe d'un groupe d'hommes et de femmes qui se croiraient autorisés, simplement parce qu'ils sont parés de pourpre et d'hermine, à dire le droit, poursuivre, relaxer ou punir, sans autre référence qu'à leurs propres normes ? Il y aurait alors, à coup sûr, totale hypocrisie à considérer leurs décisions comme rendues au nom d'un peuple souverain dont ils seraient entièrement détachés.

Il faut donc tenir la main de justice en la puissance de l'Etat, c'est-à-dire en la possession du peuple français. Il faut à cet effet trouver son meilleur point de contact avec l'Etat, sans lequel elle risquera de ne trouver jamais cette « légitimité » qui, à la croisée des chemins où peuvent s'équilibrer avec elle puissance législative et puissance exécutive, est tellement nécessaire.

Il nous semble qu'en fait il manque au système actuel un organe essentiel, une véritable autorité personnalisée dans laquelle s'incarnerait, aux yeux de la nation comme de ses représentants, la responsabilité indispensable à l'œuvre d'une justice réputée forte et impartiale. On devrait trouver, à la tête du ministère de la justice, un personnage hors du commun. Non seulement le ministre de la justice ne devrait pas être en retrait de la magistrature. Mais encore il faudrait qu'il soit à la fois doué d'autorité pour les nécessités de l'administration judiciaire et investi d'un fort pouvoir de tutelle, naturellement sans rien sacrifier des garanties désormais acquises, à l'égard de ces hommes et de ces femmes qui ne sauraient omettre, que ce soit pour accuser ou pour condamner ou absoudre, de se référer à l'Etat.

Pour avoir cette sorte de ministre, que faudrait-il faire ? Il faut certes se méfier d'un personnage trop en flèche. Pour le peuple comme pour les juges, on voudrait du moins que ce ministre-là fût un socle moins éphémère que ces hôtes transitoires de la place Vendôme qu'on change de gouvernement en gouvernement et dont la couleur politique fait trop voir les inclinations. Même s'ils font l'effort de s'en abstraire, ceux-ci sont toujours soupçonnés d'y succomber. Fondé ou non, ce soupçon à lui seul nuit à l'image de la justice.

> **Au prix d'une réforme constitutionnelle, nous voudrions que ce soit en la personne du Garde des sceaux que soit arrimé le pouvoir judiciaire aux deux autres et que, pour bien marquer l'excellence de sa mission, sa nomination soit acceptée par les deux Chambres sur proposition du chef de l'Etat**

Au prix sans doute d'une réforme constitutionnelle, nous voudrions que ce soit en la personne du ministre de la justice que soit arrimé le pouvoir judiciaire aux deux autres et que, pour bien marquer l'excellence de sa mission, sa nomination soit acceptée par les deux Chambres sur proposition du président de la République ; qu'elle soit assurée pour une certaine durée ; que la démission du premier ministre et de son gouvernement, le renvoi de celui-ci par le président de la République, la censure du gouvernement par l'Assemblée nationale, laissent néanmoins ce ministre à sa place, à moins que sa propre défiance n'ait été simultanément votée et par l'Assemblée et par le Sénat ; qu'il puisse lui-même, séparément et distinctement, faire l'objet d'une censure par les deux Chambres et qu'autrement il soit inamovible pour la durée longue de son mandat.

Il siégerait au conseil des ministres, au même titre que ses collègues, mais se tiendrait à distance des fastes de l'Etat comme s'y tenait autrefois le chancelier de France. Ainsi serait-il dans le ministère sans être du ministère, ayant à coeur de se démettre s'il y trouvait de l'inconfort. Il aurait facilement la confiance et l'appui des magistrats, ayant lui-même à se départir de toute couleur politique pour les affaires d'un magistère qui devrait à l'Etat plus qu'une fonction ministérielle ordinaire. Et, afin qu'on n'ait à redouter de lui ni excès de puissance ni menace de concurrence au sommet de l'Etat, on déciderait qu'il ne pourrait briguer d'autre fonction avant un laps de temps raisonnable après la fin de la sienne.

Ainsi se trouverait-il à la fois en flèche et en retrait, armé pour conduire l'attelage, le protéger et le défendre, et capable de résister à ces forces contradictoires et multiples d'en haut et d'en bas qui font redouter ce ministère à tous les candidats ministres qui n'ont pas trop, de nos jours, le goût du sacrifice. Il ne faudrait sans doute pas moins d'un tel personnage dans une telle fonction pour mener à bien les réformes d'ensemble qu'appelle depuis longtemps une institution attaquée de toutes parts.

Grâce à quoi les controverses pendantes sur l'excès de pouvoir des juges d'instruction, l'autonomie du parquet, l'opportunité des poursuites, et plus généralement l'égalité des citoyens devant les lois civiles ou répressives, perdraient en relief ce que l'image et le renom des juges gagneraient en dignité.

Jean-Louis Delvolvé *est avocat au barreau de Paris.*

Les banlieues invisibles

par Laurence Roulleau-Berger

LE 18 juin 1995, trois maires du Front national ont été élus à Toulon, Marignane, et Orange. Bientôt, Vitrolles risque aussi de tomber aux mains du FN. Dans un contexte de déclin de l'emploi stable où se sont affaiblies certaines idéologies, où les identités sont fragilisées, certains croient développer des stratégies de protection d'eux-mêmes par des haines et des racismes ordinaires à l'encontre de citoyens d'origine étrangère.

Des murs d'a priori, de préjugés forts se sont sournoisement élevés pendant ces quinze dernières années, empêchant de voir des dynamiques de recomposition sociale à l'œuvre dans ces bouts de villes qui ont été l'objet d'une relégation urbaine et où vivent des populations d'origine culturelle diverse. Certains ont préféré penser que des quartiers entiers étaient quasiment perdus, principalement peuplés d'agresseurs, de délinquants, de trafiquants de drogue...

Il est urgent de le dire : dans ces morceaux de villes, des familles entières se mobilisent pour résister à la précarité, au chômage, des jeunes sans travail développent des projets tous les jours et se battent pour les faire exister. Il n'y a là rien de nouveau. Les liens sociaux ne se sont jamais complètement défaits dans tous ces endroits qui font peur, ces cités « interdites ». Même si des points d'anomie y apparaissent, on ne peut pas parler de décomposition sociale, parce qu'il y a toujours des hommes et des femmes qui agissent et qui luttent contre des processus de marginalisation.

Dans ces cités, les vies oscillent entre souffrance, résistance, violence et invention sociale. Il y a toujours eu à la fois de l'errance, mais aussi de la recomposition urbaine. Des compétences variées sont mobilisées autour d'activités économiques, sociales et culturelles. Quand le désespoir ne prend pas le dessus, les individus non insérés dans le salariat échangent des expériences individuelles, tentent de développer des projets associatifs, économiques, culturels qui permettent la fabrication de compétences collectives et renforcent ou réactivent des solidarités de quartier, des solidarités ouvrières, communautaires ou intercommunautaires. On voit des petits groupes se rassembler, s'organiser, circuler, se déplacer dans la ville, prêts à saisir des opportunités. Ici naissent des cultures de l'aléatoire qui peuvent évoluer vers des cultures de la pauvreté ou permettre à des individus en situation précaire d'intégrer la société salariale.

Mais ces dynamiques sociales ne sont pas visibles à l'œil nu. Autour de la question des banlieues ouvrières, de la précarité et de la pauvreté se sont multipliées des images tronquées, s'est développée une politique de la pitié qui prend appui sur l'idée que les « précaires » et les pauvres, souvent d'origine étrangère, et de plus en plus jeunes, vivent entre eux et qu'ils ne peuvent être définis que par l'absence ou le manque. Ils ne sont pas pensés comme disposant de compétences actives ; ils sont perçus comme des « hors-système », des marginaux qui n'acceptent pas les règles sociales.

Un véritable paradoxe s'est en effet formé dans l'espace public : en même temps que se multiplient des niveaux et des instances intermédiaires entre les lieux de la décision politique et les lieux de l'action, les politiques d'insertion, d'emploi, de formation continuent de s'élaborer à distance des populations concernées. Ce paradoxe rend de plus en plus invisible ce qui se passe réellement dans ces cités ; la variété des compétences en présence ne peut être appréhendée ; « on » a tendance à n'y voir que la galère, la déviance, la délinquance. Ce paradoxe de la distance s'impose dans une logique de domination sociale, économique, politique et symbolique. Il contient l'idée de consoler les populations délaissées en restant à distance de leurs modes de vie, en les mutilant de leurs savoirs revendicatifs, comme s'il fallait éviter que les populations fragilisées économiquement n'envahissent l'espace des « gens heureux ».

S'il est urgent de réinterroger aujourd'hui l'idée de démocratie à travers le rapport Etat-société civile, cette réflexion n'est possible qu'en luttant contre des approches misérabilistes et populistes qui ne rendent pas compte de la complexité du social mais le figent, et qui risquent d'entretenir, d'intensifier des haines et des racismes au quotidien.

> **Dans les cités, les banlieues, naissent des cultures de l'aléatoire qui peuvent évoluer vers des cultures de la pauvreté ou permettre à des individus d'intégrer la société salariale**

Pour rendre compte d'une réalité sociale contrastée, dynamique, des déplacements de perspectives s'imposent pour voir des populations précarisées à la fois captives et mobiles dans l'espace urbain, « marginales » et « intégrées ». Il faut pour cela tenir ensemble des processus de désocialisation et de resocialisation, même si la menace de « désaffiliation » (Robert Castel) est omniprésente.

Mais, quand on a reconnu que les populations précarisées sont dotées de compétences, quand on a compris que les individus pouvaient être à la fois captifs de situations et capables aussi de développer des savoirs et des compétences, alors se pose la question de la légitimité de ces compétences. Fabriquées au fond des cités, des banlieues, peuvent-elles être transférées et validées sur le marché du travail ? A cette fin, les individus doivent les transférer d'un monde de la précarité dans un autre monde social ; les acteurs publics et ceux des marchés du travail doivent se montrer disposés à reconnaître des compétences autres que celles en usage.

En ce moment même, l'extrême droite continue de parler beaucoup, tout le temps et partout. En même temps que sa voix s'amplifie, des formes de résistance s'organisent à Toulon, Orange, Vitrolles, Gardanne, Marseille et dans d'autres villes, réunissant des militants associatifs et politiques, des acteurs publics, des chefs d'entreprise, des artistes, des intellectuels...

Curieusement, on parle peu de cette résistance qui naît et se développe dans le sud de la France (et ailleurs). Quand de véritables capacités de mobilisation actives et positives s'affirment avec une si grande force face à la montée de ce phénomène si grave et si menaçant, il paraît alors urgent de les énoncer et de dire qu'elles sont aussi là, prêtes à émerger à d'autres endroits.

Laurence Roulleau-Berger, *sociologue, est chargée de recherche au CNRS (université Lumière-Lyon-II).*

La vérité sur les archives de François Mitterrand

par Roland Dumas

DES propos d'ordre général sur la création de l'Institut François-Mitterrand recueillis par une journaliste du *Monde* ont provoqué, de la part du président de l'Association des archivistes français et d'un haut fonctionnaire du ministère de la culture, des réactions pour le moins inconsidérées (*Le Monde* du 15 janvier) que je ne peux laisser sans réponse, préférant l'explication à la polémique.

Il est exact, et je suis heureux que le fait soit rappelé par le président de l'Association des archivistes, que François Mitterrand est le premier président de la République française qui ait remis aux Archives nationales la totalité des archives de la présidence, les 13 000 « cartons » dont parle Mme Canavaggio et dont rien n'a été retranché, ni « soustrait », quoi qu'elle en dise en des termes d'autant plus imprudents de la part d'un fonctionnaire tenu au devoir de réserve qu'ils présentent un caractère offensant, sinon diffamatoire à l'égard des personnes visées.

Ces 13 000 cartons comprennent, en exécution du protocole signé le 15 février 1995 par le président de la République et le directeur des Archives de France :

– Les décisions signées par le chef de l'Etat, les comptes rendus et procès-verbaux des conseils et réunions qu'il a présidés, les correspondances du président de la République et de ses collaborateurs avec l'extérieur et, d'une manière générale, tous les documents produits ou reçus par la présidence de la République.

– Les documents établis par le président de la République à l'intention de ses collaborateurs, ceux qu'ils a reçus et ceux que ses collaborateurs ont échangés entre eux.

Le même protocole précisait que ces documents seraient accessibles en permanence à François Mitterrand et au mandataire qu'il avait désigné (Mme Bertinotti), qu'ils ne pourraient être communiqués à d'autres personnes, y compris aux collaborateurs et anciens collaborateurs du président de la République, qu'au vu de l'accord écrit de François Mitterrand ou de son mandataire, et enfin qu'ils deviendront la propriété de l'Etat au terme d'un délai de soixante ans.

Quant au fonds propre de l'Institut François Mitterrand, il est constitué, d'une part, de documents concernant la vie politique de François Mitterrand jusqu'à son accession à la magistrature suprême et après la fin de son mandat, et, d'autre part, de documents donnés ou confiés à l'institut par leurs propriétaires : c'est le cas, notamment, des dossiers que François Mitterrand a fait établir à son usage personnel et qui, depuis sa mort, ont été remis, conformément à ses volontés maintes fois exprimées, à l'institut qui porte son nom.

Voilà, je pense, qui est suffisamment clair pour mettre fin à l'étonnement de l'un et à la confusion de l'autre.

Roland Dumas *est président de l'Institut François-Mitterrand et président du Conseil constitutionnel.*

AU COURRIER DU « MONDE »

SARTRE ET BUDAPEST

On ne peut admettre que François Dominique ait le dernier mot dans un débat [sur l'attitude de Sartre à l'égard de l'intervention soviétique à Budapest en 1956] que seules son ignorance et sa légèreté ont provoqué (*Le Monde* du 9 janvier). Je suggère donc que *Le Monde* reproduise simplement les lignes ci-jointes, pour que le lecteur puisse comparer le texte de Sartre et la lecture à contresens qui en a été proposée : *« L'action des commandos fascistes, les lynchages, le glissement à droite, tous les faits plus ou moins interprétés dont ils font état,* c'est après le 24 octobre *qu'ils ont eu lieu ;* c'est la deuxième intervention *qu'on tente de justifier. Mais je ne me lasserai pas de le répéter, c'est à la première qu'il faut penser d'abord, c'est d'elle qu'il faut parler toujours. Et quand les staliniens veulent nous prouver que la seconde agression était inévitable, répondons que, dans ce cas, c'est la première qui l'a nécessitée. Ô bons apôtres qui vous vantez impudemment d'avoir tué pour éviter la guerre mondiale, quand ce sont vos premiers assassinats qui risquèrent de la provoquer ! Vous prétendez avoir sauvé le socialisme : oui, le 4 novembre. Ou du moins, cela peut se discuter : mais quand vous tiriez, dans ces journées d'octobre, quand les chars de l'armée communiste, à l'appel d'un chef communiste, massacraient des ouvriers communistes, c'était le socialisme lui-même que vos balles et vos obus faisaient voler en éclats.* (Sartre, « Le Fantôme de Staline », *Situations VII*).

Jacques Lecarme,
Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine)

Allemands et Tchèques, une réconciliation historique

Suite de la première page

Ce sera l'occasion pour les présidents allemand et tchèque, Roman Herzog et Vaclav Havel, de s'adresser chacun aux députés de l'autre pays pour renforcer le caractère solennel de l'événement.

Pourquoi une si longue attente ? Durablement meurtris par l'histoire, les Tchèques et les Allemands n'ont jamais su trouver une langue commune, après 1945, permettant de tourner la page et de créer les conditions d'une normalisation de leurs relations. Le souvenir des accords de Munich de 1938 – marquant l'intégration forcée au Reich des territoires des Sudètes, où vivaient 3 millions d'Allemands – a laissé à Prague des traces d'autant plus profondes qu'ils signifièrent, outre le début de six ans d'occupation hitlérienne, la mise en place ultérieure d'un ordre stalinien qui ne devait s'achever qu'en 1989.

Quant à l'Allemagne, elle n'a pas souhaité de son côté engager avec la Tchécoslovaquie de démarche comparable à celle qui permit, dès 1970, la génuflexion symbolique de Willy Brandt auprès du monument à la mémoire des victimes du ghetto de Varsovie. Les Allemands, dont beaucoup parlent toujours avec mépris de la *« Tchéquie »* quand ils parlent de la République tchèque, n'ont pas voulu demander pardon à leur petit voisin, parce qu'ils ont gardé le souvenir des exactions commises entre 1945 et 1947 à l'encontre des Allemands de Tchécoslovaquie, dont la plupart (2 millions de personnes) furent brutalement forcés de quitter le pays en abandonnant tous leurs biens sur place.

Depuis lors, les organisations de réfugiés des Sudètes, qui comptent aujourd'hui encore 250 000 adhérents en Allemagne, ont réussi à bloquer le versement par Bonn de toute indemnité aux victimes tchèques du nazisme et à retarder le plus possible l'adoption d'une « déclaration » comme celle d'aujourd'hui par laquelle Bonn, *de facto*, s'engage à ne pas réclamer de dédommagements pour les biens pris aux Allemands des Sudètes après 1945.

Défendus par le Land de Bavière, qui leur a accordé sa « protection » officielle, les réfugiés n'ont jamais abandonné, au nom du « droit à la patrie » *(Heimatrecht)*, l'espoir de retourner au pays de leurs ancêtres, provoquant de vives et légitimes inquiétudes chez les Tchèques de Bohême et de Moravie. Le texte de la « déclaration commune » signée par le chancelier Kohl ne reprend pas à son compte le concept de « droit à la patrie».

Du coup, même s'il n'est pas mis ici un terme aux revendications individuelles des Allemands des Sudètes en ce qui concerne d'anciennes propriétés foncières, on assiste à un pas en avant considérable du gouvernement de Bonn, qui a coupé le cordon ombilical avec les organisations de réfugiés. Ces dernières, dont la *Landsmannschaft* des Sudètes était traditionnellement la plus extrémiste, exercent en définitive moins d'influence aujourd'hui qu'hier auprès des autorités fédérales, et le poids électoral des réfugiés perd en importance au fur et à mesure que les générations se succèdent.

Le président de l'organisation des Sudètes, Franz Neubauer, ne faisait pas partie de la délégation officielle accompagnant le chancelier Kohl à Prague. Il a préféré ne pas quitter Munich, pour marquer son désaccord avec le texte de la déclaration. Seule la CSU, la branche bavaroise de la démocratie-chrétienne, reste entièrement acquise à la cause des réfugiés : elle continue à vouloir obtenir des rajouts dans le texte de la « déclaration », et pourrait adopter au moment du vote parlementaire au Bundestag un texte supplémentaire à caractère interprétatif. Les autres partis, et notamment les Verts et le SPD, ont joué un rôle important dans les efforts de réconciliation engagés au cours des dernières années.

UN LOURD PASSIF

Si le passif entre les deux pays est aussi lourd, c'est qu'il a des racines historiques profondes, qui remontent au XIXe siècle. Dès 1918, avec la création de la Tchécoslovaquie sur les ruines de l'Empire austro-hongrois, les Allemands des Sudètes eurent le sentiment de passer sous tutelle étrangère. Les conditions d'un ralliement massif au parti de Konrad Henlein, le leader nazi de la région dans les années 30, étaient réunies.

Au lendemain de la capitulation du Reich, les dirigeants de Prague ont considéré que les Allemands, qu'ils assimilaient en bloc à des collaborateurs, n'avaient plus leur place en Tchécoslovaquie. Le président Benes décréta officiellement que les Allemands devaient être chassés du pays, décision elle-même légitimée par le protocole des accords de Potsdam (août 1945), dans lequel les Alliés autorisaient une *« déportation humaine et ordonnée »* des populations allemandes de Tchécoslovaquie.

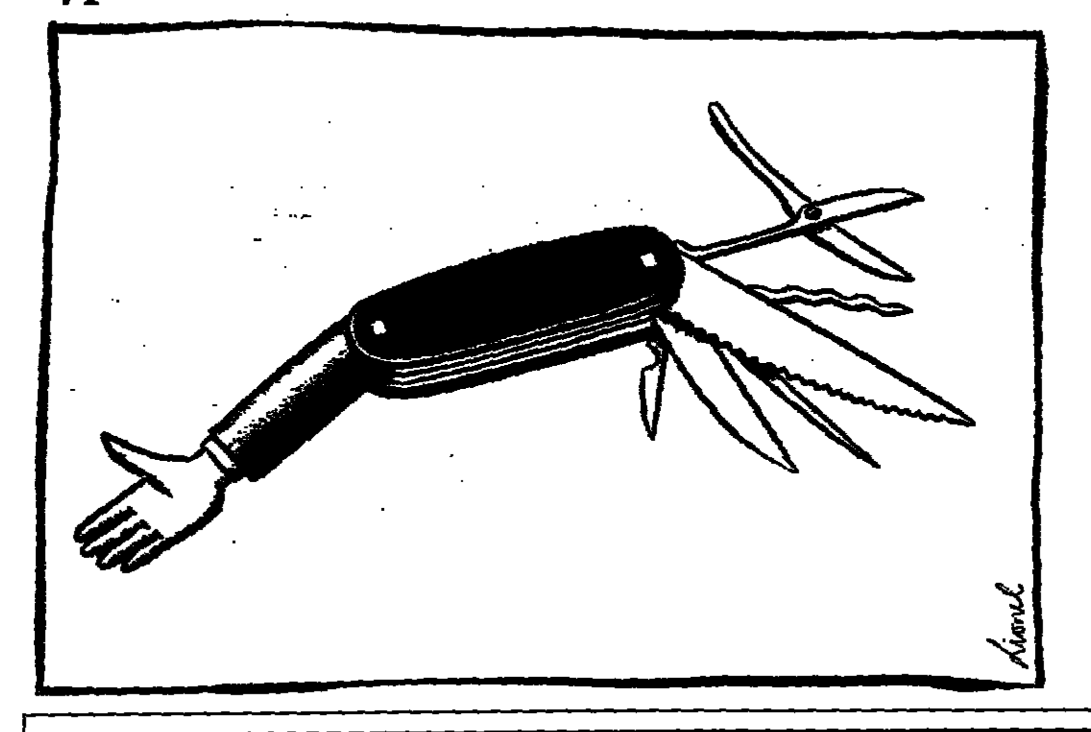
A Prague, la démarche de la réconciliation avec l'Allemagne a été soutenue dès le début des années 90 par Vaclav Havel, mais a été très difficile à faire passer auprès de l'opinion publique. En République tchèque, l'enjeu national du texte signé le 21 janvier est bien plus grand qu'en Allemagne, où la dimension du débat est relativement circonscrite à la Bavière. Il n'est pas encore certain, du reste, que les députés tchèques ratifieront le texte de la « déclaration », l'opposition des socialistes demeurant forte.

Ce qui est le plus difficile à accepter par les nationalistes tchèques, c'est que pour la première fois les autorités de Prague déplorent officiellement le caractère douloureux et injuste de l'exil imposé aux populations allemandes après 1945. De très longues et pénibles négociations ont accompagné ce passage de la rédaction du texte. Le choix du mot tchèque qui convenait pour parler de « déportation » a failli provoquer une crise diplomatique entre les deux pays. Jamais les juristes et les lexicographes n'ont paru occuper une place aussi importante dans le débat public.

Finalement, le mot retenu n'est pas le plus fort du dictionnaire (on a choisi un mot qui a également le sens de « transhumance » en tchèque), mais l'opinion allemande a compris que c'était la condition pour que le compromis eût des chances d'être accepté à Prague.

Lucas Delattre

Hypocrisie *par Lionel Portier*



RECTIFICATIFS

BEAUBOURG

Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article de Jean-Louis André sur Beaubourg (*Le Monde* du 21 janvier, p. 30), le Centre Georges-Pompidou restera ouvert dans sa totalité jusqu'au 29 septembre. A partir de cette date, et durant toute la période des travaux, l'établissement restera partiellement ouvert et continuera de proposer des expositions. La BPI sera transférée dans le quartier de l'Horloge.

MONNAIE UNIQUE

Dans l'article sur « L'Europe dans l'engrenage de la monnaie unique » (*Le Monde* daté dimanche 19-lundi 20 janvier), une erreur a fait attribuer au ministre de l'économie, Jean Arthuis, une phrase d'Alain Juppé. La recommandation de *« ne pas trop charger la barque, car cela risquerait d'être un peu trop contre-productif »* avait été lancée par le premier ministre.

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une bonne nouvelle

Si le pays ne le savait pas encore, l'allocution présidentielle du 20 janvier ne permet plus d'en douter : la France est à nouveau entrée en campagne électorale.

Lionel Jospin est sans doute le premier à l'avoir compris, qui, jeudi 16 janvier, s'est soudain fait violence, passant à la vitesse supérieure pour se poser en leader de la gauche, accélérer un rapprochement avec les Verts et fermement amarrer une éventuelle alternance gouvernementale à la construction européenne. Quatre jours plus tard, Jacques Chirac confirmait ce changement de paysage en se posant en grand modernisateur de la France, plaçant son septennat sous l'égide de cinq *« grandes réformes »*, où celle de la justice vient désormais s'ajouter à celles de la défense, de la protection sociale, de l'Etat et du système éducatif.

Sur la forme comme sur le fond, la posture a changé. Durant l'automne dernier, la parole présidentielle s'était faite rare. Réclamé et attendu, l'entretien télévisé du 12 décembre 1996 a joué son rôle cathartique, malgré une maladroite dénonciation du *« conservatisme »* des Français où le chef de l'Etat semblait se complaire dans l'impuissance. Comme libéré, depuis ce *« questions-réponses »* plus musclé qu'à l'ordinaire, de tout ce qui semblait paralyser son action et polluer son image, M. Chirac prend directement en charge la communication politique du pouvoir, laissant dans l'ombre un premier ministre décidément inapte à l'exercice. Sur le fond, le terrain est bien choisi et le propos irrécusable. Sur le diagnostic comme sur l'ambition, il n'y a rien à redire à ce discours sur la justice. Pour la première fois sous la Ve République, un président en exercice lève le tabou du débat sur l'indépendance des magistrats à l'égard du pouvoir politique. Pour la première fois, une *« grande réforme »* de l'institution judiciaire est promise – et non plus seulement une révision des codes pénal et de procédure pénale. En ces matières, la France a trop tardé et la réforme est urgente.

A moins de lui dénier toute vertu, la parole présidentielle oblige et engage. La déclaration d'intention de M. Chirac annonce un programme d'ampleur, qui mêle tout à la fois les principes et l'intendance. Jusqu'à ce que ces engagements se concrétisent en juillet, avec d'une part les conclusions de la commission Truche et d'autre part le plan d'action du gouvernement, tout procès d'intention serait mal venu.

Il faudra donc juger sur pièces. Veiller à ce que la réforme annoncée n'accouche pas d'une énième manœuvre pour étouffer ces « affaires » qui atteignent la majorité. Et espérer que la déception ne sera pas, une nouvelle fois, au rendez-vous. Après avoir cru, pour nombre d'entre eux, au discours sur la *« fracture sociale »*, aujourd'hui remisé sinon démenti dans les actes, les Français ne pardonneront pas des promesses non tenues.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 955 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

Rectificatifs *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

CONTRAIREMENT à ce qu'on nous raconte...

Ce n'est pas le froid qui tue les sans-abri ; c'est la misère. Ce n'est pas l'anticyclone qui pollue ; c'est l'automobile. Ce ne sont pas des systèmes d'alerte qui peuvent purifier l'air, ce sont des décrets. Ce n'est pas un accès de morosité sans raison qui accable les Français ; c'est la réalité.

L'armée française de 1940 ne s'est pas repliée sur des bases préparées ; elle a pris la déculottée de son histoire. L'indépendance dans l'interdépendance, ça n'existe pas. Troisième voie, capitalisme ou socialisme à visage humain, ça n'existe pas. Changer la vie, non plus.

Ce n'est pas un miracle si les naufragés du Vendée Globe ont été repêchés ; c'est grâce aux progrès du repérage et au talent du sauvetage australien. Ce n'est pas la dure loi de la mer qui avait retourné les voiliers ; c'était l'inconscience « extrême » des commanditaires, des architectes et des barreurs.

Si l'écart se creuse entre riches et pauvres, si le chômage s'accroît, si acquis sociaux, retraites et cohésion sociale sont menacés, ce n'est pas à cause du déficit américain, des taux allemands, de la concurrence asiatique, de la mondialisation, de la modernisation, de l'incontournable Europe, etc. ; c'est pour complaire à ce qui devait céder – De Gaulle l'avait promis – devant les volontés politiques : la Bourse.

Si les salariés doivent accepter un travail plus rare, moins payé, précaire, ce n'est pas pour donner à ce pays de meilleures chances à l'aube du troisième millénaire, etc. ; c'est dans l'intérêt des capitaux, sous peine que ceux-ci n'aillent patriotiquement se rémunérer ailleurs.

La croissance négative s'appelle la récession. Musclage des entreprises veut dire licenciement et exclusion. Les pouvoirs ont toujours parlé de crise, d'efforts et de sacrifices. On ne peut demander aux ménages de gagner moins, de consommer plus, et d'économiser pour la retraite auprès de... futurs Crédit lyonnais.

La corruption des élites n'est pas une invention de quelques juges gauchistes et irresponsables qui persécutent élus désintéressés et entrepreneurs dynamiques, au risque d'amplifier le chômage, l'antiparlementarisme et l'extrémisme. On en est à des dizaines de condamnations et à trois cents mises en examen, point.

Il existe toujours une solution de rechange aux décisions politiques, qui ne sont pas plus naturelles que les yaourts. Sonder l'opinion, c'est caricaturer ses réponses à des questions qu'elle ne se pose pas, pour mieux l'influencer tout en donnant aux décideurs la peur paralysante qu'on ne les aime plus.

La publicité et les spectacles qu'elle impose n'aident pas à s'instruire, à rêver, à choisir librement bonheur et shampoing, à croquer la vie à pleines dents, à être en forme, gagneur, nu sous les tropiques, entouré de top models, de plain-pied avec son temps, etc. ; ils changent le citoyen en client sous hypnose, et l'esprit critique en machine à s'émouvoir, à compatir, à désirer des produits. En tombant, le mur de Berlin n'a pas détruit les idéologies ; il a permis à l'une d'elles, le marché à l'américaine, de régner en maître sur la planète ; jusqu'à la faillite.

L'Etat-providence n'est pas une survivance collectiviste encourageant paresse et fraude. C'est une tentative coûteuse et inefficace pour redistribuer les fruits de la croissance. Veiller au juste partage et à l'égalité des chances, réduire l'exclusion et les ghettos : ni le libéralisme ni le socialisme ne savent le faire d'eux-mêmes. (Question : cela fait combien de législatures que les divers pouvoirs promettent une justice indépendante ?)

La situation n'est ni pire ni meilleure que ne le prétendent doctes et tribuns. Elle n'est pas due, comme ils l'expliquent, aux pesanteurs administratives, aux énarques, aux immigrés, à la faiblesse des syndicats, aux quinze ans de mitterrandisme, à la jungle libérale, à un patronat archaïque, à une époque en pleine mutation, aux traités internationaux, à la main-d'œuvre coréenne, à la télé-informatique, aux politiciens véreux, aux intellectuels phraseurs, aux Français conservateurs (mais courageux quand il le faut), etc. Petit jeu en famille : alors, à qui la faute ?

L'Audimat n'est pas l'aboutissement de la démocratie. Les gens n'ont pas choisi la télévision écervelante des annonceurs, confesseurs publics, amuseurs systématiques et tueurs en série. Ils n'ont pas perdu le sens des réalités, l'espoir d'y voir clair, de maîtriser le destin, de faire passer la conscience avant la compétence, et la dignité de l'homme avant la fatalité financière, de déjouer les tricheries marchandes de la parole publique, d'approcher quelque chose comme la vérité.

« Qu'est-ce que la vérité ? », dit Pilate. Et il sortit. » (Evangile de Jean, XVIII, 38.)

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

En skis ou à skis ?

LES SPORTS attirent en ce moment les skieurs séduits par le climat vivifiant de la haute montagne. Ils posent aussi un petit problème de grammaire : doit-on aller « en skis » ou « à skis » ? Les sportifs disent *« aller en skis »*. Des puristes condamnent la tournure et prônent « à skis ». Une fois de plus, ce sont les usagers qui ont raison ; « à skis » est une hérésie linguistique. Il ne m'est pas difficile de le prouver.

Je n'ai pu repérer le grammairien qui le premier formula cette règle à contresens, et à qui ses confrères sans réflexion ont emboîté le pas comme moutons de Panurge. Je serais curieux de connaître ses arguments. J'imagine que ledit grammairien ne devait avoir qu'une idée bien vague des skis : c'est même à se demander s'il en avait jamais vu ?

Raisonnons un peu. Voudrait-on assimiler le ski à un cheval ? La préposition « à » ne s'emploie qu'avec des noms de montures, spécialement d'animaux. Mais le ski n'est pas une monture, pas plus qu'un véhicule. Les skis sont des chaussures munies chacune d'un patin, mais chaussures avec un talon et une partie antérieure dans lesquelles s'emboîtent le talon et la pointe d'un soulier.

Or l'usage du français pour toute chaussure est sans équivoque : circule-t-on « à pantoufles » dans son appartement ? Le paysan va-t-il « à sabots » dans les champs ? Danse-t-on « à escarpins » ? Non ! pour la bonne raison qu'une partie du corps, le pied, est dans la chaussure. Donc on va « en skis » et non « à skis ». Et « en patins », bien entendu.

Albert Dauzat
(22 janvier 1947.)

DISPARITIONS

Clyde W. Tombaugh

Le découvreur de Pluton

CLYDE W. TOMBAUGH, l'astronome américain qui a découvert la planète Pluton en 1930, est décédé vendredi 17 janvier à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Pendant les années 20, seulement doté d'un diplôme de fin d'études secondaires et travaillant dans la ferme de son père dans le Kansas, il fabrique son propre télescope et commence à observer les planètes, en amateur. Il dessine alors des vues de Mars et de Jupiter, qu'il adresse, en 1929, à l'observatoire Lowell de Flagstaff (Arizona) en demandant un complément d'informations.

La réponse est surprenante : on lui propose une place d'observateur. Son travail : photographier le ciel pour aider les scientifiques qui recherchaient la mystérieuse *« planète X »*. L'astronome Percival Lowell, mort en 1916, avait en effet perçu des irrégularités dans les orbites de Neptune et d'Uranus, ce qui permettait de penser qu'elles étaient soumises au champ gravitationnel d'une neuvième planète du système solaire. Pendant un an, Clyde Tombaugh compare des photos de la voûte céleste prises à quelques jours d'intervalle. Le 18 février 1930, il finit par découvrir, dans la constellation des Gémeaux, un petit point lumineux qui s'est déplacé. La nouvelle planète est officiellement baptisée Pluton le 1er mai 1930. Bien plus petite que ce qu'avait prévu Lowell, il ne s'agit pas de la *« planète X »* qui n'existe vraisemblablement pas. De plus, l'observatoire l'avait déjà photographiée en 1915, mais personne ne l'avait remarquée sur les plaques...

En 1945, licencié de l'observatoire Lowell pour des raisons budgétaires, il travaille pour l'armée américaine, qui utilise ses talents d'astronome afin de suivre la trajectoire des missiles V 2 récupérés en Allemagne qu'elle tire sur sa base de White Sands (Nouveau-Mexique). En 1958, il fonde, à l'université du Nouveau-Mexique, à Las Cruces, une station d'observation, où, jusqu'à sa retraite en 1973, il retourne à ses premières amours, les planètes.

Pierre Barthélémy

Robert Chapatte

La voix du cyclisme

« LE PLUS beau Tour de France, c'est toujours le dernier. » La voix la plus célèbre du cyclisme français s'est tue définitivement. Robert Chapatte est décédé dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 janvier, à l'âge de soixante-quinze ans, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris (*Le Monde* du 21 janvier). Ce « titi » des banlieues, né le 14 octobre 1921, a tout connu dans son sport préféré. Le gamin de Saint-Maur devint un des favoris du « Vel' d'Hiv' », où le public appréciait sa gouaille et son sens du spectacle. Il avait aussi gagné plusieurs petites courses sur route et participé à cinq reprises au Tour de France, de 1948 à 1952, dont un sous le maillot de l'équipe de France. Puis il avait pris sa retraite sportive au milieu des années 50.

La reconversion passa par la communication. Après avoir collaboré au *Provençal*, il fut radio-reporter sous l'égide de Georges Briquet et commentateur à la télévision, devenant le « M. Vélo » de l'ORTF. Il rejoignit Europe 1, frappé par la disgrâce après mai 1968. Mais il revint en 1975 sur le service public (Antenne 2) en tant que chef des sports. Il créa l'émission hebdomadaire « Stade 2 ». A l'âge de la retraite, il aimait quitter son confortable domicile de Neuilly pour les tribunes d'arrivée du Tour, où il dispensait ses avis d'expert, peu enclin à la nostalgie.

Il n'avait pas terminé son quarante-cinquième Tour de France, en juillet 1994, au moment où il venait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Il avait arrêté son parcours dans les Pyrénées après deux malaises d'origine circulatoire. *« Je me suis endormi à Lourdes, je me suis réveillé à l'hôpital à Paris »*, racontait-il de sa célèbre voix chaude, les yeux toujours protégés par des verres fumés.

Benoît Hopquin

■ **MARCEL FONTAINE**, un des anciens otages du Liban, est décédé d'un cancer, lundi 20 janvier, à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, à l'âge de cinquante-quatre ans. Né le 2 novembre 1942 à Saint-Louis de la Réunion, Marcel Fontaine s'était engagé à dix-huit ans dans l'armée française avant de s'orienter vers la diplomatie. En 1982, après avoir passé le concours des relations extérieures au Quai d'Orsay, il est envoyé à Beyrouth comme vice-consul pour son premier poste. Trois années plus tard, le 22 mars 1985, il est enlevé en se rendant à son travail en compagnie de Marcel Carton, chef du protocole à l'ambassade de France à Beyrouth. Le double enlèvement est revendiqué quelques heures plus tard par un interlocuteur anonyme se réclamant du mouvement chiite Djihad islamique. Commence alors pour les deux hommes, rejoints à la fin du mois de mai par le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le chercheur Michel Seurat – qui décédera quelques mois plus tard –, une détention extrêmement pénible, qui durera plus de trois ans pour Fontaine et Carton, jusqu'au 4 mai 1988. A sa libération, Marcel Fontaine avait raconté que ses geôliers l'avaient accusé d'être *« un espion français travaillant pour la CIA ou les Israéliens »*. Ces accusations avaient été suivies de simulacres d'exécution qu'il avait qualifiés de *« pires moments de sa détention »*. En 1988, il avait été nommé vice-consul chef de chancellerie à Melbourne, où il était resté jusqu'en 1991. Puis il avait été nommé vice-consul à Tananarive en 1991, avant de rejoindre l'administration centrale (protocole) en décembre 1991.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bruno FRANÇOIS
et
Shannon BOCCARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre,

le 17 décembre 1996.

2807 Plumb Street,
Houston, Texas 77005.

Sandrine JOUBERT
et
Alain ROBBES

ont le grand bonheur d'annoncer la naissance de

Erwan,

le 17 janvier 1997.

6, rue de la Verrerie,
77320 Ozoir-la-Ferrière.

Catherine
et Jacques-Henri EYRAUD
sont très heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Sarah-Jeanne,

le 16 janvier 1997.

15, avenue de la Porte-d'Asnières,
75017 Paris.
6, *Soldiers-Field-Park,*
Appart. 610,
02163 Boston, MA USA.

Décès

– Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. M'Hamed BEN MEHAL,
ministre plénipotentiaire,
ambassadeur en retraite,

à la suite d'une *longue maladie*, à l'âge de soixante-douze ans.

Chemin de la Chaussée,
44560 Corsept.
29, *rue* Dirha à Hydra,
Alger.

– *M. et Mme Michel Bonjour*
et leurs enfants,
Mlle Marie-Paule Bonjour,
font part du décès de

Mme Jean BONJOUR,

leur mère et grand-mère,

survenu le 12 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 15 janvier, *en l'église Saint-Louis de Saint-Etienne (Loire).*

167, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Bernard BRIMBEUF,
franc-maçon
du Grand Orient de France,

survenu à Saint-Nazaire, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation de l'urne se fera le vendredi 24 janvier 1997, à 14 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

– L'équipe de Witness Consultant
a la tristesse d'informer du décès de

Marc CHANTEPERDRIX,
consultant associé,

survenu le 18 janvier 1997, à Paris.

Witness Consultant,
10, rue de La Rochefoucauld,
92100 Boulogne.

– Pierrette Cheriet, née Grossetti,
son épouse,
Ahcène et Laure Cheriet,
Myriem Cheriet,
ses enfants,
François et Etienne Cheriet,
ses petits-enfants,
Boudjemâa Cheriet,
son frère,
Ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux, nièces,
Parents et alliés,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mahmoud CHERIET,

survenu, le 19 janvier 1997, à l'hôpital Saint-Louis.

La levée du corps aura lieu au funerarium de l'hôpital Saint-Louis, le 22 janvier, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Thiais, le 22 janvier, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Sa famille et ses amis expriment leur profonde gratitude à M. le professeur Claude Maylin, à ses collaborateurs et à son épouse, pour l'inestimable soutien qu'ils ont apporté à leur très cher Mahmoud.

– Mme Robert Chapatte,
son épouse,
M. et Mme Dominique Chapatte,
ses enfants,
Mlle Pauline Chapatte,
M. Romain Chapatte,
ses petits-enfants,
M. et Mme Claude Chapatte,
ses frère et belle-sœur,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert CHAPATTE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 19 janvier 1997, à l'âge *de soixante-quinze ans.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue *Charles-de-Gaulle*, à *Neuilly-sur-Seine* (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Neuilly, rue Victor-Noir.

(Lire ci-contre.)

– Il a plu à Dieu de rappeler à Lui le

colonel
Philippe DELAGE de LUGET,
officier de la Légion d'honneur,

pieusement décédé le 20 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

De la part de :
Mme Bernard Delage de Luget,
Mme Robert Delage de Luget,
ses belles-sœurs,
Et de ses neveux et nièces.

– Renée Ferdinand-Dreyfus,
Claudine Gerstenkorn,
née Ferdinand-Dreyfus,
Anne, Jennyfer et Karine Smadja,
Nadia et Jacques Gerstenkorn,
Marc et Sylvie Fizet,
Ses proches,
Et tous ses amis,
ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Françoise
FERDINAND-DREYFUS,
professeur de mathématiques
au lycée Romain-Rolland d'Argenteuil.

L'inhumation aura lieu au cimetière *d'Argenteuil*, à *Orgemont, route* de Maully, le jeudi 23 janvier 1997, à 14 heures.

28, rue Madame,
75006 Paris.
98, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– Claire Hess-Hamel,
son épouse,
Antoinette,
sa sœur,
Rémi, Odile, Geneviève, Benoît,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses parents et alliés,

ont la tristesse de faire part du décès de

André HESS,

survenu le 18 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 23 janvier, à 10 heures, en l'église *Saint-Vincent (Reims).*

R. Hess,
13, rue d'Angleterre,
51700 Sainte-Gemme.
127, rue Marcadet,
75018 Paris.

– Serge-Christophe Kolm,
Noël et Martine Kolm,
Tristan Kolm,
Pierre Marinier,
Fabienne Marinier,
Raphaël Kolm,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme *Christiane J. KOLM,*

leur mère, grand-mère
et belle-mère,

survenu le 19 janvier 1997.

L'inhumation aura lieu, le mercredi 22 janvier, à 10 heures, au cimetière de Montrouge.

– Les membres du

Groupe d'études et de vacances

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Christiane J. KOLM,
pionnière des mouvements de jeunesse
et d'éducation active,
fondatrice, avec son époux
Daniel, du centre pour enfants
Le Pylône à Mimizan.

Les jeunes qui ont connu « Mme Christiane » ne l'oublieront pas, en particulier ceux qui ont été avec elle aux heures difficiles de notre histoire.

L'inhumation aura lieu, le mercredi 22 janvier 1997, à 10 heures, au cimetière de Montrouge.

– Guéret.

Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Suzanne JAMET,
née BRIDIER,
professeur honoraire
d'histoire-géographie,

survenu à Guéret, le 19 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

De la part de :
Son frère,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Parents et alliés.

– Marie-Eugénie,
sa femme,
Arnaud et Isabelle,
Aurélie, Antonin,
ses enfants,
Jacqueline Lamazière,
sa mère,
Serge et Paule Pino
et leurs enfants,
Gérard et Arlette Haguenoer
et leur fils,
Philippe et Rosemond Henry
et leurs fils,
Richard et Margaret Buckingham
et leurs enfants,
Bernard et Danièle Garzon
et leurs enfants,
Jean-Claude et Anne-Marie Lambert
et leurs enfants,
Jean-Louis
et Marianne Durand-Drouhin
et leurs enfants,
Jean-Claude et Sylvia Fesdjian
et leurs enfants,
Ainsi que sa famille et ses fidèles amis,

ont le profond chagrin d'annoncer le décès de

Jacques LAMAZIÈRE,
délégué général,
BIO CRITT Ile-de-France,

le 17 janvier 1997, à l'âge de cinquante-trois ans.

Ayant fait don de son corps à la faculté de médecine, sa disparition ne donnera lieu à aucun service funèbre.

Les proches de Jacques Lamazière tiennent à remercier pour leur aide précieuse et constante :
Professeur Meininger, Salpêtrière, Paris,
Professeur Hugeux, docteur Volkmann, Percy, Clamart,
Docteur Richard, maison *J.-Garnier*, Paris,
Ainsi que leurs équipes soignantes,
Pierre Pino, laboratoire d'automatique des systèmes coopératifs, université de Metz.

Les dons pour la recherche peuvent être adressés au professeur Meininger, service *neurologie, Salpêtrière, Paris, en* mentionnant ARS (J. Lamazière).

Lamazière,
51, rue du Rocher,
75008 Paris.

– *Mme Charley Lion,*
M. Jérôme Lion
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charley LION,

leur époux, père et grand-père,

survenu à Paris, le 19 janvier 1997.

Les obsèques auront lieu le mercredi *22 janvier, à 9 h 30, au cimetière du* Montparnasse.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes.

24, *rue Murillo,*
75008 Paris.

– *Mme Marguerite Martin,*
son épouse,
Mme et M. Jacques Santenac,
ses sœur et beau-frère,
M. Alfred Mourey,
Mme Georgette Mourey,
ses beau-frère et belle-sœur,
Jean-Claude et Françoise Butocher,
Bernard et Line Redersdorff,
Chantal et Dominique Mourey,
François et Nicole Mourey,
Bernard et Bruna Mourey,
Claude et Marie-Louise Mourey,
Rémy et Anne-Claude Ponton,
ses neveux et nièces,
Ses arrière-neveux et nièces,
Les familles Henriot, Jamey, Lebon,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roland MARTIN,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien membre
de l'Ecole française d'Athènes,
doyen honoraire
de la Faculté des lettres de Dijon,
professeur émérite d'histoire
de l'université Panthéon-Sorbonne,
directeur d'études
à l'Ecole pratique des hautes études,
fondateur et ancien directeur
de l'Institut de recherche
sur l'architecture antique,
médaille d'or du CNRS,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre
national du Mérite,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques,

survenu le 14 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Breurey-les-Faverney (Haute-Saône), le 17 janvier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Saint-Brieux.* Paris, Senlis.

M. et Mme Maurice Fannières,
Mme Pierre Hervio,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles *Hervio, Fannières*, Mazier, Martin et *Kervizic,*
ont la grande tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

Mme Antoine MAZIER,
née Jeanne KERVIZIC.

Les obsèques civiles auront lieu au cimetière Saint-Michel de Saint-Brieuc, le mercredi 22 janvier 1997, à 15 heures.

23, rue de *Civry,*
75016 Paris.

– Grury (Saône-et-Loire).

La famille
a la douleur de faire part du décès de

Mme veuve René François PAIN,
née Simonne BARON,

survenu le 16 janvier 1997.

Selon la volonté de la *défunte*, son corps a *été crématisé*, dans la plus stricte intimité familiale.

– M. et *Mme Bernard Lassus,*
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Geneviève Lassus,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marcel Lesne,
leurs enfants et petits-*enfants*.
M. et Mme Bernard Heyberger
et leurs enfants,
Mlle Françoise Heyberger,
ses neveux et nièces,
Mlle Denise Porte,
son amie fidèle,
Zakia et Samia,
ses garde-malade dévouées,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul-Marie PONS,
née Michelle DUCHEZ,

survenu le 19 janvier 1997, à son domicile, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 21 janvier, à 11 heures, en *l'église Saint-Léon, Paris-15e.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marie-France et *Joël Richard-Foy,*
Marie-Claude Thévin et Jean Narboni,
Marie-Pierre Thévin
et Marc Servolin,
Pierre Thévin,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère,

Mme Claude THÉVIN,

survenu le jeudi *16 janvier 1997.*

Les obsèques ont eu lieu ce jour, 21 janvier.

Communications diverses

– « Quel islam en France ? », avec M. M. Mebtoul, réalisateur de « Connaître l'islam » (sur France 2), le jeudi 22 janvier 1997, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. »

– **Le Consistoire central de France,** *présidé par Jean Kahn, organise une soirée-débat* intitulée

Juifs dans la lutte antifasciste
de la guerre d'Espagne à Vichy,

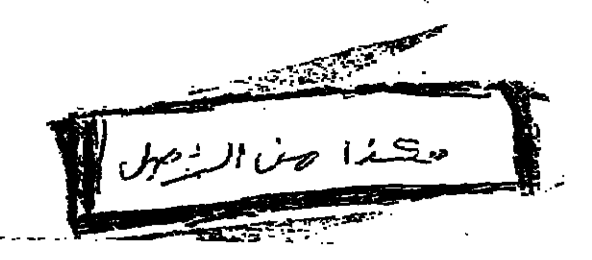
le mercredi 22 janvier 1997, à la Bibliothèque nationale de France François-Mitterrand.

La soirée sera animée par Antoine Spire, avec Arno Lustiger, Daniel Bensaïd, Lise London, Adam Rayski et Emile Temime.
(Sur invitation.)

Soutenances de thèse

– *Mme Sandra Lavroff-Detrie* a soutenu publiquement, le 15 janvier 1997, à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, sa thèse pour le doctorat en droit intitulée **De l'indisponibilité à la non-patrimonialité du corps humain.**

Le jury, présidé par M. Jacques Ghestin, professeur à l'université Paris-I, directeur de la thèse, composé de M. Jean-*Marie* Auby, *président* honoraire de l'université Bordeaux-I, de Mme Catherine Labrusse-Riou, professeur à l'université Paris-I, rapporteurs, de Mme Marie-Angèle *Hermitte, directeur de recherche au* CNRS, de M. Grégoire Loiseau, maître de conférences à l'université Paris-I, lui a décerné la mention Très Honorable avec les félicitations du jury.



SOCIAL Contrairement à ce qui était pratiqué depuis 1983, le premier ministre n'a pas envoyé – et n'enverra pas – aux dirigeants des entreprises publiques des lettres de « cadrage » leur fixant des normes d'évolution des salaires. L'Hôtel Matignon estime, en dépit des objections du ministère de l'économie et des finances, que ces responsables doivent pouvoir déterminer eux-mêmes leur politique salariale. ● CETTE ÉVOLUTION marque une rupture symbolique avec une pratique qui s'était déjà affaiblie, les premiers ministres successifs ayant, au fil des dernières années, accru les marges d'appréciation des entreprises. ● UNE CENTAINE d'entreprises dont l'Etat détient au moins 50 % du capital sont concernées, employant au total un million de salariés. ● LES ENTREPRISES se félicitent de cette liberté retrouvée même si elle ne va pas sans risque social.

Les groupes publics obtiennent la liberté de leurs politiques salariales

Le premier ministre n'enverra pas de « lettre de cadrage », qui fixe chaque année depuis quatorze ans le maximum de l'augmentation des rémunérations du secteur public. Les hausses dans la centaine d'entreprises concernées dépendront de la situation de chacune

LA RÉFLEXION était engagée depuis plusieurs semaines à l'hôtel Matignon. Les conseillers d'Alain Juppé planchaient discrètement sur les avantages et inconvénients de l'abandon de la pratique des « recommandations salariales » envoyées aux ministres de tutelle des entreprises et établissements publics. La consigne était de ne pas en parler tant qu'aucune décison définitive n'était prise, mais la tendance était bien de mettre un terme à cette pratique de « lettres de cadrage » qui, avec le Smic, était l'une des dernières survivances de la politique des revenus.

Dans son édition du mardi 21 janvier, le quotidien *Les Echos* annonce que le chef du gouvernement a pris la décision de mettre fin au cadrage des salaires dans le secteur public. On indique à Bercy qu'une réflexion est engagée sur la politique salariale que l'Etat doit recommander aux patrons des entreprises publiques. Au cabinet de M. Juppé, on souligne que les situations des entreprises publiques sont variables, un cadrage uniforme venu d'en haut pose plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions.

AUTONOMIE DE GESTION

Traditionnellement, le premier ministre faisait parvenir ces recommandations aux ministres de tutelle dans le courant du mois de décembre. Compte tenu du long conflit dans les transports, à la fin 1995, M. Juppé leur avait adressé début janvier 1996 ses consignes salariales, marquées par la rigueur. A l'époque, déjà, le chef du gouvernement avait choisi d'innover en ne donnant pas une directive applicable de manière uniforme à toutes les entreprises concernées : la rémunération moyennes des personnels en place – c'est-à-dire la masse salariale des agents présents dans l'entreprise au moins deux années consécutives – ne devait pas dépasser un plafond d'augmentation fixé à 3,4 %. En 1995, Edouard Balladur avait fixé une norme maximum d'augmentation de 3,2 %, majorée de 0,2 % pour les entreprises où était signé un accord.

La réflexion des conseillers du premier ministre a été alimentée par une lettre du ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, Franck Borotra à M. Juppé, recommandant l'abandon d'une formule jugée par trop rigide afin de privilégier une méthode plus pragmatique. L'entourage du premier ministre précise qu'il s'agit de coller le plus possible à la réalité, en travaillant au cas par cas, et souligne que le choix de cette méthode ne signifie pas l'instauration du laxisme en matière salariale. La précision vaut pour les ministres de tutelle du secteur public, qui auront à discuter au plus près avec les présidents des entreprises concernées. Une réunion est programmée prochainement à Matignon entre les représentants du chef du gouvernement et ceux des ministères de tutelle.

L'orientation ainsi définie s'inscrit dans le cadre de la préoccupation essentielle mise en avant par le premier ministre depuis le début de l'année : la poursuite des réformes. Elle marie le libéralisme professé par le pouvoir, en accroissant l'autonomie de gestion des entreprises publiques, le souci d'adapter celles-ci à la concurrence européenne et la volonté de réformer de l'Etat, rappelée par le président de la République.

Cette décision intervient alors que toutes les fédérations de fonctionnaires – ceux-ci ne ne sont pas concernés par ce mécanisme – réclament un rattrapage du pouvoir d'achat pour 1996 et que le gouvernement maintient le principe du « gel » des augmentations générales. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, a récemment admis qu'il y a là « *une vraie difficulté* ». Le gouvernement souhaite pourtant ouvrir une négociation : il propose le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires en 1997 et 1998. La signature d'un accord garantirait une certaine paix sociale à l'approche des élections législatives, alors qu'une augmentation unilatérale serait sujette à contestation.

Olivier Biffaud

Le CNPF a mis fin à ses directives en 1994

De 1976 à 1994, le CNPF a publié chaque année, à l'exception de 1993, une lettre conseillant aux entreprises une politique salariale et signée par le président de sa commission sociale. A partir de 1987, cette lettre a cessé de contenir un pourcentage précis et s'est contentée de rappeler qu'il fallait « *tenir compte des perspectives économiques, des performances individuelles et être complétée par l'intéressement aux résultats* ». L'actuel président du CNPF, Jean Gandois, ne voit pas l'utilité de renouer avec cette tradition, compte tenu de l'hétérogénéité des situations. Quelques branches professionnelles donnent des conseils à leurs adhérents, mais sans formuler de consignes précises.

Directions et syndicats sont satisfaits de cette nouvelle latitude

D'AIR FRANCE à l'Anvar, d'EDF-GDF au BRGM, du Gan à l'oscur centre scientique et technique du bâtiment, la liste des entreprises soumises à la lettre de cadrage s'apparente à un catalogue à la Prévert. Sont concernées toutes les entreprises ou établissements dont l'Etat possède plus de 50 % du capital, soit une petite centaine d'entreprises qui emploieraient près d'un million de salariés, ce qui représente environ 4 % des 24 millions d'actifs.

A noter deux exceptions : France Télécom et la Poste. Plus de 90 % de leurs agents sont des fonctionnaires dont la rémunération dépendent directement des négociations menées dans la fonction publique.

L'entourage de Franck Borotra, ministre de l'industrie, explique que, chaque année, des chefs d'entreprise du secteur concurrentiel venaient se plaindre de cet « *archaïsme* ». « *Jusqu'à la transformation du statut de Renault en juin 1996, l'augmentation des salaires dans cette entreprise était décidée dans un cabinet ministériel, alors que Peugeot menait la politique salariale de son choix.* Le contrôle de l'Etat ne disparaîtra pas pour autant : « *chaque entreprise publique est soumise à une double tutelle, financière et technique. Désormais, avant de négocier, les dirigeants se réuniront avec ces deux tutelles qui leur indiqueront, sans doute oralement, leur marge de manœuvre* ».

« À POINT NOMMÉ »

Dans les entreprises, cette décision semble plutôt bien perçue, tant par les directions que par les syndicats. « *Désormais, la politique salariale ne dépendra plus d'une moyenne mais des performances de chaque entreprise* », se réjouit-on à EDF-GDF où des négociations pourraient s'ouvrir dans la deuxième quinzaine de février. La fédération CFDT-Energie affirme que « *cette décision tombe à point nommé* ». A Aerospatiale, la direction se réjouit d'une « *revalorisation du processus de négociation et des négociateurs* ». Dans le cadre de l'ouverture de son capital, le groupe espère mener désormais une politique salariale globale, qui intégrera l'intéressement et la participation. La lettre du premier ministre n'était plus vraiment impérative.

La direction d'Air France a, depuis cinq ans, négocié avec le gouvernement des plans de redressement successifs qui incluaient un blocage des salaires. « *Cette année, les salaires devraient de nouveau augmenter* », dit-on chez Air France. « *Pour les efforts faits par le personnel depuis trois ans, les salariés de la compagnie recevront en février une prime de 2500 francs* ».

A la SNCF, Claude Marache, membre du bureau fédéral de la CGT, explique que « *si, à court terme, des évolutions différentes ont pu être enregistrées dans les différentes entreprises publiques, la lettre de cadrage a uniformisé l'évolution des rémunérations sur 15 ou 20 ans sans tenir compte des particularités de chaque entreprise* ».

Avec la suppression de la lettre de cadrage, la CGT continuera de privilégier « *le maintien du pouvoir d'achat* » pour lequel la direction de l'entreprise « *sera désormais la seule responsable* ».

Un directeur des ressources humaines d'une des principales entreprises publiques se félicite de pouvoir « *à l'avenir avoir une véritable négociation avec les syndicats, en ouvrant par exemple le débat de l'arbitrage entre création d'emplois et augmentation des salaires* ». Mais l'anonymat qu'il requiert prouve que la nouvelle responsabilité des entreprises publiques ne va pas sans risque de conflit.

L'ex-patron de Rumasa enfin devant la justice espagnole

Personnage baroque, José Maria Ruiz Mateos est au cœur d'un vaste scandale financier

MADRID
de notre correspondante

Superman passe en procès, mais ce sont ses ennemis, a-t-il prédit, qui vont trembler. Mercredi 22 janvier s'ouvre en principe, à Madrid, le procès tant attendu (après plus de dix ans de renvois, sursis, arguties juridiques et maladies de circonstance) de celui qui aime à se présenter devant la justice déguisé en Superman, avec cape et collants : l'excentrique entrepreneur andalou José Maria Ruiz Mateos, ex-PDG de Rumasa.

L'histoire est tellement tordue et pleine de rebondissements qu'elle en devient presque lumineuse. C'est celle d'un homme (Ruiz Mateos), sorti à la force du poignet de son Jerez natal, le pays des taureaux et des vins. Un pays où dès que le soleil tape un peu, il y a toujours quelqu'un, dans les villages, plus mystique ou poète que les autres, qui croit deviner le profil de la vierge de Fatima dans la brume de chaleur. Cet homme, en rachetant un peu tout et n'importe quoi, dans des conditions parfois brumeuses elles aussi, et notamment des entreprises qui périclitent, s'est mis peu à peu à jouer les Charles Quint de l'industrie : du béton aux vins, en passant par l'hôtellerie, l'immobilier, l'agroalimentaire et la finance, il s'est construit, dans les années 70, un des plus énormes empires d'Espagne, Rumasa, sur lequel le soleil de la spéculation se couchait rarement. Avec cela, conservateur mais fantasque, joueur et teigneux en affaires, José Maria Ruiz Mateos s'est vite forgé aussi un personnage populaire, mêlant sa superbe de patron d'un autre âge et sa religiosité exacerbée, qui lui a fait mélanger les neuvaines aux comptes courants et multiplier enfants (il en a treize) et filiales.

TROU DE 10 MILLIARDS DE FRANCS

Et puis, au début des années 80, c'est la chute. A force de se demander ce qu'il y a derrière cette étonnante reussite, ce ballet de limousines, ces dizaines de milliers d'employés, ces fonds plus que secrets toujours renouvelés, ces appuis parapolitiques ou parareligieux, la justice a déchiré un coin du voile : l'empire repose largement sur des dettes, des comptabilités trafiquées, des fraudes et des impayés. Le « trou » de Rumasa flirterait avec les 9 à 10 milliards de francs.

Les socialistes, eux, viennent de s'installer au pouvoir. Le ministre de l'économie et des finances, l'ex-professeur Miguel Boyer, plein de zèle, n'y va pas par quatre chemins et « nationalise » de facto Rumasa, en février 1983. Hurlements de Ruiz Mateos, qui s'estime dépossédé par des « *comploteurs politiques* » aux « *manières de gangsters* ». Commence alors sa seconde vie, d'abord un an d'errance désordonnée à l'étranger, où il est arrêté par Interpol, puis sa carrière de « Superman », un des déguisements symboliques qu'il adopte pour confondre ses détracteurs, à chaque convocation devant le tribunal. C'est une idée fixe : il détruira les socialistes qui l'ont détruit, aussi, dès qu'il le peut, il donne un petit coup de pouce pour faire éclater chaque affaire de corruption à laquelle ses ennemis sont mêlés. Autant dire qu'il est débordé.En attendant, le procès constamment repoussé se transforme en jeu de cache-cache et même en corrida, car, déguisé en toréador, il plante ses banderilles verbales sur les juges (traités de « *confrérie bêlante* ») et les « *politiciens pourris* ».

En 1989, miraculeusement élu aux élections européennes avec 3 % des voix, il retarde encore l'échéance du procès, mais réussit un superbe coup double médiatique : sur les marches du palais de justice, il gifle Miguel Boyer, tandis qu'une de ses filles arrive à écraser une tarte à la crème sur le visage de la femme du ministre. Superman est satisfait.

Quelle surprise réservera M. Ruiz Mateos, ce mercredi 22 janvier ? L'infatigable homme d'affaires, qui, paraît-il, a déjà racheté certaines des entreprises (notamment dans l'alimentaire) dont il fut exproprié, et réclame plusieurs dizaines de millions de pesetas d'indemnités aux socialistes, avait promis un nouveau déguisement de circonstance : celui de procureur. Qui seront les accusés ?

Marie-Claude Decamps

Les PME exportatrices ont mieux résisté à la conjoncture en 1996

LE SALUT des PME passe de plus en plus par les exportations. Selon l'enquête de l'UFB-Locabail publiée mardi 21 janvier à partir des réponses de 6 000 entreprises (de 6 à 200 salariés), les sociétés exportatrices dont le volume d'affaires a progressé sont plus nombreuses (solde des réponses : + 16). Cette augmentation est moindre pour celles qui n'exportent pas (+ 4).

Cette situation se retrouve dans le classement par secteurs. Habitués de longue date à chercher des marchés extérieurs, les industriels ont connu une année 1996 moins difficile que prévu. Bien qu'une pression constante sur les prix ait conduit à une dégradation des marges et des trésoreries, « *l'activité est restée soutenue (+ 11), les effectifs ont augmenté (+ 3) et le volume d'investissement a connu une évolution modéré mais positive (+ 4)* », note l'UFB-Locabail.

Dans les services, à l'inverse, seule, une faible majorité d'entreprises, surtout liées aux services aux entreprises, a connu une hausse de son volume d'affaires. La restauration, l'hôtellerie, le petit commerce de détail mais aussi le BTP ont connu une nouvelle année noire marquée par des chutes d'activité et de prix. Le transport, qui avait été épargné par la crise en 1992, voit sa situation s'assombrir. « *Les chefs d'entreprise ont vu leurs marges s'éroder, leur trésorerie se tendre, tandis que les carnets de commandes se dégarnissent* », souligne l'enquête.

En dépit de carnets de commandes qualifiés de médiocres, les chefs d'entreprise redeviennent plus confiants. A l'exception du commerce automobile, qui s'attend à une diminution nette des ventes, tous les autres secteurs parient sur un rebond de leur chiffre d'affaires (+ 13). « *Mais ce sont les PME exportatrices qui devraient encore connaître la plus forte progression d'activité (+ 34)* », observe l'UFB-Locabail. L'investissement toutefois devrait stagner, comme l'emploi, les PME cherchant en priorité des gains de productivité pour compenser la forte érosion de leurs marges.

Martine Orange

Olivetti cède sa filiale micro-ordinateurs à un homme d'affaires américain

ROME
de notre correspondant

Olivetti a annoncé, lundi 20 janvier, la signature d'un accord préliminaire de cession de sa filiale d'ordinateurs personnels à une société en voie de création dont le siège sera au Luxembourg, Piedmont International.

Peu de détails ont pour l'instant été donnés sur les termes du contrat de vente qui devrait être conclu d'ici au 28 février. L'actionnaire principal de la nouvelle société, Edward Gottesmann, un homme d'affaires américain, présent lors de la conférence de presse donnée à Milan, s'est montré peu loquace. La vente rapporterait à Olivetti entre 250 et 300 milliards de lires (800 à 900 millions de francs). La firme d'Ivrea conservera 10 % du capital. Lundi, les cotations en Bourse du titre Olivetti ont été suspendues.

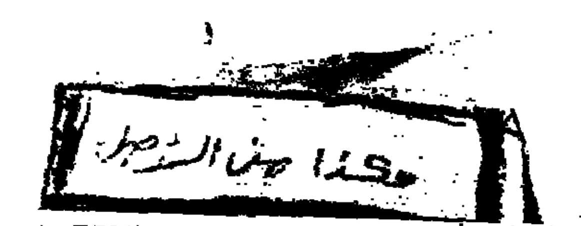
Le prix définitif sera fixé à la suite d'une expertise indépendante, a indiqué Roberto Colaninno, administrateur délégué d'Olivetti depuis le départ, en septembre 1996, du président Carlo De Benedetti. La licence et la marque commerciale Olivetti seront cédées pour vingt ans renouvelables, et l'usine, située à Scarmagno, sera louée pour quatre ans à Piedmont International. Gianmario Rossignolo, président de Zanussi, ferait également partie de la société luxembourgeoise, qui disposera d'une antenne en Hollande, chargée de coordonner l'activité internationale d'Olivetti Personal Computer. Quant à l'identité des autres actionnaires, Edward Gottesmann a simplement répondu : « *Vous le saurez le moment venu.* »

INQUIÉTUDE DES EMPLOYÉS

L'aspect encore mystérieux de ce repreneur a suscité l'inquiétude parmi les 1 600 employés de l'entreprise, même si Roberto Colaninno s'est voulu particulièrement rassurant. « *On aurait pu choisir une offre meilleure*, a-t-il expliqué, *mais Piedmont nous a garanti qu'elle utiliserait Scarmagno comme centre de production* ». « *Pour le moment*, a ajouté Edward Gottesmann, *je ne vois pas la nécessité d'autres réductions de personnel, mais il faudra poser cette question au directeur une fois que le plan d'activités sera établi.* » Malgré les plans successifs qui ont fait fondre ses effectifs des deux tiers, l'activité « *PC* » d'Olivetti continue de perdre de l'argent.

En 1995, le déficit était de 10 % du chiffre d'affaires (6,6 milliards de francs). Au premier semestre 1996, il aurait encore été de 108 millions de francs. « *Je crois qu'en se concentrant sur son activité principale et en corrigeant son management, Olivetti PC peut devenir rentable* », a assuré Edward Gottesmann.

Michel Bôle-Richard



Boeing renonce au super-jumbo du futur

BOEING A OFFICIELLEMENT ANNONCÉ, lundi 20 janvier, son retrait de la course au très gros porteur du futur. Détenteur, depuis vingt ans, du monopole des avions de plus de 400 places, avec le Boeing 747, le numéro un mondial de l'aéronautique faisait travailler depuis plusieurs mois un millier d'ingénieurs sur des versions agrandies de son super-jumbo pour ne pas se laisser prendre de vitesse par son rival européen Airbus, qui étudie le lancement d'un avion de plus de 600 places, l'A-3XX. Face au peu d'enthousiasme des compagnies aériennes, qui privilégient pour le moment les avions long-courriers plus petits (comme le 767 et le 777) permettant d'effectuer des vols directs sans escale, Boeing renonce, pour le moment, à engager 7 milliards de dollars (35 milliards de francs) dans l'aventure. Le consortium Airbus, qui fait face à la même réticence de ses partenaires industriels, notamment Aerospatiale, admet que le programme A-3XX pourrait ne pas être lancé cette année. Mais le retrait de Boeing élargit son marché potentiel.

DÉPÊCHES

■ **EUROTUNNEL : les actionnaires de la société concessionnaire** du tunnel sous la Manche se prononceront sur sa restructuration financière au début de l'été, et non courant avril comme cela avait été prévu. Les banques ont prolongé leur moratoire sur la dette de l'entreprise jusqu'au 31 décembre 1997. Eurotunnel espère retrouver à la fin de l'année les parts de marché qu'elle avait avant l'incendie survenu en novembre 1996.

■ **SANTÉ : la Lyonnaise des eaux va céder sa filiale santé,** Lyonnaise Santé Emacs, à la société marseillaise Burel, selon un accord conclu le 21 janvier. Cette filiale, qui gère des résidences médicalisées (1 200 lits), a réalisé, en 1995, un résultat net de 26 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 175 millions.

■ **AIR FRANCE : le Syndicat national des personnels d'Air Inter** (SNPIT), qui représente environ un quart des personnels au sol d'Air France Europe, a annoncé sa transformation en syndicat SUD Aérien, dans la perspective de la fusion prochaine entre Air France et l'ancienne Air Inter. SUD Aérien adhère au « groupe des 10 », dont le SNPIT faisait déjà partie.

■ **CARTES BANCAIRES : la banque américaine Banc One** va racheter la société financière First USA pour 7,3 milliards de dollars (40 milliards de francs), constituant ainsi le troisième gérant de cartes bancaires aux Etats-Unis, avec 32 millions d'utilisateurs et 35 milliards de dollars d'actifs.

■ **FERRAILLES : la Compagnie française des ferrailles a annoncé une perte** de 69,5 millions de francs pour son exercice 1995-1996. Le groupe, qui a connu une très mauvaise conjoncture (baisse de 23 % du chiffre d'affaires à 4,3 milliards), a aussi provisionné 11,8 millions de francs pour restructuration, alors qu'il vient de changer de direction.

■ **GUY DEGRENNE : le spécialiste des couverts** et des arts de la table sera introduit sur le second marché de la Bourse de Paris le 31 janvier prochain. 633 845 actions, actuellement entre les mains du Crédit lyonnais (5,57 %) et du CDR (20,5 %), seront offertes au public entre 150 et 160 francs par titre.

■ **PHARMACIE : les laboratoires Fournier ont assigné la Fédération nationale de la mutualité française**, le 20 janvier, pour « *publicité illicite et déloyale* », après la parution d'une étude comparative concernant un de ses médicaments, le Lipanthyl, dans le *Guide des médicaments comparables*, publié par la FNMF.

■ **PERNOD RICARD : le groupe français a racheté le numéro deux de l'ouzo**, l'apéritif anisé grec, la société grecque Epom (marque Mini).

Le conciliateur nommé par le gouvernement devait rencontrer les syndicats du Crédit foncier

Les salariés occupent depuis cinq jours le siège de l'établissement et séquestrent son gouverneur

Après quatre nuits d'occupation du siège, les salariés du Crédit foncier de France (CFF) devaient rencontrer, mardi 21 janvier dans la matinée, le conciliateur, Philippe Rouvillois, nommé par le gouvernement. Lundi soir, l'un des membres de l'intersyndicale, Michel Lamy (CFE-CGC), a estimé qu'en cas d'accord sur la mission exacte de M. Rouvillois le gouverneur du CFF, Jérôme Meyssonnier, séquestré depuis vendredi, pourrait être libéré.

AU QUATRIÈME JOUR d'occupation du siège du Crédit foncier de France (CFF) par ses salariés, le premier ministre, Alain Juppé, a décidé de prendre le dossier en main en annonçant, lundi 20 janvier, la nomination d'un conciliateur, Philippe Rouvillois, chargé de trouver une issue au conflit. Une solution proposée par Jérôme Meyssonnier, le gouverneur du Crédit foncier, séquestré au siège depuis le vendredi 17 janvier. Inspecteur général des finances, président de la SNCF jusqu'en 1988 et actuellement président de CEA-Industrie, M. Rouvillois devait rencontrer les représentants du personnel du CFF mardi 21 janvier à 10 h 30, au Conseil économique et social.

Après un temps d'hésitation, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et SNA autonome) du Crédit foncier a accepté de rencontrer le conciliateur. Certains syndicalistes demandaient, en préalable, le retrait du plan Arthuis. Mais Michel Lamy (CFE-CGC) a finalement déclaré au nom de l'intersyndicale : « *Si son rôle correspond à nos attentes, nous acceptons la mission* » du conciliateur, ajoutant que « *le gouverneur pourrait alors être libéré dans la journée* » du mardi 21 janvier.

Les syndicalistes préviennent toutefois : « *On ne se contentera pas d'une explication de texte* ». Pour eux, la création de la Caisse nationale du Crédit foncier et la reprise du réseau par le Crédit immobilier de France (CIF) ne sont pas acceptables. Ils veulent du temps pour rechercher une autre solution et espèrent qu'elle viendra des Caisses d'épargne.

L'intersyndicale du réseau de l'Ecureuil, qui s'est réunie lundi 20 janvier, demande qu'une réflexion s'ouvre en vue d'un partenariat entre les deux établissements. Elle a demandé l'inscription de ce sujet au prochain conseil de l'organe central des Caisses d'épargne (le Cencep), qui doit se réunir le 6 février.

POUR « RÉTABLIR LE COURANT »

Pour M. Juppé, M. Rouvillois doit d'abord « *rétablir le courant* » avec les salariés. Il lui a également demandé de « *bien indiquer* » que le gouvernement est « *disposé à poursuivre l'examen de toutes les solutions envisageables, en veillant bien entendu à respecter les intérêts légitimes des personnels du CFF* ».

Au ministère de l'économie, on reste toutefois persuadé qu'il n'y a pas vraiment d'alternative. « *Certes, compte tenu des encours de prêts PAP, gérés pour le compte de l'Etat, et des prévisions sur les activités concurrentielles du CFF, ce dernier peut générer des revenus. Mais ils justifient à peine le maintien d'un tiers de son personnel, c'est-à-dire 1 000 personnes. Et si le Crédit foncier doit s'aligner sur les ratios de productivité de ses concurrents, il faudrait plutôt ramener ses effectifs à 600 personnes* », commente un proche du dossier. « *Il faudrait, en outre, remettre 5 milliards de francs au pot. Est-ce au contribuable de le faire ?* », ajoute-t-il. Pour Bercy comme pour Matignon, il n'en est pas question.

Le ministère des finances fait valoir que le plan proposé permet de sauver 1 500 emplois, transférés du CFF vers le réseau du CIF, tandis que 800 personnes géreront la Caisse nationale du Crédit foncier, établissement public.

La marge de manœuvre de M. Rouvillois est étroite, et risque de se limiter à la gestion du dossier dans le temps et à l'optimisation des conditions de reclassement des salariés du CFF. Outre ceux qui doivent être « *transférés* », un plan de départs volontaires doit porter sur 1 000 postes et les licenciements secs doivent être évités.

Sophie Fay

Un désastre programmé

LA TENTATIVE DÉSESPÉRÉE des salariés du Crédit foncier de France (CFF) souligne leur désarroi devant une situation dont ils sont les victimes, comme les contribuables, sans en être les responsables. Ce qui fut une prestigieuse institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier a perdu, au cours des dernières années, sa raison d'être : le quasi-monopole de la distribution des crédits subventionnés au logement. Les pouvoirs publics n'ont pas voulu voir les conséquences pour le CFF – et avant lui pour son frère ennemi le Comptoir des entrepreneurs – de la disparition progressive des prêts aidés et de la fin de l'encadrement du crédit. Les déréglementations décidées à la fin des années 80 ont privé ces institutions financières de leurs chasses gardées et les ont plongées, sans préparation, dans le grand bain de la concurrence.

ANALYSE

L'établissement financier n'est pas viable seul dans un paysage bancaire affaibli par des surcapacités

Sous l'impulsion du Trésor, les dirigeants du Crédit foncier ont réagi en s'égarant dans une politique de diversification mal contrôlée qui s'est révélée catastrophique avec la crise de l'immobilier. Nommés le plus souvent pour des raisons politiques à la tête d'une institution considérée comme l'un des plus beaux « fromages » de la République, les gouverneurs et sous-gouverneurs du Foncier ont multiplié les erreurs et, plus grave, ont longtemps cherché à les dissimuler.

Le coup de grâce a été donné un jour de septembre 1995 quand le gouvernement a annoncé, sans en mesurer les conséquences, la suppression des prêts d'accession à la propriété et leur remplacement par le crédit à taux zéro, offert, cette fois, par l'ensemble des banques et établissements financiers. Les marchés financiers ont pris peur et la réalité de la situation financière du CFF est alors apparue au grand jour. Pour éviter une défiance généralisée à l'égard du marché obligataire français, l'Etat a même été contraint d'accorder en catastrophe sa garantie aux 250 milliards de francs d'obligations émises par le Foncier.

Le CFF n'est pas un cas unique. Après le Comptoir des entrepreneurs et le Crédit lyonnais, c'est le troisième grand établissement de crédit sous contrôle de la puissance publique qui s'est retrouvé en faillite virtuelle. Mais, pour son malheur, le Crédit foncier n'a pas l'importance économique du Crédit lyonnais, et la dureté des temps ne permet plus au ministère des finances de contraindre un actionnaire à venir à son secours. Un schéma qui avait vu en 1993 les AGF reprendre, malgré elles, le Comptoir des entrepreneurs. Le Trésor a bien tenté un moment de forcer les caisses d'épargne à jouer ce rôle de sauveur providentiel du Foncier, mais le réseau de l'écureuil a résisté à la pression. Les pouvoirs publics ont donc fini par élaborer à la hâte, cet été, un plan alambiqué dont Jean Arthuis, le ministre des finances, ne veut même plus assumer seul la paternité et qui se résume par la formule : « nationalisation-disparition ». L'Etat a engagé 2,6 milliards de francs, *via* son bras séculier, la Caisse des dépôts, pour racheter en Bourse le Crédit foncier, jusque-là privé. L'OPA a été conclue avec succès au mois de décembre. Un passage obligé, compte tenu du statut très particulier du CFF. Pendant des décennies, l'Etat lui a accordé des missions d'intérêt général et nommait à sa tête les plus brillants de ses hauts fonctionnaires, mais l'établissement n'était pas pour autant public.

La deuxième étape du plan, celle qui est violemment contestée par les syndicats et bon nombre de politiques, consistait à vendre ce qui peut l'être, c'est-à-dire le réseau commercial, et à assurer, par le biais de la création d'un établissement public, baptisé « Caisse nationale du Crédit foncier », l'extinction de la dette obligataire en utilisant le paiement des intérêts et du principal des prêts existants et la vente du patrimoine immobilier. Un seul repreneur s'est manifesté pour le réseau : le Crédit immobilier de France (CIF).

UN STATUT AVANTAGEUX

Selon le sénateur socialiste de l'Hérault, Gérard Delfau, qui conteste le plan, la reprise par le CIF coûterait entre 7 et 10 milliards de francs à l'Etat. Les syndicats veulent éviter à tout prix le démantèlement de l'établissement et la disparition d'un statut particulièrement avantageux.

Mais, n'en déplaise aux syndicats, qui veulent toujours croire au retour possible à un passé mythique, le Crédit foncier n'est pas viable seul, compte tenu de sa situation financière et d'un paysage bancaire français affaibli par des surcapacités. Le réseau est surdimensionné et ne correspond pas aux besoins d'un établissement dont le nombre de prêts aidés distribués est revenu de 110 000 en 1986 à 42 000 en 1992.

Certes, il devrait avoir gagné 1 milliard de francs en 1996, mais ce résultat est artificiel. Il est la conséquence du versement par l'Etat de 1,7 milliard de francs par an au Crédit foncier de commission pour la gestion de l'encours de prêts aidés, appelé à fondre régulièrement au cours des prochaines années.

Le Crédit foncier a perdu 10,8 milliards de francs en 1995 et la quasi-totalité de ses fonds propres. La Caisse des dépôts a apporté en catastrophe, en janvier 1996, 20 milliards de francs de crédits pour assurer la survie de l'établissement, qui ne trouvait plus de financement. Le ratio de solvabilité (les fonds propres par rapport aux engagements) ressort à 0,5 %, alors que les normes internationales exigent un minimum de 8 %. On peut ainsi considérer que le CFF accorde des prêts depuis des mois sans en avoir réellement la capacité. Une situation hors de toute légalité qui ne peut se prolonger longtemps.

Eric Leser

Le « plan Arthuis » est critiqué par une partie de la majorité

AU GRAND DAM de Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, le dossier Crédit foncier a gagné le terrain politique. Tandis que l'opposition assurait, lundi 20 janvier, les salariés de son soutien, de très vives critiques se faisaient entendre au sein de la majorité.

Côté UDF, un petit groupe de députés PR, proches d'Alain Madelin, membres de la commission des finances de l'Assemblée nationale, mène désormais publiquement l'offensive. Ils dénoncent la précipitation avec laquelle M. Arthuis a géré le dossier. Invité, lundi matin, de France-Inter, M. Madelin s'est gardé de « taper » trop fort. Estimant qu'on ne pouvait pas « *faire l'économie des évolutions nécessaires de notre système bancaire* ».

L'intersyndicale du Crédit foncier a trouvé, en tout cas, un soutien inattendu en la personne d'Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), éditorialiste au *Figaro Magazine*, qui la juge « *responsable et de premier ordre* ». Soulignant que l'Etat détient désormais la quasi-totalité du capital du Crédit foncier, M. Griotteray souhaite que l'on confie à la commission de privatisation le soin de décider de l'avenir de l'établissement de crédit. Pour Laurent Dominati (UDF-PR, Paris), « *il est évident que le plan Arthuis doit être modifié* ». Selon lui, ce plan, ne repose ni sur des « *bases solides* » ni sur des « *chiffres incontestables* ». Et de déplorer que la commission des finances n'ait pu obtenir de M. Arthuis le rapport d'audit commandé par le gouvernement à la Banque Paribas et qui conclut à la non-rentabilité d'une partie des activités du Foncier.

Jean-Jacques Guillet, député (RPR) des Hauts-de Seine, proche des libéraux de l'UDF, juge « *catastrophique* » la méthode employée par le gouvernement. « *Aucune solution alternative à la reprise d'une partie des activités par le Crédit immobilier de France n'a été sérieusement étudiée* », souligne M. Guillet. Hors de la mouvance ultralibérale, le balladurien Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de Seine) estime « *la gestion du dossier déplorable* ».

A gauche, Henri Emmanuelli (PS, Landes) dénonce la « *périssolisation* » du Crédit foncier, du nom du ministre du logement, ancien président du Crédit immobilier. Selon lui, la cession d'une partie des activités du Foncier au CIF était « *prédéterminée* ». Le groupe socialiste de l'Assemblée a assuré les salariés de son soutien, tout comme François Hollande, porte-parole du PS. Quant au président du groupe communiste, Alain Bocquet, il demande au gouvernement de retirer le plan de « *démantèlement* » du CFF.

Caroline Monnot

nement
lit foncier
sibles

■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 21 janvier en légère baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a cédé 0,70 %, pour s'inscrire en clôture à 17 358,16 points.

■ LE DOLLAR s'inscrivait en léger repli, mardi matin, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,6215 mark, 5,4755 francs et 117,80 yens.

■ L'OR a ouvert en hausse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once cotait 352,70-353,00 dollars contre 354,80-355,20 dollars lundi en clôture.

■ WALL STREET a établi un record, lundi 20 janvier. Le Dow Jones a gagné 10,77 points (+ 0,16 %), à 6 843,87 points, dans un volume réduit par la fermeture du marché obligataire.

■ LES COURS du pétrole ont reculé, lundi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut light sweet crude, échéance février, a perdu 18 centièmes à 25,23 dollars.

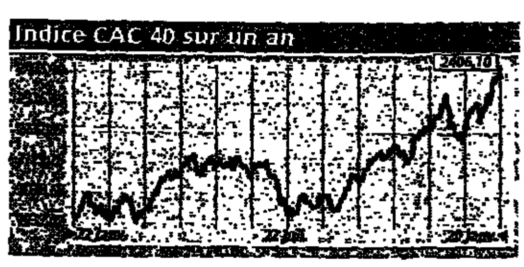
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK → DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT → DAX 30

Paris poursuit sa baisse

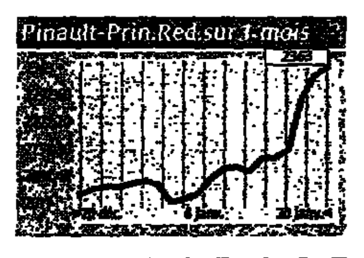
LA BOURSE DE PARIS était à nouveau en baisse, mardi 21 janvier, et poursuivait la consolidation engagée lundi dans un marché attentiste avant les déclarations d'Alan Greenspan devant le Sénat américain dans l'après-midi. Après avoir ouvert sur une hausse insignifiante de 0,01 %, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une baisse de 0,64 % à 2 390,68 points.

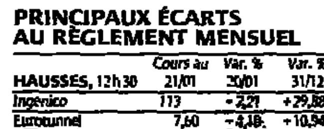
« On a eu un joli mouvement de hausse. On entre dans une semaine de liquidation et les prises de bénéfice sont logiques », commentait un opérateur. L'allocution du président de la Réserve fédérale est attendue à 16 heures (heure de Paris). Le marché attend aussi le Livre beige sur l'état de l'économie américaine, publié mercredi par la Réserve fédérale (Fed). Au-delà, les opérateurs ont les yeux rivés sur les réunions à venir des banques centrales : la Bundesbank jeudi, le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France la semaine prochaine et la Fed le 5 février. *« Un geste de la Buba jeudi ou de la Banque de France plus tard pourrait relancer le marché »*, explique un intervenant qui table auparavant sur un repli du CAC 40 vers 2 340 points. Du côté des valeurs, les titres vedettes menaient la baisse. LVMH perdait 1,7 %, Air Liquide 1,3 %, Elf Aquitaine 1 % et Carrefour 0,8 %.



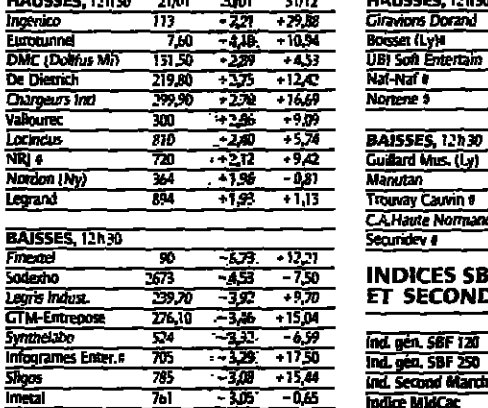
Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

L'ACTION Pinault-Printemps-Redoute (PPR), qui a déjà gagné près de 10 % depuis le début de l'année, a encore progressé lundi 20 janvier. Le titre a gagné 0,98 % à 2 363 francs. Les boursiers rapportaient que le CDR serait sur le point de vendre 17 % d'Artémis (il en détient 25 %), la holding de contrôle de PPR. D'autres estimaient que François Pinault achetait des titres de PPR dans la perspective d'une OPE sur sa filiale Rexel. Enfin, certains opérateurs jugent tout simplement que le titre n'est pas cher compte tenu des perspectives du groupe et semble attrayant aux investisseurs étrangers.

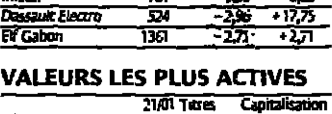




PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
Ingenico	113	+ 7,21	+ 29,88
Eurotunnel	7,60	+ 4,18	+ 10,94
DMC (Dollfus Mi)	131,50	+ 2,89	+ 4,53
De Dietrich	219,80	+ 3,75	+ 12,42
Chargeurs Ind	299,90	+ 2,78	+ 16,69
Vallourec	300	+ 2,86	+ 9,09
Locindus	810	+ 2,40	+ 5,74
NRJ #	720	+ 2,12	+ 9,42
Nordon (Ny)	364	+ 1,96	− 0,81
Legrand	894	+ 1,93	+ 1,13
BAISSES, 12h30			
Finextel	90	− 6,79	+ 12,21
Sodexho	2673	− 4,53	− 7,50
Legris Indust.	239,70	− 3,92	+ 9,70
GTM-Entrepose	276,10	− 3,46	+ 15,04
Synthelabo	524	− 3,32	− 6,59
Infogrames Enter.#	705	− 3,29	+ 17,50
Sligos	785	− 3,08	+ 15,44
Imetal	761	− 3,05	− 0,65
Dassault Electro	524	− 2,96	+ 17,75
Elf Gabon	1361	− 2,71	+ 2,71



VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 12h30	21/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	603288	271425729,30
Elf Aquitaine	295965	152293381
LVMH Moet Vuitton	92071	135550111
Carrefour	36251	119152710
Alcatel Alsthom	235807	105781599
Eaux (Gle des)	138218	96696672
Sanofi	149328	78035271
Sodexho	23281	62335621
Saint-Gobain	79286	61502778
Pinault-Prin.Red.	24731	58271800

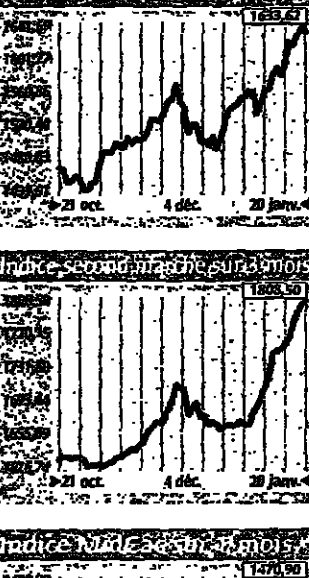
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 21/01	Var. % 20/01	Var. % 31/12
Giravions Dorand	1,78	+ 4,70	+ 7,87
Boiron (Ly)#	294	+ 4,62	+ 16,66
UBI Soft Entertain	382,50	+ 4,58	+ 7,74
Naf-Naf #	61,50	+ 4,41	+ 18,04
Nortene #	71,50	+ 4,37	+ 2,87
BAISSES, 12h30			
Guillard Mus. (Ly)	249,60	− 14,52	− 14,52
Manutan	534	− 7,13	+ 0,75
Trouvay Cauvin #	126	− 4,83	+ 20
C.A.Haute Normand.	309,40	− 4,74	− 7,08
Securidev #	81	− 4,70	+ 0,49

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	20/01	17/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1684,98	1695,84	− 0,64
Ind. gén. SBF 250	1633,62	1641,69	− 0,49
Ind. Second Marché	1808,50	1804,45	+ 0,22
Indice MidCac	1470,90	1466,54	+ 0,30
Valeurs Indus.	1852,50	1864,23	− 0,63
1 - Energie	1987,24	1963,38	+ 1,22
2 - Produits de base	1683,70	1699,87	− 0,95
3 - Construction	1615,56	1636,08	− 1,25
4 - Biens d'equip.	1206,44	1213,70	− 0,43
5 - Automobile	1882,08	1885,78	− 0,20
6 - Biens consom.	3237,54	3258,58	− 0,65
7 - Indus. agro-alim.	1689,59	1727,13	− 2,17
Services	1864,38	1878,56	− 0,74
8 - Distribution	3621,33	3642,17	− 0,57
9 - Autres services	1191,72	1202,52	− 0,90
Societes financieres	1186,67	1185,27	+ 0,12
10 - Immobilier	751,57	753,03	− 0,19
11 - Services financ.	1132,53	1133,12	− 0,05
12 - Societes invest.	1712,90	1701,52	+ 0,67



Nouvelle baisse à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a de nouveau terminé en baisse, mardi 21 janvier, dans un marché qui n'a pas trouvé le ressort nécessaire pour rebondir après sa chute de plus de 3 %. L'indice Nikkei a perdu 122,18 points, soit 0,70 %, à 17 358,16 points.

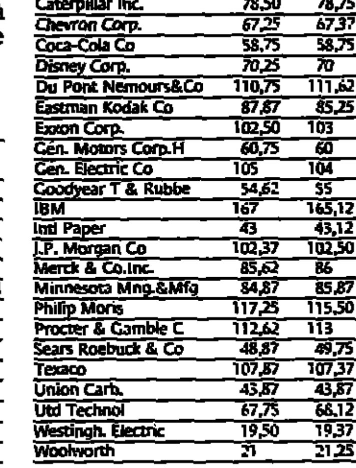
La veille, Wall Street a salué le début du second mandat du président Bill Clinton par un record, mais les gains et l'activité ont été limités en raison de la journée du souvenir du leader américain Martin Luther King. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 10,77 points, soit 0,16 % à 6 843,87 points. Alfred Goldman, analyste chez AG Edwards, prévoit que Wall Street devrait se lancer à l'assaut des 7 000 points cette semaine, mais tout dépendra des déclarations sur l'économie, mardi, du président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, devant la commission budgétaire du Sénat.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en baisse après une semaine faste. L'indice Footsie a perdu 13,7 points, soit 0,33 %, à 4 194 points. En revanche, la Bourse de Francfort, a enregistré un nouveau record de clôture à 3 030,68 points, soit une avance de 0,98 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 20/01	Cours au 17/01	Var. en %
Paris CAC 40	2406,10	2406,10	—
New-York/DJ indus.	6815,01	6815,01	—
Tokyo/Nikkei	17480,30	17480,30	—
Londres/FT100	4189,70	4189,70	—
Francfort/Dax 30	3030,68	3030,68	—
Frankfort/Commer.	1048,94	1039,35	+ 0,91
Bruxelles/Bel 20	2418,88	2418,88	—
Bruxelles/Général	2022,14	2022,14	—
Milan/MIB 30	1021	1021	—
Amsterdam/Gé. Cbs	457,40	457,40	—
Madrid/Ibex 35	482,09	482,09	—
Stockholm/Affarsal	1953,45	1953,45	—
Londres FT30	2823,50	2823,50	—
Hong Kong/Hang S.	13868,20	13868,20	—
Singapour/Strait t	2271,88	2271,88	—

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

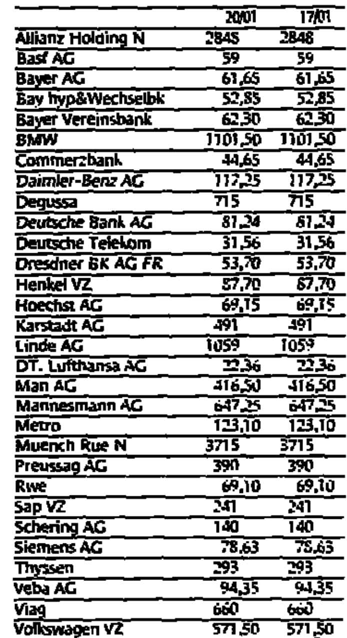


	20/01	17/01
Alcoa	72,50	73,12
Allied Signal	72,37	71,75
American Express	59,75	59,62
AT & T	38,25	38,25
Bethlehem	8,87	9
Boeing Co	106,50	106,62
Caterpillar Inc.	78,50	78,75
Chevron Corp.	67,25	67,37
Coca-Cola Co	58,75	58,75
Disney Corp.	70,25	70
Du Pont Nemours&Co	110,75	111,62
Eastman Kodak Co	87,87	85,25
Exxon Corp.	102,50	103
Gén. Motors Corp.H	60,75	60
Gen. Electric Co	105	104
Goodyear T & Rubbe	54,62	55
IBM	167	165,12
Intl Paper	43	43,12
J.P. Morgan Co	102,37	102,50
Merck & Co.Inc.	85,62	86
Minnesota Mng.&Mfg	84,87	85,87
Philip Moris	117,25	115,50
Procter & Gamble C	112,62	113
Sears Roebuck & Co	48,87	49,75
Texaco	107,87	107,37
Union Carb.	43,87	43,87
Utd Technol	67,75	66,12
Westingh. Electric	19,50	19,37
Woolworth	21	21,25

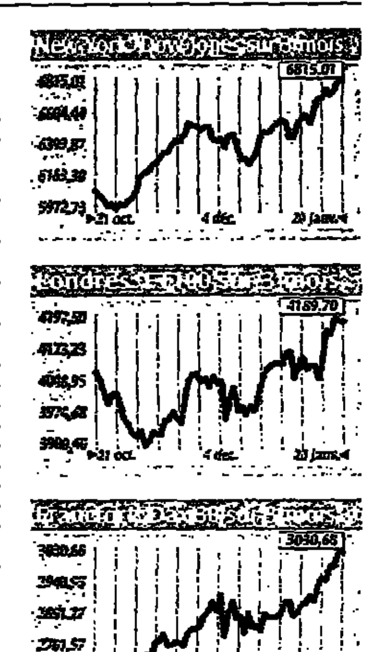
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	20/01	17/01
Allied Lyons	4,16	4,15
Barclays Bank	11,01	10,99
B.A.T. industries	4,89	4,87
British Aerospace	12,81	12,80
British Airways	5,86	5,87
British Gas	2,28	2,28
British Petroleum	7,15	7,15
British Telecom	4,23	4,23
B.T.R.	2,50	2,49
Cadbury Schweppes	4,89	4,89
Eurotunnel	0,79	0,79
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	9,40	9,36
Granada Group Plc	8,50	8,49
Grand Metropolitan	4,37	4,37
Guinness	4,38	4,39
Hanson Plc	0,91	0,91
Great Ic	6,27	6,24
H.S.B.C.	14,13	14,03
Imperial Chemical	7,37	7,37
Legal & Gen. Grp	3,95	3,95
Marks and Spencer	4,95	4,95
National Westminst	7,89	7,90
Peninsular Orienta	6,21	6,20
Reuters	6,65	6,68
Saatchi and Saatch	1,04	1,05
Shell Transport	10,31	10,30
Tate and Lyle	4,71	4,70
Unilever Ltd	13,81	13,84
Zeneca	16,55	16,52

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	20/01	17/01
Allianz Holding N	2845	2848
Basf AG	59	59
Bayer AG	61,65	61,65
Bay hyp&Wechselbk	52,85	52,85
Bayer Vereinsbank	62,30	62,30
BMW	1101,50	1101,50
Commerzbank	44,65	44,65
Daimler-Benz AG	117,25	117,25
Degussa	715	715
Deutsche Bank AG	81,24	81,24
Deutsche Telekom	31,56	31,56
Dresdner BK AG FR	53,70	53,70
Henkel VZ	87,70	87,70
Hoechst AG	69,15	69,15
Karstadt AG	491	491
Linde AG	1059	1059
DT. Lufthansa AG	22,36	22,36
Man AG	416,50	416,50
Mannesmann AG	647,25	647,25
Metro	123,10	123,10
Muench Rue N	3715	3715
Preussag AG	390	390
Rwe	69,10	69,10
Sap VZ	241	241
Schering AG	140	140
Siemens AG	78,63	78,63
Thyssen	293	293
Veba AG	94,35	94,35
Viag	660	660
Volkswagen VZ	571,50	571,50



LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

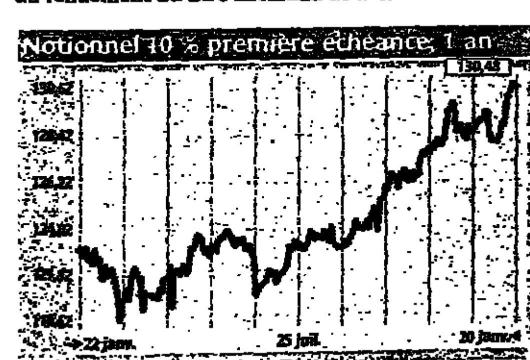
Stabilité du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert sur une note stable. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars progressait de 2 centièmes, à 130,50 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,60 %, soit 0,15 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

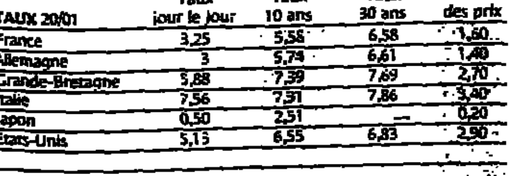
Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, a affirmé lundi que *« le choix qui se pose finalement n'est pas oui ou non à une hausse des taux. C'est plus tôt ou plus tard, moins ou plus »*. L'institut d'émission britannique avait opté, jeudi 16 janvier, à la surprise générale, pour le statu quo monétaire.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi, le taux de l'argent au jour le jour, à 3,25 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 20/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,58	6,58	1,60
Allemagne	3	5,74	6,61	1,40
Grande-Bretagne	5,88	7,39	7,69	2,70
Italie	7,56	7,51	7,86	3,40
Japon	0,50	2,51	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,55	6,83	2,90

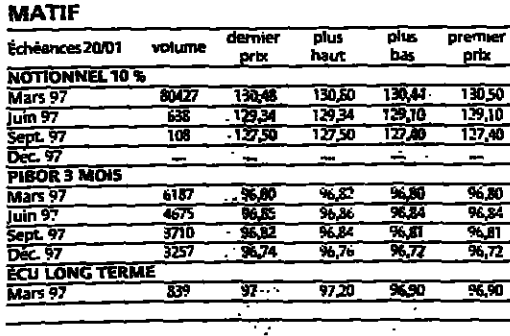


MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 20/01	Taux au 17/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4	4	100,42
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,86	4,87	100,91
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,38	5,36	101,22
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,79	101,44
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,42	6,40	102,38
Obligations françaises	5,73	5,72	101,13
Fonds d'Etat à TME	− 2,47	− 2,49	99,85
Fonds d'Etat à TRE	− 2,11	− 2,10	99,66
Obligat. franç. à TME	− 2,13	− 2,24	99,89
Obligat. franç. à TRE	+ 0,05	+ 0,08	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 20/01	Vente 20/01	Achat 17/01	Vente 17/01
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,30	3,42	3,22	3,35
3 mois	3,22	3,34	3,22	3,35
6 mois	3,15	3,27	3,17	3,29
1 an	3,17	3,29	3,20	3,33
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3613	—	3,3613	—
Pibor Francs 3 mois	3,5208	—	3,5203	—
Pibor Francs 6 mois	3,2852	—	3,2852	—
Pibor Francs 9 mois	3,2813	—	3,2613	—
Pibor Francs 12 mois	3,2852	—	3,2852	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,0885	—	4,0885	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0677	—	4,0677	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0625	—	4,0625	—



MATIF

Échéances 20/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	80427	130,48	130,60	130,44	130,50
Juin 97	638	129,34	129,34	129,10	129,10
Sept. 97	108	127,50	127,50	127,40	127,40
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	6187	96,80	96,82	96,80	96,80
Juin 97	4675	96,85	96,86	96,84	96,84
Sept. 97	3710	96,82	96,84	96,81	96,81
Déc. 97	3257	96,74	96,76	96,72	96,72
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	839	97	97,20	96,90	96,90

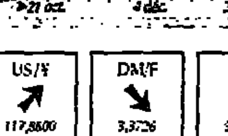
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 20/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	10157	2411	2442	2410	2440
Février 97	122	2415	2444,50	2415	2443,50
Mars 97	356	2420	2451	2428	2449
Juin 97	351	2385	2411	2385	2411

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,4720 | US/DM ↗ 1,6248 | US/¥ ↗ 117,8600 | DM/F ↘ 3,3726 | £/F ↗ 9,1040





Léger repli du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en léger repli, mardi matin 21 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6215 mark, 5,4755 francs et 117,80 yens. La veille, la monnaie américaine avait brièvement franchi la barre des 1,63 mark, 5,50 francs et 118 yens. *« L'étonnant renforcement du dollar se poursuit, ce que j'interprète comme la conséquence de la croissance régulière de l'économie aux Etats-Unis (…), mais l'affaiblissement récent du yen est excessif »*, a indiqué mardi matin le ministre japonais des finances Hiroshi Mitsuzuka lors d'une conférence de presse tenue à l'issue du conseil des ministres.

Le franc était stable face à la monnaie allemande, cotant 3,3740 francs pour 1 deutschemark. La livre sterling s'inscrivait à 2,7040 marks et 9,13 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 20/01	% 17/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,2600	− 0,02	325	349
Ecu	6,5730	+ 0,11	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,4720	+ 1,20	5,1700	5,7700
Belgique (100 F)	16,3600	− 0,01	15,6200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,2000	− 0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4805	+ 0,20	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,5000	+ 0,02	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8955	+ 0,37	8,4600	9,3000
Gde-Bretagne (1 L)	9,1040	+ 0,59	8,6600	9,5100
Grèce (100 drach.)	2,1695	+ 0,23	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,7700	+ 0,69	71	81
Suisse (100 F)	387,4800	− 0,74	374	398
Norvège (100 k)	86,0600	+ 0,58	80	89
Autriche (100 sch)	47,9410	− 0,01	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0450	+ 0,01	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3950	+ 0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,0854	+ 1,23	3,7700	4,3700
Japon (100 yens)	4,6452	+ 0,46	4,4300	4,7800
Finlande (mark)	115,5900	+ 2,07	108	119

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	21/01	20/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6248	1,6187	+ 0,38
TOKYO : USD/Yens	117,8800	117,4700	+ 0,35

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,4674	5,4664	5,4011	5,4001
Yen (100)	4,6531	4,6505	4,6195	4,6197
Deutschemark	3,3722	3,3720	3,3721	3,3715
Franc Suisse	3,8864	3,8829	3,9012	3,8985
Lire ital. (1000)	3,4750	3,4722	3,4725	3,4690
Livre sterling	9,0766	9,0715	9,0401	9,0313
Peseta (100)	4,0463	4,0420	3,0449	4,0403
Franc Belge (100)	16,365	16,347	16,352	16,344

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,22	3,22
Eurodollar	5,37	5,50	5,62
Eurolivre	6,12	6,25	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 20/01	cours 17/01
Or fin (k. barre)	61300	62100
Or fin (en lingot)	61650	62450
Once d'Or Londres	355,75	353,10
Pièce française(20f)	353	357
Pièce suisse (20f)	353	356
Pièce Union lat(20f)	353	358
Pièce 20 dollars us	2355	2400
Pièce 10 dollars us	1322,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2290	2310

LE PÉTROLE

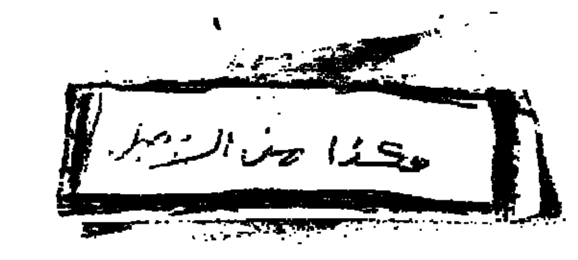
En dollars	cours 20/01	cours 17/01
Brent (Londres)	203,75	203,75
WTI (New York)	21,36	21,36
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	20/01	17/01
Dow-Jones comptant	238,33	238,33
Dow-Jones à terme	408,60	408,60
CRB	241,10	241,10

METAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2440	2455
Cuivre à 3 mois	2231	2255
Aluminium comptant	1581	1583,50
Aluminium à 3 mois	1608	1614
Plomb comptant	701,50	707
Plomb à 3 mois	710	715
Etain comptant	5970	5995
Etain à 3 mois	6020	6055
Zinc comptant	1110	1119
Zinc à 3 mois	1130	1140
Nickel comptant	7225	7250
Nickel à 3 mois	7320	7345

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,75	—
Platine à terme	—	—
Palladium	—	—
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	3,78	—
Maïs (Chicago)	7,43	2,71
Grain. soja (Chicago)	242	—
Tourt. soja (Chicago)	235,10	—
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	52	—
Orge (Londres)	90,75	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1335	—
Café (Londres)	1375	—
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,74	—
Jus d'orange (New-York)	0,84	—



2

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 21 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS

−0,58 %
CAC 40 : 2392,05

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	950	955	+ 0,52	54,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	848	+ 0,95	51,99
Renault (T.P.)	1620	1620	—	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	1900	1920	+ 1,05	105,01
Saint Gobain(T.P.)	1260	1260	—	85,41
Thomson S.A (T.P)	1020	1015	− 0,49	51,64
Accor	647	646	− 0,15	20
AGF-Ass.Gen.France	168	166,70	− 0,77	8,25
Air Liquide	863	849	− 1,62	14
Alcatel Alsthom	446,10	449	+ 0,65	8
Axa	349	349,80	+ 0,22	6,50
Axime	682	683	+ 0,14	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Comptoir Moder.	2925	2861	− 2,18	22
CPR	463,20	452	− 2,41	20
Cred.Fon.France	63	63,25	+ 0,39	25
Credit Lyonnais CI	153,50	150,20	− 2,14	10
Credit National	350,40	350	− 0,11	13,50
CS Signaux(CSEE)	266	262,50	− 1,31	5
Damart	4330	4285	− 1,03	65
Danone	784	785	+ 0,12	16
Dassault-Aviation	1339	1325	− 1,04	8,50
Dassault Electro	540	524	− 2,96	4,30
Dassault Systemes	284,40	281	− 1,19	—
De Dietrich	213,90	219,80	+ 2,75	6,50
Degremont	405,70	409,50	+ 0,93	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,45	42,50	− 2,18	—
DMC (Dollfus Mi)	127,80	131,50	+ 2,89	4
Dynaction	119,30	117,50	− 1,50	3
Eaux (Gle des)	702	695	− 0,99	11,25
Eiffage	224,50	221,60	− 1,29	28,80
Elf Aquitaine	520	512	− 1,53	13
Eramet	294,50	295	+ 0,16	6,68
Eridania Beghin	843	850	+ 0,83	33
Essilor Intl	1694	1653	− 2,42	13,50
Essilor Intl ADP	1389	1376	− 0,93	14,30
Esso	592	595	+ 0,50	8
Eurafrance	2327	2325	− 0,08	72
Euro Disney	10,25	10,40	+ 1,46	0,68
Europe 1	1320	1310	− 0,75	19
Eurotunnel	7,30	7,60	+ 4,10	—
Filipacchi Medias	1298	1280	− 1,38	15
Finalac SA	465	460	− 1,07	160

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	[illegible]	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Volkswagen A.G #	2495	[illegible]	+ 0,38	2,16
Volvo (act.B) #	130,50	[illegible]	—	3,72
Western Deep #	162	162	—	0,55
Yamanouchi #	102,50	[illegible]	− 1,53	—
Zambia Copper	6,50	[illegible]		

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 21 JANVIER

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	[illegible]
Commerzbank AG	147,10	[illegible]
Fiat Ord.	18	[illegible]
Gevaert	369	[illegible]
Gold Fields South	135	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 21 JANVIER

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 21 JANVIER

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 21 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl	◆	687	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	[illegible]
Générale Occidentale	◆	85,50	[illegible]
Mumm	◆	1450	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	180	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 20 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37577,25	[illegible]
Actimonétaire D	30598,22	[illegible]
Cadence 1 D	1080,37	[illegible]
Cadence 2 D	1083,85	[illegible]
Cadence 3 D	1071,09	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

FOOTBALL La Commission européenne doit examiner, mercredi 22 janvier, les conditions d'attribution de la concession du Stade de France. Le rapport d'enquête aurait constaté certaines infractions aux règlements européens. ● IL CONTESTERAIT à la fois le mode de choix et le contenu de la concession. Lundi, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, s'est rendu à Bruxelles afin de plaider son dossier. ● LA COMMISSION pourrait décider de mettre en demeure la France de modifier le contenu de la concession. Ce contretemps dans le dossier du Stade de France est une nouvelle péripétie dans une histoire déjà tourmentée. ● BRUCE GROBBELAAR, ancien gardien de Liverpool, et deux autres ex-joueurs sont actuellement l'objet d'un procès en Angleterre. Ils sont accusés d'avoir truqué des matches pour le compte de parieurs asiatiques.

Guy Drut défend le Stade de France devant la Commission de Bruxelles

Plusieurs irrégularités sur les conditions d'attribution de la concession du stade de Saint-Denis ont été relevées dans un rapport du commissaire européen chargé des marchés intérieurs. Cette enquête pourrait remettre en cause le montage financier de l'opération

LA COMMISSION européenne s'invite à la Coupe du monde 1998. Bruxelles s'intéresse en effet de très près au Stade de France, son emblème. Mercredi 22 janvier, lors de leur réunion hebdomadaire, les commissaires se verront soumettre un rapport de Mario Monti, chargé de la fiscalité et du marché intérieur. Aboutissement d'une longue enquête, les conclusions de Mario Monti ne sont pas tendres envers la manière dont a été traité ce dossier depuis ses débuts. Le contenu est, semble-t-il, déjà connu du ministre délégué à la jeunesse et aux sports, Guy Drut, et jugé suffisamment préoccupant pour qu'il ait estimé nécessaire d'aller plaider, lundi 20 janvier, sa cause à Bruxelles. Noël de Saint-Pulgent, délégué interministériel à l'organisation de la Coupe du monde et président de la Société anonyme nationale d'économie mixte du Stade de France, était également du voyage.

Bruxelles a examiné les conditions du choix mais également le montage financier adopté. La réalisation de l'ouvrage doit coûter un peu plus de 2,6 milliards de francs. Les subventions avoisinent 1,2 milliard de francs ; le financement privé 1,5 milliard, englobant un emprunt que doit contracter le consortium, à hauteur d'environ 800 millions de francs sur dix ans (*Le Monde* du 26 octobre 1996). La Commission européenne, qui, par philosophie, n'apprécie guère les mélanges d'intérêt entre public et privé, trouverait à redire à cette structure. La proposition que Mario Monti doit soumettre à la Commission relève des infractions à l'article 169 du traité de l'Union, et donc aux directives européennes sur les marchés intérieurs.

VALIDATION DU PARLEMENT

La procédure européenne remonte à 1995. Le 29 avril, Edouard Balladur, alors premier ministre, signait le traité de concession avec le Consortium Stade de France (Bouygues, Dumez et SGE), dont il avait choisi le projet des architectes Macary, Zublena, Regembal et Costantini, en 1994. Un autre prétendant, Jean Nouvel, déposait alors une plainte devant la Commission européenne, à Bruxelles, contestant les conditions d'attribution de la concession. En octobre 1995, la Commission envoyait une *« lettre de mise en demeure »* au gouvernement français afin d'obtenir un certain nombre de pièces justifiant la légalité du traité. Depuis, le dossier a été longuement instruit à Bruxelles. A toutes fins utiles, le Parlement français validait, en novembre 1996, le contrat de concession afin d'éviter les conséquences d'une décision du tribunal administratif de Paris.

Mais, alors que les travaux du Stade de France doivent s'achever en novembre de cette année, Bruxelles fait donc resurgir le dossier. Si le traité de concession était remis en cause, la commission pourrait fort bien exiger que l'Etat français revienne sur sa signature. Cela pourrait valoir aux contribuables un énorme surcoût. L'Etat pourrait être sommé de prendre en charge une partie supplémentaire du chantier et, au moins provisoirement, les frais de gestion et d'exploitation du Stade de France.

Les négociations entre Bruxelles et Paris ont donc un enjeu de taille. Les représentants du gouvernement français, qui ont rencontré longuement Mario Monti, trois quarts d'heure lundi dans l'après-midi, semblent avoir eu quelque mal à faire valoir leur point de vue. *« Aucun élément nouveau n'a été apporté »*, estime-t-on à Bruxelles. La Commission européenne peut cependant encore se ranger, mercredi, aux arguments français, en retirant ce point de l'ordre du jour ou en le classant définitivement. Mais la procédure peut également déboucher sur un *« avis motivé »*, qui correspond en fait à une véritable mise en demeure. Si elle n'obéissait pas à cette injonction, la France pourrait être traduite devant la Cour de justice des Communautés européennes, à Luxembourg. Un tel désaveu serait du plus mauvais effet, à cinq cents jours du début de la Coupe du monde.

Christophe de Chenay et Benoît Hopquin

Un feuilleton aux multiples rebondissements

● **9 janvier 1991** : Michel Rocard, premier ministre, lance une série de consultations sur l'implantation du Grand Stade en vue de la *Coupe du monde de football* en 1998.
● **8 février 1991** : Michel Rocard choisit Melun-Sénart, ville nouvelle située à une trentaine de kilomètres de Paris.
● **30 octobre 1992** : Charles Pasqua, président du conseil général des Hauts-de-Seine, présente la candidature de Nanterre.
● **15 septembre 1993** : Edouard Balladur, premier ministre, repousse l'annonce de son choix d'un site. La ville de Saint-Denis est candidate.
● **29 septembre 1993** : Edouard Balladur exprime *« sa préférence de principe pour le site de Saint-Denis »*.
● **18 mai 1994** : le jury pour la construction du Grand Stade à Saint-Denis retient sept des dix-huit projets architecturaux qui lui sont présentés.
● **27 juillet 1994** : les deux projets retenus pour être proposés au gouvernement sont ceux des architectes Nouvel-Cattani, associés à l'entreprise Dragages, et de Macary-Zublena-Constantini- Regembal, associés à Bouygues-Dumez-SGE.
● **12 septembre 1994** : le conseil municipal de Saint-Denis souhaite que soit choisi le projet de Jean Nouvel, qui s'inscrit mieux, selon les élus, dans leur schéma d'aménagement urbain.
● **5 octobre 1994** : Edouard Balladur choisit le projet des architectes Macary-Zublena-Constantini-Regembal.
● **12 octobre 1994** : le groupement composé des sociétés Eiffage et Spie-Batignolles, qui avait déposé un projet architectural, dépose une requête en référé auprès du tribunal administratif de Paris, estimant que *« les règles de transparence et d'égalité des chances des candidats n'ont pas été respectées »*.
● **29 avril 1995** : Edouard Balladur signe le traité de concession du Grand Stade. Celui-ci permet de démarrer les travaux, mais ne règle pas la question de l'amortissement de l'équipement, qui reste liée à la présence d'un club résident.
● **6 décembre 1995** : Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, annonce que le Grand Stade s'appelera le Stade de France.
● **2 juillet 1996** : le contrat de concession du Stade de France est annulé par le tribunal administratif de Paris.

Un procès révèle des cas de corruption dans le championnat anglais

LONDRES
de notre correspondant

Il y a plusieurs moyens de gagner légalement de l'argent avec le football en Angleterre : parier sur les matches ou spéculer en Bourse sur les clubs cotés, par exemple. Il en est aussi d'autres, moins licites, comme le montre le procès qui s'est ouvert à Winchester jeudi 16 janvier. Trois joueurs connus et un businessman malaisien sont poursuivis pour avoir truqué des rencontres afin de permettre à des syndicats de parieurs d'Asie du Sud-Est de se remplir les poches.

Cette affaire fait scandale dans un pays où le foot est roi et Cantona son prophète. Bruce Grobbelaar, l'ancien goal de Liverpool et de Southampton, surnommé *« le prince des clowns »* ou *« le Tarzan du Zimbabwe »*, aujourd'hui relégué dans le club de deuxième division de Plymouth Argyle, Hans Segers, qui garda les filets de Wimbledon, et John Fashanu, l'ancien attaquant d'Aston Villa devenu présentateur d'un jeu télévisé, risquent la prison. Tous démentent comme de beaux diables ces accusations.

Tout a commencé en novembre 1995, quand le tabloïd *The Sun* a piégé Grobbelaar. Un ancien partenaire en affaires, Chris Vincent, lui avait proposé 2 000 livres (17 000 francs) en acompte d'un syndicat désireux de « fixer » des matches. Confronté à ces preuves, il avait tout nié, mais non sans s'être vanté devant une caméra vidéo cachée d'avoir gagné *« plein de fric »* et s'être plaint d'avoir perdu 120 000 livres en rattrapant deux fois – par un *« réflexe instinctif »* idiot – des ballons qui devaient faire perdre son équipe et enrichir le syndicat qui l'avait payé.

Au bout de deux ans d'enquête, le réquisitoire du procureur David Calvert Smith est accablant : il a recensé les multiples communications téléphoniques entre Grobbelaar et ses complices, avant et après les matches suspects, localisé son combiné portable heure par heure, comptabilisé les sommes déposées en espèces, chèques ou virements dans les différents comptes en banque, démontrant ainsi l'ampleur de l'arnaque.

Le procureur a accusé Grobbelaar d'avoir touché 40 000 livres, après la défaite de son club 3-0 face à Newcastle, par le truchement de Fashanu. Ce dernier servait d'intermédiaire avec celui qui avait été surnommé *« petit homme »*, que les policiers ont identifié comme étant l'énigmatique Heng Suan Lim. Un carnet trouvé chez Fashanu indique qu'il s'était réservé une commission de 10 %. Mais ce n'était qu'un coup de main à ses commanditaires parmi d'autres, qui se sont poursuivis jusqu'à ce que le *Sun* le piège.

VIREMENTS D'ASIE DU SUD-EST

Calvert Smith s'en est également pris à Segers, qui avait affirmé que l'argent se trouvant sur un de ses comptes provenait de casses commis pendant son adolescence, et qu'il ne se souvenait pas du nom de la banque de Jersey où il avait déposé de l'argent. Il a rappelé ce *« mauvais mois d'octobre 1994 »* où Wimbledon avait perdu à quatre reprises ; le 24, Segers déposait 19 000 livres sur un de ses comptes. Après une nouvelle défaite, le 5 novembre, nouveau dépôt de 20 000 livres ; la saison précédente lui avait rapporté 65 000 livres. Quant à M. Heng, qui a reçu d'Indonésie et de Singapour des virements de 100 000 livres par an entre 1991 et 1994, le procureur remarque que, *« s'il avait exporté des camions ou n'importe quoi d'autre, ou s'il avait vraiment fait des affaires avec ces pays, on aurait trouvé des factures. Or, il n'y avait rien »*.

« Le scénario est clair, match après match » : coups de téléphone avant et après entre goals et intermédiaires, présence de M. Heng sur les stades et enfin dépôts bancaires. Les quatre hommes auront du mal à se tirer des griffes du procureur. Le procès a repris lundi 20 janvier avec le témoignage accablant de Chris Vincent : *« A cette époque-là, il se sentait mal à Liverpool*, a expliqué l'ancien associé de Grobbelaar. *Il avait l'impression d'être mal traité par le manager Graham Souness. Il m'a dit qu'il ne lui restait plus que deux saisons et qu'il avait l'intention de gagner autant d'argent que possible. »*

Il faudra attendre deux mois pour connaître la décision d'un jury soigneusement expurgé de tout « fan » des clubs incriminés. En attendant, c'est l'image du football anglais qui est souillée, au risque d'ébranler la foi de millions de spectateurs. On est loin de ces jours de mars 1995, quand la fédération dénonçait les *« insinuations malveillantes »* et le secrétaire d'Etat aux sports refusait l'ouverture d'une enquête indépendante sous prétexte que l'*« on n'aide pas le foot en exagérant ses problèmes »*. Seule consolation pour le chauvinisme national : tous les inculpés sont d'origine étrangère.

Patrice de Beer

Le Norvégien Borge Ousland réussit la première traversée de l'Antarctique en solitaire, sans assistance

AUCKLAND
de notre correspondante

Il était parti avec la volonté de relever *« l'un des derniers grands défis lancés aux aventuriers de ce siècle »*. Avec, pour seul viatique, un traîneau de 175 kilos et deux paires de skis, Borge Ousland vient de réussir la première traversée en solitaire du continent le plus froid et le plus hostile de la planète. Après avoir échoué il y a un an, le Norvégien, âgé de trente-quatre ans, est arrivé, samedi 18 janvier, à Scott Base, la base néo-zélandaise en Antarctique. Il venait de parcourir 2 845 kilomètres en soixante-quatre jours.

L'aventure, puisque Borge Ousland préfère ce mot à tout autre, avait réuni cinq groupes (trois solitaires et deux équipes) pour ce marathon à travers l'Antarctique. Le 16 novembre 1996, Borge Ousland et Marek Kaminski, un concurrent polonais, avaient été déposés par un avion au nord de Brekner Island. Les deux hommes prirent chacun leur propre route. Seuls quelques points de passage obligés, dont le pôle Sud, sont prévus pour valider cette traversée.

Quelques jours après le départ, Marek Kaminski, équipé d'une balise Argos, avait lancé un appel de détresse. Alors qu'il repliait son « aile de glisse », qui lui permettait d'être tiré par le vent, il avait été emporté par une rafale. Assommé contre la glace, il avait été traîné, inconscient, pendant plusieurs kilomètres.

Pour Borge Ousland, la progression, d'abord lente, trouvait son rythme malgré le manque de visibilité. Les conditions s'améliorant, il réussit, un jour, à parcourir 226 kilomètres sur ses skis en 16 heures, tiré par sa « voile de glisse ». Il est passé à travers les montagnes, plateaux, glaciers, enjambant des crevasses, sur des champs de glace ou dans une épaisse neige poudreuse... La température est parfois descendue jusqu'à moins 45 degrés Celsius.

EXPÉRIENCE D'AUTOSUFFISANCE

Après deux semaines de solitude complète, Borge Ousland a rencontré pour la première fois un être vivant, *« une grande mouette blanche »*. Elle lui a tenu compagnie quelques minutes, puis l'a laissé poursuivre *« son expérience d'autosuffisance physique et mentale »*. Début décembre, il a traversé plusieurs zones de « sastrugi », l'équivalent glacé de la « tôle ondulée » des déserts secs. Mais les vagues que forme la croûte de glace et de neige sur le sol atteignent parfois deux mètres de haut. Borge Ousland devait grimper sur ces bosses avec ses skis de glisse et se laisser *« retomber »* dans la pente.

Rien de tout cela n'aura vraiment surpris Borge Ousland au cours de cette deuxième tentative. *« Cette fois, j'étais mieux préparé, j'avais plus de connaissances, j'étais en très bonne forme physique et n'ai eu aucun accident*, a-t-il raconté après son arrivée. *C'était très dur, mais c'était prévu. »* Il n'a pas trop souffert du froid, grâce à des vêtements mis au point après ses précédentes expéditions au pôle Nord, au Groenland et au pôle Sud. Il disposait de 1,1 kg de nourriture par jour, l'équivalent des 6 200 calories qu'il brûlait pour produire son effort et lutter contre les froids intenses. *« C'était à 65 % des matières grasses*, explique-t-il. *Je skiais une heure et demie, puis me reposais un quart d'heure. Je skiais à nouveau une heure et demie. Ainsi de suite, pendant onze heures, avec des pauses pour les repas. Puis je m'arrêtais pour monter ma tente et me préparer pour la nuit. J'essayais de dormir au moins huit heures chaque jour. »*

Pendant soixante-quatre jours, Borge Ousland a respecté avec précision ce rythme régulier. Une rigueur qui rappelle étrangement celle de son compatriote, le Norvégien Roald Amundsen, qui fut le premier homme à atteindre le pôle Sud, le 14 décembre 1911. Cette expédition avait réussi sans pertes ni blessés, un mois avant l'expédition britannique de Robert F. Scott, dont tous les membres périrent d'épuisement lors du retour.

A Scott Base, où Borge Ousland se trouve toujours, on ne peut pas joindre facilement l'aventurier pour lui demander de raconter son exploit. Les responsables de la base expliquent régulièrement aux visiteurs que Borge Ousland est *« sorti marcher quelques minutes »*. Après avoir parcouru 2 845 kilomètres, il explique qu'il ne peut pas s'arrêter trop longtemps : *« Sinon, mes jambes vont se raidir »*...

Florence de Changy

Une femme près du pôle Sud

L'Antarctique est décidément très fréquenté en cet été austral. Pendant que Borge Ousland termine son parcours, une Française de trente-neuf ans tente de rallier le pôle Sud. Laurence de la Ferrière, une alpiniste qui a gravi quelques 8 000 mètres, a quitté Hercule Inlet, sur la côte atlantique, le 26 novembre. Skis aux pieds, elle tire un traîneau en Kevlar et carbone rempli de matériel. Elle passe chaque jour dix heures sous le harnais, lorsque les conditions climatiques ne lui permettent pas d'utiliser une voile de type « parafoil » pour ménager ses efforts.

Equipée d'une balise Argos, elle est suivie par son mari, Bernard Muller, depuis Chamonix, qui peut ainsi donner des nouvelles de leur mère à Charlotte et Céline. Des nouvelles d'une aventure pas vraiment exceptionnelle pour une habituée des étendus glacées, qui a déjà parcouru la banquise du détroit de Béring, le Groenland d'ouest en est, et la Sibérie en attelage de chiens de traîneau.

La marine argentine n'est pas parvenue à localiser Gerry Roufs

L'AVION de la marine argentine qui a survolé, lundi 20 janvier, l'océan Atlantique, du cap Horn à la limite des eaux territoriales avec les îles Falkland (Malouines), n'a pas réussi à repérer le voilier du navigateur canadien Gerry Roufs, dont on est sans nouvelles depuis le mardi 7 janvier. Les services de surveillance et de recherche maritimes de Buenos Aires ont indiqué que les échos radars enregistrés dimanche 19 janvier près de l'île des Etats, à l'extrême pointe du continent américain, devaient correspondre à des bateaux de pêche. Les équipages de ces embarcations ont affirmé n'avoir pas vu de voiliers dans la zone. La marine argentine a bénéficié, toute la journée de lundi, de bonnes conditions météo dans un secteur souvent sujet à de rapides changements climatiques. Les recherches avaient pour but d'écarter toute possibilité d'accident ou de naufrage dans les eaux argentines.

DÉPÊCHES

■ **Olivier de Kersauson décide d'abandonner** sa tentative de battre le trophée Jules-Verne. Le navigateur et son équipage ont fait demi-tour avec leur trimaran, lundi 20 janvier, alors qu'ils se trouvaient au large de l'Afrique du Sud. Parti de Brest le 31 décembre 1996, *Sport-Elec* ne progressait qu'à la vitesse moyenne de 13 nœuds, contre 16 nœuds pour *Enza*, le catamaran de Peter Blake qui détient depuis 1994 le record du tour du monde à la voile en 74 jours, 22 heures, 17 minutes. Olivier de Kersauson souhaite franchir à nouveau la ligne de départ à Brest pour recommencer sa tentative.

■ **FOOTBALL : le Brésilien Ronaldo a été élu meilleur joueur mondial 1996** par la Fédération internationale de football (FIFA), lundi 20 janvier, à Lisbonne. L'attaquant du FC Barcelone a devancé très largement deux autres attaquants, le Franco-Libérien George Weah (Milan AC), qui a reçu à cette occasion le prix du fair-play, et l'Anglais Alan Shearer (Newcastle).

■ **Les présidents des clubs de Lille, de Marseille** et de la Fédération française de football (FFF) devaient se réunir, mardi 21 janvier, afin de trouver une conciliation après le match non joué de Coupe de France, samedi 18 janvier (*Le Monde* du 21 janvier).

RÉSULTATS

TENNIS

Internationaux d'Australie

● **Simple messieurs**
Huitièmes de finale : T. Muster (Aut., n° 5) b J. Courier (E-U, n° 11) 6-2, 3-6, 7-6 (7-3), 6-3
Quarts de finale : C. Moya (Esp.) bat F. Mantilla (Esp., n° 14) 7-5, 6-2, 6-7 (5-7), 6-2

● **Simple dames**
Huitièmes de finale : M. Hingis (Su., n° 4) b R. Dragomir (Rou) 7-6 (9-8), 6-1
Quarts de finale : A. Coetzer (AFS, n° 12) b. Kimberly Po (E-U) 6-4, 6-1

Les archéologues se mobilisent pour les remparts de Rodez

Une lettre d'Alain Juppé, qui permet à un promoteur immobilier de construire sur un site médiéval, provoque une grève nationale des professionnels, inquiets des pressions dont ils sont l'objet

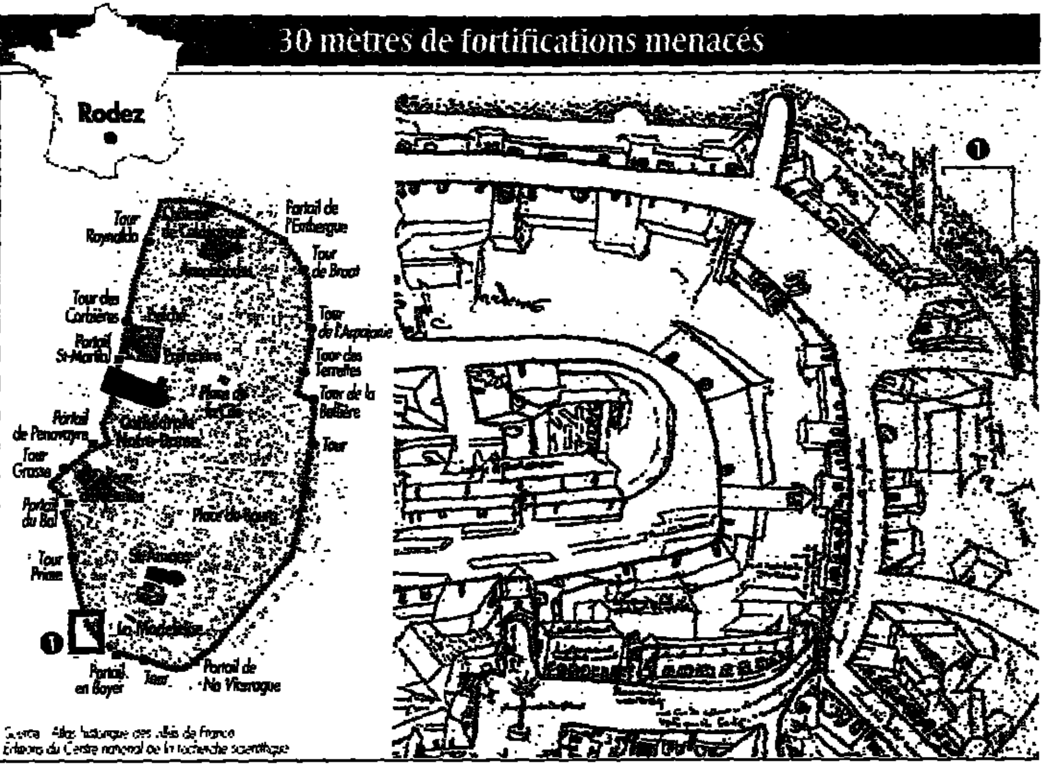
Depuis une vingtaine d'années, la France fait figure de modèle en matière d'« archéologie préventive ». Les promoteurs et les aménageurs sont priés de financer les fouilles d'urgence qui, en quelques mois, permettent aux chercheurs d'étudier l'essentiel des vestiges avant l'ouverture des chantiers. Mais ils ne sont pas légalement tenus de payer. La conjoncture difficile aidant, les conservateurs régionaux voient de plus en plus souvent leurs avis contestés, souvent par les autorités locales elles-mêmes. Les archéologues se sont sentis bafoués par l'intervention du premier ministre dans le dernier « bras de fer » de ce genre, survenu à Rodez (Aveyron). Craignant un effet de « jurisprudence », les syndicats CFDT, CGT et FSU des personnels de l'archéologie ont déposé un préavis de grève pour mardi 21 janvier.

LA DESTRUCTION d'une trentaine de mètres de remparts datant du Moyen Age, à Rodez (Aveyron), a entraîné un mouvement de grève national des archéologues de France, mardi 21 janvier, à l'appel des syndicats CFDT, CGT et FSU. La réaction pourrait paraître disproportionnée avec l'évènement. Mais ce dernier a cristallisé l'exaspération et la colère de toute une profession face aux pressions dont elle est l'objet. Les représentants syndicaux dénoncent la « *désinvolture* » dont fait preuve, selon eux, depuis quelques années le ministère de la culture en matière de protection du patrimoine archéologique. « *Des mœurs dignes d'une République bananière* », s'insurge l'un d'eux.

Les promoteurs, qui entendent construire un immeuble de logements sur le site archéologique de Rodez en dépit de l'opposition du service régional de l'archéologie (SRA) de Midi-Pyrénées, brandissent, en effet, une lettre signée d'Alain Juppé adressée au vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées. Le premier ministre y écrit que « *les promoteurs peuvent reprendre l'opération immobilière envisagée sans craindre d'être poursuivis pour démolition de vestiges archéologiques* », dans la mesure où ces derniers ne font pas l'objet d'un classement définitif. C'est méconnaître la législation, et notamment les lois du 27 septembre 1941 et du 15 juillet 1980, s'indignent les archéologues.

Le sous-directeur de l'archéologie au ministère de la culture, Patrick Monod, confirme leur analyse quand il écrit au préfet et au conservateur régional de l'archéologie que « *toute tentative d'interprétation généralisante qui tendrait à faire accroire que les dispositions, notamment répressives, des textes précités seraient inapplicables en l'absence de classement de site parmi les monuments historiques doit être combattue* ».

Il précise néanmoins que, « *au cas particulier* [de Rodez], *la position prise par le premier ministre (...) lie les services* ». En signe de protestation, les conservateurs de l'archéologie de Midi-Pyrénées renvoient au ministre de la culture les très nombreux dossiers de protection du patrimoine archéologique dont ils ont la charge, le priant de « *s'en occuper comme il l'entend* », puisqu'il ne semble pas « *s'émouvoir de la remise en cause de l'action de ses services* ».



Une trentaine de mètres de remparts médiévaux (1), représentés ici sur une gravure datant de 1495, conservés sur une hauteur de 4 mètres sont menacés par le chantier d'un immeuble de logements à Rodez. Ils sont probablement eux-mêmes édifiés sur des vestiges gallo-romains.

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Paradoxalement, la France est, pourtant, un pays leader en ce qui concerne l'étude des sites archéologiques lors de « fouilles d'urgence » avant leur destruction par des travaux. Développée depuis une vingtaine d'années, l'archéologie préventive a entraîné des changements considérables dans les conditions d'exercice de cette discipline. Les très nombreuses découvertes révélées par ces fouilles ont permis une relance de la recherche.

Ce progrès est issu des scandales des destructions de sites entraînés par la grande vague d'urbanisme des années 60. A l'époque, la loi (de 1941) interdisait déjà la destruction du patrimoine, mais aménageurs et décideurs n'en avaient cure. Les directions des antiquités, qui ne regroupaient alors que des bénévoles, ont néanmoins su faire face.

Les initiatives menées par les archéologues de terrain ont abouti, à la fin des années 1970, au remplacement des directions des antiquités par les SRA – fonctionnant avec des employés de l'Etat et non plus des bénévoles, au sein des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) – et à la création de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui a employé 1 300 personnes « équivalent temps plein » et brasse en moyenne 400 à 500 millions de francs par an (représentant quelques pour cent du budget des chantiers des « casseurs de sites ») pour financer les fouilles de sauvetage.

Le bras de fer de Rodez semble donc manifester une tentative de retour trente ans en arrière. Il intervient dans une situation déjà explosive. « *Ces dernières années, l'archéologie n'est pas en faveur à la direction du patrimoine* », explique un responsable syndical.

Les archéologues veulent aussi profiter de ce conflit pour réclamer à nouveau un « toilettage » de la loi. « *La législation protège les sites, mais le vide juridique le plus total règne quant au financement des fouilles*, souligne Jean-Paul Demoule, professeur d'archéologie à l'université Paris-I, membre du comité de *Nouvelles de l'archéologie. Les aménageurs peuvent parfaitement refuser de payer et ils le font de plus en plus souvent.* » La conjoncture économique ne favorise guère le mécénat. Et les conservateurs régionaux de l'archéologie, qui voient un peu partout leurs avis contestés, ont tout lieu de craindre que l'exemple de Rodez ne fasse jurisprudence.

Catherine Chauveau

Une histoire à rebondissements vieille de quatre ans

RODEZ
de notre correspondant

Plus enclins au silence des pierres et à la quiétude des laboratoires qu'à la manifestation de rue, les archéologues ont abandonné leurs outils pour investir, mardi 21 janvier, la ville de Rodez.

Depuis mars 1995, le centre-ville, sur l'un de ses boulevards les plus passants, offre le spectacle d'un chantier béant. Entre permis de démolir et autorisation d'effectuer les travaux de construction de l'immeuble *Le Parmentier* contre l'enceinte médiévale du chef-lieu aveyronnais, les promoteurs du Crédit immobilier de l'Aveyron, la direction régionale des affaires culturelles, le premier ministre, les élus locaux et les archéologues n'ont pas tout à fait la même lecture des événements.

Depuis novembre 1992, date à laquelle était formulée la demande de permis de démolition et de construction, le dossier n'est qu'une longue suite de rebondissements. Le dernier a eu lieu le 25 octobre 1996, avec l'échéance d'un classement provisoire du site en monument historique. Mi-novembre, un courrier du premier ministre donnait l'autorisation d'attaquer les travaux, sans que les archéologues aient pu mettre au jour les richesses d'un sous-sol généralement assez bavard sur l'histoire en ces lieux de la ville.

L'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui réclamait 1,15 million de francs pour financer les fouilles de sauvetage, a réduit ses prétentions à 889 500 francs, ce qui représente, selon elle, 4,68 % du budget global de l'opération immobilière. Jacques Vernhes, directeur du Crédit immobilier porteur du projet, parle de 20 % et refuse tout net de payer. Lundi 13 janvier, fort de l'autorisation ministérielle et sous surveillance de vigiles privés, le promoteur remettait ses pelles au travail. Mais les archéologues de la localité n'ont pas tardé à agiter le texte de la loi de 1941 : « *Tout terrain, qu'il soit classé ou non, doit pouvoir être fouillé.* »

Mardi, à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la FSU, les archéologues du grand sud de la France ainsi que les permanents et responsables de l'Association de sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais (ASPAA) avaient rendez-vous à 14 h 30 à Rodez, devant le chantier du *Parmentier*, pour demander aux forces de l'ordre de faire respecter la loi. Marc Censi (PR), maire de Rodez et président du conseil régional, demande par lettre au premier ministre que cette dernière soit toilettée « *afin que l'intérêt patrimonial de la collectivité prime sur l'intérêt privé* ». En attendant, Jacques Vernhes, promoteur mais aussi élu (RPR) au sein de la majorité municipale, compte bien continuer les travaux.

Elian Da Silva

Des internautes s'insurgent contre le tarif nocturne de France Télécom

TRISTAN SCHMURR, étudiant en BTS de physique à Ostwald, près de Strasbourg, est satisfait du résultat de la pétition qu'il a lancée sur Internet le 5 janvier pour protester contre le projet d'augmentation du tarif nocturne de France Télécom. Il a déjà obtenu 773 signatures. « *A partir du 1er octobre, France Télécom va supprimer le tarif de nuit des communications locales* », explique-t-il. Cette modification répond à une volonté de « *simplification tarifaire* » de la part de l'opérateur public. Aujourd'hui, le système comprend quatre tarifs et sept plages horaires. La plus coûteuse, celle des heures pleines, revient à 0,25 franc par minute. De 22 h 30 à 6 heures, la minute coûte 0,08 franc. En octobre, seuls deux tarifs subsisteront : 0,25 franc en heures pleines et 0,125 franc de 19 heures à 8 heures.

Après 22 h 30, les internautes subiront une augmentation de tarif de 56 % (de 0,08 à 0,125 franc par minute). « *Les internautes paient souvent des factures de téléphone supérieures à 1 000 francs par mois* », constate Tristan Schmurr. Après la baisse du coût de l'abonnement aux fournisseurs d'accès à Internet (moins de 100 francs par mois), le tarif des communications locales devient le principal poste de leur dépense.

France Télécom défend sa position en alléguant la demande d'abonnés qui se perdaient dans la complexité du tarif. De plus, la tranche de nuit, après 22 h 30, est qualifiée d'inutile, car trop tardive pour les communications privées. Sa suppression ne lèsera que les internautes.

« *Je propose à France Télécom de mettre en place une tarification à 5 francs l'heure pendant toute la journée* », écrit un signataire de la pétition. Un autre fait référence au système du « Forfait local » (6 heures de communications locales pour un abonnement mensuel de 30 francs). « *Il faudrait souscrire plusieurs forfaits avec des tarifs dégressifs : 50 francs pour 12 heures, 90 francs pour 24 heures...* », suggère un internaute. Tristan Schmurr plaide pour une adaptation du système Primaliste (15 % de réduction sur les communications sur 3 numéros pour un abonnement de 15 francs par mois). « *Je pense qu'il faudrait établir un forfait à 100 francs par mois pour un accès illimité à Internet après 22 h 30* », déclare Tristan Schmurr.

Michel Alberganti
http://www.a2points.tm.fr/~5213404/ft.htm

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97002

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II							■					
III										■		
IV				■							■	
V					■				■			
VI		■					■					
VII					■					■		
VIII			■				■			■		
IX						■						
X												

HORIZONTALEMENT

I. Aimeraient bien que cela bouge mais ne feront pas de vague. – II. Est montée sur la table. Devint amoureux. – III. Même bien traité, il faut encore le retraiter. Pour les tracés. – *IV. Un bout de fromage. Les comptes en fin de partie.* – *V. Tarde à se manifester.* Fait l'ouverture au quotidien. En révolte avec le chef. – VI. Ancienne machine à laver les affronts. Sponsorise la paix avec l'argent de la poudre. – VII. Possessif. Donne la mesure en coulisse. Participe gai. – *VIII. Prénom abrégé.* Refusa. Loué à moitié. Elément d'une charpente. – IX. *Des blocs de neige qui deviendront* glaciers. La tante de tous les Français dans les années 60. – X. Comme des secousses qui viennent du fond de la terre.

VERTICALEMENT

1. Une petite musique de nuit qui ne doit rien à Mozart. – 2. Quand le dessin est terminé. Peut être fixe. – 3. Produit et reproduit. En ville. – 4. On va le voir pour les problèmes de pavillon. *Facilite les relations franco-britanniques.* – *5. Cries comme un cerf. Dans* la brisure. – 6. Est dit pour reconnaitre ses torts. – 7. Toujours chargé. L'un est grec, l'autre pas. – *8. Proche du Labrador... ce n'est pas un* labrador. – 9. Arme académique. Théâtre antique qui a toujours sa place à Paris. – 10. Patrie d'Abraham. Va à toute vapeur. *Bouts de Nylon.* – 11. Se fend. Nous tient la jambe. – 12. Il ne faut pas compter sur eux pour peupler le monde.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97001

HORIZONTALEMENT

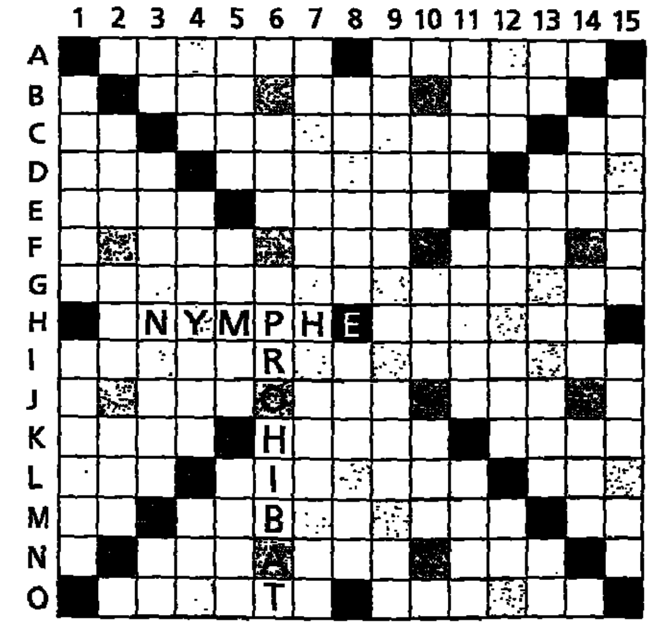
I. Télécommande. – II. Ecole. Aînées. – III. Louf. *Actions.* – IV. Epi. Tcham. Ta. – V. Césure. Mat. – VI. Ela. Bel-Ami. – VII. Pe. Ciels. Las. – VIII. Invendu. Cent. – IX. Etirée. Canne. – X. Séparatistes.

VERTICALEMENT

1. Télécopies. – 2. Ecope. Ente. – 3. Louise. VIP. – 4. Elf. Ulcéra. – 5. Ce. Traîner. – 6. Ace. Edéa. – 7. Mach. Blu. – 8. Mitâmes. Ci. – 9. Animal. Cas. – 10. Néo. Talent. – 11. Dent. Manne. – 12. Essayistes.

SCRABBLE PROBLÈME N° 1

A la recherche du troisième mot



Le premier tirage a été EHMNOPY. Solution retenue : NYMPHE. Deuxième tirage : O + ABHIRT ; solution : PROHIBAT.

1. *Le troisième tirage est ABCEERU.*

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres. *Placer un mot, c'est le raccorder à un mot déjà posé sur la grille. Exemple : JET est sur la grille et vous voulez jouer MIE. Vous pouvez soit placer MIE perpendiculairement à JET en prolongeant JET en JETÉ ; soit placer MIE parallèlement à JET et en dessous, faisant JE au passage.*

b) Trouver cinq mots de huit lettres en utilisant cinq lettres différentes de l'un ou l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. – Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. *Préparation de la grille de la semaine prochaine.*

c) Premier tirage : CINNOOT. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : ABEORSV. En utilisant trois lettres du tirage précédent, trouvez trois huit-lettres.

Michel Charlemagne
Solutions dans *Le Monde* du 29 janvier.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

Montparnasse spleen

La Coupole, il y a quelques années, La Closerie des Lilas il y a quelques mois, ont changé de mains. Qui y gagne, qui y perd

ON APPELLE ça des lieux de mémoire. Des endroits *tenus à bout de* bras par des tauliers, moitié fiers, moitié tués par leur charge de bedeau ardent à maintenir en état de *marche des cierges vers lesquels* plus personne ne génuflexionne. A La Closerie des Lilas, Rilke fait bondir son clebs sur Cendrars, un soir *de discussion* un peu vive à propos de la poésie allemande, et Kiki *de* Montparnasse offre ses boucles d'oreilles, et ce qui va avec, dans une enchère à l'américaine, à La Coupole. *Mais un jour tout ça ne* suffit plus. Il faut raconter d'autres aventures, trouver d'autres blagues. Alors les repreneurs arrivent.

On les voit se pointer les mains dans le dos et l'air distrait. Clients qui flânent. Ils commandent une anisette et attaquent à la baïonnette un tournedos Rossini, vieille gloire d'*une carte que* les habitués consultent avec attendrissement en espérant surtout ne rien y découvrir de nouveau. Le fruit est mûr. Les hommes de l'ombre repasseront *plus tard avec des chaînes* d'arpenteur et le manuel du classement des monuments historiques sous le bras.

N'ayant rien vu venir, le siroteur *de café-crème continue à écrire des* textes largement impubliables, ou déjà largement publiés, jusqu'à ce qu'un déménageur vienne poliment lui retirer son lutrin de dessous la *plume. De quoi ? fait le gars,* vous savez que je suis ici chez moi, toute ma jeunesse, tout mon travail, tous mes amis, mes amours... Il faudrait voir la nouvelle direction, fait *l'autre. C'est aussi simple ; aussi criminel.*

Des populations entières de boat-people ont ainsi quitté le territoire de La Coupole quand Jean-Paul Bucher, solide et alsacien, président-directeur *en chef* du corps d'armée de Flo, a pris ses quartiers à Montparnasse, en 1990. J'annonce que la place sera rénovée à grands frais et *à l'identique ; je soutiens que je ne* suis pas un sauvage et que la liberté du culte sera maintenue ; j'affirme que les poètes et les marioles, les sans-le-rond et les emmerdeurs se*ront les bienvenus à condition qu'ils* tiennent compte des efforts que je fais pour eux.

Oui, mon général. Mais du coup, les ceux à moins de cent balles, qui *traînent sur leurs nappes en papier* en ayant sauté l'heure du couvre-feu, se font vite recouvrir du linceul des draps blancs posés pour les clients un peu sérieux du soir.

Vous allez dire que vous avez étendu l'espace de la brasserie à midi, et c'est vrai. Vous allez dire aussi que la formule à 89 francs – *déjeuner du mardi 14 janvier* –, avec ses rollmops, la saucisse campagnarde soutenue de sa purée Saint-Germain, une crème brûlée à la cannelle et un quart de bordeaux rouge ou blanc en prime, c'est donné. Ce n'est pas cher, *en effet,* pour passer un moment pas vraiment contraignant dans ce large vibriatorium. Est-ce mangeable à ce prix ? C'est beaucoup mieux : parfaitement honnête.

DISCIPLINE ET PROFIT

Autre exemple de remise aux normes, *la reprise* par un patron de choc – déjà *propriétaire* du Flore et de Chez Jenny – de La Closerie des Lilas. On ne racontera pas encore une fois l'histoire de ce lieu saint, *asile de jour comme de nuit,* pour une grosse population de littérateurs. Lieu confidentiel jusqu'à il y a encore une grosse poignée de semaines, il s'est sèchement fait retirer sa licence d'endroit pour initiés et se trouve aujourd'hui mis à la disposition du grand public, ouvert à tous. On entendait vaguement du jazz et *les rappels à l'ordre du chien* Philou, un bichon propriétaire de sa patronne, une dame Milan, qui avait redonné du souffle à l'endroit dès 1953. *L'aquarium continuait à faire des bulles et abritait* de très antiques langoustes que jamais personne n'aurait eu la bizarre idée de se faire servir grillées ou à la parisienne. Avec des *lumières* basses et un service *qui* tournait au *rythme* du sans-souci, on était chez Robinson, entre deux mondes ; celui de la réflexion inarticulée et de la pensée souveraine. La nourriture qu'on y servait était unanimement condamnée par la chronique gastronomique et seul le tartare, disait-on, méritait le détour. Tout ça était largement *exagéré, mais le lieu supportait avec amusement sa légende noire.*

Alors, voilà qu'on y mangerait mieux dans cette Closerie des Lilas. Les rôtissoires ont été rétamées à *neuf, le chef des cuisines prié de* laisser la place à une toque plus pointue et le piano-bar réinstallé. Le décor n'a pas bougé ; c'est la clientèle naturellement qui, elle, a changé. De la *rive droite à gros* bouillons, conquérante, fiérote et parlant fort. Le préposé aux ivoires tape sur son engin avec conviction mais arrive mal à contrebattre ces lourds et braillards propos venus d'ailleurs. Encore un endroit de perdu. L'ordre nouveau s'est aussi installé ici.

Discipline et profit, profit et discipline. On voit des ombres qui *passent abritées derrière* des faux nez, des regards inquiets derrière la vitre. C'est dur, mais on mange mieux, ça oui, ce n'était pas si difficile. *Le tartare est toujours là – moins moelleux peut-être, plus à poigne* –, et le haddock, toujours poché à l'anglaise, mais, c'est vrai, avec plus d'aisance. Et puis des plats – nous sommes à *la brasserie – assez engageants.* Un dos de saumon et poitrine de porc avec lentilles du Puy, un rumsteck au poivre vert, un panaché de poissons en bouillabaisse...

Alors ? Alors, la vie bouge, le siècle avance. Les ringards se font rattraper. La Coupole a du succès, la nouvelle Closerie en aura. Tant mieux.

Jean-Pierre Quélin

★ La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris. Tél. : 01-43-20-14-20. Accueil jusqu'à 2 heures du matin. Espace brasserie, au déjeuner, à partir de 89 F. Restaurant à partir de 250 F.

★ La Closerie des Lilas, 171, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris. Tél. : 01-43-54-21-68. Accueil jusqu'à 1 heure du matin. Carte de brasserie, 200 F environ. Restaurant, 500 F environ.

Le guacamole

***La lame d'acier** cisaille la peau sans effort, d'un geste du poignet, les deux hommes gantés de latex, des masques chirurgicaux sur le visage, opèrent à l'aide de grands couteaux à pain. Dix à douze kilos d'avocats passent ainsi chaque heure entre leurs mains. Fendus en deux, les fruits sont débarrassés de leurs noyaux, leur pulpe est détachée de l'écorce à l'aide de cuillères à soupe et remplit peu à peu une large bassine blanche.*

Dans moins d'une heure, cette chair d'un vert tendre, hachée doucement puis mélangée avec de l'ail, du sel, du citron vert, du piment liquide et de la crème fraîche, sera devenue du « guacamole ». Le mot vous est inconnu ? Rien d'étonnant. Si l'avocat n'est apparu timidement sur nos étals que depuis 1950, il a fallu attendre l'an dernier pour que le guacamole, la recette la plus illustre à laquelle il sert de base, ait droit à son tour à quatre lignes dans le Larousse gastronomique.

Ici pourtant, à Noisy-le-Sec, à quelques kilomètres au nord de Paris, cette *« spécialité d'Amérique centrale à base de mousse d'avocat »* n'est pas une découverte. Derrière une voie ferrée, un fronton de temple grec, mélange de néon et de ciment, tient lieu de façade à l'usine Tassos, propriété de la famille Gkotzaridis.

Bien avant la mode « tex-mex », ce traiteur grec avait subodoré que le fruit de l'avocatier pouvait être un bon filon. En 1990, sous le nom d'*« avocat du palais » (sic),* Anastassios Gkotzaridis lance un premier guacamole dans les supermarchés français. *« Le produit fut un bide total,* se souvient-il. *Nous le vendions au rayon traiteur. Comme de la crème que l'on sert à la louche, on le puisait dans des pots de deux kilos. Seul problème, une fois ces pots ouverts, en moins de trois heures le produit noircissait au contact de l'air et il devenait invendable. »*

Cela ne l'empêche pas de rempiler quatre ans plus tard, en proposant cette fois un produit en libre service, dans des coupelles de 100 grammes. Il y rajoute par ailleurs 0,1 % d'acide ascorbique. *« Grâce à cela, le produit peut se garder 21 jours au frais, même s'il doit toujours être consommé dans les 48 heures qui suivent son ouverture. »*

Cette concession à un procédé 100 % naturel, Anastassios ne la regrette pas. Avec 60 tonnes de guacamole en 1996, il est sans doute le numéro un du marché, et lui au moins travaille avec des fruits frais. De nombreux fabricants industriels ou traiteurs de quartier ne s'embarrassent pas de telles contraintes et réalisent leur guacamole à partir de pulpe d'avocat congelé.

Depuis quelques mois, un importateur français propose même au rayon surgelé un guacamole tout prêt, qui arrive en droite ligne du Mexique, avec le privilège d'avoir été « *enrichi* » sur place de gomme de xanthane (E 145). Nos voisins anglais, qui ont baptisé l'avocat *« poire alligator » (alligator pear),* pouvaient-ils deviner que ce fruit à peau de saurien allait en fait attirer de véritables requins ?

Guillaume Crouzet

★ *Guacamole Tassos, 10 F environ les 100 g.*

BOUTEILLES

Côtes-du-rhône

CAIRANNE

■ *« Ce n'est point avec des idées que l'on fait du vin, mais avec du raisin », disait le magicien de Château Rayas, Jacques Reynaud, qui vient de disparaître.* C'est bien l'avis de Marcel Richaud, vigneron à Cairanne, au nord du Comtat, où la vigne emplit l'horizon, des Baronnies aux Dentelles de Montmirail, sur fond immobile – voire éternel – du Ventoux. Le terroir de *L'Ebrescade est la griffe de ce domaine de 50 hectares. Il produit un rouge* de garde issu de cépages grenache, syrah et mourvèdre. Petits rendements (25 hectolitres à l'hectare), cueillette soignée – *« On ne met en caisses que ce que l'on aurait plaisir à manger »* – et vinification classique, *sans bois neufs. Le millésime 1995 exprime fruits rouges et épices, sur des* tannins serrés et soyeux. Le vin truffier par excellence. Sur des coteaux au soleil levant, au sol caillouteux et grès argileux, Marcel Richaud a planté grenache blanc, clairette, roussane, marsanne et viognier. Taille courte, *grappes rafraîchies, puis doucement pressurées en parts égales, une dé*marche qui est déjà une signature. L'élevage – jamais de bois ! – n'excède pas trois mois. C'est la promesse, en avril, d'un vin expressif, charmeur, le compagnon idéal d'un velouté de topinambour truffé aux huîtres.

★ Cairanne rouge, *cuvée L'Ebrescade 1995 : 45 F. Cairanne blanc 1996 :* 35 F. Domaine Richaud, route de Rasteau, 84290 Cairanne. Tél. : 04-90-30-85-25, fax : 04-90-30-71-12.

J.Cl. R.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

A LA COURTILLE

■ *Après le coup d'arrêt à la rénovation urbaine, ce bistrot est vite apparu* comme le symbole d'un retour aux sources, et le rendez-vous branché des amateurs de vins de propriétaire. François Morel et Bernard Pontonnier ont été parmi les premiers, à Paris, à faire connaître les vins de Marchel Richaud, les cairannes *(lire ci-dessus). Le panorama parisien depuis la terrasse est à lui seul un decor d'exception. Le succès serait amplifié si l'accès* était plus aisé. Qu'importe, l'andouillette de Duval et l'effiloché de queue de boeuf accompagnent ici la dégustation et récompensent le voyage à Belleville. Menus : 70 et 100 F (déjeuner). A la carte, compter 200 F.

★ Paris, 1, rue des Envierges (20e). Tél. : 01-46-36-51-59. *Tous les jours.*

AU RICHARD-LENOIR

■ Le patron, M. Plenecassagne, natif de Huparlac, dans l'Aveyron, regne depuis trente ans sur un vénérable et modeste bistrot, non loin de l'ancienne Foire à la ferraille, sur la partie couverte du canal Saint-Martin. Ac*cueil charmant et provincial dans un cadre rétro avec panorama des* puechs et des monts, ceux d'Aubrac ou du Cantal. Tout cela mériterait un « prix », celui de l'inlassable souci du travail bien fait. D'une carte généreuse, retenons les plats du jour, la saucisse d'Auvergne aux lentilles, le *hachis Parmentier - salade. Les amateurs viennent pour les spécialités,* l'assiette rouergate, la truffade et l'aligot avec saucisse. La « tassée » du patron, un modeste cahors (51 F), fera l'affaire. Menu : 67 F. Compter 100 F à la carte.

★ Paris, 33, boulevard Richard-Lenoir (11e). Tél. : 01-47-00-11-60. Ferme le dimanche.

Brasserie

LE BASILIC

■ Le square Sainte-Clotilde est égayé par la terrasse de cette néo-brasserie, aussi fidèle à son modèle années 30 que l'église construite par Ballu en 1856 l'est aux canons de l'architecture gothique. Jeu de miroirs, espace largement agencé, accueil fort civil, tout cela serait presque parfait si la *cuisine était au diapason... Si la salade « du jour » aux coques et crevettes* ne sortait pas du frigo et était privée d'inutiles petites baies roses, si les pommes accompagnant le boudin poêlé n'étaient pas sucrées... En revanche, les grosses frites maison coupées au couteau, les lentilles et saucisse de Morteau méritent compliment, comme le chiroubles. Un petit ef*fort et le reste suivra. A la carte, compter 200 F.*

★ Paris, 2, rue Casimir-Périer (7e). Tél. : 01-44-18-94-64. Tous les jours, jusqu'à 23 heures.

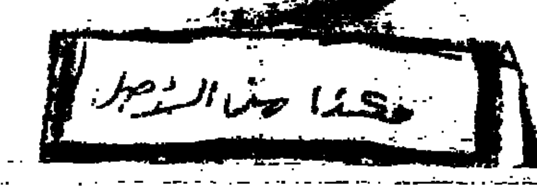
Gastronomie

CHÂTEAU DE ROCHEGUDE

■ La forteresse au charme un peu désuet, appréciée l'été pour son parc, *sa cuisine vive, pour l'accueil d'André Chabert, son directeur, tenait porte* close de mi-janvier à mi-mars. En pleine région truffière – hormis la Beaugravière à Mondragon –, aucune demeure de qualité n'accueillait les pelerins de Richerenches pour la messe de la truffe, ni les visiteurs de la foire à l'Alicoque de Nyons (le 2 février) ou du Salon de la truffe à Carpentras *(9 février). Cette année, le Château de Rochegude reste ouvert tout au* long de la saison et propose quelques formules attrayantes. En premier lieu, un menu « truffe » : trois plats, dont une papillote de truffes, pommes de terre et lard fumé (350 F, vins offerts). Puis un dîner entière*ment truffier (avec nuitée et petit déjeuner compris, 900 F par personne* en chambre double). Chaque week-end, visite-découverte du marché de Richerenches le samedi matin, suivie de la dégustation d'une omelette aux truffes, puis d'une séance de cavage chez un trufficulteur, d'un dîner à Rochegude, d'une dégustation, le lendemain, dans un domaine à Châ*teauneuf-du-Pape et d'un déjeuner au Château des Fines Roches (1 200 F,* hébergement et repas compris).

★ Rochegude (26790), tél. : 04-75-97-21-10. Fermé lundi et mardi midi.

Jean-Claude Ribaut



Prévisions pour le 22 JANVIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 22 JANVIER		FRANCE outre-mer		MILAN	N/2/5	DAKAR	N/19/23
Temps/Températures		CAYENNE	P/24/26	MOSCOU	C/-6/-3	KINSHASA	C/20/27
minima/maxima		FORT-DE-FR.	P/25/26	MUNICH	E/-4/2	LE CAIRE	N/6/17
		NOUMEA	P/26/27	NAPLES	E/7/12	MARRAKECH	E/7/13
FRANCE		PAPEETE	P/27/28	OSLO	C/-6/-5	NAIROBI	E/16/27
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	E/25/26	PALMA DE M.	P/13/16	PRETORIA	P/18/24
AJACCIO	N/8/18	ST-DENIS-REU.	C/25/27	PRAGUE	C/-5/-3	RABAT	E/7/13
BIARRITZ	P/9/14			ROME	N/9/14	TUNIS	E/11/15
BORDEAUX	N/8/14	EUROPE		SEVILLE	N/2/11		
BOURGES	P/7/10	AMSTERDAM	N/1/5	SOFIA	N/-4/-1	ASIE-OCEANIE	
BREST	P/6/10	ATHENES	N/7/12	ST-PETERS.	C/-2/-1	BANGKOK	E/21/28
CAEN	P/6/9	BARCELONE	P/10/11	STOCKHOLM	C/-2/1	BOMBAY	E/14/24
CHERBOURG	P/6/9	BELFAST	N/1/2	TENERIFE	N/16/17	DJAKARTA	P/26/27
CLERMONT-F	P/8/9	BELGRADE	N/-4/0	VARSOVIE	C/-6/-3	DUBAI	P/12/18
DIJON	P/4/7	BERLIN	C/-4/-2	VENISE	N/3/5	HANOI	P/18/22
GRENOBLE	P/4/8	BERNE	C/-1/3	VIENNE	N/-5/-3	HONGKONG	N/16/21
LILLE	P/4/8	BRUXELLES	P/-1/7			JERUSALEM	P/10/14
LIMOGES	N/8/11	BUCAREST	C/-4/-2	AMERIQUE		NEW DELHI	E/2/14
LYON	P/4/8	BUDAPEST	N/-8/-3	BRASILIA	P/20/23	PEKIN	N/-15/-7
MARSEILLE	P/10/16	COPENHAGUE	C/-3/0	BUENOS AIRES	E/21/29	SEOUL	E/-13/-6
NANCY	P/2/10	DUBLIN	N/1/2	CARACAS	E/22/26	SINGAPOUR	E/24/28
NANTES	N/7/11	FRANCFORT	N/-3/0	CHICAGO	P/0/6	SYDNEY	E/18/27
NICE	P/8/15	GENEVE	P/1/3	LIMA	C/13/19	TOKYO	E/-4/2
PARIS	P/6/11	HELSINKI	N/0/1	LOS ANGELES	P/10/12		
PAU	P/8/13	ISTANBUL	C/3/4	MEXICO	E/8/18		
PERPIGNAN	P/10/14	KIEV	C/-4/-2	MONTREAL	*/-12/2		
RENNES	P/7/9	LISBONNE	N/5/12	SAN FRANC.	P/8/12		
ST-ETIENNE	P/7/9	LIVERPOOL	C/2/6	SANTIAGO	E/7/22		
STRASBOURG	C/3/9	LONDRES	P/2/7				
TOULOUSE	P/8/13	LUXEMBOURG	C/-2/4	AFRIQUE			
TOURS	P/7/11	MADRID	N/2/6	ALGER	C/10/14		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Pluie et vent sur le Sud

UNE DÉPRESSION centrée au large du Maroc dirige sur la France des remontées d'air chaud et humide par la Méditerranée. Le champ de pression baissera aujourd'hui sur le nord du pays, favorisant les remontées pluvieuses par le sud, qui n'épargneront que peu de régions.

■ **Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Le ciel sera gris le matin, avec des pluies faibles, puis l'après midi de timides éclaircies reviendront par le sud des régions. Il fera doux l'après-midi.

■ **Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Le temps restera couvert et faiblement pluvieux une partie de la journée. Le vent de sud sera sensible l'après-midi. Le thermomètre marquera de 9 à 12 degrés au meilleur moment de la journée.

■ **Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Sur l'Alsace et la Franche-Comté, les nuages resteront abondants. Ailleurs, il pleuvra par intermittence. Le vent de sud soufflera assez fort sur la Bourgogne. Les températures maximales avoisineront de 6 à 10 degrés.

■ **Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Sur Poitou-Charentes, les pluies du matin laisseront place à des éclaircies l'après-midi. En Aquitaine et sur Midi-Pyrénées, les pluies dureront une bonne partie de la journée. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 2 000 mètres. Le vent d'autan soufflera à 70 km/h en rafales. Il fera doux, avec de 11 à 14 degrés l'après-midi.

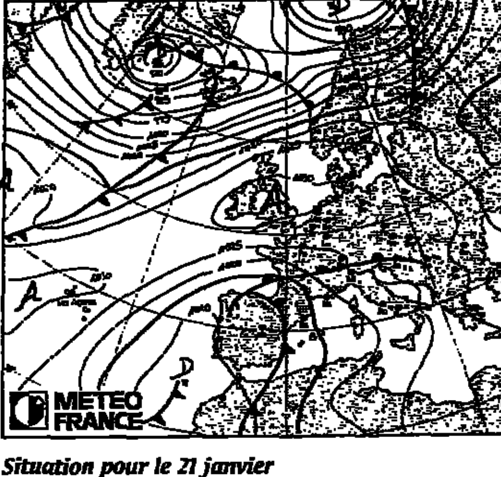
■ **Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Le temps restera maussade sur l'ensemble des régions, avec de la pluie. Les précipitations seront plus soutenues sur les versants sud du relief et seront faibles sur les Alpes du Nord. Le vent de sud soufflera fort en altitude sur le Massif Central. Les températures seront cependant assez clémentes pour la saison.

■ **Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Les pluies seront assez fortes sur le Languedoc-Roussillon, avec le vent d'autan assez fort. Ailleurs, les nuages seront nombreux, et il y aura quelques ondées. Le vent d'est soufflera à 70 km/h en rafales près du littoral varois. Les températures seront douces.

LE CARNET DU VOYAGEUR

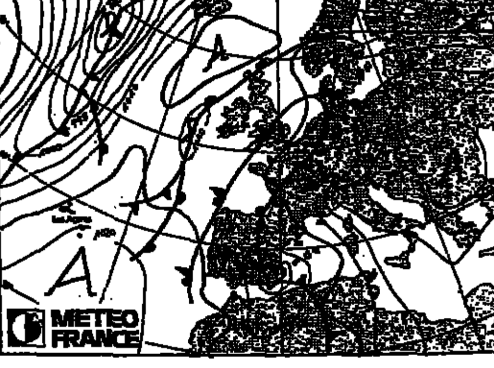
■ **LIBAN.** Le trafic de l'aéroport de Beyrouth pourrait être perturbé mardi 21 janvier à la suite de la grève déclenchée par l'ensemble du personnel de la compagnie libanaise Middle East Airlines (MEA), dont tous les vols sont suspendus pour vingt-quatre heures. Ce mouvement pourrait entraîner des perturbations pour les compagnies étrangères. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** L'aéroport international de Milan-Linate, dont les voies d'accès étaient bloquées depuis le 16 janvier par les tracteurs des producteurs de lait mécontents (*Le Monde* du 21 janvier), a été dégagé lundi 20 janvier. Les manifestants, qui refusent de payer les amendes qui leur ont été infligées pour dépassement des quotas européens, ont levé les barrages mais laissé leurs véhicules sur place. De plus, les cheminots italiens ont mis fin à la « grève de la vitesse » qu'ils observaient à la suite de plusieurs accidents mortels survenus récemment sur des trains du type *« pendolino »* (« pendulaire »). L'hypothèse d'une allure excessive avait été évoquée.



Situation pour le 21 janvier





Situation pour le 23 janvier

PRATIQUE

Des avocats de bon conseil

L'homme de loi ne paraît cher qu'avant le procès. La première approche ne coûte rien. Comment le choisir, comment le rencontrer ?

LA FRANCE n'est pas encore un de ces pays où le grand chic consiste à appeler successivement son psychiatre et son avocat en parlant très fort dans un téléphone portable à la terrasse d'un restaurant. Si, dans quelques cas, le fait de placer habilement le nom de son « psy » dans une conversation peut se concevoir, la discrétion est quasi totale concernant le juriste. Parler de « son » homme de loi peut laisser supposer que l'on a quelques ennuis chroniques avec la justice, ce qui fait toujours mauvaise impression.

Même si la vague des « affaires » a conduit bon nombre de chefs d'entreprise à se rapprocher d'un conseiller juridique afin de vérifier si la tenue de leur comptabilité ne leur faisait pas courir le risque d'une mise en examen, le phénomène ne touche que quelques hautes sphères. Pour le commun des mortels, l'avocat reste un ultime recours, seulement si l'impensable survient. Pourtant, qui n'a pas un jour eu envie de demander conseil ? Un gros achat immobilier, un vice de construction, un conflit de voisinage ou un litige avec un garagiste auraient peut-être justifié un avis éclairé. Mais un obstacle a surgi : l'avocat n'a pas de prix. La profession est ainsi organisée que l'on ne sait pas « combien ça coûte ».

Quelques barreaux de France avaient bien tenté, il y a une dizaine d'années, de publier une sorte de tarif, mais l'initiative fut sévèrement réprimée par le Conseil de la concurrence qui avait vu là une manière d'incitation à un prix conseillé assimilable à une entente illicite. En outre, l'évaluation des honoraires est bien difficile, car aucun dossier n'est comparable à un autre.

« AU TEMPS PASSÉ »

Pour une simple consultation, quelques rares avocats admettent prendre de 200 à 500 francs, mais la plupart expliquent que le premier rendez-vous est gratuit et que c'est seulement après avoir examiné l'affaire que l'on parle d'argent.

Cela peut se traduire par une facturation « au temps passé », ou au forfait, ou encore selon une convention prévoyant un pourcentage des sommes que l'avocat fera gagner – ou économiser – à son client. Les honoraires seront donc fonction de l'importance de l'affaire, mais aussi du degré de réputation de l'avocat choisi, et cette composante non négligeable est difficilement chiffrable.

En fait, la première approche ne coûte rien. Tous les barreaux de France ont mis en place un système de consultations gratuites avec des permanences dans les palais de justice et dans les mairies. Au barreau de Paris, il existe même une consultation par téléphone, chaque soir de 19 heures à 23 h 30 au 01-43-29-33-00. Ensuite, quand le justiciable aura une vue plus précise de la procédure qu'il envisage de mener, il lui faudra choisir un avocat avec le plus grand soin, car la qualité des relations entre le client et le défenseur est un facteur extrêmement important. Ce choix, difficile, repose généralement sur les conseils recueillis auprès d'amis ou de relations professionnelles.

Les barreaux, eux, ne peuvent donner que la liste des avocats où figurent néanmoins les spécialités dans lesquelles ils exercent le plus souvent leur art (droit de la famille, droit des étrangers, de la consommation, etc.). Si les ressources du client sont modestes, il peut demander l'aide juridictionnelle. Au 1er janvier 1996, le plafond de ressources mensuelles était de 4 758 F pour l'aide totale et de 7 137 F pour l'aide partielle, ces montants étant majorés de 541 F par personne à charge.

En marge de ces dispositions officielles, certaines compagnies d'assurances proposent des contrats d'assistance juridique. Leur efficacité étant difficile à apprécier, la plus grande prudence s'impose. Comme tout contrat d'assurances, ils comportent une foule d'exclusions de garanties et des clauses en petits caractères, qui, à elles seules, justifieraient le recours à... un avocat.

Maurice Peyrot

■ **Info-arnaques au téléphone.** *Ceux qui sont victimes d'escroqueries (fausses offres d'emploi, démarchage à domicile, produits-miracles, gagnants de concours imaginaires) pourront désormais trouver écoute attentive et aide auprès des agents des services de la répression des fraudes, en téléphonant à « Infos-arnaques », au 01-44-97-26-26. Ce service, mis à la disposition du public par le ministère de la consommation, est accessible du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures.*

■ **Jeunes : deux Salons d'orientation.** *Du 21 au 26 janvier, à Paris, la grande Halle de La Villette accueille « L'aventure des métiers » : collégiens et lycéens peuvent y rencontrer des professionnels et éventuellement passer une journée en entreprise dans le cadre de l'opération « Un jeune, un jour, un métier ». Entrée : 25 F pour les moins de 18 ans. Les 24 et 25 janvier, le Salon de l'Association pour le développement des relations école-professions (Adrep) aura lieu dans les locaux du collège Stanislas, 28, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris. 450 stands seront accessibles aux lycéens de seconde, première et terminale. Ils pourront également consulter des conseillers d'orientation et assister à des conférences. Entrée : 30 F.*

■ **Un guide de l'héritage.** *Le mensuel de défense des consommateurs Que choisir? publie quatre fois par an un guide pratique qui fait le point sur un problème courant (la copropriété, la retraite, etc.). L'héritage, ou comment organiser sa succession, est le thème du volume paru en décembre 1996 (30 F. Par courrier : B 400, 60732 Sainte-Geneviève Cedex. Par Minitel : 3615 Que choisir). On y trouve la mise à jour des règles concernant la transmission des biens, les différentes procédures de donation, les précautions à prendre pour protéger conjoint ou concubin, ainsi que quelques conseils pour éviter les conflits entre héritiers.*

HAUTE COUTURE ÉTÉ 97

Le souffle de John Galliano chez Dior

Pour les cinquante ans du new-look, le jeune créateur offre une collection inspirée à la grande maison parisienne

EMBOUTEILLAGE de visons, accumulation de chaises médaillons, torchères néo-Louis-XVI en appliques et kilomètres de doupion gris Trianon : au Grand Hôtel, la maison Dior s'est offert le 20 janvier l'atmosphère des grandes premières du temps de « Monsieur », poussant le jeu jusqu'à mettre en scène des figurants, pour accueillir John Galliano et ses muses.

Cinquante modèles pour les cinquante ans du new-look, dans l'ivresse d'une collection qui chatouille l'Histoire, et retrouve le « *refuge du merveilleux* » dont parlait Christian Dior. Il y a la main, il y a l'esprit, et loin, très loin du chic tapissier de Gianfranco Ferré, John Galliano souffle ce gâteau d'anniversaire avec la fantaisie d'un joueur. Tissu prince-de-galles allégé, organza aérien, crêpe peau d'ange, les étoffes recréent l'illusion d'un magasin de frivolités fin de siècle, où l'on vient choisir un caractère, une humeur pour un soir.

Masaï à faux cul, kimono pied-de-poule, tout se télescope, les siècles, les sexes et les lieux, les pastels de boudoir et les petits cris des couleurs perroquet, les fumeuses d'opium en *tea-gown* de satin rouge laque, et les grandes courtisanes apparues dans un frou-frou de tulle de soie champagne. John Galliano semble griffonner à la diable ses robes dans l'espace, si légères que rien ne pèse sur elles, ni les picotages des ateliers ni l'Histoire, qu'il chahute d'une plume. « *Il a saisi ce côté léger, pimpant de Dior* », reconnaît Azzedine Alaïa. « *Il sait diriger des volumes. Sans cela, la couture, c'est le Châtelet, c'est du théâtre...* »

TROIS EN UNE

John Galliano ne présente pas une collection, mais trois en une, tailleurs, chimères de soie panthère et robes du soir, assez intelligemment réparties pour séduire la presse et les clientes, qui retrouvent aussi chez Dior la ligne Galliano, tailleurs prince-de-galles à petite carrure, épaules pagode, larges pantalons à pinces, ou bout de jupe et longues jambes finement lacées par Manolo Blahnik.

Les robes dites de petit dîner appellent le champagne : crêpe de soie peint à la main panthère, incrustations de dentelle lilas Mitza, au doux prénom de cette égérie de Christian Dior, dont on disait qu'elle avait la plus belle cassette de bijoux de Paris.

Mais l'intense émotion naît de ces robes de grand soir, taquinant l'ombre des Liane de Pougy et des Cléo de Mérode, dont les reins se laissent caresser de soie, de taffetas peint de fleurs tropicales pour un aller-retour entre l'Europe et l'Afrique, où Boldini échangerait avec une tribu africaine, des portraits d'élégantes contre des parures tribales. Surprise de ces corsets entièrement perlés à effet panthère, images superposées sur le papier calque de l'imaginaire, interprétées avec brio par les mannequins, dont les jupons frôlent le public comme des parfums.

On les sent inspirées, heureuses, en état de grâce, telles Suzanne ou Chrystèle parlant de son corset : « *Le corps se pose. On serre. Il se pose à nouveau. Il faut que l'air ait le temps de circuler. Plus on le porte, plus il se fond au corps. C'est comme de la plongée sous-marine. On entre peu à peu dans l'Histoire. Nos muscles luttent. Et puis, on se sent éblouissante, belle, de toutes les époques. C'est une sensation troublante.* »

Laurence Benaïm

Le défilé des petites mains

PENDANT que les mannequins de Christian Dior défilaient, lundi 20 janvier, dans les salons du Grand Hôtel, sur le trottoir, quelques petites mains, rassemblées par la CGT, distribuaient des tracts aux invités de Bernard Arnault et de John Galliano. A l'heure où l'on ne parle, devant les projecteurs, que du renouveau de la haute couture française, elles décrivent, en coulisse, tous les symptômes du déclin.

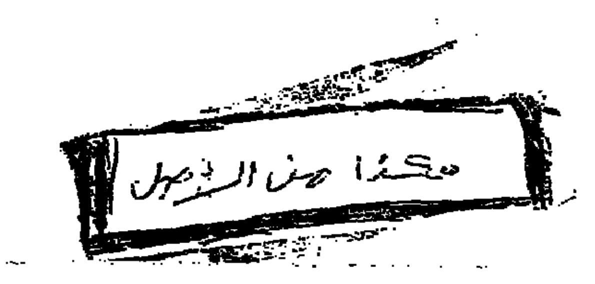
Plusieurs maisons de couture ont jeté l'éponge ces dernières années, dont Cardin, Carven, Lanvin, Guy Laroche. L'effectif des couturières a chuté depuis 1990 de 928 à 684, dont 632 premières mains, ces ouvrières hautement qualifiées, pour seulement 7 secondes mains et 34 apprenties. « *La moyenne d'âge des premières mains est de 50 ans, la relève n'est plus assurée* », souligne Brigitte Mémery, déléguée CGT chez Nina Ricci.

La CGT milite pour relever de 20 à 50 ouvrières à temps plein le seuil minimum obligatoire pour obtenir le label de maison de haute couture. « *Il faudrait déjà que tout le monde respecte le seuil de vingt. Hanae Mori n'a que cinq ouvrières en France, les autres sont au Japon la plupart de l'année* », affirme Brigitte Mémery. Si elles se félicitent de l'arrivée de nouveaux créateurs, les couturières s'inquiètent des conditions dérogatoires dont ils bénéficient.

D'accord avec les anciens Scherrer ou Torrente pour dénoncer la « *dérive show-bizz* », elles trouvent que « *la haute couture est de plus en plus spectaculaire, mais de moins en moins portable* ». Une première main de Givenchy assure « *avec John Galliano* (aujourd'hui passé chez Dior), *pendant deux ans, on n'avait presque plus de clientes. Il les a fait fuir !* »

Avec en tout et pour tout 2 000 clientes dans le monde, la haute couture ne peut être rentable, concèdent-elles. Faut-il pour autant la réduire au rôle de laboratoire ou de vitrine ? « *Il faut quand même qu'il y ait quelques modèles portables. Si on continue comme ça, nous n'aurons plus de travail à l'année* », s'inquiète une première main de chez Emmanuel Ungaro.

Pascal Galinier



LE CARNET DU VOYAGEUR

INDUSTRIE MUSICALE Le Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale) a ouvert ses portes à Cannes, dimanche 19 janvier. Pendant une semaine, les éditeurs de disques s'y retrouvent pour faire des affaires et échanger leurs points de vue. ● AU COURS d'une conférence de presse, le SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) devait, le 21 janvier, rendre publics les chiffres annuels du marché du disque en France. Si, en 1995, les ventes avaient progressé de 9,6 % en unités vendues et de 4,2 % *en chiffre d'affaires, l'accroissement* de 5,5 % du nombre de CD achetés s'accompagne pour 1996, d'une chute de 0,14 % en valeur. ● PRÉSIDENT-directeur général de PolyGram Musique, Pascal Nègre *souligne, dans un* entretien au *Monde*, que le marché entre dans une période de croissance zéro et insiste sur la nécessité de baisser le taux de TVA.

La bonne santé du CD ne compense pas le déclin des autres supports

Les professionnels du disque, réunis à Cannes depuis le 19 janvier pour le Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale), s'interrogent sur la crise paradoxale de leur industrie : les ventes augmentent, les chiffres d'affaires s'érodent

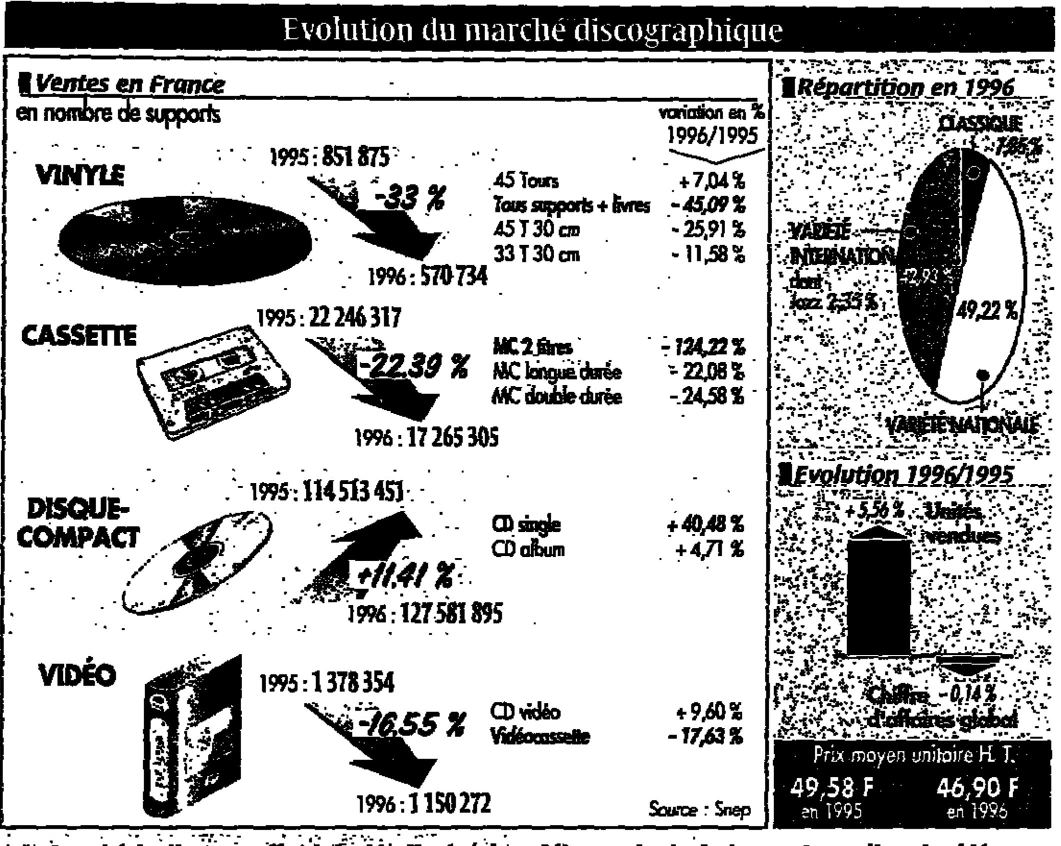
SI CRISE du disque il y a, il faut en définir la nature. Peut-elle se lire dans la désaffection du public pour la musique enregistrée ? Pour les supports que l'on met à sa disposition ? Peut-elle s'expliquer par le manque de lieux de vente ? Par un prix de vente trop *élevé ? Les professionnels*, réunis à Cannes depuis le 19 janvier dans le cadre du Midem (Marché international du *disque et de* l'édition musicale), craignent toutes ces raisons à la fois, mais se focalisent sur les deux dernières. En choeur, ils regrettent la disparition des disquaires, un taux de TVA *discriminatoire* qui entraîne un prix de vente trop élevé et la méfiance des chaînes de télévision envers les émissions de variétés.

Cette crise est paradoxale. Si le chiffre d'affaires global de la profession a chuté de 0,14 %, il s'est, en effet, vendu 5,5 % de phonogrammes de plus en 1996 qu'en 1995. Cette hausse du nombre d'exemplaires vendus, *tous genres musicaux* confondus, s'explique par une progression spectaculaire du CD single (qui a remplacé le 45-tours), dont les ventes ont progressé de 40,48 %, *et par celle du CD longue durée qui* fait 4,71 % de plus qu'en 1995. Les deux supports progressent donc de 11,41 % en exemplaires vendus et progressent de 3,65 % en facturation.

Pendant ce temps, le microsillon continue sa lente descente vers l'obsolescence : avec 570 000 unités vendues, il chute de 33 % par rapport à 1995. La cassette audio continue elle aussi sa dégringolade avec 22,39 % de ventes en moins... mais avec un nombre d'unités autrement significatif. Ce support, *né en* 1963, se vend encore à 17 millions d'exemplaires. Les vidéos musicales chutent de 16,55 % en unités, de près de 19 % en chiffre d'affaires. Si l'on additionne tous les albums longue durée vendus (CD et cassettes) on constate une baisse de 0,5 % en volume et de 2,50 % en valeur. *Le public ne se désintéresse* pas du CD, mais certainement des cassettes audio et vidéo et du microsillon.

La crise du disque peut donc se *résoudre à ceci : on vend plus pour* un prix moyen hors taxes (et donc un prix de vente public) moins élevé, davantage dans les réseaux de grande distribution que chez les disquaires traditionnels. La marge bénéficiaire des éditeurs se réduit donc dangereusement. D'autant que les producteurs fixent leurs prix de gros non en fonction des frais induits par la production et la commercialisation d'un disque, mais en se livrant à une péréquation qui unifie le prix de vente d'un album de Francis Cabrel, d'un récital de harpe et celui d'une symphonie avec solistes, choeurs et orchestre, voire celui d'une nouveauté et celui d'une réédition. Pourtant rien ne prouve que le disque le moins coûteux à produire compensera par ses ventes les pertes occasionnées par les autres. C'est le casse-tête quotidien des producteurs.

Il existe d'ailleurs un seuil psychologique qui semble difficile à franchir. *Du coup, les disques ne se* vendent pas treize à la douzaine, mais parfois dix au prix de quatre et bien souvent deux au prix d'un. En réalisant des opérations « coups de poing *sur les prix* », en pratiquant une tarification beaucoup plus compliquée qu'au temps du microsillon, les grandes compagnies ont réussi à faire passer dans le public l'idée que le disque était trop cher... puisqu'il pouvait l'être moins quand elles le décidaient. Les majors ont *préféré vendre du prix plutôt que* des artistes. Pour ce faire, elles ont accumulé compilations et rééditions à prix réduit dans le temps même *où elles les soldaient avec le fonds* de catalogue.



Le marché du disque souffre de la désaffection du public pour le vinyle, la cassette audio et la vidéocassette. Le disque-compact voit une nette progression des ses ventes qui ne peut compenser à elle seule la chute globale du chiffre d'affaires des éditeurs phonographiques.

Malgré un taux de TVA à 20,6 %, le disque reste le moyen le plus démocratique d'accéder à la musique... *après la radio et la télévision* : il est moins coûteux d'acheter un CD que d'aller écouter un artiste en public. C'est l'un des produits *culturels dont le prix aura augmenté* le moins rapidement au cours des trente années écoulées. A moins de considérer que tout est trop cher, le disque ne l'est pas. Trop tard, le *consommateur a pris l'habitude* de le payer moins cher, comme il a pris l'habitude de s'habiller pendant les soldes. Ce phénomène n'est pas seulement français : aux Etats-Unis la *guerre des prix a entraîné une* chute des marges bénéficiaires telle qu'elle compromet aujourd'hui les investissements artistiques à long terme.

L'industrie du disque s'est à chaque fois sortie de l'impasse grâce aux nouvelles technologies. Le microsillon au début des années 50, *puis la stéréophonie au début* des années 60 lui donnèrent un coup de fouet. Le disque compact à lecture laser la sauva d'un très mauvais pas, en 1982-1983. Près de quinze ans après la sortie du CD, l'échec de la cassette audio-numérique (DCC) promue par Philips est patent : il s'en est vendu 2 500 en 1996. Et les partisans du mini-disc de Sony ne peuvent crier victoire. Il progresse de 23,78 %, mais que représentent sur le marché 6 000 de *ces petits boîtiers extérieurement* identiques à une disquette d'ordinateur ?

Le public ne tient plus le disque *compact pour un produit à haute* valeur technologique ajoutée, mais pour le moyen le plus pratique d'écouter de la musique. Le classique avait été un moteur pour le marché du disque en 1983 et en 1984. Il connaît aujourd'hui de grandes difficultés. Il s'est vendu 5,2 % de CD classiques de plus en 1996 *qu'en 1995, mais le prix moyen* de vente de l'unité accuse une chute cumulée de plus de 10 % depuis 1993. Inusable à défaut d'être indestructible et « immortel », le CD unifie *tout* et il *reste à prouver que* les ingénieurs du son enregistrent mieux qu'il y a vingt ans. Les mélomanes continueront-ils d'acheter des œuvres qu'ils ont déjà dans leur *discothèque ? Les plus mordus* d'entre eux, capables de s'emballer pour des ouvrages rares, ne peuvent peser bien lourd. Le second paradoxe de la crise du disque tient dans le fait qu'elle ne touche pas l'essence même de son activité : jamais on n'a proposé à l'achat autant de titres, de styles, de formes *musicales qu'aujourd'hui*. Des chants pygmées au groupe de rock débutant.

Al. Lo.

Pascal Nègre, président-directeur général de PolyGram Musique

« Le marché entre dans une phase de croissance zéro »

« Ce chiffre d'affaires en baisse de 0,14 % vous fait-il peur ? »

– *Le marché entre dans une phase de* croissance zéro. Ce n'est pas vraiment une surprise. Certes, après des années de forte croissance, cela fait peur à certains. Il ne faut pas paniquer, mais il faudra mieux travailler, être inventif, présent dans toutes les niches.

– Quels ont été les effets des quotas de chansons francophones imposées aux radios ?

– Bénéfiques ! Un disque vendu sur deux est chanté en français. Les radios avaient commencé par hurler qu'elles allaient perdre leurs auditeurs si on les contraignait *à diffuser 40 % de chanteurs francophones*. Cela ne s'est pas produit, et la variété nationale a retrouvé sa place. Florent Pagny, par exemple, a vendu 1 200 000 albums.

– Il a une telle voix que cela paraît logique. Mais ne craignez-vous pas une désaffection des jeunes au profit d'autres moyens de diffusion de la musique ?

– Les consoles de jeux n'ont pas tué le disque. Le multimédia ne le tuera pas davantage. *Le* développement des nouvelles technologies peut au contraire diversifier nos sources de rétribution.

– Promise par tous les candidats à l'élection présidentielle, la baisse de TVA bute *aujourd'hui sur une décision qui ne peut* être prise qu'à Bruxelles.

– Certains pays nordiques ne sont pas favorables à l'alignement de la TVA du disque sur celle du livre. Nous allons donc devoir *faire du lobbying pour nous faire entendre*.

– N'est-ce pas parce que votre profession a mauvaise réputation que l'on a jamais considéré le disque comme un produit culturel ? D'ailleurs, on parle d'industrie du disque, pas d'industrie du livre...

– *On se figure toujours que le producteur* de disques est quelqu'un qui cherche à lancer un artiste pour faire le maximum d'argent en un minimum de temps. Développer un artiste demande beaucoup d'investissements et ne se peut se *faire que* dans un esprit de totale confiance entre artistes et production. Les producteurs sont des jeunes passionnés par la musique, qui ne vivent *que pour cela. On est très loin de l'amateur* de cigares et de jolies femmes.

– Les "majors" sont beaucoup critiquées.

– Ceux qui les critiquent oublient au passage que l'argent que nous font gagner les *artistes internationaux est réinvesti dans* une production locale rentabilisable sur un marché plus restreint. Une attitude sensiblement différente de celle des grands studios hollywoodiens qui visent à éliminer les cinématographies locales. Nous sommes critiqués, *mais nous n'avons pas besoin d'une* structure comparable au Centre national du cinéma pour nous venir en aide.

– En revanche, vous avez besoin d'un sérieux coup de main des autorités pour lutter contre la piraterie !

– Le gouvernement français et les autorités de Bruxelles ne luttent pas assez contre ce phénomène. Chaque fois qu'un disque *officiel se vend, un disque pirate est vendu*. En liant son aide économique à l'éradication de la piraterie, le gouvernement américain a été très ferme avec la Chine. Heureusement que la police et la justice françaises nous aident ! »

Propos recueillis par Alain Lompech

Les silences introspectifs et dérangeants du compositeur Gérard Pesson

OMBRES NOUS-MÊMES, pièce musicale d'après L'ADDITION À LA LETTRE de Denis Diderot. Gérard Pesson (musique), Georges Peltier (texte), Agnès Laurent (mise en scène), Dominique My (préparation musicale). Avec Corinne Darmon (la Jeune Fille), Wilfred Benaïche (l'Homme), Matthieu Busson (l'Eclairagiste), Denis Chevrier et François Lazarevic (les Flûtistes), Pierre-Olivier Queyras (le Violoniste), Véronique Marin (la Violoncelliste). Dans le cadre d'Opéra en Ile-de-France, Théâtre Jean-Vilar, Vitry-sur-Seine, le 19 janvier. Prochaines représentations : les 28 février et 1er mars à la Manufacture de Colmar.

Les dimanches « durassiens », lents, tristes et sans objet, conviennent on ne peut mieux à l'univers de Gérard Pesson. Non que Vitry-sur-Seine soit le lieu idéal où l'on court écouter de la musique, mais ce théâtre, au bord d'un boulevard, entouré d'immeubles laids, par cet après-midi dominical gris et humide, incite au retrait. Aussi se trouve-t-on dans les meilleures dispositions pour en*tendre les subtilités d'une musique* unique parce que poussée au bout d'une manière très ouvragée, cultivée, perverse presque.

Ombres nous-mêmes est une « pièce musicale », ni opéra ni théâtre musical. Il y a même davantage de parole que de musique, une parole parfois envahissante quand elle est signée Georges Peltier, magnifique et essentielle quand c'est *L'Addition à la lettre*, de Diderot, qui est dite. C'est d'ailleurs sous l'égide d'une magnifique phrase, extraite de ce texte essentiel sur la musique, que se place ce discours : *« C'est surtout dans le silence de la nuit que la musique est expressive et délicieuse. »*

SÈCHE LUCIDITÉ

D'emblée, l'univers d'*Ombre nous-mêmes* s'impose dans sa singularité : dans le noir complet, on entend deux flûtes à bec folâtrer en *coulisse*, à la manière de quelque *Rossignol amoureux* d'un François Couperin contemporain. Puis la lumière révèle un podium de bois latté, *percé de niches* où les personnages, musiciens et acteurs, versent du riz, des feuilles mortes, de la limaille de fer, des fruits secs. *Un musicien* gratte délicatement des morceaux de brique rouge de la pointe d'un rateau ; sous la main, les feuilles mortes crissent, le riz sec fait un bruit doux de cymbales *frottées. Le violoniste* y mêle quelques pizzicatos discrets, l'archet court le long du bois, laissant entendre le bruit lisse du crin. La palette sonore d'*Ombres nous-mêmes*, semblable aux senteurs essentielles d'un orgue à parfum, est en place. Les oreilles gourmandes, sensuelles, vont se suffire de cet *arte povera* musical, mais d'une pauvreté choisie, voulue, celle que prisait le compositeur japonais Toru Takemitsu à la fin de sa vie, qui n'aimait rien tant que le bruit du vent dans les bambous... Les autres oreilles, *déçues par cette apparente fadeur* sonore, partiront, provoquant, par contraste avec l'art effleuré de Pesson, des cataclysmes sonores (*bruits de porte, de praticables,* d'excuses chuchotées, etc.). On est distrait, et, l'espace d'un instant, on se prend à penser au bon mot de Bernard Gavoty : *« On joue un quatuor de Webern, une porte grince, le quatuor devient quintette. »*

Les délicatesses de Diderot

« Le son de la voix avait pour elle la même séduction et la même répugnance que la physionomie pour celui qui voit. Un de ses parents (...) avait eu avec sa famille un mauvais procédé auquel elle ne s'attendait pas, et elle disait avec surprise : "Qui l'aurait cru d'une voix aussi douce ?" Quand elle entendait chanter, elle distinguait des voix brunes et des voix blondes. Quand on lui parlait, elle jugeait la taille par la direction du son qui la frappait de haut en bas si la personne était grande et de bas en haut si la personne était petite. Elle ne se souciait pas de voir, et un jour que je lui demandais la raison : "C'est, me répondit-elle, que je n'aurais que mes yeux, au lieu que je jouis des yeux de tous ; c'est que, par cette privation, je deviens un objet continuel d'intérêt et de commisération ; à tout moment, on m'oblige, et à tout moment je suis reconnaissante ; hélas, si je voyais, bientôt on ne s'occuperait plus de moi. »

(Extrait de *L'Addition à la Lettre* de Denis Diderot.)

La musique de Pesson ne souffre pas le moindre incident. Une parole de machiniste en coulisse est une catastrophe (et ce d'autant que *l'un des personnages, éclairagiste,* monologue à propos de lumière pendant la quasi-totalité de la pièce) ; le crissement d'une cheve*lure laquée chez votre voisine* semble incongrue et énorme. Pesson fait tout sauf de l'art de consommation, rejoignant la sèche *lucidité de Jules Renard dans son* journal : *« Il ne faut pas confondre public et peuple. »* Car Pesson écrit une musique « réservée », au sens *où les Italiens du début du* XVIIe siècle le préconisaient, qui ne suppose aucun décalage intellectuel et sensitif entre ceux qui la font et ceux *qui l'écoutent*, une musique qui sollicite, sans pitié mais avec tous les charmes du minuscule poussé au paroxysme, cette part ombrée de la sensation, de la rêverie. Ambitieux projet qu'on aurait tort de croire élitiste. C'est plutôt le rempart fragile d'où nous appelle une voix isolée, proposant *« dans le silence, ou dans ses interstices, dans un affinement inouï de l'écoute, le projet d'un théâtre du tâtonnement pour la vérité (...). Quel compositeur n'aurait rêvé d'avoir pour seule auditrice, qui en vaut cent inattentives, la Mélanie de Salignac, dont Diderot dans sa narration subtile brosse le portrait pour faire comprendre, par énigmes lumineuses, que la connaissance est affaire d'entendement ? »* (Pesson).

Parfois il pousse son langage jusqu'au bout de lui-même, *s'autoparodiant* presque. Ainsi, lorsque les participants (trois acteurs et quatre musiciens : violon, violoncelle et *deux flûtes à bec) se mettent à* table et déclenchent une machinerie sonore à base de bruits de fourchettes, d'assiettes et de verres, on pense à l'univers de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, où les objets trouvés les plus ordinaires sont vecteurs de poésie. Le danger d'une *telle* scène est de laisser accroire que l'univers de Pesson est parodique, ironique. L'humour qui est le sien a transpercé soudainement et violemment le tamis subtil d'un univers feutré...

On souhaiterait quelques coupes dans le texte de Peltier, des acteurs mieux choisis et un vrai « salon de musique » pour que cette magnifique création puisse aller aussi loin que son projet l'exige.

Renaud Machart



Un téléfilm américain sur l'avortement crée l'événement lors du 10e FIPA à Biarritz

L'édition a été dominée par des documentaires nourris par les archives des anciens pays de l'Est

Le 10e Festival international de programmes audiovisuels (FIPA) s'est tenu à Biarritz, du 14 au 19 janvier. On a pu y voir 178 films ou émissions de télévision, venus de 30 pays. Ceux-ci ne sont pas présentés par leurs diffuseurs ou producteurs, mais sélectionnés sur des critères de qualité, avec la volonté de présenter des œuvres « d'auteurs », dans tous les genres de la création audiovisuelle

BIARRITZ
de notre envoyée spéciale

Chaque année, le FIPA impose un constat : les bons films de télévision existent, et dans tous les genres : fiction, programme court ou musical, documentaire ou reportage... Cette dixième édition, dédiée au fondateur de la manifestation, Michel Mitrani, disparu le 10 novembre 1996, a été dominée par un nombre impressionnant de documentaires réécrivant l'histoire récente à l'éclairage nouveau des archives des pays de l'Est. Des films de facture classique, combinant les témoignages de survivants et les images enfin accessibles. Si l'histoire fait recette, il n'en va pas de même avec le « social », étonnamment absent du festival quand l'époque en est pleine. Rien ou bien peu sur le chômage, les SDF, l'avenir des jeunes, la banlieue. Pourquoi ? Parce qu'en France, souligne Pierre-Henri Deleau, on établit d'abord les grilles des chaînes, et on s'occupe ensuite de produire de quoi remplir les « cases ». Il y a là une pénalité pour les sujets hors normes et un risque majeur pour les producteurs indépendants. Et c'est pour soutenir cet indispensable espace de création originale que le délégué général souhaite mettre en place au prochain FIPA une bourse aux projets de qualité sur lesquels un producteur est déjà engagé mais à qui il manque un financement complémentaire.

C'est malgré tout une production américaine « sociale », *If these Walls Could Talk* (Si ces murs pouvaient parler), un téléfilm en trois chapitres consacré à l'avortement, qui a créé l'événement à Biarritz. La première époque, 1952, nous ramène aux pires heures d'avant la libéralisation de l'avortement. Un rendez-vous clandestin, l'argent, l'intervention, la douleur, le moment où la « patiente » n'arrive pas à croire que c'est fait, et finalement, l'hémorragie fatale. Quelques plans terribles, sans ambiguïté ni fausse pudeur, après un impeccable récit montrant comment une jeune veuve américaine travaillant dans un hôpital (Demi Moore, remarquable) se trouve condamnée à « ça ». Le public de Biarritz est resté sous le choc. On ne se souvient pas d'avoir vu une telle scène dans une fiction télévision. Deuxième époque : 1974. Une mère de quatre enfants, à nouveau enceinte (Sissy Spacek), ne se résout pas à user d'un droit tout neuf pour sauver sa vie de femme. Ces deux chapitres sont réalisés par Nancy Savoca. Troisième époque : 1996. Une étudiante qui a une liaison avec un professeur marié décide d'interrompre sa grossesse. La clinique du Planning familial est cernée par des militants anti-IVG. L'affaire se termine dans le sang, celui du docteur Thompson, froidement assassiné. Cette femme médecin généreuse, c'est la chanteuse et comédienne Cher, passée à la réalisation pour l'occasion. Le lendemain matin, aux informations, on apprend qu'un commando anti-IVG avait ouvert le feu à Atlanta dans les mêmes conditions...

Autre temps fort de la manifestation : *Les Folles d'Istanbul*, un document de vingt-six minutes sur les mères, épouses, sœurs de disparus qui se réunissent chaque samedi midi sur la place Galatasaray à Istanbul pour exiger la vérité et la justice sur les centaines de cas de disparition en Turquie depuis 1990. Le mouvement a été engagé en mai 1995 par des ménagères et des paysannes qui n'avaient jamais manifesté, ne connaissaient rien à la politique ni au lobbying, mais ne pouvaient accepter l'intolérable. Le film de Bernard Debord a pris le parti le plus juste, celui de la simplicité. Et l'on comprend d'où vient la certitude qui rend ces femmes irréductibles : *« Au Chili, en Argentine et dans tous les pays du monde, ceux qui ont fait disparaître les gens ont toujours fini par perdre... »*.

BONS PREMIERS FILMS

Côté documentaire, les premiers films se portent bien. Dans *Les Années Arruza*, Emilio Maillé évoque l'amitié fascinée du cinéaste américain Budd Boetticher pour le torero mexicain Carlos Arruza, et les dix années passées au Mexique pour réaliser un film avec lui, tandis que *Le Rêve de Gabriel*, d'Anne Lévy-Morelle, retrace l'itinéraire d'un ingénieur belge qui fonda une « colonie » en Patagonie, entraînant une cinquantaine de personnes en 1948. Deux hommages à des personnalités qui ont su un jour renverser le parcours de leur vie.

L'édition 1997 n'a pas été aussi riche que d'autres en films que l'on n'oublie pas, parce qu'ils sont inventifs et que l'harmonie entre le fond et la forme touche au miracle. Deux réalisateurs pourtant font preuve d'une démarche novatrice : Thomas Balmes, avec *Bosnia Hôtel*, gratifié de deux mentions spéciales, et Jacques Godbout, avec *Le Sort de l'Amérique*, oublié du jury. Le premier livre le regard décapant de « casques bleus » appartenant à une tribu Samburu du Kenya sur la guerre en Bosnie (*Le Monde Télévision-Radio-Multimédia* daté 12-13 janvier). Le second a concocté un incroyable mélange (un peu trop bavard) d'histoire et de théâtre, de documentaire et de fiction pour interroger l'un des mythes fondateurs du Canada, la bataille des plaines d'Abraham qui vit la mort simultanée de deux généraux, l'Anglais Wolfe, dont la troupe emporta la victoire, et Montcalm, dont la défaite entraîna celle de la langue française.

Thérèse-Marie Deffontaines

★ Du 22 au 28 janvier, la Vidéothèque de Paris propose une sélection d'œuvres présentées au FIPA (tél. : 01 44 76 62 00). Quelques films sont d'ores et déjà programmés à la télévision : *Bosnia Hôtel*, Canal +, vendredi 24 janvier (15 h 20) et 7 février (8 h 50) ; *Les Folles d'Istanbul*, Arte, lundi 10 mars (20 heures) ; *La Guerre civile grecque*, Arte, mercredi 12 mars (20 h 45).

Le palmarès

- **Fictions.** FIPA d'or : *If These Walls Could Talk*, de Nancy Savoca et Cher (Etats-Unis) ; FIPA d'argent : *Les Jours, les Mois, les Années*, de Bie Boeykens (Pays-Bas).
- **Séries et feuilletons.** Or : *The Sculptress*, de Stuart Orme (Grande-Bretagne) ; Argent : *Marguerite Volant*, de Charles Binamé (Canada).
- **Documentaires de création et essais.** Or : *Les Années Arruza*, d' Emilio Maillé (France) ; Argent : *Granados et Delgado, un crime légal*, de Lala Goma et Xavier Montanya (France-Espagne).
- **Grands reportages et faits de société.** Or : *Les Folles d'Istanbul*, de Bernard Debord (France) ; Argent : *Painted Babies*, de Jane Treays (Grande-Bretagne).
- **Musique et spectacle vivant.** Or : *Les Prisonnières de Terpsichore*, d' Efim Reznikov (Russie) ; Argent : *La Sixième de Mahler*, d' Adrian Marthaler (Suisse).
- **Programmes courts.** Or : *Peintures célèbres*, de Maarten Koopman (Pays-Bas) ; Argent : *Gallo de pelea*, d' Alicia Scherson Vincencio (Cuba).
- **Prix Michel Mitrani.** *Faire kifer les anges*, de Jean-Pierre Thorn (France).

DANS LES GALERIES

4 POINTS DE RENCONTRE. CHINE, 1996

GALERIE DE FRANCE, 54, rue de la Verrerie, Paris 4e. Mo : Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-74-38-00. Jusqu'au 31 janvier.

■ Bien qu'ils soient quatre et vivent en Chine, ce sont des individualités en marge que les prospecteurs européens découvrent depuis le début des années 90. Fang Lijun pratique la gravure sur bois à grande échelle pour développer une image de l'homme dont on peut mesurer le malaise à l'ampleur des ombres qui lui rongent les traits. Tout est gris dans ses images dont le style rappelle un peu trop les figurations d'il y a vingt-cinq ans. L'environnement rouge et fastueux de Gu Dexin avec lit, sexe, odeur de chair et sensation de pourrissement, est conforme à la production occidentale de ces dernières années. L'installation vidéo de Zhang Peili aussi, qui repose sur cette idée recevable que, lorsque ça démange, on se gratte. Reste Zhang Xiaogang, le plus fascinant des quatre. La grande famille qu'il peint sous forme de portraits, et dont on a pu voir plusieurs membres à la dernière Biennale de Venise, est pertinente et grave. Frères et sœurs, camarades, père, mère et bébé, y figurent de face, comme pour une photo d'identité. Mais rien ne passe derrière le masque de l'anonymat dont le peintre les enveloppe, jusqu'à obtenir un effet à mi-chemin de porcelaine et de photo glacée. Ce surprenant artiste établit entre les êtres un fin réseau de lignes rouges. Ils font l'effet étrange de liens cassés, à renouer, à dire.

Geneviève Breerette

GÉRARD GAROUSTE

« Tal, la rosée », GALERIE LILIANE ET MICHEL DURAND-DESSERT, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Mo : Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. Du mardi au samedi, de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 février.

■ Durant les deux dernières années, Gérard Garouste a peint avec une prolixité remarquable. Huiles de tous formats et gouaches garnissent les murs de la galerie. Il y a là une façon de dire : « Voilà ce que j'ai fait, à vous de voir », qui séduit par sa franchise. Ce que l'on voit ? Des œuvres peuplées de figures étranges, souvent incomplètes. Elles se meuvent entre des architectures quattrocentesques, des paysages elliptiques, des nuées tourbillonnantes, des arbres ébranchés, des fontaines gothiques. Elles lèvent les bras, tendent les mains, se tordent parfois. Garouste a entrepris de renouveler la peinture sacrée. Il y parvient inégalement. Il est des toiles encombrées par trop de références, trop de souvenirs. D'autres, plus libres, plus violentes, d'un chromatisme rougeoyant ont l'intensité et la bizarrerie inquiétante des mauvais rêves.

Philippe Dagen

DIDIER MENCOBONI

GALERIE ÉRIC DUPONT, 13, rue Chapon, Paris 3e. Mo : Arts-et-Métiers. ; tél. : 01-44-54-04-14. Du mardi au samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures ; jusqu'au 19 février.

■ Acte de foi : Eric Dupont, galeriste toulousain, a l'audace de s'établir à Paris alors que le marché de l'art contemporain souffre d'une langueur mortelle. Deuxième bravoure : il défend de jeunes artistes, tels que le sculpteur Romain Pellas ou les peintres Damien Cabanes et Djamel Tatah. L'exposition inaugurale est consacrée à Didier Mencoboni, trente-sept ans, dont l'oeuvre se veut une réflexion sur l'histoire de l'abstraction, son vocabulaire, sa variété, ses ressources. A l'en croire, elles sont encore nombreuses, puisées dans le XXe siècle ou venues d'ailleurs, de l'imagerie informatique, de l'affiche, des signalétiques contemporaines. Toile après toile, Mencoboni multiplie les expériences et les dosages à base de géométrie, de monochromie, de superpositions, de reprises. Avec beaucoup d'invention, il s'abandonne aux voluptés d'une combinatoire picturale infinie.

Ph. D.

ANDRES SERRANO

« A history of Sex », GALERIE YVON LAMBERT, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mo : Saint-Sébastien. Tél. : 01-42-71-09-33. Du mardi au samedi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; jusqu'au 18 février.

■ Esprit méthodique, Andres Serrano complète son inventaire de ce qu'il convient de ne pas montrer. Après une série de cadavres à la morgue vus de très près et en couleurs, il photographie de très près et en couleurs des exercices amoureux exécutés par des modèles féminins et masculins qui ne dissimulent rien de leurs organes. Les formats sont grands, les tirages et les éclairages parfaitement au point de sorte qu'aucun détail ne manque, ni les anneaux du piercing, ni la pointe d'une langue, ni le grain des épidermes, les boutons, les veines, le système pileux. Hétéro et homosexualité, androgynie, gérontophilie, sadomasochisme, bestialité : succès de scandale assuré. Le résultat n'est pas plus intéressant qu'un catalogue spécialisé dans l'outillage et l'électricité. Prises mâles ou femelles, branchements en tous genres, câbles et agrafes : une conception mécanique de l'érotisme triomphe. Les modèles ont l'air de s'ennuyer tout en jouant l'extase. Le spectateur s'ennuie autant qu'eux.

Ph. D.

DAIDO MORIYAMA

GALERIE AGATHE GAILLARD, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 4e. Mo : Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-77-78-36. Du mardi au samedi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 1er février.

■ Le photographe Daido Moriyama, cinquante-huit ans, bénéficie, chez Agathe Gaillard, de sa première exposition en Europe. La démarche de ce Japonais extravagant, héritée des années 60, est plutôt étrangère à ce qui se fait aujourd'hui : photographier *« comme un passant »*, suivant une intuition sans contrainte, tout ce qu'il voit, user du grain grossier, des contrastes d'une pellicule poussée dans ses limites, opter pour le gros plan, le flou, la distorsion des formes. Il s'en dégage un univers baroque, miraculeux. Des doigts dans un verre d'eau, une voiture, un oeil globuleux, un sexe masculin enrobé d'une main, une femme sur une cuvette de WC, une bouche, une tête de poisson, des roses, un gamin comme un ange... Tout est photographiable pour Moriyama, et l'on aimerait, après cet aperçu réjouissant et tonique, en voir plus, notamment son travail étonnant de rue, en noir et blanc et en couleurs, qui a fait scandale dans les années 70.

Michel Guerrin

Le Sfumato de Sofia aidé par vingt théâtres français

LES METTEURS EN SCÈNE bulgares Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev ne sont pas surpris par les manifestations qui agitent Sofia : *« Nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas eu de révolte plus tôt, tant les conditions de vie en Bulgarie sont devenues difficiles. »* Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev habitent Sofia. Mais ils viennent souvent en France, où ils ont monté *La Cerisaie*, de Tchekhov – un très beau spectacle qui se donne actuellement au Théâtre de la Cité internationale. Créée en juillet 1996 au Festival d'Avignon (*Le Monde* du 22 juillet 1996), cette *Cerisaie* interprétée par des comédiens français a permis de faire découvrir les deux metteurs en scène bulgares, qui pour la première fois travaillaient dans une autre langue que la leur.

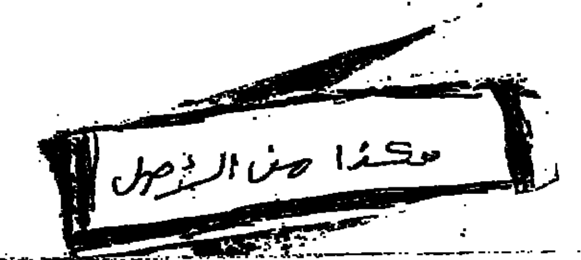
Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev n'envisagent pas de s'établir en France. Ils veulent continuer de faire du théâtre à Sofia, où ils occupent une place particulière. Nés tous les deux en 1947, ils ont fondé en 1989 la troupe du Sfumato, un théâtre-laboratoire de réputation internationale, qui, jusqu'en mai 1996, a joué dans les combles du Théâtre national de Sofia. Depuis, les deux metteurs en scène se sont trouvé une salle – leur rêve... à condition d'arriver à lui donner vie. Cette salle, située en plein centre, est pour l'instant une coquille vide. L'Etat bulgare en a cédé le bail, gratuitement et pour une durée illimitée, à Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev. Ils ont fait de lourds emprunts pour assurer les travaux minimum – le bâtiment tombait en ruine. Mais il faut équiper la salle.

C'est là qu'intervient une chaîne de solidarité rare. A l'initiative de deux passionnés qui ont mis sur pied le projet franco-bulgare de *La Cerisaie*, Nathalie Sultan et Jean Alibert, un appel a été lancé début octobre 1996 aux vingt théâtres qui ont coproduit et accueilli le spectacle. But : équiper la salle (de 120 places) du Sfumato, en donnant du matériel, ou de l'argent. Une liste des besoins a été établie, l'AFAA (Association française action artistique) a décidé de prendre en charge l'acheminement du matériel et la formation sur place des techniciens.

Pour « fédérer » le projet, une fête a eu lieu à Paris, après la première représentation de *La Cerisaie*, le 13 janvier, au Théâtre de la Cité internationale. Elle a réuni tous ceux qui œuvrent pour le Sfumato, ainsi que l'ambassadeur de Bulgarie à Paris, Siméon Anghelov, et Jacques Baillon, directeur du théâtre au ministère. Les camions remplis de matériel devraient partir en mars pour Sofia. Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev espèrent ouvrir leur salle en avril.

Brigitte Salino

★ Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER : Cité universitaire. Tél. : 01-45-89-38-69. *La Cerisaie* se donne jusqu'au 4 février.



(Publicité)

Le regard impitoyable de Werner Schwab

Michel Dezoteux met en scène deux pièces de l'auteur autrichien



WERNER SCHWAB n'a pas eu le temps de connaître la gloire. Né le 4 février 1958 à Graz, en Autriche, il est mort le 1er janvier 1994 à Vienne. Sans cause apparente, sinon, selon ses amis, qu'il avait vécu intensément, peu dormi et beaucoup bu. Après des études à l'Académie des beaux-arts de Vienne – qu'il ne termine pas –, il vit à la campagne, où il gagne sa vie comme bûcheron et fermier. En 1988, il envoie le texte des *Présidentes*, sa première pièce, au Burgtheater de Vienne. Refusée. En 1991, sa pièce *Excédent de poids, insignifiant : Amorphe* est montée au Wiener Schauspielhaus. En 1992, il reçoit un prix pour *Extermination ou Mon foie n'a pas de sens.*

Werner Schwab pose un regard impitoyable sur l'humanité. C'est un auteur important, sur qui le Théâtre de la Cité internationale donne un éclairage bienvenu en reprenant deux de ses pièces *Excédent de poids, insignifiant : Amorphe* et *Les Présidentes*, dans une mise en scène de Michel Dezoteux, directeur du Théâtre Varia, à Bruxelles.

★ Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. 20 heures et 22 heures, du lundi au samedi ; 16 heures et 18 heures, dimanche. Relâche mercredi. Jusqu'au 26 janvier. Tél. : 01-45-89-38-69. De 55 F à 110 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Anna Kravtchenko
Vainqueur du Concours Busoni, en Italie, alors qu'elle n'avait que seize ans, Anna Kravtchenko a été comparée à la pianiste brésilienne Guiomar Novaes. Il est vrai que cette artiste joue avec une sensibilité, une intériorité bouleversantes. La voici dans son premier grand récital parisien. Schumann : *Kreisleriana*. Liszt : *Rhapsodie espagnole*. Scriabine : *Etudes pour piano*. Prokofiev : *Sonate pour piano op. 83.*
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-49-53-05-07. De 105 F à 240 F.

Lydia Domancich Quartet
Sophia et Lydia sont sœurs et pianistes. De jazz et d'autres musiques. L'une tendrait vers l'acoustique, l'autre vers les claviers électriques. Elles sont surtout musiciennes au plus profond du cœur, créatrices d'univers très personnels.
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13e. Mº Chevaleret. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-45-84-72-00. De 70 F à 100 F, dans le cadre de « Prenez une place, venez à deux »/Mairie de Paris).

Sons d'hiver
Le festival de musique
Sons d'hiver poursuit son avancée. Kinobits est un ensemble où se construisent des rapports entre l'image, l'électroacoustique, l'informatique musicale, le déterminé et l'aléatoire. Idiome 1238 met en présence fracassante certains codes du rock et de l'improvisation pour aussitôt s'en échapper. L'une des soirées les plus fortes de Sons d'hiver.
Arcueil (94). Salle Jean-Vilar, 1, rue Paul-Signac. RER B Arcueil-Cachan. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-46-87-31-31. De 60 F à 80 F.

Brother Resistance
Tandis qu'à Trinidad on astique les steel-drums en vue du carnaval, *voici venir pour la première fois* en France l'une des figures les plus originales du monde musical trinidien. Poète, chanteur, agitateur de consciences, Brother Resistance revendique un style original, un afro-funk qui mêle textes incisifs et percussions.
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mº Belleville. 23 heures, le 21. Tél. : 01-42-02-20-52. 50 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Cabaret 1-Comme ça (entre autres choses)
de Laurent Javaloyes, Paul de Kock et Louis Wolfson, avec Paola Comis, Marcial Di Fonzo Bo, Laurent Javaloyes, David Jeanne-Comello, Mélanie Leray, Frédérique Loliée, Pierre Maillet, Philippe Marteau, Valérie Schwartz, Pascal Tokatlian, Elise Vigier, Marc Bertin, Maxime Carasso, Nathalie Bastat, Patricia Pottier, Marucha Bo, François Wastiaux et Benoît Bradel.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 22 janvier. Du mercredi 22 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 2 h 30. 70 F et 110 F. Jusqu'au 9 février.*

Clavigo
de Goethe, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Jean-Michel Vovk, Jean-Louis Cassarino, Xavier Helly, Peter Kings, Renaud Lille, Florence Masure, Isabelle Mentré, Alexandre Migliore et Vincent Nemeth.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mº Glacière. A partir du 21 janvier. Du mardi 21 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 15 heures. Tél. : 01-45-88-62-22. Durée : 1 h 50. 85 F et 120 F. Jusqu'au 2 mars.*

Combat de nègre et de chiens
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène d'Anne-Marie Picchiarini, avec Christine Joly, Guy Naigeon, Stéphane Naigeon et Moussa Théophile Sowie.
Théâtre Paul-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges, 94 Choisy-le-roi. Les vendredi 24, samedi 25, lundi 27, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 16 heures. Tél. : 01-48-90-89-79. Durée : 1 h 30. 65 F et 100 F.*

Ernesto Prim
de Raymond Lepoutre, mise en scène d'Aurélien Recoing, avec Yannis Baraban, Prunella Rivière, Nine de Montal, Jauris Casanova, Stéphanie Tesson, Charlie Windelschmidt, Sébastien Lalanne, Christophe Gendreau, Thierry Lavat, Guillaume Laîné, Antoine Scotto, David Recoing (pianiste) et le Petit Orchestre.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. A partir du 21 janvier. Les mardi 21, jeudi 23, vendredi 24, samedi 25, à 20 h 30 ; le mercredi 22, à 19 heures ; le dimanche 26, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 3 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 16 février.*

L'Homosexuel ou la Difficulté de s'exprimer
de Copi, mise en scène de Philippe Adrien, avec Margot Abascal, Christophe Reymond, Benoît Strebler, Dominique Boissel et Jean-Daniel Magnin.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 21 janvier. Du mardi 21 au samedi 25, à 20 heures ; le dimanche 26, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 23 février.*

Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Katharina Thalbach, avec Jean-Claude Adelin, Hélène Babu, Gauthier Baillot, Jeanne Balibar, Ahmed Belbachir, Jérôme Bergman, Jacques Boudet, Mathieu Delmonté, Michel Dussarrat, Isabelle Gomez, Vanessa Larré et Valentin Rossier.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. A partir du 23 janvier. Du jeudi 23 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 20. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 29 mars.*

Un Tartuffe
de Dirk Opstaele, d'après Molière, mise en scène de Dirk Opstaele, avec Bernard Eylenbosch, Afra Waldhör, Andrea Bardos, A. Charman, Johan Heestermans, Sjoera Retel, Craig Weston, Gordon Wilson et Lieve Claes.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du jeudi 23 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. Durée : 1 heure. De 55 F à 100 F.*

SÉLECTION

Aragon par Caubère : le Communiste ; le Fou
d'après Louis Aragon, mise en scène de Philippe Caubère, avec Philippe Caubère et Michel Macias (accordéoniste).
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. Du mardi au jeudi, le lundi, à 20 h 30 ; les vendredi et samedi, à 19 h 30. Tél. : 01-48-05-40-88. De 80 F à 240 F. Jusqu'au 22 février.*

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Muriel Mayette.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 23 février.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Jocelyne Sand.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 16 février.*

La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Jean Alibert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot, Isabelle Cagnat, Arnaud Carbonnier, Mikhaël Dontchev, Natalia Dontcheva, Jacques Herlin, Anne Le Guernec, Frédéric Leidgens, Magali Léris, Sava Lolov et Mathias Mlékuz.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Les mardi, vendredi, samedi, lundi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 2 heures. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 4 février.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Robert Miny, Rachel Ponsonby, Patricia Reynier-Peugniez, Jacques Schneider et Brigitte Sepaser.
Parc de La Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mº Porte-de-La-Villette. Du jeudi 23 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 16 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 16 mars.*

Conversations dans le Loir-et-Cher
de Paul Claudel, mise en scène de Pierre Franck, avec Marianne Basler, Laurent Malet, Jean-Paul Muel et Jacques Spiesser.
Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mº Anvers. Du mardi 21 au vendredi 24, à 21 heures ; le samedi 25, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche 26, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 30. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

Dommages ; Suite
de Jean-Paul Delore, mise en scène de l'auteur, avec Andrée Tainsy, Isabelle Vellay, Yves Charreton, Jean-Paul Delore (Dommages) et Marie-Paul Laval (Suite).
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les mardi, jeudi, vendredi, à 21 heures ; les mercredi et samedi, à 19 h 30. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée : 2 heures. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 1er février.*

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala, Michel Robin, Laurent d'Olce, Nicolas Lormeau et Jean-Pascal Abribat.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les mardi 21, jeudi 23, samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 30. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai.

Kinkali
d'Arnaud Bédouet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Marthe Keller, Thierry Frémont, Félicité Wouassi, Jean-Paul Roussillon, Jean-Yves Chatelais et Umban U. Ksét.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 2 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 2 mars.*

Phèdre ; Esquisse d'un malfaiteur
de Sénèque et Nicolas Born, mise en scène de Jean Lacornerie, avec Agathe Alexis, Franck Manzoni, Michel Ouimet, Annie Mercier, Pierre Mermaz et Arnaud Simon.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Pelleport, Saint-Fargeau. Les mardi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 2 h 15. 90 F et 140 F. Jusqu'au 2 février.*

Les Présidentes
de Werner Schwab, mise en scène de Michel Dezoteux, avec Sophia Leboutte, Anne-Marie Loop, Pascale Salkin et Sacha Cremer.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Les mardi 21, jeudi 23, vendredi 24, samedi 25, à 22 heures ; le dimanche 26, à 18 heures. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 1 h 15. De 55 F à 110 F.*

Le Procès
d'après Franz Kafka, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Pierre Banderet, Jean-Marc Bory, Frédéric Constant, Nadia Fabrizio, Anne-Cécile Moser, Robert Pagès, Nicolas Rossier, Laurent Sandoz, Emilien Tessier et Alain Trétout.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 2 h 30. 95 F et 140 F. Dernières.*

La Promenade
d'après Robert Walser, mise en scène de Gilberte Tsaï, avec Claire Lasne.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au samedi, le lundi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 5 février.*

Quoi de neuf sur la guerre ? Fragments
d'après Robert Bober, mise en scène de Charles Tordjman, avec François Clavier.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 2 février.*

Tentative d'opérette en Dingo-Chine
de Serge Valletti, mise en scène de Patrick Abéjean, avec Dalila Khatir, Jean-Pierre Descheix, Domi Giroud, Emmanuel Etienne et Hélène Salies.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-46-55-43-45. Durée : 2 heures. De 65 F à 115 F. Jusqu'au 29 janvier.*

La Terrasse
de Jean-Claude Carrière, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Pierre Marielle, Anne Brochet, Hippolyte Girardot, Chantal Lauby, Jean-Pierre Darroussin, Marie-Thérèse Arène et Roger Dumas.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juin.

Tout pour le mieux
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Dominique Blanchar, Philippe Lardaud, Dominique Labourier, Olivier Perrier, Océane Mozas, Michel Peyrelon, Mark Saporta et Jean Pennec.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mº Rome. Du mardi 21 au vendredi 24, à 21 heures ; le samedi 25, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche 26, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DIEU SAIT QUOI
Film français de Jean-Daniel Pollet (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LEÇONS DE SÉDUCTION
Film américain de Barbra Streisand, avec Barbra Streisand, Jeff Bridges, Pierce Brosnan, Mimi Rogers, Lauren Bacall (2 h 06).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY (*)
Film américain de David Lynch, avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
Film australien de Shirley Barrett, avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA NUIT DES ROIS
Film britannique de Trevor Nunn, avec Helena Bonham Carter, Richard E. Grant, Nigel Hawthorne, Ben Kingsley (2 h 13).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ROMAINE
Film français d'Agnès Obadia, avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Cote (1 h 22).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
Film franco-britannique de Peter Greenaway, avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
Finlandais (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES CENDRES DU TEMPS
de Wong Kar-wai,
Hong Kong (1 h 31).
VO : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DET, UNE PETITE FILLE
de Abolfazl Jalili,
Iranien (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

EVITA
d'Alan Parker,
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GO NOW
de Michael Winterbottom,
Britannique (1 h 26).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

I. D. (*)
de Philip Davis,
Britannique (1 h 47).
VO : Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

JUDE
de Michael Winterbottom,
Britannique (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany
et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ONLY THE BRAVE
de Ana Kokkinos,
Australien (1 h).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ;

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE INCREDIBLY TRUE AVENTURES OF TWO GIRLS IN LOVE
de Maria Maggenti,
Américain (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55).

TROP TARD
de Lucian Pintilié,
Franco-roumain (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ A LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
Franco-tunisien.
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
de Edgardo Cozarinsky,
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

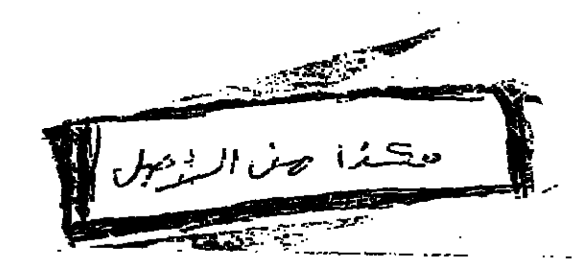
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

INTOLÉRANCE
de D. W. Griffith,
avec Robert Harron, Mae Marsh, Miriam Cooper, Lilian Gish.
Américain, 1916, noir et blanc (2 h 45).
L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN JOUR À NEW YORK
de Stanley Donen,
avec Gene Kelly, Frank Sinatra, Ann Miller, Vera-Ellen, Jules Munshin.
Américain, 1949 (1 h 38).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.



NUMÉRIQUE Les offres de programmes télévisés par satellite en numérique semblent susciter l'engouement du public pour la télévision payante, dont le marché est stimulé par la concurrence entre les trois bouquets français. ● LE LANCEMENT de Télévision par satellite (TPS) connaît *un réel succès*, avec 20 000 abonnés revendiqués en moins d'un mois, tandis que les bons résultats de CanalSatellite numérique depuis avril 1996 ne se démentent pas (plus de 200 000 décodeurs au 31 décembre). ● DES ATTITUDES *nouvelles* apparaissent chez les clients. Certains tentent des panachages entre les différentes offres, par exemple en couplant TPS et CanalSatellite. ● AB Sat, *troisième bouquet français n'annonce* pas encore de chiffres. En négociation avec Canal Plus et TPS, Claude Berda se dit toutefois satisfait des premières semaines de commercialisation de ses décodeurs.

La concurrence entre bouquets stimule le marché de la télévision payante

Tandis que CanalSatellite, opérationnel depuis neuf mois, continue à enregistrer de bons résultats, le lancement de Télévision par satellite (TPS) connaît un vrai succès et assure la promotion du numérique dans le grand public

POUR L'UN, Télévision par satellite (TPS), *« c'est la folie ! »* ; pour l'autre *« c'est démentiel »*. Depuis son siège de la région parisienne, Nicolas Cléré, PDG d'Espace Plus, revendeur de matériels satellite et d'abonnements, est aux prises avec une rafale de *« 400 appels par jour »*. Le numéro un français de la vente de paraboles s'avoue débordé par l'engouement des téléspectateurs pour le bouquet Télévision par satellite (TPS). Basé à Lyon, Thierry Nicol, PDG de Téléciel, premier réseau de distribution de matériels satellite et d'abonnements, dit faire face à *« 500 coups de téléphone par jour »*.

Après un mois d'expérience, le marché français semble plutôt bien supporter la concurrence des trois bouquets numériques : AB Sat, CanalSatellite et TPS. *« Le lancement de TPS a élargi le marché de la télévision payante*, constate Nicolas Cléré. *Aujourd'hui nous recevons une clientèle qui n'avait jamais entendu parler d'AB Sat, de CanalSatellite ou de TPS.* » L'engouement pour les bouquets numériques semble le même à Paris et en province.

« C'est la première fois qu'il y a un tel mouvement pour la télévision par satellite », constate le PDG de Téléciel. Signe de ce mouvement de fond, *« il se vend 3 000 paraboles par jour »*, précise un professionnel de la réception par satellite. Bruno Delecour, président de CanalSatellite, le pionnier lancé le 27 avril 1996, confirme : *« La présence de plusieurs acteurs, et non des moindres, a crédibilisé le numérique, suscité la curiosité et donc provoqué un effet d'entraînement. »*

CAMPAGNES DE PROMOTION

Il est vrai que personne n'a lésiné sur les campagnes de promotion, dans la presse – quotidienne, magazine et spécialisée –, mais aussi sur les propres écrans des chaînes. Devant le foisonnement de ces *« messages promotionnels vantant les nouvelles offres de programmes »*, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a même dû envoyer une lettre-circulaire à l'ensemble des chaînes hertziennes pour les rappeler à plus de rigueur. Il leur est précisé qu'elles ne peuvent promouvoir sur leur antenne les nouveaux bouquets de programmes par satellite auxquels elles sont partie prenante que dans le cadre des écrans publicitaires.

Est-ce justement un effet d'une campagne massive et bien orchestrée ? Les résultats de TPS se situent *« au-delà de nos objectifs »*, remarque Cyrille Du Peloux, directeur général du bouquet de programmes numériques lancé le 17 décembre 1996. Selon lui, TPS devait *« franchir le cap des 20 000 abonnés »*, lundi 20 janvier. *« Il est vrai que nous sommes en période de lancement, mais le démarrage de TPS est encore plus fort que celui de CanalSatellite »*, indique le PDG d'Espace Plus. Après avoir collecté de 720 à 1 000 souscriptions par jour, TPS a accéléré la cadence. Aujourd'hui, *« 1 500 à 2 000 abonnements quotidiens »* viennent gonfler le portefeuille du bouquet. Comme pour CanalSatellite numérique à ses débuts, le délai entre la réservation de l'abonnement à TPS et la livraison effective du décodeur numérique ne freine pas les ardeurs des téléspectateurs.

Pour expliquer ce rush vers TPS, Nicolas Cléré met en avant *« la diffusion des chaînes hertziennes en numérique et des prix modiques. Les gens peuvent s'abonner à TPS pour 175 francs, exactement le prix de Canal Plus »*. Mais chez TPS, on refuse de réduire le succès aux seuls prix modiques ajoutés à la diffusion en numérique des chaînes hertziennes. *« TPS est une offre globale et complète à bon marché*, précise le directeur général. *En s'abonnant à TPS, on peut avoir toute la télévision avec une seule télécommande. »* Et, ajoute-t-il : *« Nous sommes les seuls à pouvoir offrir cela. »* Toutefois, le directeur général de TPS reste prudent. L'objectif fixé à 175 000 abonnés pour la fin de 1997 n'a pas encore été revu à la hausse.

Le succès des premiers pas de TPS pourrait annoncer certains rééquilibrages entre les différents bouquets de programmes. Déjà, Nicolas Cléré, remarque que certains clients tentent des panachages entre les différentes offres. A l'abonnement logique Canal Plus et CanalSatellite certains préfèrent *« coupler CanalSatellite et TPS »*, remarque le PDG d'Espace Plus. Fort de son rang de leader, Canal Plus se refuse à une guerre des tarifs. *« Lors du lancement de CanalSatellite numérique, nous avions anticipé l'arrivée d'un concurrent »*, explique Bruno Delecour, président du bouquet thématique. Selon lui, la concurrence de TPS et d'AB Sat *« n'a pas eu d'impact sur les abonnements »* à Canal Plus et CanalSatellite. Il constate qu'*« après les quinze premiers jours de janvier, nous sommes plutôt au-dessus de notre plan de marche »*. En revanche, Bruno Delecour croit avoir perçu une grogne au sein du réseau de revendeurs d'abonnements et de décodeurs de TPS. *« Une rumeur veut que des distributeurs sont agacés de ne pas avoir été livrés en décodeurs en temps et en heure par TPS »*, assure le PDG de CanalSatellite.

DEMANDE DE « RÉASSORT »

Pour l'heure, Canal Plus et CanalSatellite campent sur leurs bons résultats. Au 31 décembre 1996, la chaîne cryptée annonçait 4 466 912 abonnés. A la même date, CanalSatellite rassemblait 446 106 abonnés. En un an, grâce au lancement du numérique, le bouquet a gagné 45,8 % d'abonnés. Selon Bruno Delecour, 220 000 terminaux numériques ont déjà été livrés : *« Les deux tiers des abonnés ont souscrit à Canal Plus et CanalSatellite. »* Invité sur Radio Classique, Pierre Lescure, le président de Canal Plus a estimé, samedi 18 janvier, que le bouquet numérique sera rentable d'ici à deux ans. Petit poucet de la télévision à péage, AB Sat ne communique pas le nombre de ses abonnés. Les pessimistes, comme Nicolas Cléré, redoute une *« catastrophe »*.

D'autres, perplexes, comme, Thierry Nicol, s'interrogent devant le *« mystère AB Sat »*. Selon le PDG de Téléciel, *« les décodeurs sont introuvables »*. Faute de données officielles, les chiffres les plus variés circulent. Les plus bas accordent moins de 500 abonnés à AB Sat. *« Pas inquiet »* après les premiers pas de son bouquet, Claude Berda balaie les doutes d'un revers de main. A défaut de révéler le nombre des abonnés, le PDG d'AB Sat signale que 30 % des points de vente du réseau AB Sat ont demandé *« un réassort »*.

G. D.

Les bons résultats de Canal Plus à l'étranger

En hausse en France avec 3,3 % d'abonnés supplémentaires en 1996, Canal Plus connaît également de bons résultats avec ses filiales à l'étranger. Canal Plus Pologne est la championne toutes catégories. Au 31 décembre 1996, la filiale polonaise de la chaîne cryptée rassemblait 132 258 abonnés, soit une progression de 150 % par rapport à 1995. La chaîne de télévision cryptée PKT Canal Polska, dont Canal Plus détient 33 % du capital, a changé de partenaire polonais au profit de la société Polcom Invest, qui détient 67 % des actions. Polcom Invest a coproduit *« La liste de Schindler »*, film de Steven Spielberg.

En Allemagne, Première, contrôlée à 37,5 % par Canal Plus, a 1 403 683 abonnés. La diffusion d'un deuxième match de football a dopé les abonnements à la chaîne cryptée allemande. Avec une progression de 13,4 %, Canal Plus Espagne fait moins bien, mais la filiale ibérique affiche 1 366 063 souscripteurs. En revanche, CanalSatellite Espagne, avec une hausse de 137,1 %, a plus que doublé son portefeuille. Le bouquet espagnol enregistrait 98 691 souscripteurs fin 1996. En Belgique, Canal Plus progresse de 5,6 % et gère 181 269 abonnés. Avec un gain de 3,2 % et 119 110 abonnés fin 1996, Canal Horizons, la filiale africaine, affiche la plus faible progression.

Claude Berda, PDG de Groupe AB et d'AB Sat

« Les premiers résultats nous comblent »

« Certains doutent de la viabilité d'une concurrence entre trois bouquets de programmes. Après CanalSatellite et TPS, AB Sat serait-il le bouquet de trop ?

– AB Sat n'a pas la même stratégie que les deux autres bouquets. Nous vendons d'abord des décodeurs numériques et le client bénéficie d'un délai de huit jours pour découvrir gratuitement le bouquet AB Sat et choisir de s'y abonner. Pour des raisons commerciales, nous n'avons pas souhaité qu'il y ait d'acte concomitant entre l'achat du décodeur et l'abonnement. Le seul point important, c'est donc le nombre de boîtiers numériques vendus. Nous avions voulu tester les décodeurs en grandeur réelle pour voir l'accueil du public. A peine un mois après le début de l'offre, les premiers résultats nous comblent.

– Combien avez-vous vendu de décodeurs ?

– Je suis très content de la réaction des détaillants et des abonnés. 3 000 décodeurs numériques ont été mis en place et 30 % des points de vente ont déjà commandé de nouveaux boîtiers. Pour le vendeur que je suis, c'est un signe qui ne trompe pas.

– Vos discussions avec Canal Plus iront-elles au-delà d'un simple accord de « simulcrypt » [accord technico-commercial pour assurer la compatibilité entre deux décodeurs de technologie distincte] ?

– Je reconnais qu'il y a des négociations avec Canal Plus. Nous discutons aussi avec TPS, mais nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde.

– Après l'introduction de Groupe AB à la Bourse de New-York, envisagez-vous d'ouvrir le capital d'AB Sat ?

– En matière de numérique, il faut prendre son temps. AB Sat a d'abord déployé tous ses efforts pour s'assurer de la fiabilité de son décodeur numérique et du bon accueil de son réseau de détaillants. C'est désormais chose faite et je suis très agréablement surpris de l'accueil des revendeurs. Je vais maintenant me consacrer au " commercial ", mon premier métier.

» Comme nous l'avions annoncé, Groupe AB devrait investir 120 millions de dollars (environ 650 millions de francs) dans le développement de son bouquet de programmes. Ensuite, nous pourrions faire entrer un investisseur américain dans le capital d'AB Sat. Mais, pour l'instant, AB Sat est une filiale à 100 % de Groupe AB. »

Propos recueillis par Guy Dutheil

Karl Zéro dément collaborer à un journal du Front national

KARL ZÉRO et son frère Basile de Koch – de son vrai nom Bruno Tellenne –, mis en cause dans l'émission *« Télé qua non »* de Christophe Dechavanne diffusée samedi 18 janvier par France 2, démentent tout lien avec *Béret Baguette*, publication du Front national de la jeunesse (FNJ) distribuée à la sortie des lycées. Interrogé mardi 21 janvier, Samuel Maréchal, directeur du FNJ, nie aussi toute collaboration des deux frères, ainsi que de leur groupe Jalons, à l'élaboration de ce journal.

Dans un reportage de *« Télé qua non »* sur l'action du FNJ auprès des lycéens, le responsable départemental de Loire-Atlantique, Mathieu Le Cardiec, expliquait que *Béret Baguette* *« est fait avec des mecs comme Karl Zéro, des mecs comme ça »*. Une participation de Basile de Koch-Bruno Tellenne à *Béret Baguette* ne semblait pas impossible. « Nègre » de Charles Pasqua, il a publié plusieurs articles dans des ouvrages du Club de l'Horloge, lieu de rencontre entre la droite et l'extrême droite. Quant à Jean-Yves Le Gallou, ancien secrétaire général du Club, membre du bureau politique du FN, et Samuel Maréchal, ils ne cachent pas leurs liens d'amitié avec Bruno Tellenne.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : *Le Parisien* dédie sa « une » de mardi 21 janvier aux chefs d'entreprise :** *« 6 000 lecteurs s'adressent à vous ! »*, titre le quotidien du groupe Philippe Amaury, dont les quinze premières pages sont consacrées à des demandes d'emploi gratuites. Le journal espère ainsi, explique dans un éditorial Noël Couëdel, directeur de la rédaction, *« faire avancer les choses »* en matière d'emploi, *« modestement, mais comme un acte de foi, mais aussi une marque de solidarité »*.

■ **AGENCES : le groupe américain Dow Jones**, propriétaire du *Wall Street Journal*, va investir 650 millions de dollars (3,5 milliards de francs) d'ici quatre ans pour *« développer et revitaliser »* sa filiale d'informations financières sur écran Dow Jones Telerate, critiquée par des investisseurs et des actionnaires pour son manque de dynamisme, face à ses concurrents Bloomberg et Reuter. Telerate devrait offrir un service plus complet, au-delà des informations sur les émissions du Trésor américain qui sont sa spécialité, en aidant ses clients à réaliser sur écran l'ensemble des opérations, de la collecte d'informations au règlement de transactions.

■ **RADIO : le projet de radio destinée à un public jeune devrait être lancé en juin par Radio-France.** Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture en charge de la communication, l'a officiellement confirmé, lundi 20 janvier, au Midem de Cannes. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) de Radio-France proteste contre l'absence de journalistes : *« Il n'y aura ni rédaction ni journalistes embauchés en tant que tels, sur les 50 postes créés. »*

Publicis étend son réseau international à l'Asie

Après le Mexique, le Brésil et le Canada, le groupe s'implante à Singapour

PUBLICIS poursuit son expansion internationale en s'implantant dans une région-clef, l'Asie-Pacifique. Le deuxième groupe publicitaire français a conclu un accord, lundi 20 janvier, avec Eureka Advertising, première agence publicitaire indépendante de Singapour. Publicis a acquis 60 % du capital de cette jeune agence, fondée en 1978 et dirigée par Ivan Chong, pour un montant non dévoilé. Eureka, dont le chiffre d'affaires pour 1997 devrait s'élever à 150 millions de francs, a pour principaux clients Shell Singapour, Fuji Xerox, la chaîne de supermarchés NTUC Fairprice, ainsi que de nombreuses firmes d'immobilier (Guardian, Wyeth Ayerts, DBS Properties, etc.).

Déjà présent aux Etats-Unis (New York et Dallas) et en Europe – continent où il dispute la première place à Euro-RSCG Worldwide, l'entité du groupe Havas Advertising chargée de l'international –, le groupe publicitaire présidé par Maurice Lévy avait déjà intensifié son internationalisation pendant l'été 1996.

Il s'était alors successivement implanté au Mexique, au Brésil et au Canada, en prenant une participation majoritaire dans trois agences de ces pays (*Le Monde* du 20 août et du 11 septembre 1996). Fort des résultats satisfaisants de ces nouvelles filiales, Publicis, dont le chiffre d'affaires atteint 20,5 milliards de francs en 1995 pour une marge brute de 3,6 milliards, devrait d'ailleurs accentuer sa présence en Amérique latine au premier semestre de cette année. Notamment au Venezuela, en Argentine et au Chili. Mais la percée à Singapour constitue une étape importante pour le groupe français créé il y soixante et onze ans par Marcel Bleustein-Blanchet. Aucun publicitaire ne peut se targuer d'une véritable dimension internationale en étant absent d'Asie, un continent où plusieurs pays réalisent des taux de croissance annuels de 10 % à 20 %. A l'instar de son rival Euro RSCG Worldwide, déjà installé dans quatorze pays asiatiques, Publicis l'a bien compris.

> L'aspect « plaque tournante » de ce marché en fait une porte d'accès à la Malaisie et à l'Indonésie

Son choix aurait pu se porter sur Hongkong, mais l'avenir économique incertain de l'ancienne colonie britannique l'a incité à opter pour Singapour et ses avantages. *« Ce n'est pas seulement le marché de Singapour et ses trois millions d'habitants qui nous intéressent*, confie Maurice Lévy. *L'aspect "plaque tournante" de ce marché financièrement solide en fait une porte d'accès à la Malaisie et à l'Indonésie. »* Publicis devrait bientôt sceller de nouvelles alliances dans ces deux pays. La mondialisation croissante de Publicis date de sa rupture avec son ex-associé américain True North (l'ancienne appellation du groupe FCB), il y a un an. Les deux groupes collaborent toujours en Europe via le réseau Publicis-FCB Europe, le reste du monde restant affaire d'opportunité et de stratégie pour l'un comme pour l'autre. Comme son concurrent Euro RSCG Worldwide, il reste à Publicis à conforter sa présence en Asie par une implantation au Japon, dont les publicitaires s'accordent à dire qu'il pose des problèmes spécifiques. Plusieurs groupes y disposent cependant de partenaires. Ainsi, Publicis y travaille avec DIK, cinquième agence publicitaire nipponne, et Euro RSCG avec une agence affiliée, I & S Corporation.

Yves-Marie Labé



Téléthaumaturgie

par Alain Rollat

LA TÉLÉVISION publique possède en la personne de Claude Sérillon un nouveau faiseur de miracles. La preuve est faite qu'il peut suffire d'être invité sur le plateau de « C'est à suivre », le magazine de France 2 qui revient désormais, le lundi soir, sur les dossiers de l'actualité sociale, pour avoir aussitôt une forte chance, quand on vit d'espoir, de voir ses vœux exaucés. Deux maîtres auxiliaires en ont témoigné en direct.

Les maîtres auxiliaires, ce sont ces OVNI de l'éducation nationale, ces professeurs que tout le monde peut rencontrer dans n'importe quel collège, qui ressemblent à tous les autres professeurs, qui font le même travail, avec la même compétence et la même conscience professionnelle, mais dont l'existence n'est pas toujours statutairement reconnue par l'administration, laquelle les traite comme des sous-fonctionnaires corvéables à merci, moyennant des salaires de misère pour quelques tranches d'activité entrecoupées de plages de chômage. Certains de ces intermittents de l'enseignement sont si désespérés qu'ils font depuis quelques jours la grève de la faim dans l'indifférence quasi générale.

Eh bien ! deux de ces enseignants précarisés, Franck, un professeur de Lyon, et Annick, une documentaliste de Toulouse (celle-là même qui assume les fonctions de porte-parole de la « coordination nationale » et qui ose traiter son ministre d'« *autiste* »...), ont révélé à Claude Sérillon ce qu'ils avaient appris juste avant de participer à son émission : l'administration de l'éducation nationale vient, « *comme par hasard* », de dénicher pour eux deux postes immédiatement disponibles... Alléluia !

L'irruption opportune de ce « *hasard* » prouve au moins une chose : quand un présentateur interactif se donne du mal pour donner la parole au peuple et se décarcasse pour intercéder en faveur des mal-entendus, il dispose vite du pouvoir de déclencher les interventions providentielles. Saint Sérillon, merci pour eux !

Le cas des salariés de l'usine Akaï de Honfleur, laissés sur le carreau par leur patron, qui les a immolés sur l'autel de la mondialisation après avoir chanté leurs louanges technologiques, reste problématique. Le potentiel thaumaturgique de la télévision publique n'est donc pas sans limites.

On recherche un certain H. Ting, PDG de Semi Tech, dont l'Etat avoue avoir perdu la trace. Sa photo a été diffusée à l'antenne. Une simple photographie en couleur. Un comble, puisqu'il s'agit tout de même de retrouver le propriétaire d'une firme spécialisée dans la fabrication de téléviseurs et de magnétoscopes.

Selon Claude Sérillon, cette affaire illustre les mœurs du « *libéralisme made in Hongkong* ». Selon le maire de Honfleur, il faut d'abord y voir une abdication de la République devant la finance internationale.

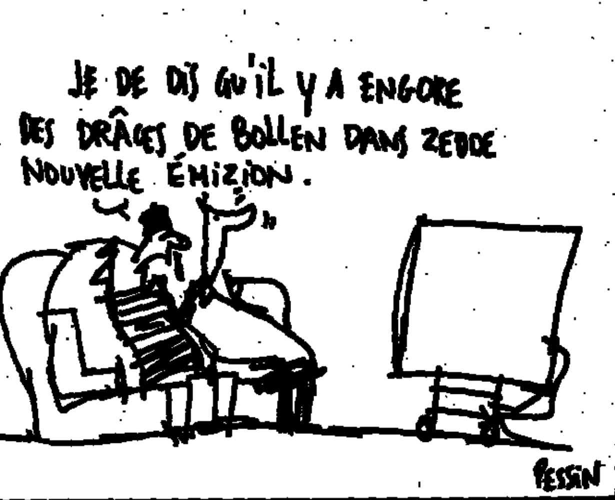
Dommage que personne n'ait pensé à solliciter le renfort intellectuel du maître auxiliaire dont il fut question, le même soir, au « Cercle de minuit », chez Laure Adler : un certain Kafka...

Le dernier cabaret de Jean-Louis Foulquier

Après des débuts sur France-Supervision, l'émission s'est installée sur France 3. Elle part sur les routes de province à la rencontre d'un nouveau public et de nouveaux artistes

UNE ÉMISSION ? Plutôt un cabaret. « *J'aimerais qu'on s'installe devant sa télévision tard dans la nuit comme on venait autrefois chez tel ou tel tôlier parce qu'on savait qu'il s'y passerait peut-être quelque chose* », confie Jean-Louis Foulquier. Son producteur, Gérard Pont, lui fait écho : « *Chez Morgane, on est presque tous originaires de Brest. Dans les ports, les maisons de la culture, ce sont les cafés. On voulait recréer un peu de cette convivialité.* »

Dans la fumée des cigarettes, les spectateurs sont des silhouettes bleutées et les artistes se faufilent entre les tables pour monter sur scène. Puis ils reviennent s'asseoir avec le maître des lieux, qui fait un brin de conversation, bonnet de laine rivé sur son crâne de vieux loup des ondes. Rien de bouleversant. Simplement un climat. L'impression d'être avec des copains, entre initiés. Un peu comme si l'on avait décidé de filmer « Pollen », l'émission fossile de France-Inter.



C'est d'ailleurs ce qui a failli arriver. A l'origine, Morgane avait pensé installer des caméras pendant l'enregistrement radio. Foulquier, lui, ne tenait pas à cette formule minimaliste. Tant qu'à faire, il préférait une vraie émission, libérée des contraintes du direct.

On décida donc de monter un spectacle pour la circonstance. Pourtant, l'animateur ne s'en cache pas : « Cap'tain Café » est dans la droite ligne de ce qu'il a toujours fait. « *Intermittent du spectacle* », confie-t-il. A la radio comme sur la scène des Francofolies de La Rochelle. « *C'est ainsi*, explique-t-il, *que je fais de la télévision avec plaisir.* »

Le voici donc, une nouvelle fois, à l'écoute des jeunes artistes. A nombre d'entre eux, il offre un premier passage à l'écran. Naguère iconoclaste, la démarche est devenue presque à la mode. De « Graine de stars » à « Taratata », en passant par une éphémère tentative de TF 1, il est de bon ton de partir à la rencontre des talents. Surtout s'ils chantent comme leurs aînés. Foulquier, lui, se méfie : « *Découvrir des artistes, c'est une passion. Il faut des réseaux. Et puis assumer son choix. En général, les animateurs font voter le public, mais celui-ci n'aime pas la nouveauté. Le radio-crochet, ça a pu marcher, ici ou là, mais ce n'est pas intéressant. Si on veut vraiment aider quelqu'un, il faut s'engager et travailler dans la durée.* »

Le pari, évidemment, est plus risqué. Dans un premier temps, l'an dernier, seule France-Supervision avait eu l'audace de s'y risquer. Dans la limite de ses moyens. « *Le budget que nous accordait la chaîne ne couvrait alors qu'un quart du coût total, environ 400 000 F,* se souvient Gérard Pont. *C'est nous qui devions trouver le reste. Mais nous étions prêts à tout, même à produire à perte. Parce qu'il est décisif, pour une société de production, d'avoir un magazine régulier à l'antenne. La preuve : c'est sans doute grâce à « Cap'tain Café » que nous avons décroché « Music Planet » sur Arte.* »

Pourtant, l'audience était encore limitée : Foulquier dut alors jouer de ses amitiés pour trouver, à chaque émission, le parrain qui soutiendrait les autres invités. Pour ce dernier, en effet, le passage sur France-Supervision n'était pas prévu a priori au plan média... Depuis la rentrée, France 3 s'est associée à l'entreprise, ce qui simplifie la tâche et draine un nouveau public. Autre conséquence de l'arrivée de la chaîne hertzienne qui sillonne désormais la France au gré des équipes techniques disponibles dans les stations régionales, l'émission s'installe, pour un mois, dans une petite salle ou un café-théâtre. Janvier était à Lyon, février se passera à Marseille, dans l'étonnante friche de la Belle de Mai. Mais la déclinaison locale s'arrête là. Pas question d'en profiter pour explorer le son de la ville où l'on se trouve. « *Ce serait une autre émission*, conclut Foulquier. *Avec le risque de s'enfermer dans un ghetto. Moi, je ne veux me priver de rien. Ni d'un Marseillais, ni d'un Brésilien, ni d'un Tsigane.* »

Jean-Louis André

★ « Cap'tain Café », France 3, mercredi 22 janvier à 0 heure.

MARDI 21 JANVIER

TF 1

20.45

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES ■
Film de Joe Johnston, avec Rick Moranis (1989, 100 min). 443006
Un inventeur farfelu fabrique une machine à miniaturiser.

22.25

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 6871131
0.05 Les Aventures du bien. Le glacier noir.
0.10 et 0.50, 1.55, 2.55, 4.40 TF 1 nuit.
0.25 Reportages. Documentaire. *Un après-midi au dancing* (rediff., 25 min). 46882
1.00 et 2.05, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.05 Raid contre la Mafia. Série. O [2/6] (rediff.). 4.50 Musique. Concert (20 min).

France 2

20.50

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS ■ ■
Film d'Yves Robert (1977, 120 min). 251268
22.50 ▶ Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.00

RADIO CORBEAU
Film d'Yves Boisset, avec Claude Brasseur (1988, 95 min). 7117315
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Le Cercle de minuit. Actualité cinéma. *Invités : Bernard Rapp, Frédéric Mitterrand, Richard Bohringer, Lucas Belvaux, Françoise Geissler* (80 min). 2520754
2.35 Histoires courtes. Court métrage. Un certain goût d'herbe fraîche. 3.00 Urti. Documentaire. Sauver Bruxelles (rediff.). 3.25 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 Pyramide (rediff.). 4.10 *Les Z'amours* (rediff.). 4.40 La Compète. 5.05 Chip et Charly (30 min).

France 3

20.50

SPÉCIALE FA, SI, LA... CHANTER
Jeu présenté par Pascal Brunner (120 min). 248792
Emission spéciale à laquelle sont conviées des personnalités du spectacle et de la télévision.
22.50 Journal, Météo.

23.25

VU DE PRÈS
Documentaire de Christophe De Ponfilly et Jean-François Giré. Do ré mi fa sol la si do les Kummer (55 min). 8563044
Une famille où les huit enfants sont musiciens.
0.20 Cinéma étoiles. Magazine (30 min). 39342
1.20 Capitaine Furillo. Série. Samouraï. 2.10 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre. *Till l'Espiègle*, de Richard Strauss, par A. Moglia, W. Gutter, N. Janssen, A. Cazalet, A. Walter (15 min).

Arte

20.45

▶ LA VIE EN FACE : EXPERIMENTUM CRUCIS
Un pénitencier d'enfants au Kazakhstan. Documentaire de Taras Popov et Vladimir Tulkin (50 min). 8459860
Violence et humiliation sont le lot quotidien des enfants d'un pénitencier où, depuis la fin de l'époque soviétique, un pope vient évangéliser et catéchiser. Fipa d'argent 1996.

21.35

COMEDIA : CHRISTOPH MARTHALER
21.40 L'Heure zéro ou l'Art de servir. *Un stage de commémoration pour cadres dirigeants. Pièce de théâtre de Christoph Marthaler, mise en scène de Christoph Marthaler, avec Eva Brumby, Jean-Pierre Cornu* (150 min). 3197589
0.10 Le Fils étrange du chaos ! Documentaire de C. Rainer Ecke (35 min). 8282700
0.45 Portrait d'une jeune fille à la fin des années 60 à Bruxelles. Téléfilm de Chantal Akerman, avec Circé, Julien Rassam (rediff., 65 min). 3165071
1.50 Tracks (rediff., 30 min). 8460342

M 6

20.50

SUPER MARIO BROS
Film d'Annabel Jankel et Rocky Morton, avec Bob Hoskins, John Leguizamo (1992, 115 min). 859247
Adaptation d'un jeu vidéo, avec le personnage de Super Mario, qui fut créé par un Japonais. Epreuves, effets spéciaux, univers délirant.

22.45

MEURTRE À L'ÉTAGE
Téléfilm ∆ de Bruno Gantillon, avec Charlotte Valandrey, Hans Schenker (90 min). 311112
Une riche joaillière engage un tueur à gages pour faire disparaître la maîtresse de son mari, baby-sitter de son fils...
0.15 Capital. Magazine. Des milliards sous la neige (rediff.).
2.00 Mode 6. Magazine. Dior - Chanel (rediff.). 2.05 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.30 Best of 100 % Français. 4.05 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.30 Jazz 6. Magazine (rediff., 60 min).

Canal +

20.35

NELLY ET M. ARNAUD ■ ■
Film de Claude Sautet, avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault (1994, 100 min). 250131
Les rapports ambigus d'un vieil homme et d'une femme en fleur. Prix Louis-Delluc 1995.
22.15 Flash d'information.

22.25

BEAUBOURG CITY
Documentaire de Brigitte Cornand (59 min). 1713315
Le Centre Beaubourg qui fête son 20e anniversaire ferme ses portes pour deux ans afin d'effectuer des travaux de réaménagements.
23.25 I Like It Like That. *Film de Darnell Martin (1994, v.o., 100 min).* 2106547
1.05 Visiblement je vous aime ■. Film de Jean-Michel Carré (1995, 100 min). 7516803

Radio

France-Culture

20.30 Archipel Science.
21.32 La Cantine d'Igor, Lily et les autres.
22.40 Nuits magnétiques. *De Windsor Mc Kay à Emile Frout : You know what ? I'm happy !*
0.05 Du jour au lendemain. Roger Judrin (Portrait abécédaire). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, avec Alix Combelle et son orchestre et *Count Basie and his orchestra*. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.)

France-Musique

20.00 Concert. Festival Aujourd'hui musiques. Concert donné le 22 novembre 1996 à la *chapelle Saint-Dominique* à Perpignan, par l'ensemble Vox Nova, Valérie Chouanière, Isabelle Soccoja (sopranos), Armelle Orleux (mezzo-soprano). Œuvres de Monteverdi, Francesconi, *Giraud*, Berio.
22.30 Musique pluriel. John Adams.
23.07 Atout chœur. Les comédiens Harmonists. *Les Singphonie Comedians*, The Swingle Singers. Les Double Six.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Rodrigo, Guastavino, Cimarosa. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Friedrich Schiller.
22.40 Les Soirées... (Suite). Friedrich Schiller. Œuvres de Brahms, Smetana, *Lalo*, d'Indy. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 16/01/97).
21.30 Perfecto.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. La Chine et ses dissidents (France 2 du 17/01/97).
23.50 Viva. A la recherche des saveurs oubliées.

Planète

20.35 Missions aériennes au Vietnam. [3/6].
21.30 US 20 : de Leningrad à Saint-Pétersbourg.
22.20 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [2/6].
23.15 Les Aquanautes.
0.10 Ikkyo (premier principe).
1.00 ▶ Les Bistrots. (50 min).

Odyssée

19.55 L'Equilibre de la nature. [2/4] Le loup.
20.40 Voyager. [1/26].
21.30 Les Archives fabuleuses de l'armée française. [3/6] Soldats d'Indochine.
22.30 Les Hommes du rivage. [1/7] Les premiers pas.
23.20 La Camorra.
0.15 Le Mystère des pyramides. [2/2] (55 min).

Paris Première

20.00 et 0.05 20 h Paris Première. Invité : Milos Forman.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Paris modes haute couture. Défilé de Christian Lacroix.
22.25 Stella ■ ■. Film de Laurent Heynemann (1983, 100 min). 91892773

France Supervision

20.30 Pêcheur d'Islande ■. Film de Pierre Schoendoerffer (1958, 85 min). 75199583
21.55 Arsenic et Vieilles dentelles. Théâtre. Pièce de Joseph Kesselring. Mise en scène de Jacques Rosny et Yves Lalonde (125 min). 31506792
0.00 Raid en Patagonie (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Jeune Folle ■. Film d'Yves Allégret (1952, N., 90 min). 2799266
22.00 Julietta ■. Film de Marc Allégret (1953, N., 95 min). 1487063
23.35 ▶ Le Mariage de minuit (Piccolo Mondo Antico) ■ ■. Film de Mario Soldati (1941, N., v.o., 105 min). 57029191

Ciné Cinémas

20.30 Quelle heure est-il ? ■ ■. Film d'Ettore Scola (1989, 95 min). 1477686
22.05 La Disparue. Film de George Sluizer (1992, v.o., 110 min). 98369792
23.55 La Forêt d'émeraude ■. Film de John Boorman (1985, 110 min). 96841857

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Les Champions. Plan zéro.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. Le champion.
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Un Steed de trop.
0.40 Le Retour du Saint. L'arrangement (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui disparaît de la série.
21.25 Le Fugitif. Les anges sataniques.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Cambouis.
23.15 Star Trek : The Next Generation. Justice (v.o.).
0.05 Earth 2. L'enfant des fleurs.

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton.
22.15 Sentiments. Téléfilm de Nicolas Ribowski, avec Madeleine Robinson. La récréation (90 min). 52946537
23.45 La Baby-sitter. Test amant (20 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Pour l'amour d'un enfant. Téléfilm de Richard Michaels, avec Michelle Pfeiffer (90 min). 500329131
22.15 Murphy Brown. [3/3] Lequel des deux ?
22.45 XY Elles. Invitée : Lucie Aubrac.
23.45 Système Téva. Environnement : les produits bio (55 min).

Eurosport

19.00 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe. Programme court couples (180 min). 18700711
22.00 Tennis. Open d'Australie (les temps forts).
23.30 Snowboard. Championnats du monde. Slalom géant dames (Italie).
0.00 Equitation.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (10e jour) (450 min). 35331700

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Lanzmann.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Parmi les singes - Mid Wales - Rajasthan.
22.00 Super Cities. Florence (60 min).

Muzzik

20.25 et 0.50 L'Invité. Gavin Bryars.
21.00 Beethoven par Otto Klemperer. Concert (60 min). 40589
22.00 Récital F.-J. Thiollier. Concert enregistré à l'auditorium Saint-Germain (70 min). 9824179
23.10 Cannes jazz 89 : Billy Cobham et Ben Sidran. Concert (55 min). 8573421
0.05 Le Chœur du monastère de Zagorsk.
1.20 Les Derniers Quatuors de Beethoven.
2.05 Musiques émotions. Clips (235 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.10, 1.50 Economia. 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 International. 23.15 Eurobusiness.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30, 22.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.30 et 22.12 Le Journal du monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.41 et 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La sortie parisienne des « rattachistes » wallons

« Le Soir » estime que « la thèse de l'union avec la France a gagné du crédit ». « La Libre Belgique » s'étonne de l'incapacité des Français « à comprendre la réalité des pays pluriculturels »

UNE RÉCENTE RÉUNION sur la « Wallonie française » au palais du Luxembourg, à Paris, placée sous l'égide d'Yves Guéna, tout nouveau promu au Conseil constitutionnel, n'est pas passée inaperçue à Bruxelles. Ce coup d'éclat des « rattachistes », ces Wallons partisans d'un retour de leur province à la France, fait l'objet d'un compte rendu circonstancié dans *Le Soir*, quotidien francophone de centre gauche. *« Jusqu'à la dernière convulsion communautaire de juillet 1996, les rattachistes wallons tenaient du groupe folklorique*, écrit Thierry Evens. *La thèse de l'union avec la France a gagné du crédit au même rythme que l'hypothèse d'une scission de la Belgique. » Le Soir*, qui se fait le défenseur sourcilleux des intérêts des francophones lorsqu'il estime que ceux-ci sont mis en danger par les revendications flamandes, laisse ses lecteurs libres de leur appréciation sur cette percée rattachiste. *« Les rattachistes ont enfin semé leur graine, d'espoir ou de ciguë : biffer la mention inutile »*, conclut Thierry Evens.

Le ton est bien différent dans *La Libre Belgique*, quotidien d'inspiration catholique, où l'on ne badine pas avec la religion, le roi et la pérennité de la Belgique. Si la conférence du Sénat fait l'objet d'un compte rendu factuel de Laurence d'Hondt, le commentaire non signé consacré à cette affaire est sans équivoque : *« Libre aux intellectuels français d'organiser des discussions de salon sur l'avenir institutionnel de la Belgique. Mais que diraient les autorités françaises si le mouvement de José Happart* [qui prône le retour à Liège des cantons des Fourons] *invitait les nationalistes corses et des ambassadeurs pour évoquer la future indépendance de l'île de Beauté ? »*, s'indigne le journal.

La vigilance de *La Libre Belgique* ne s'arrête pas à dénoncer les frasques de sénateurs gaullistes qui verraient bien Jacques Chirac lancer une version wallonne du *« Vive le Québec libre ! »*. La chaîne culturelle européenne Arte est aussi dans son collimateur. Les deux numéros du magazine de géopolitique « Le dessous des cartes » consacrés à la Belgique ont notablement horripilé Paul Vaute, critique TV du journal, qui estime que *« la Belgique, vue de France, a un drôle d'air balkanique »*. Il stigmatise ces Français qui démontrent leur incapacité à *« comprendre la réalité des pays pluriculturels »*. L'animateur du « Dessous des cartes », Jean-Chistophe Victor, avait eu l'outrecuidance, aux yeux du journaliste, de conclure qu'en Belgique *« la guerre civile est déclarée, même si elle est aujourd'hui sans armes à la main »*.

Luc Rosenzweig

REVUE DE PRESSE

RTL

Michèle Cotta

■ Jacques Chirac fait de la justice, après le service national, la réforme essentielle de son septennat. Tant mieux. Personne ne songerait à l'en blâmer tant cette ambition paraît légitime. Pourtant, on décèle déjà dans la courte allocution présidentielle d'hier un premier recul. *Le 12 décembre*, au cours de son émission télévisée sur TF 1, Jacques Chirac avait estimé *« franchement anormal que le parquet* –je le cite – *dépende de la Chancellerie »*. Hier, traçant sa mission à la commission présidée par Pierre Truche, il s'est demandé plus modestement si *« l'indépendance de l'autorité judiciaire – je cite encore – ne pourrait être accrue en modifiant, voire en supprimant le lien hiérarchique qui relie actuellement le ministère public au garde des Sceaux »*. Faut-il donc aujourd'hui plutôt modifier ce qu'il fallait supprimer hier ?

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Une décision politique n'est jamais innocente. Il est bien rare, en effet, qu'elle soit prise au seul et unique motif de son énoncé. C'est une loi du genre. La réforme de la justice annoncée hier par Jacques Chirac n'échappe pas à cette règle. La résolution du président de la République n'est évidemment pas dénuée d'arrière-pensées. Affirmer le contraire serait mal connaître le sens politique du chef de l'Etat. Au vrai, l'ambition affichée par le président de la République est susceptible de deux lectures non exclusives. Son projet de réforme peut être interprété, en effet, comme un paravent destiné à masquer l'embarras d'un pouvoir et d'une m...orité pris à leur tour dans le filet des affaires et cherchant tant bien que mal à freiner l'action de la justice à leur encontre. Mais il existe une seconde lecture, plus universelle. Elle est tout aussi légitime. Le président de la République est homme de conviction. On peut lui faire crédit de vouloir authentiquement réformer une société française dont il a courageusement analysé les dysfonctionnements. Il a déjà démontré, en effet, dans le domaine de la défense et du service national qu'il était capable d'aller jusqu'au bout de son propos.

The Times

■ Quatre années, c'est à l'évidence une éternité en politique. Quand il a prêté serment pour la première fois, Bill Clinton avait présenté la vision pleine d'énergie du rôle que devait selon lui jouer le gouvernement fédéral dans la société américaine. Dans son second discours, M. Clinton a mis en avant une formule un peu différente, en portant davantage l'accent sur le pouvoir du peuple américain que sur ses institutions à Washington.

EN VUE

■ L'animateur de « Capital » sur M 6, **Emmanuel Chain**, qui a été l'un des interlocuteurs les plus pressants du président de la République en décembre, lors de l'émission « Les Français s'interrogent » sur TF 1, devait recevoir, mardi 21 janvier, le prix Dauphine-Henri Tézenas du Montcel, remis par **Jacques Chirac**. Ce dernier a salué l'information économique quand elle est *« intelligente et exigeante »*.

■ L'idée d'un festival de musique annuel organisé en Bosnie à partir de 1998 et parrainé par l'Europe a été lancée par **Daniel Cohn-Bendit**. Figure du mouvement de mai 68, député européen (Verts), il espère la participation des **Rolling Stones** et des **Beatles** avec **Julian Lennon**, le fils de John. Les bénéfices de cette manifestation, a-t-il précisé, financeront le centre musical de Mostar.

■ Le professeur **Luc Montagnier** (Institut Pasteur de Paris), découvreur du virus du sida, participera au prochain forum économique mondial de Davos (Suisse). Il évoquera dès le 30 janvier les questions posées par les maladies émergentes comme le sida, les fièvres hémorragiques dues au virus Ebola et la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

■ **Hans van Mierlo**, le ministre des affaires étrangères néerlandais, veut en finir avec les interminables déjeuners de travail entre collègues européens. Comme les Pays-Bas assurent actuellement la présidence de l'Union européenne, il en a profité pour raccourcir les agapes ministérielles. Réforme d'autant plus utile que les diplomates qui sont assis aux extrémités de la table n'entendent pas toujours la même chose que ceux qui trônent au centre. Les décisions devront être prises avant ou après les repas.

■ L'ancien champion **John McEnroe** s'est porté acquéreur de l'appartement en duplex de la chanteuse **Madonna**, à New York, pour 7 millions de dollars (environ 38 millions de francs). Il a besoin d'espace pour élever ses quatre enfants. Les voisins redoutent les emportements de l'ex-enfant terrible des courts et le bruit que pourrait occasionner son groupe de rock.

■ Le célèbre établissement de nuit parisien **Le Palace**, en dépôt de bilan depuis décembre, est en vente, avec son « annexe », Le Privilège. Les acquéreurs ont jusqu'au 31 janvier pour présenter leurs offres. Le texte de la petite annonce précise : *« Affaire exceptionnelle, immeuble d'une superficie d'environ 3 300 m² sur six niveaux, salle classée. »* Témoin du style art déco, construit dans les années 20, le bâtiment a accueilli dans ses murs Mistinguett et Maurice Chevalier avant-guerre. Lancé à la fin des années 70 par **Fabrice Emaer**, les murs du club ont été décorés par le peintre **Gérard Garouste**.

■ On a retrouvé **Dudley Moore**. L'acteur et pianiste d'origine britannique avait disparu depuis la fin d'une tournée de concerts au mois de décembre. Il avait entamé une procédure de divorce au mois de juin après deux ans de mariage avec **Nicole Rothschild**, sa cadette de trente ans, et s'était réfugié en Grande-Bretagne pour échapper à la presse, avant une nouvelle tournée en mars.

MERCREDI 22 JANVIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.10 Melrose Place. Feuilleton.
18.05 K 2000. Série. Cambriolage.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.
20.45 Walker Texas Ranger. Série. Haute sécurité.

21.35

FOOTBALL
En direct de Braga au Portugal. Match amical : Portugal - France. *21.45 Coup d'envoi (125 min).* 5479445
Les Bleus auront fort à faire face à une équipe portugaise actuellement en tête de son groupe éliminatoire pour le mondial 98.

23.40

COLUMBO
Deux en un. Série de Bernard Kowalski, avec Peter Falk, Lola Albright (80 min). 1730193
1.00 Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme libre couples, au Palais omnisports de Paris-Bercy.
1.55 et 2.35, 4.20 TF1 nuit. 2.05 Cas de divorce. Série. Deroche contre Deroche. 2.45 Raid contre la Mafia. Série. O [3/6] (rediff.). 4.30 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.00 Musique. (10 min).

France 2

17.30 Le Prince de Bel Air. Série. Traiteur sur gages.
17.55 Matt Houston. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.50 Studio Gabriel. Invités : Francis Perrin, Ginette Garcin.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.55

EN DANGER DE VIE
Téléfilm de Bruno Gantillon, avec Fanny Cottençon (105 min). 2396919
Après la démission de son mari, une mère lutte contre la toxicomanie de son fils, avec l'aide d'un de ses camarades.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. L'entourage de la drogue (105 min). 7899236
0.25 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Spécial BD. Angoulême : Histoire d'histoires. Invités : A. Julliard, J.-P. Mercier, P. Bolino, M.-A. Matthieu, F. Boucq, P. Christin, S. Chomer (70 min). 5949781
2.25 Émissions religieuses. Magazine (rediff.). 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 3.35 Aux marches du palais. Documentaire. Stavisky (rediff.).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Gaffe à Lagaffe*, d'André Franquin.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag. Magazine.

20.50

▶ LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine. Lucie et Raymond Aubrac : un amour dans la Résistance. Invités : Lucie Aubrac, Raymond Aubrac, Elie Wiesel (110 min). 127418
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Nicole D.V. Berckmans. Maurice Leblanc (45 min). 703006
0.00 Cap'tain café. Magazine. Invités : Kadja Nin, Nina Morato, Angel Isa, Catastrophe, Nadège (50 min). 66965
● Lire page 30.
0.55 Capitaine Furillo. Série. Climat préélectoral.
1.40 *Musique graffiti*. Magazine Piano : François Killian. *Valses nobles et sentimentales* de Ravel (25 min).

La Cinquième

18.10 Cinq sur cinq inventions. Invité : Christian Gispann. 18.25 *Le Monde des animaux*. La compagnie des loups : le coyote. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [30/39].
19.30 7 1/2. Magazine. La pêche en Europe.
20.00 Les Récifs artificiels. Documentaire de Sigurd Tesche [1/2] (30 min). 3280
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LIBÉRÉS PUIS OUBLIÉS
Documentaire de Werner Kiefer (60 min). 6029919
Au lendemain de la guerre, plus de soixante camps de réfugiés ont été créés en Allemagne afin d'accueillir les anciens déportés. Pour plusieurs d'entre eux, c'était le début d'une longue errance.

21.45

MUSICA : JOHN ELIOT GARDINER
Révolutionnaire et romantique. Documentaire de Tony Knox (55 min). 9179532
22.40 *Il était une fois la Kora.* Documentaire de Wolgang Hamm et Wilfried Kaute (40 min). 6685396
23.20 Profil : Oliveira l'architecte. Documentaire (65 min). 2426613
0.25 La Lucarne : Perpétuels devenirs. Essai vidéo de Daniel Reeves (55 min). 2342236
1.20 Le Mystère Picasso ■■ Film d'Henri-Georges Clouzot (rediff., 1956, n. et couleur, 78 min). 7582507

M 6

17.55 Bugs. Série.
18.55 *Code Quantum*. Série. L'amour n'a pas de couleur.
19.50 et 0.35 *Mode 6*. Christian Lacroix.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. La révolte de pachydermes.

20.45

ZOYA : LES CHEMINS DU DESTIN
Téléfilm de Richard Colla, avec Melissa Gilbert [1/2 et 2/2] (200 min). 27848867
Une jeune comtesse russe, nièce du tsar, mène une vie heureuse dans le luxueux palais de ses parents. La révolution bolchevique la contraint à quitter le pays après avoir vu ses parents assassinés sous ses yeux. Elle se réfugie à Paris, en compagnie de sa grand-mère et d'un fidèle serviteur. Une tout autre vie commence alors pour la jeune fille...
0.05 Secrets de femmes. Magazine □. Enquête. Règle du jeu (30 min). 45781
0.40 Rock express. Magazine (25 min). 9453472
1.05 Best of pop-rock.
2.50 Turbo. Magazine (rediff.). 3.20 La Falaise du diable. Documentaire (rediff.). 3.55 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.20 Jazz 6. Magazine (rediff.). 5.20 Fréquenstar. Magazine. David Ginola (55 min).

Canal +

16.45 C Net (rediff.).
17.00 Football américain.
17.50 Carland Cross. Le théâtre des damnés.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Daniel Cohn-Bendit, Philippe Seguin ; Skank.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

SIX DEGRÉS DE SÉPARATION
Film de Fred Schepisi, avec Stockard Channing, Will Smith (1993, 110 min). 9125700
Bourgeois snobinards et homosexuels dans une adaptation de pièce de théâtre.
22.50 Flash d'information.

22.55

BASKET-BALL
En différé. Euroligue 96/97. Deuxième tour (3e journée) : groupe G : Pau-Orthez - Panathinaïkos (Grè.) (90 min). 530358
0.25 Le Secret des temples d'Angkor. Documentaire de Didier Fassio (rediff., 55 min). 7984255
1.40 Candyman 2. *Film de Bill Condon* (1995, 91 min). 6183323

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Rencontre avec Pierre Boutang, philosophe.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques. La magie de Maggie : histoire d'Irma Vep avec Olivier Assayas.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Paul Michel (Difficile conquête du calme), (Nous avons voué notre vie à des signes). 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, Alix Combelle et sa musique, Pierre Dudan. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Les Pages de la Chapelle, le Mercure Galant, dir. Olivier Schneebeli. Œuvres de De Brossard, Flocco.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Gaigne, Jolass.
23.07 Musicales comédies. Les chansons de Harry Warren [1].
0.00 Jazz vivant. L'ODEJY (Orchestre départemental de jazz de l'Yonne), dir. Mathias Rüegg. Matthias Rüegg, Jean-Christophe Cholet : Suite alpestre (création). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Mors et Vita, trilogie sacrée, de Gounod, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dirigé par Michel Plasson.
23.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Chausson, Chabrier. 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

TV 5

20.00 Faut pas rêver (France 3 du 17/01/97).
21.00 Faits divers (RTBF du 08/01/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus. Médecine : 25 ans de succès.
23.35 Bons baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Cambodge, la mort à chaque pas.
21.25 La Vie secrète des machines. [4/18] Le réfrigérateur.
21.50 Missions aériennes au Vietnam. [3/6].
22.50 US 20 : de Leningrad à Saint-Pétersbourg.
23.40 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [2/6] L'émancipation des esclaves.

Odyssée

20.35 Histoires naturelles. [2/40] Bulgarie.
21.30 L'Equilibre de la nature. [2/4] Le loup.
22.20 Voyager. [1/26].
23.10 Les Archives fabuleuses de l'armée française. [2/6] Soldats d'Indochine.

Paris Première

19.55 Point Bourse.
20.00 et 23.15 20 h Paris Première. Invité : Stephan Eicher.
22.25 Avec Starmania.

France Supervision

20.30 Trait pour trait. Documentaire.
20.55 La Légende des sciences. Série.
21.50 Les Movidas espagnoles. Documentaire.
22.40 C'est à dire. Magazine.
23.30 Arsenic et Vieilles dentelles. Théâtre. Pièce de Joseph Kesselring (125 min). 32762990

Ciné Cinéfil

20.30 Train de luxe (Twentieth Century) ■■ Film d'Howard Hawks (1934, N., v.o., 90 min). 2786938
22.00 Johnny le vagabond (Johnny Come Lately) ■ Film de William K. Howard (1943, N., v.o., 100 min). 1455484
23.40 Le Souffle sauvage ■ Film de Hugo Fregonese (1953, N., 95 min). 74988445

Ciné Cinémas

20.30 *Le Prix de l'exploit*. Film de John Badham (1985, 110 min). 5022025
22.20 Les Roseaux sauvages ■■ *Film d'André Téchiné* (1993, 110 min). 71729445
0.10 Ciné cinécourts.

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Flash. Le spectre.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. La preuve par treize.
23.00 *Les Champions*. Plan zéro.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Faites de beaux rêves.
0.40 *Covington Cross*. Eviction (110 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Justice.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Amer Hammer.
22.15 *Chronique de mon canapé.*
22.20 Seinfeld. Quand Jerry rencontre Sally.
22.45 Friends. *Celui qui disparaît de la série.*
23.10 Fawlty Towers. Basil the Rat.
23.45 The New Statesman.

Festival

18.35 *Célimène et le Cardinal*. Théâtre. Pièce de Maurice Fryland (95 min). 95887174
20.30 Seul face au crime. L'affaire Rodani.
23.30 Sueurs froides. La chute (30 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Seulement par amour : Clara. Téléfilm d'Andrea Frazzi et Antonio Frazzi, avec Barbara de Rossi, Jean Dalric [3/4] (90 min). 500807532
22.15 *Murphy Brown*. Plus résolue que jamais.
22.45 Ça m'interpelle : La liberté et après ? (145 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Meunier. Dernière l'horizon.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Super Cities. Madrid.
22.30 *L'Heure de partir* (55 min).

Eurosport

19.00 Patinage artistique. En direct. Championnats d'Europe à Paris : Programme libre couples (180 min). 18777483
22.00 Tennis. Open d'Australie (Les temps forts).
23.00 Basket. *En différé. Euroligue :* Séville-Asvel.
0.30 Snowboard.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (11e jour) (450 min). 35308472

Muzzik

20.10 Préludes de Debussy.
21.00 Pilobolus on Brodway. Ballet de Mark Cullingham (60 min). 85938
22.00 L'Invité. Gavin Bryars.
22.30 Les Chemins de la musique. Glenn Gould : partita nº 6 en mi mineur de Bach.
23.00 Steve Coleman et Five Elements. *Concert au Hot Brass 96* (60 min). 65174
0.00 Symphonie nº 3 de Gustav Mahler. Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink (105 min). 8593946
1.45 Musiques émotions. Clips (255 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en *soirée* : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 *World News*. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 *World View* (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 1.45 Economia. 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Laboews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30, 22.30 *Le Grand Journal*. 19.56 et 21.56, 23.12, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. *21.10 et 22.12 Le Journal du monde*. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal *de l'économie. 21.26 Cinéma*. 21.42 Talk culturel. 22.41 et 23.40 Sports.

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 La Femme d'à côté. Film de François Truffaut (1981, 110 min), avec Gérard Depardieu. *Drame psychologique.*

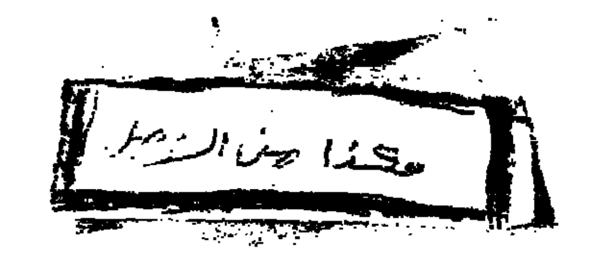
RTL 9

20.30 Terreur sur la ville. Téléfilm de Steven Gethers, avec Richard Crenna.
22.20 Jardins de pierre. Film de Francis Ford Coppola (1987, 120 min), avec James Caan. *Drame.*
0.35 Jenny. Film de Marcel Carné (1936, 105 min), avec Françoise Rosay. *Mélo.*

TMC

22.35 *Sheherazade. Film de Pierre Gaspard-Huit* (1962, 115 min), avec Anna Karina. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Monnaie de singe

par Pierre Georges

RIRE, rire un peu. Pierre Dac, un jour, traitait du cas pendable d'un faux-monnayeur nécessiteux. Et dans son style inimitable, du moins à l'écrit, voilà, en substance, ce qu'il disait de la monnaie de singe utilisée par l'escroc : *« des pièces d'une valeur de 3, 30 F, parfaitement imitées, carrées et en carton pâte. »*

Pierre Dac aurait aimé la magnifique histoire de flibuste qui, récemment, eut pour cadre à Paris la place Vendôme, et pour acteurs un bijoutier gourmand et deux « filochards » de belle audace. La voici en son écrin. Telle que la racontent les policiers de la BRB dont on ne saurait exclure qu'ils en rient, sous cape, comme des bossus.

Début janvier, deux émissaires, *« présentant bien »* prennent contact avec un joaillier réputé de la place. Quel joaillier ? La police a la charité de ne point le préciser. Et d'ailleurs, cela n'a guère d'importance. Donc les deux hommes vont raconter une belle et allêchante histoire. Ils sont, disent-ils, mandatés par *« un prince arabe »*. Ils viennent négocier l'achat de bijoux de très grande valeur. Mais discrètement, très discrètement. Il s'agit, selon eux, d'une opération d'une extrême confidentialité. Le *« prince »*, en effet, entend *« blanchir »* l'argent d'un trafic d'armes international.

Prince arabe. Trafic d'armes. Bijoux de très grande valeur. Tout cela donne, par les temps qui courent, une haute crédibilité à la demande. L'appât est magnifique. Ne reste plus qu'à attendre le gros poisson. Passons sur les multiples rendez-vous dans différents palaces parisiens, les négociations secrètes, les murmures et chuchotements.

Les clients sont pressés. Le joaillier gourmand. L'argent brûlant. On devrait pouvoir s'entendre. Et l'on va s'entendre effectivement. Rendez-vous est pris vendredi dernier dans un palace parisien. Les deux représentants du bijoutier viendront avec des bijoux d'une valeur approximative de 12 millions de francs. Notamment un saphir de 30 carats, serti de diamants, et une magnifique parure d'oreilles. Et les deux émissaires du prince paieront l'ensemble le double de sa valeur en marks, soit 24 millions de francs.

L'échange se fait. Deux mallettes de billets de 1 000 marks contre une mallette de bijoux, comme dirait une publicité de lessivier. Y avait-il quelques vrais billets pour emballer les autres ? Toujours est-il que les envoyés du joaillier vont se faire posséder. La plupart des billets de 1 000 marks, sinon la totalité, sont des fac-similés de monnaie-papier. Avec précisément sur une face, celle à l'effigie des frères Grimm, la mention *« fac-similé »*. Et sur l'autre, la mention *« Walt Disney »* en belles lettres gothiques. Le temps d'aller à la banque, d'entendre le caissier éclater de rire, de revenir à l'hôtel, les émissaires du prince avaient disparu.

Histoire immorale ? Très morale ? En tout cas pendant ce temps-là, et pour obliger feu Pierre Dac, la police de Drancy, elle, arrêtait un vrai faux-monnayeur. Chez sa maman. L'aigrefin venait de déposer 2 000 billets de 100 francs en toc. Mais le plus drôle reste que, pour échapper aux recherches, il s'était travesti en femme. Ainsi fut mise hors d'état de sévir la première Drag Queen de la monnaie de singe !

Le président sud-coréen accepte de rediscuter la loi sur le travail

Les syndicats rejettent les concessions gouvernementales

PRÈS D'UN MOIS après le déclenchement d'un important mouvement syndical, le président sud-coréen Kim Young-sam a finalement accepté, mardi 21 janvier, de réexaminer la très contestée loi sur le travail. Cette législation *« peut être discutée à nouveau au Parlement »*, a annoncé un porte-parole de la présidence à l'issue d'une rencontre entre le chef de l'Etat et les responsables des partis de l'opposition sud-coréenne.

Le Président a également fait savoir qu'il suspendrait l'exécution des mandats d'arrêts lancés par la justice à l'encontre des dirigeants syndicaux qui mènent le mouvement de contestation. Le chef de l'Etat a cependant précisé qu'il n'était pas question d'abroger cette loi qui avait été voté au Parlement le 26 décembre dernier en l'absence des députés de l'opposition. Cette législation réformant le droit du travail avait introduit davantage de flexibilité en facilitant notamment les mesures de licenciement et en autorisant le remplacement des employés en grève.

REFUS DES CONFÉDÉRATIONS

Les deux grandes confédérations syndicales – y compris celle qui est proche du pouvoir –, ont cependant rejeté les concessions gouvernementales, indiquant qu'elles entendaient poursuivre leur mouvement. Le déjeuner organisé entre le chef de l'Etat, le président du Parti pour la nouvelle Corée (au pouvoir) et les chefs de file de l'opposition, s'est donc achevé sans véritable accord, même si l'assouplissement de la position présidentielle marque un recul.

Le chef de l'Etat sud-coréen a par ailleurs cédé sur une loi d'inspiration *« sécuritaire »*, législation portant sur le contre-espionnage et qui avait permis de renforcer les pouvoirs des services de sécurité intérieurs, la KCIA : le porte-parole de la présidence a annoncé que cette législation pouvait, elle aussi, être rediscutée.

Le chef du Congrès national pour la nouvelle démocratie, Kim Dae-jung, qui est l'un des grandes figures de l'opposition, a expliqué qu'il avait soulevé ce problème lors du déjeuner avec le chef de l'Etat *« Le Président m'a répondu : « Eh bien, révisons également la loi sur la sécurité nationale ! »*, a rapporté M. Kim Dae-jung, qui s'est déclaré *« très surpris »* par cette concession. Les chefs syndicalistes avaient appellé, lundi, à la reprise du travail tout en annonçant une nouvelle grève générale pour le 18 février prochain si le gouvernement continuait à refuser d'abroger la loi sur le travail. – *(AFP, Reuter.)*

Ali Benhadj, nº 2 du FIS, serait détenu au secret à Blida

VICE-PRÉSIDENT du Front islamique du salut (FIS), aujourd'hui interdit, Ali Benhadj serait actuellement placé au secret à la prison militaire de Blida, à une cinquantaine de kilomètres au sud de la capitale, a-t-on appris de source fiable.

L'information, qui n'a pu être confirmée auprès des autorités officielles, devrait apaiser les inquiétudes grandissantes sur le sort du numéro deux de l'ex-FIS.

Au début de 1995, Ali Benhadj avait été transféré dans un centre de détention secret *« situé dans le désert au sud du pays »*, indiquait Amnesty International dans un rapport publié le 19 novembre, ajoutant que *« sa famille est sans nouvelles de lui depuis cette date »*. De fait, l'épouse et les enfant d'Ali Benhadj, ainsi que ses avocats, n'ont jamais pu obtenir la moindre information de la part des autorités.

Un journaliste de l'agence de presse officielle algérienne APS qui avait révélé en février 1995 – sur un télescripteur interne – qu'Ali Benhadj était détenu dans la région de Tamanrasset, avait été condamné à trois ans d'emprisonnement par la justice militaire.

« GRAVEMENT MALADE »

Les graves problèmes de santé du vice-président de l'ex-FIS laissaient craindre le pire. Quelques jours avant la publication du rapport d'Amnesty, le directeur de la Fondation internationale musulmane du Canada, Youcef Mouammar, avait publié à Londres un communiqué dans lequel il affirmait qu'Ali Benhadj était *« gravement malade »*. Certains n'excluaient pas que le plus populaire des chefs islamistes algériens (avec Abassi Madani, le numéro un de l'ex-FIS) soit décédé en prison et que les autorités tenaient la nouvelle secrète pour éviter des troubles.

Dans la prison militaire de Blida, où est également incarcéré l'assassin du président Boudiaf, le sous-lieutenant Lembarek Boumaarafi, *« le grand inquisiteur »*, comme certains surnomment Abou Abdelfattah Ali Benhadj, est tenu au secret. Et c'est donc par des voies indirectes qu'un contact a pu être établi avec lui par le biais d'autres prisonniers.

Né à Tunis en 1956 (du fait de la guerre d'Algérie), mais originaire de la région de Béchar, dans le Sud-Ouest algérien, Ali Benhadj, cofondateur de l'ex-FIS, est le tenant d'un islamisme radical acquis à l'ombre des minarets.

Silhouette d'ascète et visage imberbe, ce boutefeu, enseignant de formation et père de quatre enfants, a acquis une très large aura, notamment auprès des jeunes et des deshérités des banlieux, par ses prêches enflammés aux mosquées El Sunna à Bab el Oued et Ben Badis à Kouba au cours desquels il stigmatisait *« l'Etat impie »* algérien. La démocratie ne trouve pas grâce à ses yeux. Il s'agit d'un *« concept étranger »* à l'islam puisque ni le Coran ni la Sunna (les faits et dires du Prophète) n'en font mention. Pour lui, le sida, les catastrophes naturelles sont les châtiments de Dieu à l'encontre de ceux qui ont abandonné l'islam.

Arrêté le 30 juin 1991, au lendemain de la grève générale au cours de laquelle il avait demandé au peuple de *« stocker toute arme »* qu'il trouverait, il sera condamné le 15 juillet 1992 par le tribunal militaire de Blida à douze ans de prison ferme pour *« complot armé contre la sûreté de l'Etat »*.

Comme Abassi Madani, également condamné, il quittera la prison en septembre 1994, dans le cadre de négociations avec la présidence algérienne, pour être placé en résidence surveillée. Mais les discussions n'aboutissent pas et, quelques mois plus tard, le « Savonarole de l'islam » retourne au secret, où il se trouve toujours. Il est vrai qu'Ali Benhadj *« piétine »* cette justice des militaires qui lui permet d'apparaître comme un *« martyr »* de la cause islamiste.

Jean-Pierre Tuquoi

Calixthe Beyala, « Grand Prix » du plagiat

CONDAMNÉE en mai 1996 pour contrefaçon, puis à nouveau suspectée à l'automne (*Le Monde* des 26 et 28 novembre 1996), l'écrivain Calixthe Beyala, qui était lundi soir 20 janvier l'invitée d'Alain Juppé à Matignon avec les lauréats des prix littéraires de 1996 (elle a reçu le Grand Prix de l'Académie française), est de nouveau l'héroïne du feuilleton le plus comico-tragique de l'année.

La contrefaçon partielle de *Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué*, d'Howard Buten, dans *Le Petit Prince de Belleville*, lui avait valu sa condamnation par le tribunal de grande instance de Paris. On avait alors noté que ce roman présentait aussi des similitudes troublantes avec *Fantasia chez les ploucs*, de Charles Williams.

Après avoir été couronnée par l'Académie pour *Les Honneurs perdus*, Calixthe Beyala avait été accusée par Pierre Assouline d'avoir plagié *La Route de la faim*, de Ben Okri. Elle avait riposté en dénonçant un complot raciste et misogyne ourdi par *« les journalistes de gauche »*.

Dans le prochain numéro de *Lire*, à paraître vendredi 24 janvier, Pierre Assouline consacre à la romancière un accablant dossier. Preuves à l'appui, il s'y fait jour que *Le Petit Prince de Belleville* doit aussi beaucoup à *La Vie devant soi*, d'Emile Ajar (Mercure de France), et à *La Couleur pourpre*, d'Alice Walker (J'ai Lu). Et qu'*Asseze l'Africaine* a été écrit en lorgnant vers *White Spirit*, de Paule Constant (Gallimard). Les exemples fournis par Pierre Assouline sont convaincants.

Désignée aujourd'hui publiquement comme une récidiviste, Calixthe Beyala était depuis quelque temps au centre des conversations du monde littéraire. Ses emprunts étaient connus. On peut s'étonner que son éditeur, Albin Michel, sans nul doute alerté, soit resté aussi peu vigilant que les jurés de l'Académie française, qui ont pris le risque de dévaloriser leur prix en cautionnant un auteur dont l'œuvre, écrit Pierre Assouline, *« est truffée de plagiats »*.

Cette affaire créerait un climat burlesque, s'il n'était également sinistre. Le prochain livre de Calixthe Beyala donnera-t-il lieu à un inattendu jeu de pistes ? Paule Constant, l'un des écrivains plagiés, déclare : *« Il m'a d'abord semblé surréaliste qu'une Africaine pille une Française pour parler ou évoquer l'Afrique natale. (...) Maintenant que j'ai exprimé mon étonnement amusé (...), je reste sur ma curiosité technique : comment a t-elle procédé ? J'espère que l'on entend tous les points d'ironie qui ponctuent mon discours. »* Elle ajoute : *« Je m'insurge avec force contre l'idée complaisamment exploitée que "tout le monde" plagierait "tout le monde". »*

Jean-Luc Douin

Mary Pierce en demi-finales des Internationaux d'Australie

DANS UNE AMBIANCE toujours torride en dépit de la tombée de la nuit, la Française Mary Pierce s'est qualifiée, mardi 21 janvier, pour les demi-finales des Internationaux de tennis d'Australie. Après avoir sorti l'Allemande Anke Huber, tête de série nº 7, en huitièmes de finale, la Française, qui s'était imposée à Melbourne en 1994, a éliminé la jeune Belge Sabine Appelmans, qui disputait pour la première fois de sa carrière un quart de finale dans un tournoi du Grand Chelem. Victorieuse de l'Espagnole Conchita Martinez, tête de série nº 5, au tour précédent, la Belge, classée dix-huitième mondiale, semblait avoir pris le dessus sur la Française, qui l'avait battue en deux manches lors de leurs deux précédentes rencontres : après avoir emporté la première manche 1-6 et perdu la deuxième 6-4, elle menait 0-3 dans le troisième set. Mary Pierce est alors parvenue à reprendre l'ascendant une nouvelle fois pour finalement conclure victorieusement la partie 6-4 après deux heures de jeu.

L'épidémie de « vache folle » a atteint l'Allemagne

JOCHEN BORCHERT, ministre allemand de l'agriculture, a annoncé lundi 20 janvier la découverte en Allemagne d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle »). Selon les autorités allemandes, ce cas serait dû à la transmission de la maladie de la mère au veau. La mère de l'animal atteint était d'origine britannique, et M. Borchert aannoncé que les trois mille à cinq mille animaux vivant en Allemagne et nés d'ascendance britannique devraient probablement être abattus, si l'origine de la maladie est confirmée. Une telle mesure a été mise en œuvre l'an dernier en France et aux Pays-Bas.

Cette information est importante d'un point de vue à la fois scientifique et diplomatique. Si le diagnostic est confirmé – les vérifications biologiques sont en cours –, il s'agirait du premier cas démontré de transmission maternelle observé dans des conditions normales d'élevage et pas seulement dans des conditions expérimentales.

Selon les autorités allemandes, le veau malade ne peut avoir été contaminé par des farines carnées suspectes puisqu'il est né dans une ferme écologique où l'on assure ne les avoir jamais utilisées dans l'alimentation des animaux. La question dès lors se pose, une nouvelle fois, d'une possible transmission par le lait.

CHANGEMENT DE DOCTRINE

Jusqu'à présent, l'Allemagne n'avait, officiellement, déclaré que quatre cas de « vache folle » et il s'agissait à chaque fois d'animaux originaires du Royaume-Uni. De nombreux spécialistes européens et les responsables de l'agriculture de l'Union européenne confiaient toutefois ces dernières années leurs doutes. Ils faisaient valoir que les données sur les flux internationaux d'animaux et sur l'usage des farines contaminées ne permettaient pas de comprendre cette situation. En d'autres termes, ils accusaient l'Allemagne de dissimuler des cas d'ESB pour bénéficier du statut de pays indemne de cette maladie.

La nouvelle situation fait que ce pays ne pourra plus, selon la réglementation internationale, se déclarer indemne. Elle devrait aussi modifier notablement les négociations conduites entre les pays membres de l'Union européenne quant aux mesures préventives à mettre en œuvre pour éradiquer cette nouvelle maladie.

Après avoir été, dès 1990, l'un des pays les plus critiques vis-à-vis de la Grande-Bretagne, qu'elle accusait de ne pas prendre les mesures de santé publique qui s'imposaient, l'Allemagne refusait depuis plusieurs mois de s'aligner sur la position française en ce qui concerne l'interdiction de la consommation des abats et les précautions sur le tri des déchets animaux utilisés pour la fabrication des farines carnées.

Jean-Yves Nau

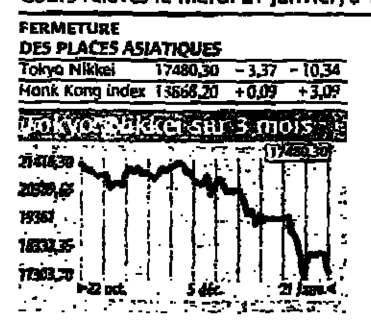
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 21 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17480,30	– 3,37	– 10,34
Honk Kong index	13668,20	+ 0,09	+ 3,09



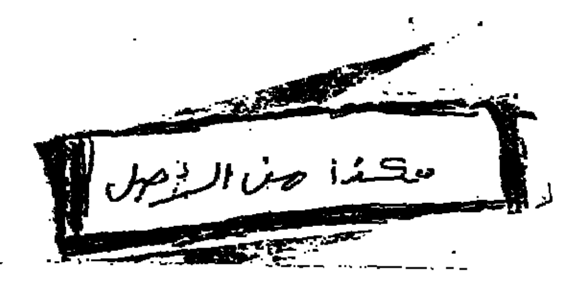
OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

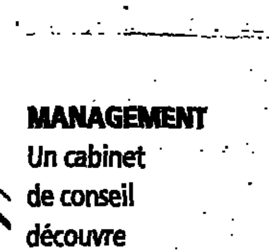
	Cours au 20/01	Var. en % 17/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2406,10	– 0,78	+ 3,90
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 3,60
Milan MIB 30	—	—	+ 1,41
Francfort Dax 30	3026,95	+ 0,85	+ 4,78
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 0,73
Madrid Ibex 35	474,75	+ 0,60	+ 6,74
Amsterdam CBS	—	—	+ 4,11

Tirage du *Monde* daté mardi 21 janvier : 506 488 exemplaires. 3

1 accepte le travail

Ali Benhadj, n° 2 du FIS, serait détenu au secret à Blida





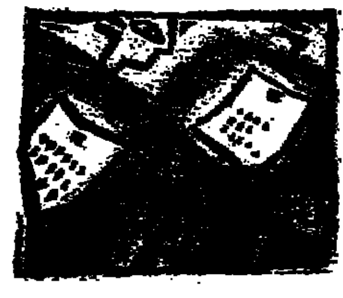
MANAGEMENT
Un cabinet de conseil découvre les sciences humaines



TRAVAIL
Multisalariat : vol au-dessus d'un vide juridique

Le Monde EMPLOI

MERCREDI 22 JANVIER 1997



ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page XVI

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 29 JANVIER
La communication sociale dans l'entreprise

INITIATIVES

PATRICK LESTIENNE

La montée du chômage et de la précarité prive les nouvelles générations de ce lieu d'intégration traditionnel. Et oblige à explorer d'autres voies

Socialiser les jeunes en dehors de l'entreprise

d o s s i e r

Avec la crise, la montée du chômage qui les frappe particulièrement et le développement de la précarité qui les touche tout autant, les jeunes ne sont pas simplement menacés par la marginalité. Ils se trouvent aussi cantonnés dans un espace – on dira un *no man's land* –, les privant des conditions qui, traditionnellement, déterminaient le processus de socialisation et dont l'absence les empêche de se structurer dans leur relation avec la société.

Fort heureusement, il existe des tentatives de réponse à cette situation. Des expériences sont menées, qui viennent compenser le vide ou qui parviennent à en limiter les conséquences. Mais encore faut-il connaître les causes pour, à partir du constat, envisager les bonnes solutions.

Lieu d'intégration, l'entreprise ne joue pas ce rôle, ou tardivement quand elle finit par embaucher, ou de manière imparfaite si elle ne propose que des premiers emplois instables et des stages sans lendemain. Autrefois puissants facteurs d'intégration, les relations de travail se sont distendues. Même le collectif professionnel qui tissait les fils en s'appuyant sur la transmission des savoir-faire tend à ignorer ceux qui ne font que passer.

Pour la famille et le quartier, il en va de même. Soit les jeunes devenus adultes s'attardent dans le cocon familial, avec toutes les tensions que cela suppose parfois, mais également avec toutes les ambiguïtés qui en découlent, dont l'entretien involontaire d'une certaine immaturité. Soit ils découvrent l'âpreté de la vie extérieure en étant livrés à eux-mêmes et, surtout, en étant démunis de ressources régulières et sans la référence de positions durables qui leur permettraient de se constituer des repères. Conduits à la déshérence, désoeuvrés et, d'entrée de jeu, revenus de tout, ils rejoignent alors ceux qui, dans les banlieues déshéritées et le coeur des villes, expérimentent contre leur gré toutes les variantes de l'exclusion et ne cessent de s'éloigner.

Des évolutions sociologiques se conjuguent avec ces raisons économiques et sociales pour aggraver la situation. Les observateurs notent que les temps de latence entre le passage du statut d'adolescent à celui d'adulte, au sens de personne totalement autonome, s'allongent désespérément. Ou plutôt les sociologues soulignent que les jeunes se sentent mentalement adultes, alors qu'ils n'en ont pas les moyens, à la fois dépendants financièrement et en dehors d'une vie active qu'on qualifiera de normale, faute de mieux. Comme l'a établi le Credoc dans ses enquêtes, l'âge d'installation s'élève, c'est-à-dire celui où, disposant d'un emploi stable, on peut avoir un logement, vivre réellement en couple et songer à fonder une famille. Cet âge d'installation était proche de la vingtaine d'années ; il s'apprête à dépasser la trentaine...

Face à cela, des outils se mettent en place. En première ligne, le réseau des missions locales qui a vocation, depuis ses origines au début des années 80, de prendre en compte la globalité des problèmes qui se posent aux jeunes, et pas seulement l'emploi. Ses interventions vont de la santé au logement en passant par le suivi social. A l'écoute, il se préoccupe de plus en plus du mal-être et se soucie de la drogue, des tentatives de suicide comme de la délinquance.

De leur côté, les foyers de jeunes travailleurs se sont adaptés progressivement à ce qu'ils considèrent comme étant leurs nouvelles missions. De centres d'hébergement pour jeunes ruraux attirés par la ville au temps de l'industrie triomphante, ils se conçoivent désormais davantage comme des endroits où les jeunes en difficulté (30 % de leur public) vont pouvoir trouver un point d'ancrage et commencer à construire un projet, puis s'organiser. Au passage, le foyer remplit une fonction civique abandonnée par l'entreprise et la famille et sert de lieu d'apprentissage de la vie collective.

Reste l'entreprise. Quand celle-ci s'implique dans cette démarche, ce qui arrive de plus en plus, elle étoffe le rôle stratégique du tuteur. Au-delà des acquis professionnels, ce dernier aura pour objectif de faire accéder à la culture de l'entreprise, aux modes de vie dans le travail et d'aider le jeune dans son intégration.

De ce point de vue, la récente charte de l'entreprise formatrice, signée par Groupama et la Mutualité sociale agricole (MSA), a valeur d'exemple. Quel que soit le contrat de travail du jeune, stagiaire, CDI, CDD ou même CES (contrat emploi-solidarité), ces deux institutions du monde agricole s'engagent à le préparer à l'organisation du travail de demain et, en l'aidant à formaliser son projet personnalisé, entendent le doter d'une expérience dont il pourra tirer profit, y compris ailleurs.

Cela pourra sembler modeste, au regard de ce que le mouvement de la mutualité agricole était capable de faire pour l'insertion professionnelle de son secteur pendant la période d'expansion. Il n'empêche qu'il s'agit d'une réponse pragmatique, en adéquation avec le contexte économique et social, et que c'est une voie dont pourraient s'inspirer la plupart des entreprises. Sauf à accepter de laisser partir des jeunes à la dérive et de les voir s'installer hors de toute socialisation.

Alain Lebaube

▼ **Face à l'impuissance des circuits classiques d'insertion, il ne reste plus que le système D** *par Marie-Béatrice Baudet*

▼ **Etudiants mi-adultes, mi-adolescents** *par Clarisse Fabre*

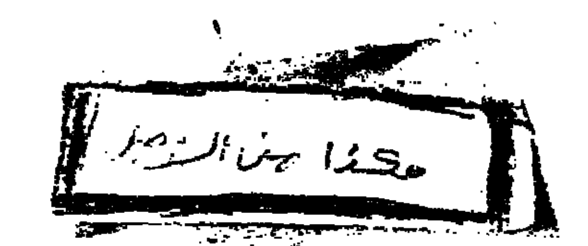
▼ **Une charte formatrice à la Mutualité agricole** *par Catherine Leroy*

▼ **Tuteurs en entreprise et dans la vie quotidienne** *par Philippe Baverel*

▼ **Les foyers de jeunes travailleurs dispensent de l'instruction civique** *par Olivier Piot*

▼ **Des missions locales à l'écoute du mal-être** *par Francine Aizicovici*

Lire pages II et III



Face à l'impuissance des circuits classiques d'insertion, il ne reste plus que le système D

Ils ont moins de vingt-cinq ans, sont d'une rare lucidité, et vivent dans ces banlieues où parler d'avenir est presque une obscénité

Si leurs parents ont pu rêver d'un pavillon de banlieue, eux, c'est autre chose. Abdel, 23 ans, imagine *« un petit travail et un petit appartement »*, Dominique ne jure que par *« un boulot, le sport et une copine »*, Bruno préfère sourire en les écoutant. C'est le plus âgé : 25 ans, mais déjà la lucidité de *« quelqu'un à qui on ne la fait plus »*. Sa mère, femme de ménage, est repartie dans sa famille, à la Martinique. Elle lui a laissé son appartement au cœur de l'une de ces cités où, dans les années 60, on a *« placé »* les immigrés pour en finir avec les bidonvilles aux portes des usines d'automobile et des entreprises de travaux publics.

Télé, magnétoscope, sono, table de mixage, un téléphone portable, il y a tout ce qu'il faut chez Bruno pour faire un point de ralliement *« où ça discute pendant des heures »* et *« où on refait le monde »*, lâche Farid, 23 ans, le plus gai, dernier de cinq enfants. Le père, fonctionnaire de police, est décédé en 1976. Désormais, c'est lui et ses frères et sœurs qui veillent sur la mère qui n'écrit pas le français et qu'il faut décharger à tout prix des *« paperasses administratives »*.

D'un commun accord, ils demandent que leur banlieue ne soit pas identifiable, *« on en a parlé assez souvent dans la presse »*, *« la télé vient quand il y a des émeutes, parle de nous en mal et, après, plus rien »*. Pas de noms propres, non plus. Les prénoms uniquement. La peur. D'aller au-delà, de s'afficher, eux qui ont compris depuis longtemps ce qu'était la marginalité. Deux Beurs, un Martiniquais, un Noir. Français tous les quatre *« sur le papier »*, mais la couleur de la peau et l'histoire de la vie de leurs parents pèsent lourd.

C'est vrai qu'ils n'ont pas vraiment *« forcé à l'école »*. Mais tous les quatre ont soit un bac pro, soit un CAP doublé d'un BEP. Un en comptabilité, l'autre en électrotechnique. Abdel est en DEUG d'éducation-communication-langage. Pour autant, aucun ne *« fait ce qu'il a envie de faire »*.

Une réalité quantifiable

Dans les *« quartiers en grande difficulté »*, le taux de chômage de longue durée, selon la direction interministérielle à la Ville, est de dix points supérieur à la moyenne nationale. Concernant les jeunes de moins de vingt-cinq ans, les plus mauvais résultats enregistrés font état d'un taux de chômage compris entre 45 % et 50 %. Un chômage récurrent qui n'ouvre pas toujours des droits durables à l'indemnisation. Elément à ajouter : les jeunes ne sont pas les seuls concernés. Il faut raisonner en termes de *« cellule clanique »*, où les collatéraux (frères, parents, oncles, etc.) ne travaillent pas non plus. D'où des générations qui n'ont jamais connu le monde de l'entreprise.

Farid a les diplômes pour être maître-nageur mais travaille pour la SNCF via une entreprise d'insertion : *« 4 000 francs par mois, 6 heures par jour. Ça va, je ne me plains pas, mais si j'ai eu ce boulot, c'est à cause de ma tête. Ils auraient pas pris un Chinois ou un Français. Je me balade dans les trains pour dire aux petits de 12-13 ans d'enlever leurs pieds des banquettes »* et calmer le jeu si ça dégénérait.

Bruno est sans boulot depuis peu. Il avait un CDD dans un hôtel payé 3 500 francs pour trois nuits par semaine. Au début, il a été pris pour installer un logiciel informatique, et puis *« on m'a gardé pour être vigile. Je fais aussi le nettoyage des salles quand il y a eu une fête, la clôture informatique, la réception, le bar et, le matin, avant de partir, je mets les croissants à chauffer »*. Silence complet sur ce qu'il imagine faire pour trouver un autre job ou sur la façon dont il va gérer l'entre-deux pour le loyer, la nourriture et le reste.

L'ANPE ? *« Elle est en face du commissariat »*, éclatent-ils de rire. *« On y est allé*, raconte Farid. *Ils demandent deux choses : le nom et si on est déjà inscrit. Après, pas de nouvelles. »* Les circuits habituels n'ont visiblement pas fonctionné, car tous insistent sur le fait *« que chaque boulot décroché l'a été par piston »*. Drôle de mot dans leur bouche ; il cache une solidarité qui mène à prendre le poste de vigile de celui qui devient vendeur dans un magasin et qui peut ensuite, peut-être, intercéder pour ses copains *« dont il se porte garant »*.

D'ailleurs, ils font preuve d'une connaissance rare des formules possibles. Le contrat emploi-solidarité (CES), *« bien sûr qu'on connaît, mais, au bout d'un an, tes employeurs, même s'ils sont contents de toi, ils peuvent pas te garder »*. Les missions locales, les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) ? *« Le mec, il te parle une heure et demie, tu comprends rien, et puis il t'envoie pendant une semaine faire des multiplications. » « Les formations ? Elles dirigent pas vers l'emploi, elles te sortent des statistiques du chômage, c'est tout. »*

Pour autant, malgré *« les claques qu'ils se prennent avec le racisme, quand on décroche un rendez-vous par téléphone et qu'on surprend le regard qui se porte sur nous quand on franchit la porte de l'entreprise »*, aucun ne veut quitter la France. *« On fait quand même des choses pour nous. Quand on s'inscrit à l'ANPE, on a une couverture sociale. »*

S'ils rêvent, c'est les yeux ouverts sur la réalité. Quand on leur demande de se projeter à dix ans, ils éclatent de rire, encore. *« Pour nous, c'est foutu, il faudra dix ou vingt vies pour que tout cela soit digéré. »* Ils parlent alors des 12-13 ans *« qu'eux-mêmes ne maîtrisent plus »*. *« On a fait des conneries, mais eux, ils ont pas peur du risque. » « Nous, on avait le foot, et le grand-frère qui nous filait des claques quand on allait trop loin, mais eux, ils s'en foutent. » « Même les éducateurs, ils y croient plus. Sauver un gosse dans une bande, c'est un exploit. »* Et, d'un seul coup, le rêve devient cauchemar.

Marie-Béatrice Baudet

Une charte formatrice à la Mutualité agricole

Le 29 novembre 1996, Pierre Aymard, président de la commission nationale paritaire de la Mutualité agricole, et l'Asfosar, organisme de formation de la Mutualité agricole, signaient *« la charte d'une entreprise formatrice »*. Par ce texte, la Mutualité, dans ses deux branches – assurances (Groupama) et protection sociale (MSA) –, s'engage à ce que *« les nouveaux collaborateurs soient accueillis, formés, préparés à l'organisation du travail de demain, quelle que soit la nature de leur contrat de travail »*.

Le concept de l'entreprise formatrice n'est pas nouveau. Mais cette charte s'adresse à tous les salariés, qu'ils soient en contrat à durée indéterminée ou déterminée. *« Si un nouveau collaborateur est employé ponctuellement*, précise-t-elle, *l'entreprise veillera à construire un projet personnalisé lui servant de passerelle vers l'avenir. »* Sachant que 11 % environ des 35 000 salariés de la Mutualité agricole sont soit en CDD, soit en CES (contrat emploi-solidarité) ou en contrat de qualification, cet engagement n'a rien d'une clause de style.

Historiquement, la Mutualité agricole a toujours eu un rôle-passerelle pour les jeunes, du milieu rural vers le milieu urbain, des activités agricoles aux emplois administratifs ou de service. Elle a été, et est encore, un lieu de promotion, de valorisation des compétences par le biais de formations qualifiantes. En matière sanitaire et sociale, la Mutualité agricole a toujours eu une politique d'action en lien avec les populations. Aujourd'hui, cet organisme, qui n'a plus le même potentiel de créations d'emplois, s'est donné de nouveaux objectifs. *« En lisant les rapports sur l'emploi et sur la difficulté des jeunes à s'intégrer, on s'est dit qu'on pouvait faire quelque chose pour eux »*, explique Lucette Le Sauder, responsable des formations techniques à l'Asfosar et chef du projet « Cléopâtre ».

Dans le cadre de l'année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en 1996, l'Asfosar a proposé à la Commission européenne le projet « Cléopâtre », intitulé « L'entreprise formatrice : clé du parcours d'initiation des jeunes », qui a abouti à la signature de la charte. Ses objectifs : replacer les ressources humaines dans un contexte de marché du travail en pleine évolution, faire en sorte que les jeunes collaborateurs acquièrent au cours de leur passage dans l'entreprise une expérience transposable, et valoriser le rôle d'insertion et d'accueil de l'entreprise en développant la fonction tutorale.

Première étape : une enquête interne, réalisée par l'Asfosar, montre que 61 % des entreprises de la Mutualité agricole ayant répondu au questionnaire ont déjà eu l'occasion d'expérimenter le tutorat. Les difficultés rencontrées par les tuteurs dans leur mission résidaient surtout dans la formalisation d'objectifs concrets au cours du stage et dans la mesure des acquis. L'enquête relevait également que 30 % seulement des tuteurs avaient bénéficié d'une formation spécifique tournée vers cette mission. Et, signe encourageant, 70 % des caisses estimaient que le tutorat avait un avenir.

Avec l'aide du cabinet Quaternaire Education, l'Asfosar a mis en place des modules de sensibilisation et de formation au tutorat. Elle propose désormais un module aux directions de ressources humaines, afin de les aider à identifier ce que le tutorat peut apporter à l'entreprise. Pour les tuteurs, elle a élaboré un module de base sur les missions du tuteur, son domaine d'intervention, ainsi que deux modules optionnels destinés à développer leurs qualités pédagogiques et leurs qualités relationnelles. Une opération bien partie ? *« Notre rôle est de donner les moyens pour que cette fonction tutorale soit exercée de la façon la plus efficace possible*, rappelle Lucette Le Sauder. *Après, c'est à chaque caisse de décliner la charte selon sa propre logique. »* Mais la charte n'est pas *« une pure émanation de l'organisme central »*, les pratiques existaient sur le terrain. *« Nous avons essentiellement entrepris de les formaliser, de les fédérer et de les démultiplier. »*

Catherine Leroy

Tuteurs en entreprise et dans la vie quotidienne

Parrains, « personnes ressources », tuteurs... Les expressions ne manquent pas pour désigner ces salariés volontaires qui, dans les grandes entreprises comme dans les PME, accueillent les jeunes en cours d'apprentissage ou en fin de cursus. La mission des tuteurs, véritables « référents » professionnels pour leurs élèves, est double : leur inculquer un savoir-faire, mais aussi les aider à mieux appréhender les relations sociales au travail. *« Le tuteur doit apporter une formation pratique au jeune et l'aider à s'insérer dans le milieu professionnel »*, résume Jean-Gildas Michel, directeur adjoint du Centre de formation des apprentis de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

« Mon rôle consiste à leur apprendre à bien travailler, c'est-à-dire à travailler toutes les farines, mais aussi à gérer les rapports avec les clients », explique par exemple Georges Naoures, boulanger à Saint-Brieuc depuis 1953, qui emploie quatre apprentis dans sa boutique.

Garagiste à Chatelaudren (Côtes-d'Armor), Joël Kergourley joue d'autant plus volontiers les maîtres d'apprentissage en mécanique automobile qu'il est lui-même un ancien apprenti : *« J'essaie de ne pas leur faire subir ce que j'ai connu, moi. C'est pourquoi je veille à varier le plus possible leurs activités. »* Sa méthode pédagogique repose sur le tutorat : *« Je les place sous la responsabilité d'un salarié confirmé qui leur apprendra le B.A.-Ba du métier et qui, ensuite, vérifiera systématiquement le travail qu'ils auront accompli. »* Le garagiste souligne aussi l'importance de la transmission à ses apprentis de ce qu'il appelle la *« culture d'entreprise, à savoir certaines règles auxquelle je ne veux pas qu'on déroge en matière de disponibilité et d'accueil des clients »*.

Dans le bâtiment et les travaux publics, où la tradition du compagnonnage est restée forte, le tutorat est très répandu. *« Nous avons réinstauré, en 1993, cette pratique, qui nous vient des maîtres compagnons »*, témoigne Christian Pellet, responsable du développement social de Spie-Enertrans, filiale de Spie-Batignolles.

FORMATION PÉDAGOGIQUE

Ainsi, ces trois dernières années, le groupe Spie a accueilli 800 jeunes, dont la moitié ont été embauchés en fin de formation. *« Le plus difficile*, remarque Christian Pellet, *consiste à construire la progression de l'apprentissage, c'est-à-dire à faire en sorte que la tâche que le jeune apprendra à accomplir demain soit plus difficile que ce qu'il a fait hier. »*

Rançon du chômage, le rôle du maître d'apprentissage ne se limite plus à la transmission d'un savoir-faire, surtout lorsque l'entreprise n'est pas en mesure d'embaucher le candidat au terme de sa période de formation : *« Chez nous, le tuteur accompagne le jeune dans sa recherche d'emploi. Il l'aide à rédiger son CV, à cibler les sociétés auxquelles il va écrire, à préparer les entretiens, voire à le recommander auprès d'éventuels employeurs »*, explique Christian Pellet.

Généralement, le tutorat suppose une formation préalable des « personnes ressources », pour qu'elles acquièrent les règles élémentaires de la pédagogie. Les tuteurs de Spie-Batignolles reçoivent aussi toutes les informations pour répondre aux questions des jeunes sur les salaires, les cotisations sociales, les congés payés... *« Très axée sur la psychologie, notre formation nous aide à mieux comprendre les jeunes »*, confie Denis Blondel, ingénieur chef de secteur chez Spie-Batignolles, tuteur d'un jeune apprenti.

Chez Fleury-Michon également, les tuteurs suivent une formation pédagogique, *« afin qu'ils puissent trouver les mots qui leur permettront de dire ce qu'ils font tous les jours dans leur travail »*, explique Raymond Rousseau, directeur des ressources humaines du groupe de charcuterie.

Quant à la question de la rémunération du tutorat, qui fonctionne en principe sur la base du volontariat, deux écoles s'affrontent : la première justifie l'octroi d'une prime symbolique (de l'ordre de 3 000 à 4 000 francs chez Fleury-Michon, pour une mission de tutorat de deux ans), en raison du temps consacré à cette activité ; la seconde, à l'instar de Spie-Batignolles, qui considère que la démarche ne doit pas être intéressée, refuse d'indemniser le maître d'apprentissage. La plus belle récompense n'est-elle pas, pour reprendre la formule de Denis Blondel, *« la reconnaissance que les jeunes manifestent à notre égard lorsqu'ils nous appellent, après la formation, pour nous donner des nouvelles »* ?

Philippe Baverel

Etudiants mi-adultes, mi-adolescents

Le sociologue Olivier Galland analyse le pourquoi de ce phénomène paradoxal

Drôle de paradoxe. Alors que dans leur majorité, les étudiants dépendent résidentiellement de leurs parents, 56 % d'entre eux déclarent « spontanément » se sentir adultes. Pourtant, quand on leur demande quel est le critère déterminant de l'âge adulte, 48 % répondent sans hésiter : *« l'indépendance financière... »*.

Ces résultats sont issus d'une enquête qui a été menée en 1992, auprès de 2 000 étudiants inscrits en deuxième ou quatrième années d'université ou en IUT à Rennes, Besançon et Nanterre, par Olivier Galland, sociologue à l'Observatoire sociologique du changement (enquête OSC), situé à Paris.

Pour cet auteur de nombreux ouvrages sur les jeunes, parmi lesquels *Les Etudiants* (avec Marco Oberti, La Découverte, 1996), *« ces contradictions qui apparaissent dans le discours des jeunes sont le reflet d'une ambiguïté croissante quant aux seuils d'entrée dans la vie adulte : avoir un logement indépendant, s'assumer financièrement et fonder une famille »*.

Ce tiercé d'entrée dans l'âge adulte ne fonctionne plus comme par le passé : l'époque où les trois étapes étaient franchies dans la même période de temps – je finis mes études, je travaille et je m'installe en couple – est aujourd'hui bien révolue. Surtout, insiste Olivier Galland, ces évolutions ne résultent pas seulement de difficultés conjoncturelles, mais traduisent une mutation plus profonde, un *« allongement de la jeunesse »*.

Les données de l'enquête OSC sur le logement des étudiants illustrent bien l'ambivalence de l'identité des jeunes. Le modèle type de l'étudiant des années 90 est désormais celui des grandes villes de province. *« Mi-adulte, mi-adolescent, il a une double vie : pendant la semaine, il habite un logement indépendant, souvent payé par les parents, il profite des loisirs et de l'offre culturelle de la ville, etc. Le week-end venu, il rentre à la maison avec le paquet de linge sale »*, résume le sociologue.

C'est une tendance assez récente qui résulte notamment d'un accès massif des jeunes à l'enseignement supérieur : plus de la moitié de la classe d'âge des 18-22 ans suit désormais des études au-delà du baccalauréat. C'est ensuite un phénomène essentiellement provincial dans la mesure où le coût d'un loyer est moins prohibitif qu'à Paris et que la distance entre la commune d'origine du jeune et la ville universitaire conduit souvent à prendre un logement sur place.

COHABITATION

L'enquête, par ailleurs, bat en brèche l'idée reçue selon laquelle les jeunes prolongent par plaisir la cohabitation avec leurs parents, en soulignant que la plupart le font par nécessité, en particulier les jeunes garçons peu diplômés qui subissent le chômage. La preuve ? Le jeune diplômé prend un logement indépendant plus tôt que la moyenne du fait d'une insertion professionnelle et d'une autonomie financière plus rapides. Phénomène nouveau, il repousse le moment de constituer une famille. Quant aux filles, elles ont tendance à quitter le logement familial plus rapidement, après la fin de leur scolarité, même dans le cas où elles n'ont pas accès à un emploi stable.

En ce sens, la France se distingue notamment du modèle italien, où la cohabitation avec les parents, extrêmement fréquente, se prolonge souvent au-delà des études et indépendamment du fait d'occuper un travail stable, comme le montre l'ouvrage collectif intitulé *L'Allongement de la jeunesse*, dirigé par Olivier Galland et Alessandro Cavalli (Actes Sud, 1993).

ALLONGEMENT DES TRANSITIONS

Le retard de l'entrée dans la vie active constitue l'autre tendance majeure que l'on rencontre aussi en Italie et en Espagne, de manière plus importante qu'en France. Mais pas en Allemagne en revanche, où le modèle d'apprentissage semble favoriser une insertion professionnelle précoce. Certes, les problèmes de l'emploi font que le jeune a tout intérêt à rester étudiant plus longtemps. *« Tant qu'on est étudiant on n'est pas chômeur, puis les études préservent du chômage comme le montrent de nombreuses enquêtes »*, reconnaît le sociologue.

Pour autant, il ne s'agit pas que d'un réflexe défensif lié à la crise : en prolongeant leurs études, les jeunes manifestent aussi un désir de promotion sociale, analyse Olivier Galland, pour qui *« l'ascenseur social »* n'est pas en panne autant qu'on le dit. *« La transformation de la structure des emplois a été telle qu'elle a permis d'absorber, sans trop de problèmes, la croissance des diplômés. Depuis le début des années 60, la proportion de cadres a doublé tandis que, dans le même temps, la part d'ouvriers a diminué de façon notable. »*

Parallèlement, impossible de passer sous silence le développement des emplois de service faiblement qualifiés, souvent à temps partiel, qui touchent particulièrement les débutants. La précarité – CDD, temps partiels et contrats d'aide à l'emploi – concerne 30 % de l'ensemble des jeunes, selon une enquête du ministère du travail menée en mars 1995 auprès de jeunes ayant achevé leurs études au cours des trois années précédentes (*Premières synthèses*, juillet 1996).

Les jeunes ne sont-ils pas échaudés par les difficultés d'entrée dans la vie professionnelle et les stages à répétition ? *« Il ne faut pas confondre allongement des transitions et exclusion. Je ne suis pas inquiet pour la grande majorité des étudiants, qui finissent par trouver un emploi stable et qui ont de grandes facultés d'adaptation »*, estime Olivier Galland.

Ce dernier se montre beaucoup plus perplexe sur la situation de jeunes exclus en puissance, certes minoritaires, qu'il décrit par la métaphore du *« peloton cycliste »*. Dans les années 60, un modèle de peloton étiré domine, chaque coureur a devant lui un autre coureur qu'il ne souhaite pas dépasser. Aujourd'hui, une grande partie du peloton est en tête : ce sont les jeunes qui suivent des études supérieures, qui se livrent à des sprints et à une concurrence intense. Loin derrière, un petit groupe est largué, ce sont ceux qui sortent chaque année de l'école sans diplôme.

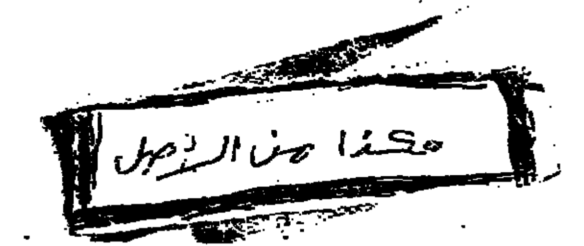
Les jeunes constituent donc de moins en moins un groupe social uniforme, loin s'en faut. *« Les écarts entre les différentes catégories se creusent, alors que les aspirations culturelles et les goûts s'uniformisent. C'est là que se situe le véritable problème »*, conclut Olivier Galland.

Clarisse Fabre



:tudiants mi-adultes,
ni-adolescents

D





PATRICK LESTIENNE

Les foyers de jeunes travailleurs dispensent de l'instruction civique

Dans les années 60 et 70, ils se contentaient d'héberger leurs résidents. Désormais ils les aident à construire des projets de vie

Austère, le bâtiment reste marqué par ses origines. Six étages de béton construits dans les années 60. Situé à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), en plein centre-ville, le foyer ALJT (Association pour le logement des jeunes travailleurs) accueille des jeunes depuis plus de trente ans. Signe des temps : la façade de l'édifice a été récemment rafraîchie, de même que la salle des petits déjeuners égayée de parasols flambant neufs ; ou encore ce local dédié à l'« orientation » des jeunes.

L'allure générale de ce foyer – l'un des dix-sept que compte l'ALJT en région parisienne – traduit la mutation lancée depuis quelques années par les foyers de jeunes travailleurs en France. Créés successivement à l'initiative des courants congréganistes (à la fin du siècle dernier), par les mouvements d'éducation populaire (après la seconde guerre) et dans le cadre du développement des HLM (dans les années 60), ils sont aujourd'hui gérés par des associations. La plupart des structures datent donc de plus de trente ans.

Mais la jeunesse, elle, a changé. La mission de ces foyers s'est longtemps limitée à l'hébergement des jeunes poussés par l'exode rural. La conjoncture des années 80 est venue bousculer cette vocation première. Février-mars 1987 : un mouvement revendicatif révèle brutalement l'ampleur de la crise. Directeurs séquestrés, locaux occupés, grèves des loyers : des milliers de jeunes résidents dénoncent leurs conditions de vie déplorables.

Un accord cadre est signé entre l'UFJT (Union nationale des foyers de jeunes travailleurs), deux ministères et différents organismes. Suffit-il de rafraîchir les locaux et les chambres ? Non, bien sûr : *« Dès la fin des années 80, nous nous sommes rendus compte à quel point la situation des jeunes avait changé*, précise Jacques Briantais, directeur général de l'ALJT. *Restait à nous adapter. »*

SUIVI SOCIAL

La précarité, bien sûr, avec la crise de l'emploi, est au cœur de ces changements. Tout comme le sont la crise des banlieues et la perte générale de repères. Autrement dit : *« La mission nouvelle des foyers consiste non seulement à offrir une prestation de qualité – parce que les jeunes ont des droits –, mais également un cadre de vie qui puisse les aider à construire un projet*, explique Jacques Briantais. *Les règles de vie collective et l'engagement contractuel du jeune en foyer constituent déjà un premier apprentissage dont nous avons la charge. »*

Parallèlement au plan « ALJT 2000 », signé en 1993, qui vise à améliorer les prestations, des actions sont menées en direction des jeunes résidents pour les aider à *« gouverner »* leur vie. Vaste programme. *« L'avantage, c'est que nous sommes ici le nez sur la réalité, en rapport direct avec les changements importants qui traversent la jeunesse »*, précise Michèle Degage, directrice de l'établissement ALJT de Saint-Ouen.

Précarité, stress, angoisse, mal-être, maladie, violence, agressivité et drogue : voilà l'état des lieux auquel doit faire face le personnel des foyers. *« La première chose sur laquelle nous pouvons agir concerne l'équilibre des publics jeunes que nous accueillons*, poursuit Michèle Degage. *Par une démarche volontariste, nous essayons d'équilibrer les sexes, les âges, les statuts sociaux (CDI, précaires, étudiants), les cultures, etc. »* L'objectif est clair : favoriser le brassage, les échanges et l'émulation.

Second axe de la démarche : *« Auparavant, la fonction d'animation en foyer concernait exclusivement les activités culturelles et de loisirs. A présent, nos animateurs assurent des entretiens individuels et font du suivi social »*, explique Michèle Degage. Voilà pourquoi, par exemple, une salle dite *« lieu de ressources »* a été installée, équipée d'un ordinateur, d'un Minitel, d'un photocopieur et d'une documentation. *« Le but de ce lieu est de permettre aux jeunes de se prendre en main, en réalisant eux-mêmes leur CV, en prenant connaissance des formations, etc. »*, conclut Michèle Degage. Résidents au foyer de Saint-Ouen, Pierre et Sylvain – qui préfèrent donner des noms d'emprunt – n'ont pas l'air convaincu. *« Bien sûr, c'est bien, mais au bout des démarches il n'y a pas de boulot. Alors on s'en sert dix fois, puis on abandonne »*, déclarent-ils, non sans avoir conscience que le problème dépasse largement le cadre du foyer. Lucide, Sophie Delhaye l'est également. Mais pour d'autres raisons. Cadre chargée du développement à l'ALJT, elle parcourt depuis quatre ans les cinq foyers de l'association situés dans le Val-de-Marne et à Paris. Comme responsable de la « mission accueil » des jeunes en difficulté, elle tient des permanences régulières. *« Ce public en difficulté représente environ 30 % des résidents sur ces cinq établissements*, explique-t-elle. *Il s'agit de jeunes « stigmatisés » que l'ALJT a volontairement décidé d'accueillir et d'aider. »*

Adressés à l'ALJT par les services départementaux d'aide sociale à l'enfance ou dans le cadre du programme préfectoral d'hébergement d'urgence et d'insertion, ces jeunes sont pris en charge et soutenus. *« Une fois la question du logement réglée dans leur tête*, poursuit Sophie Delhaye, *on peut essayer d'aller plus loin avec eux. Le foyer représente leur première expérience de socialisation. Sur beaucoup de questions (santé physique et mentale, formation, emploi, etc.), notre rôle consiste non pas à nous substituer aux partenaires existants, mais bien à orienter les jeunes vers eux. En somme, nous faisons de l'instruction civique au quotidien. »*

Partenariat. Ce mot revient sans arrêt dans la bouche de l'encadrement. ANPE, missions locales, assistantes sociales, centres de formations, psychologues, médecins : tel est le réseau que chaque animateur de foyer construit localement autour de lui et auquel il tente d'adresser des jeunes. *« C'est important, car, comme nous sommes sur leur lieu de vie, nous les croisons tous les jours. Nous sommes donc, plus que d'autres, en situation de réussir, au bout du compte, à les orienter »*, précise Murièle Maillasson directrice du foyer ALJT d'Epinay-Sur-Seine.

A l'échelle nationale, cette nouvelle vocation de soutien à la *« construction »* de la vie des jeunes au travers des structures de foyers est assumée avec, il est vrai, des réussites très inégales. Les volontés politiques locales y sont souvent pour beaucoup. La prise de conscience et la démarche des animateurs aussi. *« Le plus difficile, c'est qu'il faut à la fois suffisamment bien comprendre les jeunes pour être écoutés d'eux, mais pas trop, pour ne pas finir par les justifier »*, note Murièle Maillasson. Mais un second écueil, de taille celui-là, menace : si l'emploi est bien l'objectif commun qui réunit jeunes et animateurs, le fait qu'il ne soit que trop rarement au rendez-vous risque de décrédibiliser, à la longue, bien des démarches et des bonnes volontés.

Olivier Piot

La situation des jeunes accueillis dans les foyers de l'UFJT*
en pourcentage

28%
25
21% SCOLAIRES, ÉTUDIANTS
20
20% STAGIAIRES
17%
17% CDI
15
16%
13% CDD
12% APPRENTIS
10
12%
7%
9% DEMANDEURS D'EMPLOI
5
1989 90 91 92 93 94 95

*Union nationale des foyers de jeunes travailleurs (470 foyers, flux annuel de 100 000 résidents)

Des missions locales à l'écoute du mal-être

La souffrance psychologique des jeunes chômeurs les a incitées à modifier leur accueil

Habituellement, Mercedes de Rodrigo reçoit quatre jeunes chaque après-midi, en entretien individuel. Mais, en fin d'année, elle a assuré *« jusqu'à huit rendez-vous »*. *« Les fêtes, les cadeaux que l'on ne peut pas faire, faute d'argent, provoquent beaucoup d'angoisse »*, observe-t-elle. Les jeunes avaient besoin d'en parler. Psychologue clinicienne, Mercedes de Rodrigo exerce à temps plein à la mission locale de Nîmes, où a été ouvert, en janvier 1996, l'Espace Ecoute Temps, financé par le conseil général du Gard et l'Etat, dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté. Un lieu inhabituel pour une psychologue, car le rôle premier des missions locales est de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

CONSULTATIONS MÉDICALES

Placées en première ligne face à l'exclusion, les missions locales, au nombre de 270 en France, ont amorcé, dans les années 80, une réflexion sur la santé des jeunes et l'accès aux soins et, plus récemment, sur la prise en compte de leurs troubles psychologiques. Groupes de travail, études et initiatives de terrain se multiplient. Ainsi, le 30 janvier prochain, se tiendra à Nîmes le colloque « Les espaces de santé, une réponse aux souffrances sociales ? ». Selon la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes, plus de la moitié des missions locales mènent aujourd'hui des actions très variées autour du « mal-être » des jeunes : activités sportives, ateliers de relaxation ou de travail autour de l'image de soi, groupes de parole, aides, jusqu'à la tenue de consultations médicales. Il ne s'agit pas de lieux de thérapie, mais de relais vers des praticiens extérieurs à la mission locale.

A Nîmes, la création de l'Espace Ecoute Temps est la dernière étape d'un travail sur les questions de santé, mené depuis longtemps en partenariat avec la Mutualité Gard-Cévennes et le comité départemental d'éducation pour la santé. Ainsi, depuis 1989, un médecin généraliste intervient auprès des jeunes, dans une démarche de prévention. Puis une commission santé a été créée, et enfin l'Espace Ecoute Temps. *« Beaucoup de jeunes n'ont personne à qui se confier, même s'ils vivent en famille*, explique Geneviève Tauzet, directrice de la mission locale. *L'équipe de correspondants qui reçoit les jeunes avait repéré leur mal-être permanent, qui peut s'exprimer par un problème de santé, mais souvent par des signes de dépression, un sommeil perturbé, une prise de poids, etc. »*

En fait, la demande d'un lieu d'écoute est venue de ces correspondants. Ils sont sept, à la mission locale de Nîmes, qui ont reçu 3 300 jeunes en 1996. Manque de temps pour écouter ceux qui en ont besoin, formation inadéquate pour tenir ce rôle : les correspondants se sont sentis démunis. D'où une tendance à trop systématiquement orienter vers la psychiatrie les jeunes en souffrance psychologique.

Désormais, les correspondants peuvent proposer aux jeunes de rencontrer la psychologue, qui, elle, les dirigera, si nécessaire, vers un réseau de professionnels. La constitution de réseaux s'est heurtée cependant à quelques difficultés. Selon l'évaluation de cette expérience menée, au cours des six premiers mois d'activité de l'espace, par l'Observatoire de la précarité de l'insertion et de l'intégration Languedoc-Roussillon, certains médecins refusent l'aide médicale gratuite, ou ne reçoivent pas les jeunes d'origine étrangère et les sans-domicile-fixe.

Gratuite, la consultation avec la psychologue, qui dure entre quarante-cinq minutes et une heure, a lieu sur rendez-vous, mais les jeunes peuvent voir Mercedes de Rodrigo en urgence. Ils savent aussi que la parole est libre, car la psychologue est tenue au secret professionnel. Dans son bureau, ils évoquent tous leurs fardeaux : drogue, expérience de la prison, tentative de suicide, violences familiales, manque d'argent, etc. *« Ils ont besoin d'être guidés, d'être un peu pris par la main*, constate Mercedes de Rodrigo. *Mon but, c'est de leur donner une existence, parce qu'ils se sentent ignorés de tout le monde. »*

Francine Aizicovici

Repères

● 102 000 jeunes sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme en 1994 (soit 15,3 % des sortants contre 28 % en 1977). Un nombre deux fois moins élevé qu'à la fin des années 70.

● Les derniers chiffres du ministère du travail (fin novembre 1996) font état d'un taux de chômage des moins de 25 ans de 24,9 % (21,2 % pour les garçons et 29,5 % pour les filles) contre 12,7 % en moyenne nationale. Il accuse une hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente (fin novembre 1995).

● Selon la dernière étude de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) qui relève du ministère de l'éducation nationale, en 1994, les jeunes ont achevé, en moyenne, leur formation initiale à 21,4 ans (contre 20,7 ans en 1990). Pour les niveaux bac + 3 et plus, l'âge moyen de fin de scolarité est proche de 25 ans.

m a n a g e m e n t

l e c t u r e s

Le sens des révoltes

LES COORDINATIONS. RECHERCHE DÉSESPÉRÉE D'UNE CITOYENNETÉ
de Jean-Michel Denis
Syllepse, 208 p., 120 F.

Relevant d'une tradition présente *« à l'aube du mouvement ouvrier »*, *« l'auto-organisation des luttes »* a connu une nouvelle poussée dans la foulée de mai 68, puis à l'occasion de conflits surgis à partir du milieu des années 80. Le sociologue Jean-Michel Denis indique, avec pertinence, les raisons de la naissance des coordinations. Défiance vis-à-vis des syndicats, certes, mais aussi manifestation d'un sentiment de frustration : *« Des salariés qualifiés expriment une révolte qui ne repose plus sur le sentiment d'être exploités, mais sur celui d'être déclassés ou insuffisamment reconnus. »* Il s'agit moins de contester la société et son système de valeurs que de revendiquer responsabilité et autonomie dans son travail.

Le livre cerne bien les caractéristiques d'un *« mode d'organisation favorisant la communication, l'initiative, la participation »*, qui privilégie la démocratie directe et a compris l'importance de la médiatisation. Mais il montre aussi ses limites : difficultés à dépasser la revendication catégorielle et à la faire aboutir, lourdeur de fonctionnement. En fait, les coordinations correspondent au souhait manifesté par les jeunes salariés *« d'un engagement temporaire... qu'ils peuvent moduler selon leur désir et qu'ils peuvent stopper au gré de leur volonté »*. Révélatrices *« d'une crise interne du secteur public »* (elles n'ont jamais pu prendre leur essor dans le privé), ne constitueraient-elles qu'un phénomène passager sans retombées significatives ? L'auteur adopte la thèse inverse et leur voit des prolongements dans la demande d'un autre rapport au travail et à son organisation, d'une plus grande autonomie des acteurs sociaux, renforçant *« le principe de citoyenneté »*. Son analyse est sobre et nuance en général les appréciations. On regrette d'autant plus qu'il ait repris, sans la discuter, l'opinion hasardeuse selon laquelle *« la France est certainement l'un des pays où la dépendance des syndicats vis-à-vis des organisations politiques est la plus forte »*, ce qui les mettrait en *« état de servitude »*.

Daniel Urbain

e n b r e f

RENCONTRES

■ **MÉTIERS.** L'Aventure des métiers tient forum cette semaine (du mardi 21 jusqu'au dimanche 26 janvier) à la Grande Halle de La Villette à Paris. Cette manifestation, qui fête en 1997 son dixième anniversaire, a pour vocation de présenter aux jeunes un panorama varié et réaliste des métiers et de leurs conditions d'exercice. Cette année, les organisateurs signalent qu'ils vont proposer à la réflexion des jeunes *« les métiers – qui n'existent pas encore – de la société de l'information »*.
Contact : L'Aventure des métiers. Tél : 01-42-60-30-48.

■ **URBANISME.** Le prochain Forum d'Iéna, qui se déroulera au Conseil économique et social le jeudi 30 janvier, sera consacré aux problèmes de l'aménagement urbain et aura pour titre « Repenser la ville ». Cette manifestation réunira acteurs politiques, sociologues, spécialistes en ingénierie de la ville qui réfléchiront aux questions urgentes qui se posent dans les zones urbaines où vivent aujourd'hui plus des trois quarts de la population.
Contact : Forum d'Iéna. Tél : 01-45-78-36-09.

INFORMATIONS

■ **CARRIÈRES.** En 1997, la Marine nationale offre plus de 2 500 emplois à des jeunes, garçons et filles âgés de 17 à 25 ans d'un niveau scolaire allant du BEP à bac + 2. Plusieurs activités sont visées : techniques maritimes, mécanique, électrotechnique, informatique, administration, etc. La carrière d'un marin est ponctuée par des passages en école de formation, selon une progression qui le mène du niveau d'opérateur à celui de technicien supérieur.
Contact : Marine nationale, Info carrières. Tél : 01-53-42-80-55.

■ **INFORMATION SOCIALE.** L'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) décernera en 1997, pour la douzième année consécutive, le Prix de l'information sociale, d'un montant de 20 000 francs sous le parrainage du ministère du travail et des affaires sociales.
Ce prix est destiné à encourager une personne souhaitant devenir journaliste dans la rubrique sociale. Il récompense une enquête, non publiée avant la décision du jury, présentée sous la forme d'un travail écrit (3 à 8 feuillets), d'un reportage photo (5 à 15 clichés) d'une bande dessinée (5 à 15 dessins), d'une cassette sonore (5 à 10 minutes) ou d'une cassette vidéo (2 à 10 minutes). A l'occasion du trentième anniversaire de l'Ajis, les candidats doivent traiter le sujet suivant : *« 1967-1997 : portrait-témoignage de trente ans d'histoire sociale »*. Date limite de remise des travaux : 15 avril 1997.
Contact : Ajis. Tél : 01-41-29-96-37.

Un cabinet de conseil découvre les sciences humaines

Une équipe de psychosociologues proches de Michel Crozier tente de se faire reconnaître dans ce temple de l'expertise qu'est Andersen Consulting

Il y avait eu une première tentative dans les années 70. Vite avortée. Les psycho-sociologues qui avaient franchi les portes du très anglo-saxon Arthur Andersen pour y apporter de l'humain n'avaient pas résisté longtemps. Le choc des cultures entre *« barbus gauchisants »* et experts en costume trois pièces avait été trop rude. Aujourd'hui, la donne semble différente. Le brassage amorcé depuis quinze mois chez Andersen Consulting, branche conseil d'Arthur Andersen, mérite que l'on s'y arrête.

Une équipe de sociologues formés à l'école de Michel Crozier – lui-même intégré, mais à temps partiel – et regroupée autour de Guy Chassang, l'un des trente partenaires associés du cabinet conseil, essaie de faire valoir l'apport des sciences humaines au sein d'un nouveau département *« strategic services »* dont l'une des branches s'intitule *« stratégie de développement des organisations »*. La démarche dépassera le simple effet d'affichage si la greffe réussit à prendre. Les obstacles déjà rencontrés il y a vingt ans n'ont certes pas disparu. *« L'énorme majorité des consultants nous ignorent »*, reconnaît Guy Chassang, qui avoue avoir fait de son côté sa révolution culturelle *« après vingt années de travail d'expert »*. Le consultant reste lucide, évoquant *« une piqûre de moustique sur un pachyderme »*. Si les pronostics vont bon train sur la longévité de l'opération, il serait néanmoins trop rapide d'en annoncer la mort prochaine.

La tentative bénéficie en effet d'un courant porteur, celui qui démontre aujourd'hui l'incapacité des modèles stratégiques normatifs à faire la différence dans la course aux performances des entreprises. Des missions qui s'enlisent, des échecs auprès de grandes entreprises, Andersen Consulting, comme les autres cabinets conseils, n'échappe pas au doute. Cette réalité joue en faveur de l'équipe de Guy Chassang.

Eric Brat et Philippe Collombel, consultants au profil classique, experts en stratégie financière, ont ainsi demandé de l'aide sur une de leurs missions. Le siège central d'une grande institution financière ayant quatre filiales majeures, donc quatre modes de fonctionnement différents, souhaitait augmenter ses performances et développer son métier de gestionnaire d'actifs. Les deux spécialistes ont procédé comme à leur habitude, en faisant d'abord une analyse du marché et des concurrents en présence. Grâce aux outils stratégiques classiques, ils ont ensuite étudié le positionnement de chacun des pôles par rapport aux meilleurs en place, en tenant compte de leurs compétences spécifiques.

NON-DITS

« Seulement plaquer les meilleures solutions ne suffit plus, insiste Guy Chassang. *L'aspect humain peut amener à revisiter la stratégie. »* Ce qui n'apparaît pas, en général, dans une méthodologie de type expertise. On étudie la stratégie, on s'intéresse à la structure (compétences clés, systèmes d'information, etc.) *« et puis*, souligne Guy Chassang, *on instrumentalise, on met sous tension les ressources humaines sans se demander si les solutions prônées sont compatibles avec la sociologie de l'organisation et ses contrats psychologiques »*. Lorsque Gérard Pavy, l'un des sociologues transfuges, coopère à la mission confiée à Eric Brat et Philippe Collombel, il réalise en leur compagnie une série d'entretiens avec le *« top et le middle management »*. Des rencontres confidentielles où surgissent les enjeux de pouvoir, les non-dits. Autant d'éléments qui intuitivement n'avaient pas échappé à ses deux collègues, mais étaient restés informels. *« Quand un siège demande un diagnostic tel, il est évident que les patrons de filiale s'inquiètent des conséquences possibles sur leur champ de responsabilités »*, explique Philippe Collombel. Gérard Pavy apporte les outils conceptuels de la sociologie, donc parvient à formaliser.

En réalité, chacun des patrons de filiale avait fait monter les enchères, ne comprenant pas pourquoi il devrait, dans l'avenir, davantage coopérer avec des entités du groupe moins performantes. *« On est venu les écouter, on leur a restitué cette écoute et, à partir de là, les choses deviennent négociables, les jeux s'ouvrent »*, constate Guy Chassang. Ce travail de « décantation » réalisé, il fut ensuite possible de réunir l'ensemble des intéressés, prêts à réfléchir en commun pour découvrir les activités où chacun pourrait trouver intérêt à partager les pratiques.

Deux mots reviennent souvent dans la bouche de Guy Chassang pour expliquer la philosophie de son département : puzzle et architecte. Il trace alors rapidement un schéma où les deux cases du haut évoquent stratégie et structure, les deux du bas sociologie et psychologie, voire psychanalyse. Le tout réuni dans un même cercle. Cette intégration est essentielle. Ne pas la prendre en compte, c'est risquer d'aller au devant de *« beaux plantages »*. Sans que le nom puisse être cité, il évoque cette entreprise publique où le président essaie de distiller agressivité commerciale et rémunération au mérite. *« Si l'idée est bonne sur le papier, elle va heurter de plein fouet la culture maison où, dans beaucoup d'unités décentralisées, on n'imagine pas vendre pour vendre et où tout bonus est destiné à être mis en commun au sein de l'équipe. »*

Si certains consultants-experts ont déjà compris l'intérêt de ce travail d'architecte susceptible de prendre en compte toutes les pièces maîtresses d'une organisation, ils apportent eux aussi leur pierre au nouvel édifice. *« Les sociologues n'ont pas une clé d'entrée dans les entreprises suffisamment élevée »*, reconnaît Gérard Pavy. Majoritairement appelés par les directions de ressources humaines, habituellement, ils écoutent, restituent les résultats, mais osent rarement passer à la mise en œuvre, déontologie de chercheurs oblige. Leur tandem avec des experts en stratégie, qui ont un accès direct avec les directions des entreprises, est une aubaine qui peut les aider à ne plus servir de caution morale ou de cerise sur le gâteau lors d'une mission en entreprise.

Chez Andersen Consulting, où à en croire cet ancien consultant *« la culture du succès est fondamentale »*, c'est d'ailleurs sur les résultats financiers et de satisfaction de la clientèle que cette expérience sera sanctionnée.

Marie-Béatrice Baudet

t r a v a i l

Multisalariat : vol au-dessus d'un vide juridique

Les obstacles administratifs freinent la promotion d'une nouvelle voie de retour à l'emploi pour les cadres au chômage

Forme atypique de travail née dans les années 80, le multisalariat paraît simple à présenter : il consiste à pouvoir vendre ses compétences à plusieurs entreprises, en cumulant des activités salariées à temps partiel. Destinée avant tout aux cadres, cette formule s'est peu à peu trouvé une seconde appellation : le travail à temps partagé (TTP). Si on s'en tient au paysage institutionnel, la notion semble désormais reconnue. Il existe en effet aujourd'hui une FNATTP (Fédération nationale des associations de travail à temps partagé), un Observatoire du temps partagé – groupe d'étude associé à l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel) –, des associations spécialisées en TTP, de même que des structures dépendantes de chambres de commerce, de conseils régionaux, etc. Autant dire qu'à première vue le chemin semble largement balisé.

« Balisé ! Vous voulez dire un sentier sinueux en pleine nuit, sans aucun éclairage et avec des crevasses partout, tempête Julien Gordet, ancien cadre senior d'un grand groupe et adepte de la formule du TTP. *A l'heure actuelle, le multisalariat ressemble au mythe de Sisyphe. Chaque fois que vous avez l'impression d'avoir résolu un problème, un second surgit derrière, plus lourd que le premier. »* Après deux ans de déboires, il a fini par s'installer en indépendant, comme conseil en qualité.

Les chiffres de l'Observatoire du temps partagé sont d'ailleurs assez éloquents : moins de deux mille cadres travaillent aujourd'hui à temps partagé sur tout le territoire. Une situation à laquelle s'intéresse, depuis 1993, l'Alliance européenne des cadres (AEC). Association familiale spécialisée dans le TTP, cette petite structure souhaite promouvoir en France – et en Europe – la formule du multisalariat.

Le combat de sa présidente, Nadine Ardourel, ancien cadre dirigeant, tient en quelques mots : faire accoucher les pouvoirs publics d'un véritable statut du travail à temps partagé. *« Les besoins sont là, dans les PME comme chez les cadres. Reste à se doter d'un cadre juridique et législatif ad hoc »*, explique-t-elle.

Après avoir élaboré un questionnaire destiné à des centaines de PME-PMI de la région parisienne, l'AEC a *« fait émerger de nombreux postes à temps partiel »* disponibles pour des cadres. Fin 1995, 112 des entreprises interrogées par le sondage AEC dénombraient 167 emplois cadres (32 à temps plein, 52 à mi-temps et 83 à temps partiel), représentant un total de plus de 20 000 heures de travail sur un an. L'intérêt des PME pour le TTP a d'ailleurs été confirmé depuis par une enquête réalisée par les étudiants de l'Essec auprès de PME dirigées par d'anciens diplômés de l'école. Près de 42 % d'entre elles se déclarent intéressées par des embauches à temps partiel. Problème : très peu pensent passer à l'action.

« Aucun des statuts existants ne résoud leur problème, et aucun statut existant ne répond aux besoins », poursuit Nadine Ardourel. Premier chapitre des difficultés : les arcanes administratives. Les modes de fonctionnement de l'Unedic, des Urssaf et des caisses complémentaires sont fondés sur un modèle de contrat de travail unique et sur une durée indéterminée. Dans un même département, par exemple, si un cadre est amené à travailler à temps partiel dans trois entreprises de trois secteurs différents, il relève de trois caisses complémentaires distinctes.

DÉLIT DE MARCHANDAGE

Or les cotisations à ces caisses sont soumises à des planchers en deçà desquels le cotisant doit acheter des points supplémentaires. En étant affilié à trois caisses différentes, un salarié peut donc être, dans chacun des cas, en dessous du seuil alors que ses contrats à temps partiel représentent un équivalent temps plein...

Deuxième chapitre des blocages, côté employeur cette fois : les charges patronales. *« Si le cadre se retrouve avec autant de bulletins de salaire que d'entreprises pour lesquelles il travaille, chacun des employeurs va payer plein tarif sur les charges*, précise Nadine Ardourel. *Il y a doublon, et c'est très décourageant pour les PME. Alors qu'il suffirait de permettre à une entité interface de fournir un seul bulletin de salaires cumulés au salarié et d'émettre des factures à chacune des entreprises. »*

Les structures intermédiaires existantes ne sont guère conçues pour jouer ce rôle. Une association employant des cadres qui décide d'offrir ses services à des entreprises s'expose au délit de *« marchandage »*. Seules les entreprises d'intérim sont habilitées à ce type de transaction, mais le contrat d'intérim est subordonné à des règles très strictes. Les associations intermédiaires ne concernent, elles, que les personnes en difficulté. Quant aux structures plus récentes que sont les groupements d'employeurs (mise en commun du personnel par plusieurs entreprises), les PME y voient de *« fortes contraintes de gestion »*.

Restent les associations mandataires, mais ces dernières sont pour l'instant réservées aux services aux personnes. L'AEC a malgré tout déjà comblé, à petite échelle, le vide juridique qui sévit sur le multisalariat. Grâce à la pugnacité de sa dirigeante – et à quelque 950 000 francs de subventions –, l'association à but non lucratif se targue d'avoir placé 50 cadres à temps partiel auprès de différentes PME.

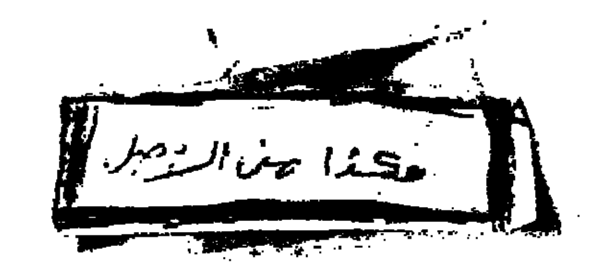
La solution ? L'AEC travaille à partir de trois documents : un « contrat de travail partenarial » cosigné par l'association, l'entreprise et le salarié ; un « contrat de partenariat » liant l'AEC et l'employeur ; enfin, un « contrat de travail » entre l'association et le salarié. *« Cette formule permet au cadre de n'avoir qu'une seule feuille de paie, avec le cumul de ses différents salaires »*, souligne Nadine Ardourel. Mais le multisalariat – auquel le code du travail n'a prêté jusqu'ici aucune attention précise – a sans doute besoin d'autre chose que d'un bricolage artisanal, aussi judicieux soit-il.

Olivier Piot



aines

ssus d'un vide juridique



Conseil et Audit

Organisateur senior Nantes

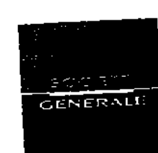
Au sein de notre Département des Valeurs Mobilières, vous assurerez, en collaboration étroite avec les services opérationnels, la conduite de missions d'organisation, relatives à la définition de structures, de procédures et de modes de travail, ainsi qu'à leur mise en place. Vous aurez également à intervenir dans le cadre de grands projets sur les aspects de coordination et de planification, ainsi que dans le cadre d'actions qualité.

Diplômé d'une grande école de commerce, d'ingénieurs ou d'un troisième cycle universitaire, vous avez acquis une réelle expérience de 5 ans environ dans le domaine de l'organisation, au sein d'un établissement financier ou d'un cabinet de conseil.

Une bonne connaissance en matière de Titres et de Bourse, ainsi que la maitrise de l'anglais, constitueront des atouts supplémentaires.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence CS/Ntes à Christine Salafa, Société Générale, Service du Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM



Notre groupe CAP GEMINI est leader européen dans le domaine du service et du conseil en informatique et télécommunications. Nous recherchons pour l'Agence Conseil de sa Division FINANCE, basée à Paris, des professionnels de haut niveau :

CONSULTANTS
Banque et Assurance

Votre potentiel et votre connaissance des métiers de la banque et/ou de l'assurance feront de vous l'interlocuteur privilégié de nos clients (Directions Générales et Directions Opérationnelles).

Vous leur apporterez votre expertise en pilotant des missions à forte valeur ajoutée dans les domaines de la stratégie des systèmes d'information, du choix de solution, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de la conduite du changement.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce, vous avez acquis 5 à 10 ans d'expérience dans une banque, une compagnie d'assurance ou un cabinet de conseil spécialisé.

Votre culture informatique vous confère une crédibilité auprès des Directions Informatiques que vous conseillerez en termes d'évolutions. Vous avez le goût du contact client, un intérêt pour la vente de missions de conseil et faites preuve d'une complète autonomie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence LM01 à Marie-Claude Puteaux, CAP GEMINI Division Finance - 76 avenue Kleber 75784 Paris cedex 16.

DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS AUDIT CONSEIL ET POUR SON ÉQUIPE ORGANISATION ET GESTION, BEFEC-PRICE WATERHOUSE RECHERCHE DES CONSULTANTS CONFIRMÉS.

... soyez vous-même / soyez différent...



Befec - Price Waterhouse

La diversité de nos missions et l'importance que nous accordons au travail en équipe nous amènent à privilégier des hommes et des femmes dont la forte personnalité enrichira nos équipes.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence 97/01 à Annick Briançon, **BEFEC-PRICE WATERHOUSE**, Tour AIG, 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défense 2 (Courbevoie)

La force du réseau de **PRICE WATERHOUSE** est au service de nos clients et de nos collaborateurs. Il permet le développement et le transfert de compétences. Nos experts issus de tous pays mettent en oeuvre les meilleures solutions possibles dans les contextes techniques et culturels les plus variés.

Les domaines concernés sont plus particulièrement :

- l'évaluation du fonctionnement administratif et comptable et du contrôle interne, et l'aide à la conception de nouvelles organisations et procédures,
- l'assistance à la sélection et à la mise en oeuvre de systèmes de gestion,
- le diagnostic et la refonte de comptabilités analytiques et de l'organisation du contrôle de gestion,
- la revue des pratiques environnementales et des systèmes de management environnemental.

Vous disposez d'une expérience professionnelle de plusieurs années acquise dans les domaines précités soit en entreprises dans les services Contrôle de gestion ou Organisation soit au sein de cabinets de conseil en gestion opérationnelle, en système d'information ou en management environnemental.

La volonté de participer jusqu'au bout à des projets «à taille humaine» qui réussissent, la curiosité pour trouver des solutions innovantes, le souci de s'imprégner de la culture et des modes de fonctionnement de ses clients, le goût pour le travail en équipe et le partage des expériences sont les qualités que nous recherchons.

Une bonne connaissance des pratiques comptables françaises et internationales, des règles de gestion et du fonctionnement administratif et financier des entreprises est également nécessaire.

La maîtrise de l'anglais professionnel est indispensable. Le poste est basé à Paris.

LBW - The Stock Market

senior PARTNER

UN DES LEADERS MONDIAUX DU RECRUTEMENT PAR APPROCHE DIRECTE (PLUS DE 25 BUREAUX SUR LES 5 CONTINENTS)

Responsable du développement et de la gestion de votre portefeuille clients, vous mènerez, avec l'appui d'une équipe de recherche, des missions de recrutement de cadres dirigeants.

A 38 ans ou plus, vous avez prouvé, au cours d'une expérience réussie d'au moins 5 ans en tant que Consultant en recrutement et/ou en management, votre capacité à évaluer les hommes et les situations ainsi que votre esprit entrepreneurial.

Nous vous offrons le cadre d'une multinationale intégrée vous permettant de pratiquer votre métier de conseil au plus haut niveau.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. CT/1 à L.G. Services, 49, rue Yves Le Coz, 78000 Versailles.

MEDIAPA

Eléments moteurs pour conduite de projets de changement difficiles

Consultant Confirmé vous justifiez de 2 à 3 ans d'expérience où vous avez su développer et prouver vos qualités de conseil opérationnel, notamment en environnement international.
Vous cherchez aujourd'hui un projet fort et souhaitez passer d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes.
Nous vous proposons d'intégrer une structure très réactive à dimension humaine, caractérisée par la très grande diversité et l'originalité de ses missions.
Juste contrepartie de votre implication : vous pourrez participer au capital dans un avenir proche.

Profil du Consultant Confirmé chez HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

C'est à la fois un homme ou une femme d'écoute et d'action, capable d'animer d'importantes réunions, possédant des qualités de négociateur et un solide bon sens.

Pugnace, il sait «éduquer» son stress et possède une forte présence dans la relation.

Agé de 25 à 30 ans, il est diplômé d'une grande école, parle couramment anglais et pourquoi pas une autre langue.
Il est prêt à apprendre son métier en 40 ans de vie très active...

Portrait de HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS

Cabinet de référence en matière de conduite de projets de changement politiquement, socialement et humainement difficiles.

- 15 MF de CA en 96.
- 16 consultants.
- Objectifs en l'an 2000 : 50 MF - 50 consultants.

Valeurs

- Il faut écouter avant de parler.
- Rien ne résiste au travail.
- Un homme drôle ne peut pas être mauvais.

HERBEMONT ■ CÉSAR & ASSOCIÉS
Réussir les projets de changement difficiles

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez votre CV avec photo et lettre manuscrite sous réf. CC11 à :
HERBEMONT CÉSAR & ASSOCIÉS - *24, bd des Iles - 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex*
Lire notre livre «La stratégie du projet latéral» paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien

Avez-vous ce plus que nos clients attendent d'un consultant en gestion ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec KPMG Peat Marwick, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Nos professionnels connaissent le métier de nos clients et ont pour mission de faire aboutir leurs projets. Ils possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, organisation, systèmes d'information, pilotage du changement et s'appuient sur 75 000 collaborateurs dans 142 pays.

Ils accompagnent les grandes entreprises de services (télécom, média, transport, distribution, énergie...) dans les projets de transformation de leur gestion favorisant la **création de valeur.**

Au-delà de leur compétence, c'est leur discernement, leur esprit d'équipe et leur enthousiasme qui font la différence.

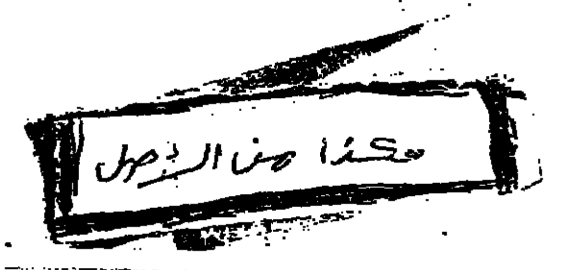
Diplômé(e) d'une grande école, vous parlez couramment anglais et possédez une expérience d'au moins cinq ans dans une fonction finance-planification-contrôle acquise dans une grande entreprise ou dans un cabinet de Conseil et d'Audit. Vous vous intéressez à ce que l'introduction de l'Euro implique, ainsi qu'à toutes les mutations de la fonction financière.

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Bénédicte de Durand vous remercie de lui adresser votre candidature, sous la référence 552, à KPMG Peat Marwick Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense Cedex.

KPMG Peat Marwick

Evidence



Carrières Internationales

La Fondation Internationale Albert Schweitzer œuvre à but non lucratif recherche

Directeur

de l'Hôpital Schweitzer à Lambaréné (Gabon)

Opportunité exceptionnelle pour une personnalité équilibrée qui mettra son professionnalisme confirmé au service d'une œuvre caritative de renom et exercera ses qualités relationnelles dans un contexte international multi-culturel.

Une bonne connaissance pratique de la direction d'établissement de santé est indispensable. Une expérience de travail à l'étranger est souhaitée.

Contrat de deux ans renouvelable.

Merci d'adresser lettre manuscrite de motivation, C.V. et photo à M. Bruno HEINRY, c/o Groupe Hospitalier Saint-Vincent, 29 rue du Faubourg National, 67000 STRASBOURG.



EUROPEAN MONETARY INSTITUTE

Lawyer in the Legal Division

The European Monetary Institute (EMI) was established on 1st January 1994 with its seat in Frankfurt am Main. The EMI's function is to strengthen the co-operation between its members, the central banks of the European Union, and to prepare for the establishment of the future European Central Bank (ECB). The EMI currently employs approximately 220 staff members and has its own terms and conditions of employment, including a competitive salary structure, pension plan, health insurance and relocation benefits. The EMI is looking to fill the following position, which will be offered on a fixed-term contract basis, as soon as possible. Candidates must be a national of a Member State of the European Union.

The Legal Division's core function is to deal with all legal aspects of the preparation of the regulatory and institutional framework of the European System of Central Banks and questions related to the interpretation of the Treaty establishing the European Community. In addition, the Division is responsible for preparing the EMI's opinions when the EMI is consulted by the EU Council or by national authorities on draft legislation falling within its field of competence. The successful candidate will contribute to these tasks and will, in particular, be in charge of legal issues related to French and Belgian law.

Qualifications

- Advanced university degree in French law.
- Postgraduate studies and/or experience in Belgian law and/or in European Community law would be an advantage.
- Several years' professional experience as a lawyer in the financial/banking field.
- Command of English and proven drafting ability in English.

Ref. GS/05/97

Applications should include a Curriculum Vitae and a recent photograph, references confirming the required experience and skills and, if possible, copies of (published or unpublished) papers or notes prepared by candidates. They should quote the reference number and should be addressed to the **European Monetary Institute, Personnel and Office Services Division, Postfach 10 20 31, D-60020 Frankfurt/Main** and should reach us no later than 10th February 1997. Applications will be treated in the strictest confidence and will not be returned.



LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission européenne recherche un candidat hautement qualifié, appelé à occuper un emploi temporaire, carrière A3, de

CHEF D'UNITE
REACTEUR A HAUT FLUX
(COM/R/A/194)

Tâches: responsable, auprès du directeur de l'Institut, de la gestion et de la coordination des travaux de l'unité, en particulier: ☐ de la gestion scientifique, technique et financière du programme HFR; ☐ de la commercialisation des services en matière d'irradiations et autres, notamment auprès de l'industrie nucléaire; ☐ de la gestion de l'organisation commune et des travaux techniques réalisés dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la fondation néerlandaise de recherche sur l'énergie (ECN) et la Commission européenne; ☐ il devra également participer au développement des programmes de recherche communautaires dans le domaine des matériaux et des structures.

Qualifications et expérience requises: ☐ formation universitaire sanctionnée par un diplôme et une expérience professionnelle d'au moins 15 ans; ☐ connaissance et expérience approfondies des techniques d'irradiation nucléaire et des matériaux soumis aux irradiations; ☐ expérience solide de la commercialisation de services dans le domaine de l'irradiation; ☐ expérience de la conduite et de la gestion d'un groupe important d'ingénieurs et de techniciens.

CONDITIONS GENERALES: Nationalité: être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (Liechtenstein, Islande, Norvège). **Connaissances linguistiques:** connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne (allemand, anglais, danois, finnois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais, suédois) et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Une connaissance de l'anglais est exigée pour ce poste. **Age:** être né après le 06.03.1942. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues dans les cas suivants: agents temporaires des institutions de l'Union européenne, service militaire ou autre service obligatoire, éducation d'enfants, handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats. **Contrats:** contrats temporaires de durée déterminée (renouvelables). **Lieu d'affectation:** tous les lieux de travail de la Commission, soit très souvent en dehors du pays d'origine des candidats. **Délai d'introduction:** les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit, avant le 21.02.1997, à l'adresse suivante:

C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche (COM/R/A/194), SDME 4/31, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (fax: 32-2-296.22.39).

Ils doivent être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse précitée, avant le 06.03.1997, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions de l'Union européenne n'est pas recevable. La Commission applique une politique d'égalité des chances entres les femmes et les hommes.
A ce titre, elle encourage vivement les candidatures féminines.

Cette importante société d'ingénierie, filiale d'un puissant groupe français, se développe sur le marché mondial. Elle est spécialisée dans la conception et la réalisation de stations de traitement d'eau et offre de réelles opportunités de carrière :

Directeur Général Italie
Ingénierie

Basé dans le Nord de l'Italie, et sous l'autorité de la Direction Internationale située à Paris, il prendra en charge la filiale italienne. Il sera aidé par une équipe qu'il développera (Direction Technique, Commerciale et de Chantier). Ce poste intéresse un candidat italien de 35 ans minimum, de formation type ingénieur, ayant une bonne expérience de direction de centre de profit de taille moyenne acquise dans la proposition de services aux administrations, directions techniques de collectivités et municipalités. Doté d'un profil commercial et de gestionnaire, il parlera le français et si possible l'anglais. La rémunération, de bon niveau, sera assortie d'un véhicule de fonction. Les entretiens auront lieu en Italie ou en France. **Réf. 113**

Ingénieur Etudes Turquie
Traitement de l'eau

Basé à Ankara, au sein d'une filiale du groupe et sous l'autorité du Directeur du Bureau d'Etudes, l'Ingénieur Etudes interviendra principalement sur des études de projets et d'exécution dans le domaine du traitement de l'eau (eaux potables, eaux résiduaires, eaux industrielles). Cette opportunité concerne un ingénieur ayant une bonne pratique de la CAO, si possible sur micro-station Intergraph. Il aura impérativement une connaissance et une expérience (minimum 7 ans) des métiers de l'eau et de l'ingénierie des procédés (coordination, contrôle des études d'exécution et validation des spécifications techniques). L'anglais courant est indispensable, ainsi qu'une aptitude à travailler au sein d'une équipe pluri-culturelle. Ceci est une excellente occasion de rejoindre un groupe de tout premier plan. Le package offert est de nature à intéresser un candidat de bon niveau (salaire, véhicule, logement...). Les entretiens auront lieu en Belgique ou en France. **Réf. 114**

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo et rémunération actuelle en indiquant la référence du poste choisi à QUADRA, Henri MICHERON, 100 rue Pierre Duhem, BP 302, 13798 Aix-en-Provence cedex 03. FRANCE
Fax : 33.4.42.24.35.73



Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **
Deux rendez-vous
à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi

Assurances du Crédit Mutuel

recherchent pour assurer le développement de leur filiale assurance vie à LUXEMBOURG un

JEUNE DIPLÔMÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (H/F)

Une spécialisation Universitaire (mathématique, finance, niveau Maitrise), complétée si possible par une première expérience, vous permettront de participer au développement de l'activité assurance vie de notre filiale nouvellement crée. Vos missions seront les suivantes :

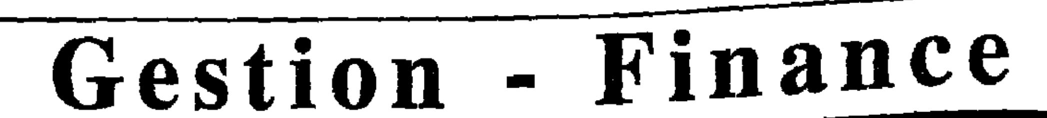
- Suivi technique de l'activité,
- Mise au point des procédures de contrôle et de suivi des risques,
- Mise en place des procédures techniques et informatiques permettant la gestion des produits.

Le sens des responsabilités et une aptitude à agir de façon autonome seront appréciées.

- La pratique des langues anglaise et allemande seront des atouts importants.

Le poste est basé à Luxembourg.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
Assurances du Crédit Mutuel - F. MARTIN - 34, rue du Wacken - 67010 Strasbourg cedex.



Gestion - Finance

Responsable financier et achats

Premier équipementier mondial, nous recherchons pour notre usine de Strasbourg un responsable financier et achats pour la division « Systèmes de Direction ».

Vous prendrez en charge, avec l'aide d'un assistant, les responsabilites suivantes : • l'élaboration du budget et du plan à 5 ans • la comptabilité analytique • le reporting • l'établissement et le suivi des projets d'investissements • les analyses financières de rentabilité • la participation à la stratégie en matière de politique de prix • l'analyse approfondie des coûts matières. Vous assurerez également la coordination des achats productifs. Avec une formation universitaire (de type DESS, contrôle de gestion) ou en ecole superieure de commerce, option finance, vous bénéficiez d'une première expérience de 5 années au minimum en contrôle de gestion, si possible dans l'industrie automobile. Vous avez de préférence pratiqué la comptabilité anglo-saxonne.
La maîtrise de l'anglais et de l'outil informatique est indispensable. Votre mobilité à travers l'Europe et vos performances dans ce poste vous permettront d'évoluer au sein du groupe, en accord avec notre politique de gestion des carrières.

Merci d'envoyer un dossier complet (lettre, CV en anglais et photo), sous la référence LM/21/01, à Laure Avril, DELPHI Automotive Systems, Centre Technique, ZAC Paris Nord II, BP 60059, 95972 Roissy CDG Cedex.



SIMPLIFY!

MEDIA SYSTEM

Directeur Financier

Exceptionnelle opportunité. pour un professionnel de haut niveau de la Finance et des Ressources Humaines. de contribuer au développement de la filiale française d'un groupe americain leader sur son marché.

750 KF — **Paris**

LA SOCIETE
- Groupe américain leader de l'industrie pharmaceutique.
- Société la plus rentable de son secteur, + 20 % en CA, 10 % + en personnel.
- Centres de recherche avancés aux Etats-Unis et en Europe.

LE POSTE
- Sous l'autorité du PDG France, en relation étroite avec la Direction Europe, vous créez la fonction et :
  - assurez la responsabilité globale de la gestion administrative et financière de la filiale française,
  - constituez une reelle force de proposition pour l'adapter à son developpement futur,
  - menez les analyses financières nécessaires pour tout projet d'investissement ou de développement,
  - pilotez la mise en place d'un nouveau système d'informations (client/serveur) dans le respect de la stratégie européenne en vous appuyant sur votre connaissance des outils et matériels,
  - animez la gestion des Ressources Humaines de la filiale, conseillez les opérationnels et mettez en place une politique de rémunération et de développement des compétences.

PROFIL RECHERCHE
- 35/45 ans, grande Ecole de Gestion + MBA.
- Vous justifiez d'une expérience professionnelle réussie de plus de 10 ans dans des fonctions de direction.
- Vous avez évolue dans une entreprise de dimension internationale en environnement multiculturel.
- Financier averti, precis, vous savez aussi faire preuve d'imagination, apporter à la structure des idées nouvelles et convaincre.
- Votre sens de l'humour. votre flexibilité vous permettent de vous intégrer en souplesse.
- Connaissance de l'industrie pharmaceutique et de la comptabilité anglo-saxonne. Maitrise de l'anglais impérative.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf.70102/LM à N.B.S. 44 rue du Colisée, 75008 PARIS, FRANCE.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City - Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid

ODDO & CIE

Entreprise d'Investissement

Nous sommes l'une des premières sociétés de bourse françaises. Dans le cadre du développement européen de nos activités, nous recherchons

2 Analystes Financiers

Diplômé d'une grande École de Commerce (HEC, ESSEC…), vous pouvez justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans cette fonction ou une fonction similaire dans l'industrie ou le conseil stratégique et vous maitrisez parfaitement l'anglais.

Vous désirez donner une nouvelle impulsion à votre carrière en rejoignant une structure à taille humaine réputée pour son professionnalisme et son dynamisme.

Nous vous remercions d'adresser votre lettre de candidature et votre CV, sous référence FIN/LM, à Pascal RIEGIS ODDO & CIE - 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris.

Évidence

Construisez l'avenir dans un grand groupe bancaire européen



Filiale française du Groupe DEXIA, le groupe bancaire européen leader du financement des équipements collectifs, le Crédit local de France est spécialisé dans le financement des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

En France, il est le premier partenaire financier des collectivités locales.

Il a exporté son savoir-faire à l'étranger au travers de ses filiales implantées en Europe et aux États-Unis.

Depuis sa création, ses résultats sont en constante croissance.

L'accroissement de ses activités le conduit aujourd'hui à renforcer l'expertise de ses équipes.

Chef de Projet Utilisa[…]

Réf. 97C006/LM

Au sein de l'équipe de la Direction de la trésoreri[…] gestion des risques, rattaché au Responsable de l'or[…] de la Direction. vous serez chargé de piloter la mis[…] d'une solution progicielle pour la gestion des Front-Office et Middle-Office.

Dans une première phase de 18 mois environ, en coll[…] avec les équipes informatiques et en liaison avec le[…] du service du Back-Office, vous êtes responsa[…] finalisation du dossier de choix, du pil[…] l'installation des progiciels et de leurs paramétra[…] supervision des développements spécifique[…] l'accompagnement de la mise en exploitation.
Par la suite vous serez responsable des main[…] évolutives des progiciels et apporterez une ass[…] l'ensemble des utilisateurs de ces applications.

De formation de niveau Bac + 4 ou 5, Ingénieu[…] ou troisième cycle spécialisé. vous disposez de […] d'expérience de conduite de projet en […] qu'[…] dans le service Front et Middle Office d'un étab[…] financier impliquant une bonne connaissance de […]tés. De bonnes notions des activités de Back-Office […] plus. De solides qualités relationnelles et d'éc[…] permettent de convaincre avec fermeté et diplo[…] interlocuteurs de bien-fondé des solutions […] Rigoureux et autonome. dotés d'une forte capacité […] vous savez menez plusieurs dossiers de front. La m[…] l'anglais est souhaitée.

Administrateur de don[…] spécialisé marchés finan[…]

Réf. 97C003/LM

Au sein de l'équipe de la Direction de la trésore[…] gestion des risques, rattaché au Responsable de l'[…] de la Direction. vous serez chargé d'[…] les bases de données et applicatifs liés aux[…] de marchés, passif et hors bilan.

A ce titre, vous assurez une mission de sup[…] des utilisateurs, participez aux nouveaux dével[…] développez la cohérence et l'intég[…] de[…] Après plusieurs années d'expérience dans l[…] des activités de marchés, vous êtes familiaris[…] exigences de l'administration de données. […] connaissance des instruments financiers est req[…]

De formation de niveau Bac + 3 ou 4, les candi[…] posséder de bonnes qualités relationnelles allié[…] dynamisme. Rigoureux et organisés, votre […] intègre forcément le respect des procédures. Pr[…] vous pouvez suivre parallèlement plusieurs dos[…]

B|BRAUN

■ *LA SOCIÉTÉ : Notre Groupe développe, fabrique et commercialise des produits dans le domaine de la santé. Dans le cadre de l'implantation au niveau mondial du progiciel SAP/R3, la filiale française (1 400 personnes, 1 milliard de francs de chiffre d'affaires) recherche :*

2 Concepteurs Réalisateurs

■ *LES POSTES : Au sein de l'équipe de projet du domaine, vous assurez l'interface entre notre cabinet de conseil extérieur et les utilisateurs. Vous avez en charge la recherche de solutions par rapport aux besoins, le paramétrage, la documentation et la formation des utilisateurs.*

Domaine Controlling

Boulogne-Billancourt

De formation universitaire (Dauphine…) ou Grande Ecole de Commerce, vous avez acquis une première expérience d'environ un à deux ans en contrôle de gestion ou en organisation des systèmes d'information. Organisé et rigoureux, vous possédez avant tout de bonnes qualités relationnelles et de pédagogie. ***(réf : 3364/JJC)***

Domaine GPAO

Déplacements sur sites de production

De formation Grande Ecole d'Ingénieur, vous possédez idéalement une première expérience de la fabrication ou de l'organisation de la fabrication en milieu industriel. Une expérience de la GPAO sur site industriel ou d'audit opérationnel serait appréciée. Pédagogue, mobile et adaptable votre autonomie est reconnue. ***(réf : 3364/GL).***

■ *Merci d'adresser un dossier de candidature complet sous référence choisie à notre conseil. ROBERT HALF FINANCE ET COMPTABILITÉ. 39 avenue Pierre 1er de Serbie. 75008 PARIS ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (format MIME ou BinHex) - robert@half.grolier.fr -.*

Norman Parsons



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Directeur Administratif et Financier



LA NANTAISE D'HABITATIONS, Société Anonyme de Construction *recrute son Directeur* Administratif et Financier.

Rattaché au Directeur Général, vous animerez et superviserez l'ensemble des travaux comptables, de la gestion budgétaire et du contrôle de gestion de la Société. Vous assurerez la gestion de Trésorerie et le contrôle des montages financiers. Vous piloterez et coordonnerez l'évolution du système informatique et l'élaboration d'un manuel des procédures et de contrôle interne.

Vous avez 35 à 40 ans, une formation supérieure (DECF) et une expérience réussie de 6 à 8 ans en Entreprise ou en Société de Conseil.

On attend de vous des qualités managériales et de communication ainsi qu'une curiosité pour les nouvelles techniques d'ingénierie financière, au sein de votre entreprise. Le poste est à pourvoir à Nantes dans le premier semestre 1997.

Merci de nous adresser un dossier complet (lettre manuscrite, photo et CV) sous référence C7104 à CAPFOR ATLANTIQUE - 2, rue du Château de l'Éraudière - BP 31507 - 44315 Nantes Cedex 03

CAPFOR ATLANTIQUE

Évidence

tion - Finan

Le Monde des Cadres

Auditeur Interne Confirmé (France et international)

Réf. 97CO12/LM



Pour accompagner le développement des activités, nous renforçons l'équipe du contrôle interne en intégrant un auditeur confirmé. Vous serez chargé de réaliser des missions d'audit sur les activités françaises et internationales du Crédit local de France et de ses filiales afin de formuler des recommandations concernant l'organisation, les procédures, les risques ou la rentabilité des différentes entités.

Dans le cadre des missions concernant le département international et les implantations à l'étranger, sous le contrôle du responsable des missions internationales, vous préparerez et réaliserez les missions.

Vous assurerez le suivi permanent des filiales et agences étrangères et de l'évolution de l'environnement pouvant concerner l'activité du Crédit local de France.

Dans le cadre des missions concernant les autres secteurs du Crédit local de France, vous conduirez les audits de manière autonome en qualité de chef de mission en coordonnant l'activité de plusieurs auditeurs ou vous pourrez être amené à y participer sans en avoir la responsabilité directe.

De formation supérieure de niveau Bac + 5, vous disposez de 3 à 4 ans d'expérience d'audit en cabinet ou dans le secteur bancaire impliquant une bonne maîtrise des techniques et produits financiers, des connaissances juridiques, fiscales et comptables ainsi que de la réglementation.

La maîtrise professionnelle de l'anglais et de l'allemand est nécessaire, la pratique d'une autre langue (espagnol, italien, néerlandais) est vivement souhaitée.

De solides qualités de rigueur et d'analyse alliées à un esprit de synthèse, des qualités rédactionnelles, un bon relationnel, et un sens de la confidentialité vous permettront d'appréhender ce poste, qui nécessite une grande disponibilité personnelle en raison des déplacements à l'étranger ou en directions régionales.



Nous vous remercions de nous faire parvenir votre dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation, rémunération actuelle) en rappelant la référence du poste choisi à :

Crédit local de France - Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des hommes/secteur carrières
7 à 11, quai André-Citroën - BP 1002 - 75901 Paris cedex 15.

Sony... et votre engagement prend du sens

Responsable des achats





Sony (8,8 mds de francs de CA, 2 800 personnes) produit et commercialise des produits de haute technologie à l'usage du grand public et des professionnels. Rattaché au directeur des ressources humaines, vous prenez en charge la responsabilité des achats et du processus d'achats des biens et des services hors produits (*services généraux, logistique, informatique, voyages, promotion/*merchandising, voitures de fonction...). Vous définissez la politique d'achats en liaison avec les directions concernées et mettez en place les procédures garantes de la bonne exécution et de l'application de vos directives. Vous assurez également la formation de tous les intervenants exerçant une fonction d'achat de biens et services au sein de leur direction. Vous lancez et suivez les différents appels d'offres importants pour sélectionner les fournisseurs les plus compétitifs. A 35/45 ans, de formation *supérieure* commerciale complétée par une formation spécifique achats, vous avez acquis une expérience significative dans une fonction identique, si possible au sein d'une entreprise multinationale. Autonome, vous avez le *sens du dialogue* et *de la pédagogie* et vos capacités de conviction et de négociation ne sont plus à démontrer. Vous maîtrisez l'anglais et l'outil informatique.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre et prétentions) sous référence LM 21/01, à Sony France, Eric Bastard, 15 rue Floréal, 75851 Paris Cedex 17.



MEDIA SYSTEM

RAUN

Fonction Commerciale

Ceux qui prendront le temps de lire cette annonce, gagneront du temps sur leurs concurrents directs.

Responsables de Zones Export

Europe et Grand Export

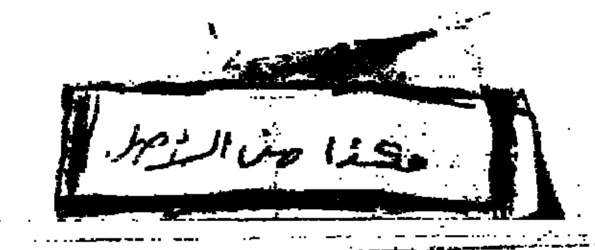
Diplômés d'une école de commerce de type ESC, justifiant de 4 à 7 années d'expérience commerciale export.

En 1997, Sagem SA sera plus que jamais leader dans les télécommunications et confirmera sa présence sur tous les créneaux porteurs. Afin de nous aider à accroître notre présence commerciale à l'international, nous vous confierons la responsabilité d'une zone géographique sur laquelle vous aurez à commercialiser des terminaux de télécommunication auprès d'une clientèle très diversifiée (grands distributeurs, opérateurs et O.E.M.). Votre énergie commerciale, votre expérience de la négociation en anglais *(une deuxième langue opérationnelle serait un plus)* et votre esprit de conquête nous permettront d'aller plus loin ensemble. Rappelez-vous, Sagem c'est 15 milliards de CA dont 5 à l'exportation, sans compter sur notre stratégie de diversification et d'internationalisation qui donnera *tout naturellement de l'ampleur et du souffle à votre carrière.*

• Ces postes sont situés en banlieue parisienne

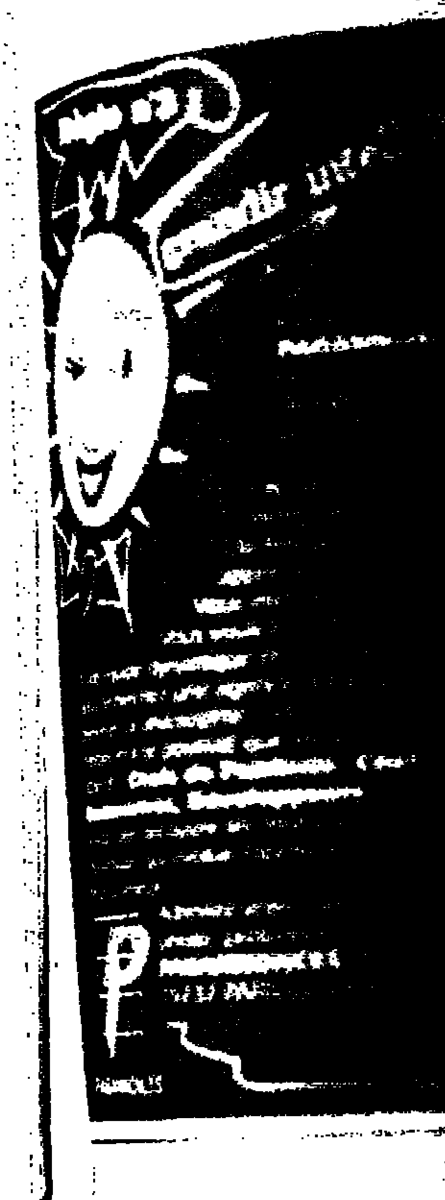
Adressez-nous votre dossier de candidature en précisant la référence LM 21/01 à SAGEM SA, Le Ponant de Paris, Direction du personnel, 27 rue Leblanc, 75512 Paris Cedex 15.





Gestion - Finance

Marke



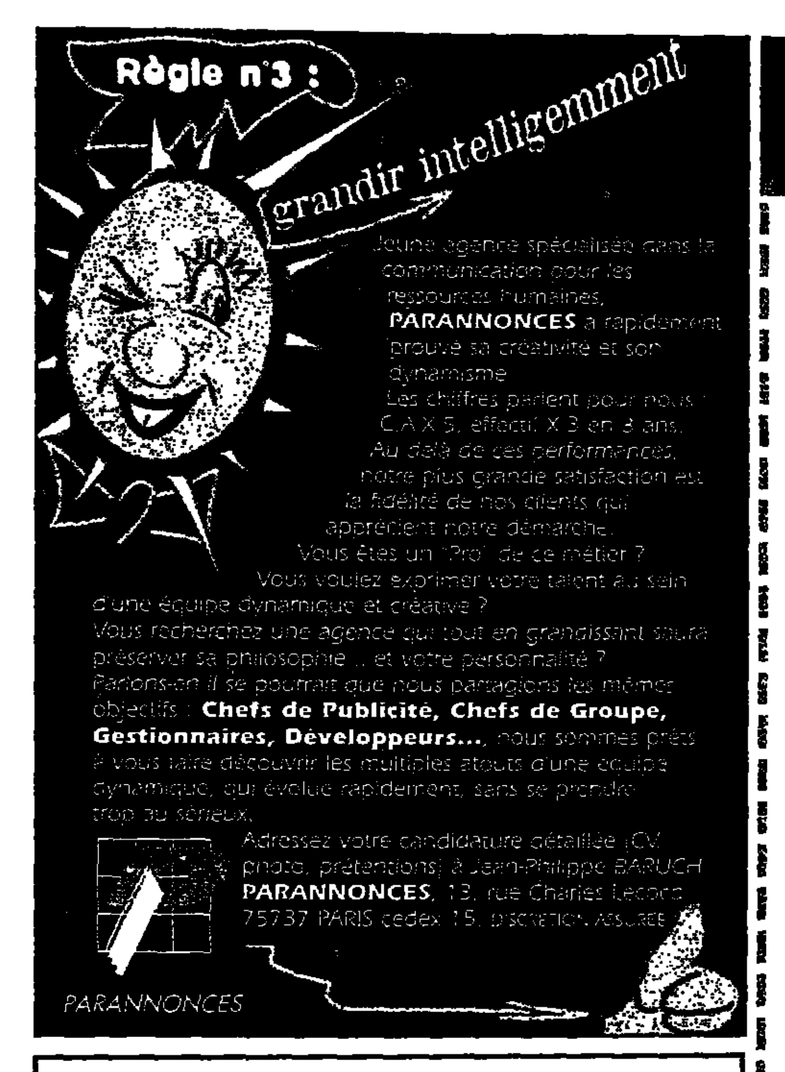
...munication ...

TH

■ DIRECTEUR D'ET...

■ CHARGE(E) D'ET...

Marketing - Communication



Consultant senior en communication interne

Au sein de l'équipe spécialisée d'une grande agence de communication parisienne, vous interviendrez au plus haut niveau dans les différents aspects de la communication interne et sociale (politique de changement social, évolution des métiers et des compétences, motivation des équipes...), de l'analyse de la problématique à la mise en œuvre des recommandations.

A 30/35 ans, de formation HEC, Essec, ESCP, IEP ou l'équivalent, vous avez acquis une solide connaissance de l'entreprise et des ressources humaines à travers une expérience de 5 années au minimum dans une grande entreprise et/ou en agence. Anglais courant.

Forte implication, sens de l'écoute, aptitude à rédiger et à animer de jeunes collaborateurs, goût du travail en équipe, alliés à une véritable éthique professionnelle sont autant d'atouts qui nous amèneront à retenir votre candidature.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous référence 38889 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes.

Nos objectifs pour l'avenir sont ambitieux.



CMP PUBLICATIONS,

leader de la presse informatique, 25 milliards de CA, développe l'ensemble de ses publications auprès d'une clientèle de professionnels. Nos objectifs pour l'avenir sont ambitieux : création de nouveaux titres, accroissement des parutions, élargissement de notre clientèle... Nous recrutons pour notre filiale française de nouveaux collaborateurs.

Rédacteurs en chef

Homme de communication et de management, vous traitez vos sujets avec pertinence et contribuez ainsi au développement de votre titre. Votre sens du marketing éditorial, votre excellente vision du marché et votre connaissance de l'ensemble de ses acteurs vous confèrent une véritable position d'animateur de débats. Vous savez suivre les évolutions et répondre aux attentes de vos lecteurs, contribuant ainsi à l'accroissement de votre audience. A 30/40 ans environ, votre parcours vous a amené à gérer des projets éditoriaux dans un contexte de technologie de l'information. Charisme, esprit critique et volonté de transmettre un savoir vous permettront de vous imposer dans ce poste. La pratique de l'anglais est indispensable. RÉF.RC

Journalistes

Au sein d'une équipe de journalistes, vous serez responsable d'une rubrique que vous saurez enrichir et développer par la pertinence de vos articles. Véritable force de proposition de sujets, vous possédez une culture générale et une connaissance pointue des produits et des technologies de l'information. Excellent rédacteur, vous rédigez vos dossiers de façon qualitative et attractive auprès d'un public de professionnels. A 30 ans environ, de formation supérieure, vous avez une connaissance parfaite des intervenants de votre secteur d'activité et une expérience significative dans un groupe de presse professionnelle. La maîtrise de l'anglais est un atout. Si la presse informatique vous passionne, saisissez notre opportunité. RÉF.JR

Directeurs publicité/marketing

Manager confirmé, vous évoluez dans un environnement hautement concurrentiel. Possédant une connaissance aigüe du marché publicitaire et de ses acteurs, vous saurez répartir les objectifs, véhiculer l'information et définir les plans de commissionnement, contribuant ainsi au développement de notre CA. Homme de terrain, votre sens de l'écoute et votre grande sensibilité marketing vous confèrent une approche client résolument stratégique et visionnaire. A 30/40 ans environ, de formation supérieure bac+4/5 avec une expérience de 5 ans minimum, l'univers de la presse professionnelle vous est familier. La maîtrise de l'anglais est un atout. RÉF.DP

Commerciaux

Vous commercialisez nos espaces publicitaires, auprès d'annonceurs et d'agences de publicité. Au delà de ce rôle, vous serez un véritable conseil en communication et interviendrez au cœur de la relation entre votre publication et ses lecteurs. De formation supérieure (Bac + 4 minimum), vous justifiez d'une expérience de la vente d'espaces publicitaires ou de services. Votre connaissance de la presse professionnelle est un vrai atout. Votre esprit d'équipe, votre sens de l'analyse et de la synthèse associés à de réelles capacités relationnelles vous permettront de développer un véritable partenariat avec vos annonceurs. La maîtrise de l'anglais est un atout. RÉF.CX

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la référence choisie à Marguerite CIRET, CMP France, DRH, 14 rue de Bassano, 75783 Paris cedex 16.



MEDIAPA

THEMA

Cabinet spécialisé dans les études sociologiques et marketing à dominante qualitative recherche

■ DIRECTEUR D'ETUDES

Formation : bac + 5, sciences sociales, lettres, philosophie. Maîtrise de l'anglais. MacIntosh
Expérience : 5 années minimum
Mission : Direction d'études qualitatives et quantitatives, développement du secteur international
Evolution : association à terme

■ CHARGE(E) D'ETUDES SENIOR

Formation : bac + 5, sciences sociales, lettres, philosophie. Maîtrise de l'anglais. MacIntosh
Expérience : 2 années minimum

Adresser CV + prétentions à *THEMA, 76 bis rue Vieille du Temple - 75003 PARIS*

PARIS

Autoroutes du Sud de la France

Chargé de communication

Mi-temps - CDD 1 an

Rattaché au responsable du service presse/communication interne, vous préparez et suivez les grandes manifestations internes et externes de la société. Vous gérez et contribuez au développement des relations presse et rédigez des communiqués et dossiers de presse.

Idéalement âgé de 28/35 ans, vous possédez une formation supérieure (bac + 5) ou un troisième cycle de communication (CELSA, IRCOM...). Disposant d'une expérience de 3 à 5 années au sein d'un service communication, vous avez notamment une bonne pratique de la presse écrite, parlée et télévisée.

Votre sens relationnel lié à d'excellentes qualités rédactionnelles, votre volonté d'intégrer une équipe jeune au sein de laquelle vous ferez valoir votre dynamisme, vous permettront d'envisager les meilleures opportunités.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 25001 à notre conseil Onoma, 29 rue de Berri, 75008 Paris

Onoma
GROUPE COURTAUD



Marketing - Communication

In 1971, INTEL introduced the world's first *microprocessor* ; today more than 80% of all PCs worldwide are equipped with INTEL microcomputer components. The INTEL Pentium® Processor has become *the standard* for today's PCs. More than 45 000 employees have as their aim to maintain the company's reputation for technical innovation and its market *leadership position.* Based on the INTEL MMX™ Technology we are now promoting the Intel VideoPhone for the consumer market in Europe. To support the rapid *growth of this product line our European* Internet and Communications Group is now looking for highly motivated and enthusiastic marketing professionals.



based in Swindon/UK

European Marketing Manager

You will be responsible for promoting and driving the Intel VideoPhone solution into the European PC-OEM market. You will work as a part of an enthusiastic team whose responsability will include promotion, positioning, development of marketing programs, roadmap presentations as well as the promotion of future products. Working closely with US international marketing and local country sales teams, you will manage high level marketing projects and ensure timely completion.

With a background in computer sciences or a business degree you will have a minimum of 3 years' experience in marketing or sales of PC or communications products with an OEM, distributor or reseller, ideally with a pan-European scope. Good understanding of the PC-OEM business, preferably in the consumer area, is required ; *proficiency in PC and communications* technology such as modems, audio and video will be a plus.

European Technical/Product Marketing Engineer

To assume responsibility for providing both technical and product marketing support to our local field application teams as well as our PC-OEMs with regard to the integration of the INTEL *VideoPhone* solution. *Key elements are resolving technical problems at a very detailed level within* an engineering environment, formulating development recommendations for future solutions, competition analysis, pricing, development and delivery of presentation materials.

You will have a degree in electronic engineering or computer sciences and a minimum of 2 years' experience in a technical and/or *product marketing role* in the PC or communication field. Familiarity with the PC architecture, Windows 95 environment, and ideally communications technology (H. 324, V34, V80) together with experience at low level problem diagnosis (hard-and software) are required.

A high energy level, excellent communication and presentation skills and a team player orientation are essential qualities. In addition to native French or German, fluency in *English is a prerequisite.*

We offer interesting positions providing scope for creativity and initiative, excellent opportunities for personal development together with an attractive compensation and benefits package, including profit sharing. *Relocation assistance is available.*

For further information please call Marlen Erber-Ludwig, telephone 00 49 89 13.06.820 or submit your full career details in English to our consultants.

Additional information on Intel and other job openings are available in Internet : http://www.intel.com

Erber-Ludwig & Partner GmbH
Recruitment Advertising & Selection
Nymphenburgerstraße 148
D-80634 München
Fax : 00 49 89 16.17.11
eMail: erber-ludwig@t-online.de

MEDIAPA

Gestion - Finance

Assurances
Programmes internationaux

ADJOINT AU RESPONSABLE DE PROJET

Groupe international diversifié, nous recherchons pour notre siège basé *en* banlieue Ouest un Professionnel de l'Assurance.

Au sein de notre Direction Assurances, vous développez l'activité Assurances d'une de nos principales filiales. Vous participez également à l'étude et à la mise en œuvre de nos projets en matière de risk management.

A 25/30 ans environ, de formation supérieure type Maîtrise de Droit/Economie ou ESC, vous disposez d'une première expérience (2 à 4 ans) idéalement acquise en cabinet de courtage ou en compagnie d'assurance. Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable ; la connaissance de l'espagnol serait un plus.

Vos qualités humaines, tout autant que vos compétences techniques, vous permettront d'évoluer au sein de notre groupe offrant de réelles perspectives.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et prétentions) sous réf. 6645 à EURO RSCG Futurs - 2 rue de Marengo 75001 Paris, qui transmettra.

★ EURO RSCG Futurs

Directeur
Administratif et Financier

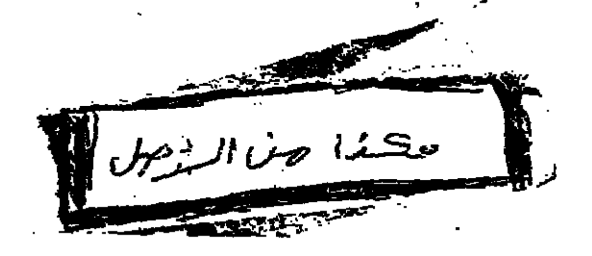
Notre vocation est la promotion de conseil et de services auprès des entreprises de notre région. Notre budget s'élève à 160 MF. Nous souhaitons vous confier une fonction complète et évolutive.

Collaborateur privilégié du *Directeur* Général, vous contribuez à la réflexion stratégique et à l'analyse de tous nos projets. Vous assurez de façon autonome l'ensemble des responsabilités financières, comptables, administratives et informatiques. Vous animez une équipe de 7 personnes.

A 35 ans environ, vous avez une formation ESC + DESCF ou le diplôme d'expert comptable enrichi d'un troisième cycle et une expérience significative acquise dans une fonction de même nature *au sein d'une* Entreprise *de services. Pour cette opportunité basée* dans une ville agréable au Sud de Lyon, nous attendons un homme de talent, pragmatique et rigoureux, attiré par la PME.

Notre conseil *vous remercie de lui adresser votre dossier* de candidature référencé 205/03/B, à Ethika, 7 rue Victor Hugo, 69002 Lyon.

Ethika
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Le Monde des Cadres

MAÎTRISE D'ŒUVRE - INGÉNIERIE DES TRANSPORTS PUBLICS

SEMALY — INGÉNIERIE DES TRANSPORTS PUBLICS



Directeur du Développement

LYON / 550 KF ±

Au sein du groupe SCETAUROUTE (1,8 milliard de CA, 2 400 personnes), présent dans 70 pays, la SEMALY est la filiale spécialisée dans l'ingénierie des transports publics : réalisation de métros, tramways et réseaux ferroviaires régionaux. Son développement est important tant en France qu'à l'étranger.

Rattaché au PDG, vous êtes responsable des actions permettant l'obtention de nouveaux marchés et vous :

- participez activement à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie commerciale : définition des cibles prioritaires de développement, pilotage et cohérence des actions de marketing et de communication, synergie avec les directions commerciales du Groupe ;
- développez et structurez un lobbying amont auprès des décideurs des grands projets de transports, dans les communautés urbaines, les grandes villes, les régions... ;
- identifiez les partenaires stratégiques adaptés à chaque projet ;
- coordonnez et conseillez les responsables techniques pour la préparation des offres et les accompagnez dans les approches commerciales.

Votre approche stratégique, politique et technique vous permet d'avoir un rôle moteur et décisif dans la signature de contrats importants, mobilisant des personnalités et des enjeux de haut niveau.

A 40 ans environ, vous avez l'expérience de la négociation de contrats d'ingénierie ou de service, auprès de grands clients du secteur public, ainsi que l'animation d'une petite équipe.

Vos atouts : une excellente formation supérieure (grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs), et une personnalité de premier plan.

Vous parlez au moins couramment anglais, car vos responsabilités s'étendront à l'export.

Vous intégrez une société (160 personnes) et un groupe qui sauront valoriser votre potentiel, et vous faire évoluer.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) s/réf. 6565 EM à notre Conseil Dominique Pierre MILLOT

People & People
RECRUTEMENT ET AUDIT
1, place des Cordeliers 69002 Lyon

OPGCM



Dans le cadre se son développement, AXES MANAGEMENT S.A., cabinet de conseil, d'audit et de formation dans le domaine du management public, recherche

1 CONSULTANT (H/F) en GESTION et FINANCES PUBLIQUES

❑ **Vous souhaitez :**

- participer à des missions de conseil et d'audit dans les domaines budgétaire, financier, organisationnel et du contrôle de gestion,
- concevoir et animer des séminaires de formation sur ces mêmes thèmes auprès de tous types d'organisations publiques (Etat, collectivités territoriales et établissements publics ...),
- valoriser votre expérience professionnelle en participant aux publications et aux activités scientifiques du cabinet.

❑ **Vous êtes :**

- de formation supérieure (3ème cycle de gestion, écoles de commerce) et vous avez une bonne connaissance des règles de la comptabilité publique,
- doté d'un fort esprit d'analyse et de capacités autonomes de travail,
- disponible pour de fréquents déplacements.

Vous disposez d'une première expérience significative acquise au sein d'un cabinet de conseil/formation ou d'une organisation publique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à AXES MANAGEMENT, 55 rue Traversière - 75012 Paris

---

Important groupe immobilier spécialisé en logement social, nous sommes très implantés dans les tissus locaux où nous sommes présents.
Nous recherchons pour notre pôle Ile-de-France (8 000 logements) un professionnel de la gestion et de la maintenance.

RESPONSABLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

De formation supérieure, vous possédez une expérience d'une dizaine d'années que vous souhaitez aujourd'hui valoriser. Rattaché directement à notre directeur général, vous proposerez et mettrez en œuvre une politique cohérente à moyen et long terme. Vous dirigerez et animerez des équipes et saurez concilier objectifs économiques et missions sociales. Votre sens de la communication et de la négociation associé à une réelle capacité de décision et de développement est déterminant pour nous.

Au-delà de votre savoir-faire, c'est votre potentiel qui nous intéresse, car c'est d'avenir avant tout dont nous parlerons ensemble.

Poste basé à Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération sous la référence 21D01 à notre Conseil RÉSOUDRE, 30 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris.

RÉSOUDRE — LES PROFILS D'AVENIR

MEMBRE CSNCR — Guillaume Tell



Le groupe RH PARTNERS vous présente ses meilleurs voeux pour 1997 et vous informe que Jean-Louis PAGES et toute son équipe, installés depuis 10 ans à Paris, ont rejoint notre réseau de 16 cabinets.

Nos coordonnées à Paris : RH PARTNERS
Jean-Louis PAGES - 365, rue de Vaugirard - 75015 Paris
Tél. 01 45 30 36 38 - Fax. 01 45 30 36 35

RH PARTNERS
Angoulême, Bayonne, Belfort, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Limoges, Lyon, Paris, Poitiers, Quimper, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Toulouse.

DÉVELOPPEURS DE TALENT h/f

LBW n'aime pas le

gaspillage!

Nous sommes une agence de communication indépendante (19 personnes / 16 MF de MB). Spécialisés dans la communication Ressources Humaines et Corporate, nous recherchons pour notre département Ressources Humaines deux Chefs de Pub Développement.

A 25/27 ans de formation supérieure (Sciences Po, CELSA, ESC...) vous êtes un jeune professionnel de la communication et un futur développeur hors pair. Vous avez une tête bien faite, vous êtes combatif, ambitieux et exigeant,... alors ne gaspillez plus votre talent !

Nous vous proposons de développer et gérer un portefeuille de clients (DRH, Responsables Recrutement, Dircom) dans le domaine de la communication de recrutement, auxquels vous apporterez écoute, réactivité et créativité.

Si vous souhaitez intégrer une agence en fort développement + 30 % de croissance annuelle, indépendante et très ambitieuse...

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prét. sous réf. 8280 à : LBW, 42 rue Laugier, 75017 PARIS.



Responsable des Etudes Quantitatives

« L'Homme qui fait parler les chiffres »

Nous sommes le FAF du secteur sanitaire et social privé à but non lucratif. La pertinence de nos actions nationales et régionales requiert une connaissance précise et anticipative de l'évolution quantitative et qualitative des emplois, besoins et pratiques de formation de notre secteur.

Nous nous sommes beaucoup impliqués dans l'élaboration de statistiques débouchant sur la constitution de bases de données.

Il s'agit pour vous d'exploiter la base de donnée, de l'enrichir par le recueil d'informations externes utiles et de fournir aux utilisateurs les statistiques qui en découlent.

Vous êtes à la fois un bon « technicien » du traitement de données au plan théorique (statistiques, économétrie) que pratique (production de chiffres) et un « communiquant » qui sait faire parler les chiffres.

Une ESC, Dauphine, une école de statistiques ou un diplôme de mathématiques appliquées, 5 ans d'antériorité dans un cabinet d'études de marché ou aux services statistiques d'une CCI ou d'une grande entreprise, l'habitude d'écouter, d'animer, de rédiger, le goût d'apporter des informations utiles aux décideurs et de travailler avec rigueur...

Rencontrons nous vite, les chiffres n'attendent pas...

Merci de nous adresser votre dossier sous réf. LEQ 129M à



11, rue des Pyramides, 75001 Paris.

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE **recrute de toute urgence :**

1 DIRECTEUR DES LYCÉES
(par voie statutaire)

Fonctionnaire de catégorie A, de formation supérieure, vous connaissez le monde de l'éducation et de l'administration territoriale, vous êtes intéressé par leur évolution, et vous avez de réelles aptitudes à la conduite d'une équipe, à la négociation et à la communication.

Vous aurez en charge :

- La Direction de l'éducation. Vous animerez une équipe de 12 personnes.
- Rattaché au Directeur Général des Services, vous exercerez sous son autorité une fonction d'animation et de mise en œuvre de la politique régionale initiée dans le domaine des lycées.

Vous assurerez les missions suivantes :

- L'élaboration et le suivi du budget du fonds régional de fonctionnement et d'investissement des lycées et des établissements assimilés.
- L'attribution des dotations annuelles de fonctionnement aux lycées et établissements assimilés.
- La définition et la programmation annuelle et pluriannuelle des investissements (travaux et équipements) des 123 établissements.
- La mise en œuvre du schéma prévisionnel des formations récemment approuvé par l'Assemblée Régionale.
- Suivi du plan de réussite scolaire, élément original de la politique de la Région de Bourgogne.
- Les relations institutionnelles et fonctionnelles avec le Rectorat de l'Académie, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt pour l'enseignement agricole, les [illegible] de l'enseignement privé.

[illegible] les conditions suivantes :

- [illegible] du grade d'Administrateur ou [illegible]
- [illegible] d'un corps équivalent par voie de [illegible]

[illegible] Monsieur le Président du [illegible] Direction Générale des Services [illegible] 17, boulevard de la Trémouille [illegible]

EUROTRICS

DANS LE CADRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

Consultant H/F

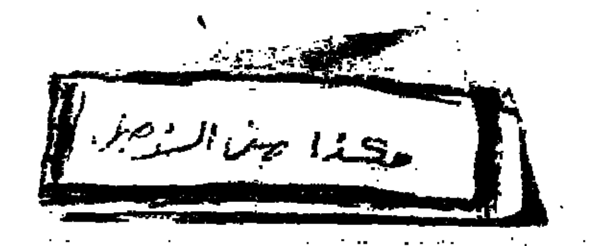
Notre cabinet est un des opérateurs reconnus dans le Conseil en Ressources Humaines. Notre savoir-faire est construit autour du recrutement de dirigeants et de cadres (par annonce et par approche directe), et de l'audit de communication.

Pour participer à notre croissance, dans la région Rhône-Alpes, nous recherchons un candidat expérimenté dans le conseil aux entreprises : PMI et Grands Groupes. Vous savez créer et développer une clientèle par une approche crédible des décideurs, une conduite rigoureuse des missions, un excellent contact humain ainsi qu'une grande capacité de travail. Vous intégrez une équipe opérationnelle, réactive et fiable.

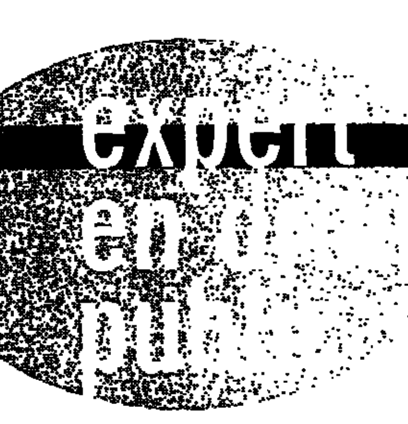
Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier de candidature expliquant votre valeur ajoutée (lettre manuscrite, CV et prétentions) à Dominique-Pierre MILLOT qui le traitera personnellement et vous garantit une totale confidentialité.

People & People
RECRUTEMENT ET AUDIT
1, place des Cordeliers 69002 Lyon

OPGCM



Juristes - Ressources Humaines



POSTE À TEMPS PARTIEL

Intégré au sein de nos équipes opérationnelles, vous aiderez les chargés d'assistance à répondre aux questions complexes posées par nos abonnés. Parallèlement, vous assurererez la formation permanente de l'équipe.

A 30 ans environ, de formation DEA ou équivalent, vous avez une solide expérience opérationnelle de juriste en Droit Public. Chargé des Finances ou des Affaires Juridiques au sein, par exemple, d'une mairie, vous avez été confronté à des sujets aussi variés que l'organisation et la gestion de la commune, le droit des procédures relatives aux collectivités locales, etc...

Reconnu pour votre sens du travail en équipe et votre disponibilité, vous saurez vous intégrer et faire apprécier votre professionnalisme.

Merci d'adresser vos CV, lettre manuscrite et photo sous réf. JUR/DP à Europ Assistance, 1 Promenade de la Bonnette, 92633 Gennevilliers Cedex.



MEDIAPA

---

de : Thomas le Carpentier — Réf. à rappeler : TCM 800

à : Un juriste d'environ 35 ans, troisième cycle en Droit privé éventuellement complété par un diplôme de JD ou IEP,... voulant mettre au service d'une industrie de pointe son expérience de praticien du Droit des affaires et des sociétés (Restructurations, filialisations...), sa créativité, sa polyvalence (Droit communautaire, financier, fiscal,...) et sa pratique d'une ou plusieurs langues étrangères, dont l'anglais.

obj : JURISTE SENIOR - Paris - 420 KF

Un très grand groupe industriel multinational, leader dans un univers très technique (CA 65 milliards de FF), crée un poste à rapide évolution de Juriste Senior, auprès du Directeur Juridique Groupe. Conseil interne et support de la Direction Générale, il conçoit et participe à la rédaction et aux négociations de protocoles d'alliances, nationales ou internationales, de très gros projets de restructuration, dans un univers particulièrement complexe et changeant,... En outre, il joue un rôle d'interface avec les conseils extérieurs qu'il aura aidé à sélectionner sur toutes les questions juridiques qu'il ne traite pas directement.

DEPARTEMENT JURIDIQUE

33, rue Crémieux - 75012 Paris - Tél : 01 44 75 52 00 - Fax : 01 44 75 52 01

Groupe industriel de dimension internationale, nous occupons une position de leader dans un secteur de technologie de pointe.

Nous renforçons notre structure et recherchons un

Fiscaliste expérimenté

Au sein de notre service fiscal, vous participerez dans le domaine de la fiscalité internationale, à l'activité export, depuis l'appel d'offres jusqu'à l'exécution des contrats.

En outre, vous interviendrez dans la mise en place et la gestion fiscale de filiales étrangères.

Vous aurez également un rôle de conseil dans tous les secteurs de la fiscalité française, auprès des différents services fonctionnels et opérationnels.

Agé de 30 ans environ, de formation supérieure avec une spécialisation en droit fiscal, vous disposez d'une expérience de 5 ans en entreprise ou cabinet.

Pour réussir à ce poste, vous devez disposer de réelles qualités relationnelles, d'une grande autonomie et avoir une parfaite *maîtrise de l'anglais. Une troisième langue* et la pratique de la micro-informatique seraient des atouts supplémentaires.



TELECOM

Pour ce poste basé à Vélizy-Villacoublay, merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. FIS/MO à Liliane Crocquevieille - ALCATEL TELECOM - Direction des Ressources Humaines - 10, rue Latécoère 78141 Vélizy Cedex.

Plus proches de leurs clients pour améliorer, à la fois la qualité et la rentabilité des produits et des prestations qu'elles proposent, les entreprises font, plus que jamais, appel aux systèmes d'information et de communication. Dans ce contexte de reengineering, les Directions Informatique doivent relever plusieurs défis d'ordre économique et technique, mais aussi socio-professionnel. Notre mission consiste à les conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie, en particulier dans les domaines de l'organisation et des ressources humaines.

Nous vous proposons de nous rejoindre, à Paris et/ou Lyon, en tant que :

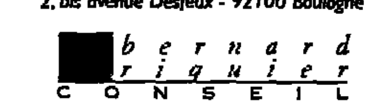
Consultant Ressources Humaines

De formation supérieure (Commerce, Gestion, Sciences Humaines), vous possédez une première expérience (environ 3 ans) d'un métier pour lequel vous disposez des quelques qualités nécessaires : éthique professionnelle et dimension commerciale, qualité d'écoute et sens de la décision, autonomie et esprit d'équipe...

Il vous suffira donc de faire vôtres nos concepts, nos méthodes et nos outils pour convaincre rapidement et satisfaire durablement une clientèle nombreuse et fidèle.

Accessoirement, vous êtes réaliste, enthousiaste et travailleur ; ou, bien sûr, travailleuse.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence BR-BR-CO, à : Bernard Riquier Conseil 2, bis avenue Desfeux - 92100 Boulogne



http://www.riquier.com

Notre société figure parmi les centres de recherche les plus innovants dans son domaine de prédilection. Adossé à un groupe européen leader, nous donnons aux Ressources Humaines une place importante et recrutons pour nos sites deux

Responsables des Ressources Humaines

• Ouest • Paris

Vous êtes rattaché au Directeur Recherche et *Développement* et coordonnez la mise en place d'une politique Ressources Humaines innovante.

Chargé d'impulser une dynamique en matière de gestion de l'emploi et des carrières, vous êtes le conseil de notre réseau de Responsables de Personnel présents sur les sites.

De formation supérieure avec spécialisation Ressources Humaines (Celsa, Ciffop...), vous justifiez de 5 à 7 ans d'expérience en tant que Responsable des Ressources Humaines ou Chef de Département.

Vous êtes considéré comme un expert dans le domaine de la gestion de l'emploi et reconnu comme un homme de dialogue capable de mobiliser ceux qui travaillent autour de vous.

Notre société est en mesure de vous faire évoluer.

Merci d'adresser lettre, CV, prétentions, en précisant la référence M/1221, à notre Conseil ORNICAR, 92 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

ornicar GROUPE H&C CONSEIL

Evidence

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie
et
Le Monde Emploi
01-44-43-76-03
Fax : 01-44-43-77-32

Créé en 1976, le Florian Mantione Institut est devenu un des leaders du conseil en ressources humaines : recrutement, outplacement, formation, audit humain et organisationnel. Notre réseau international partage la même éthique et le même professionnalisme et regroupe les meilleurs cabinets des pays concernés. Nous recherchons

Directeurs de cabinets-conseil

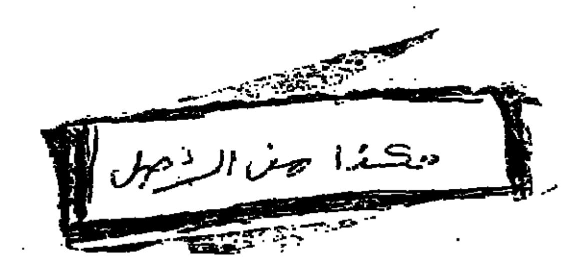
Sur certaines régions françaises, vous serez chargés de promouvoir notre MARQUE qui demeure synonyme de qualité, rigueur et résultats, en vous aidant de tout ce qui a fait notre *succès* : *méthodologie*, outils commerciaux, références, livres (Les 17 secrets d'un chasseur de têtes, aux Editions Chotard et Le recrutement des commerciaux aux Editions d'Organisation).

Associés à notre création d'agence, vous disposez d'une expérience professionnelle significative dans le conseil, la formation et/ou le commercial.

Nous vous aiderons à réussir car en réseau la réussite est plus rapide et la synergie plus stimulante.

Merci d'envoyer CV, photo et lettre de motivation détaillée, sous la réf. *LR1970*, au *Florian Mantione* Institut, BP 9227, 34043 *Montpellier* Cedex 01, à l'attention de Florian Mantione qui vous répondra personnellement. Consultez également le Minitel 3615 code SOFTEL.

Florian Mantione Institut
Réseau International de Conseil en Ressources Humaines



Juristes - Ressources Humaines

Recrutement de dirigeants et de cadres

Consultant Senior

Notre cabinet vient d'effectuer une étude d'image. Ses conclusions (que nous vous détaillerons volontiers) sont fort positives et nous incitent à accélérer notre rythme de développement qui, depuis de nombreuses années, nous situe dans les tous premiers.

C'est une équipe prête à vous apporter son expérience et à s'enrichir grâce à vous qui vous accueillera.

Pour s'intégrer dans notre cabinet, les caractéristiques que nous avons dégagées en commun sont les suivantes :

- une formation sciences humaines (bac + 5)
- 5 à 10 ans d'expérience significative dans le recrutement, ayant permis d'en maîtriser les méthodes et de développer finesse dans l'analyse et clarté dans la synthèse et les recommandations,
- grande rigueur, disponibilité et engagement personnel vis-à-vis des clients et des candidats,
- ...joie de vivre et humour pour bien vivre les exigences de ce métier passionnant.

Notre étude indique que nous sommes discrets : nous préférons, dans un premier temps, demeurer anonyme.

Poste à Paris.

Si cette proposition vous tente et si notre démarche vous convient, merci d'écrire en précisant la réf. 14948M sur la lettre et l'enveloppe, à :
Publipanel - 13, rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.

Société internationale de services pétroliers en forte croissance, opérant dans le monde, recherche pour son siège en région parisienne :

DIRECTEUR JURIDIQUE GROUPE

Vous veillez, avec une équipe restreinte mais motivée, à la gestion des risques du Groupe et participez à son développement, en étroite collaboration avec la Direction Générale.
De formation DJCE - L.L.M. en Droit international des Affaires, vous possédez, à 38-45 ans, une expérience internationale réussie, notamment en Entreprise, dans la négociation des contrats clés en main, Joint Ventures et fusions/acquisitions.
Anglais courant indispensable - Espagnol souhaité.

Merci d'adresser lettre + C.V., sous référence JO197M
chez TRIODE : 223 Boulevard Pereire - 75017 Paris

Cabinet Conseil en Propriété Industrielle, nous recherchons un

Juriste Marques

De formation CEIPI Marques ou équivalent, vous êtes spécialisé en droit des marques et droits connexes. Vous justifiez d'une première expérience et vous êtes très attiré par l'informatique. Vous maîtrisez l'anglais et l'allemand serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, photo et CV) au Cabinet MARTINET & LAPOUX (Recrutement juriste), BP 405, Guyancourt, 78055 St-Quentin-en-Yvelines cedex.

SOURCES

■ *LA SOCIÉTÉ : Pour accompagner son développement en France et à l'étranger, un Groupe industriel de premier plan recherche un :*

Juriste Droit des Sociétés

Banlieue Ouest

■ *LE POSTE : Sous la responsabilité du Directeur Juridique Adjoint, il prend directement en charge les dossiers en droit des sociétés concernant les filiales françaises du Groupe ainsi que les filiales étrangères détenues à 100 %.*
Par ailleurs, il assiste le Directeur des Affaires Juridiques sur les opérations complexes concernant la Holding cotée du Groupe. Il assure le suivi des opérations réalisées en relation étroite avec la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe.

■ *LE CANDIDAT : A 30/35 ans, de formation supérieure en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE), complétée idéalement par un diplôme de droit étranger ou de droit comparé, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum acquise en entreprise si possible dans une fonction similaire par la nature des dossiers rencontrés.*

Ordonné, autonome et rigoureux, votre sens du conseil et votre disponibilité vous permettront de vous intégrer facilement au sein d'un Groupe en fort développement.
Vous maîtrisez parfaitement l'anglais. La connaissance de l'allemand est un plus dans le cadre de ce recrutement.

■ *Merci de contacter notre conseil Grégoire BERTIN au 01 47 23 37 00 ou lui envoyer un dossier complet sous réf. 3355/GB ou par fax au 01 47 23 38 00 à ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

AVEC 28 MILLIARDS DE FRANCS EN TOTAL DE BILAN EN 1995, 900 MILLIONS DE FRANCS DE FONDS PROPRES, 820 COLLABORATEURS, LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE OUEST CONTINUE SA PROGRESSION ET RECHERCHE SON RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

Responsable du Service Juridique

En étroite collaboration avec le Directeur des Affaires Générales, vos missions principales consistent à :

- prévenir et maîtriser les risques juridiques de l'entreprise,
- manager une équipe de 4 personnes.

VOUS AUREZ NOTAMMENT À :

- défendre les intérêts de l'entreprise.
- apporter conseil et assistance dans les domaines juridiques suivants : droits des affaires, droit de l'immobilier, droit des assurances.
- actualiser, proposer et mettre en oeuvre les plans d'assurances des risques de l'entreprise.
- contribuer à rentabiliser le parc immobilier et en optimiser la gestion.
- participer à l'élaboration des budgets dans les domaines concernés et en assurer le respect.
- élaborer et mettre en oeuvre les plans de contrôle.

Agé de 35/40 ans, diplômé d'études supérieures en droit type DESS ou DEA, vous avez une expérience réussie d'au moins 5 ans dans le management d'un service juridique au sein d'un établissement bancaire.

En outre, vous possédez des connaissances approfondies et une excellente pratique du droit dans les domaines bancaire, immobilier et assurances.

Bon négociateur, esprit clair, structuré et créatif, vous disposez d'excellentes capacités d'expression écrite et orale, de solides capacités relationnelles et de facultés d'animation affirmées.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV et prét.) sous réf. RJ/BD à la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest, Direction des Ressources Humaines, à l'attention de Bertrand Déroulède, 14 avenue du Centre, 78067 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex.

LBW

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE OUEST

■ *LA SOCIÉTÉ : La Direction Juridique d'un grand laboratoire pharmaceutique, recherche un :*

Juriste d'Affaires confirmé

Banlieue Ouest

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Juridique, vous intervenez plus particulièrement sur la rédaction des contrats et accords français et internationaux avec les tiers. **Généraliste en droit des affaires**, vous exercez une mission de conseil auprès des différents services opérationnels.*
Vous prenez en charge le suivi des dossiers contentieux et gérez les marques et brevets de la société.

■ *LE CANDIDAT : A **28/30 ans** environ, de formation supérieure en droit des affaires de type DEA, DESS ou DJCE, vous avez acquis **impérativement 3 à 5 ans** d'expérience minimum en entreprise, de préférence dans l'industrie pharmaceutique ou dans le secteur des biens de grande consommation. Une expérience en Cabinet d'avocats pourra être prise en compte. Des connaissances en droit fiscal, droit de l'informatique et droit de la distribution seront vivement appréciées. Une **parfaite maîtrise de l'anglais** écrit et oral est indispensable.*

***Rigoureux**, dynamique, vos **qualités relationnelles** et votre ouverture d'esprit vous permettront d'évoluer avec succès au sein du Groupe en fort développement.*

■ *Merci de contacter nos conseils Frédérique STOEFFLER ou Frédéric FOUCARD au 01 47 23 37 00 ou de leur envoyer un dossier complet sous réf. 3354/FS ou par fax au 01 47 23 38 00 à ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE DU TRAITEMENT DE L'EAU INTERVENANT DANS LE MONDE ENTIER SOUHAITE RENFORCER SA DIRECTION JURIDIQUE ET RECRUTE UN

Juriste international

Au sein du service juridique, vous exercerez une fonction de conseil pour la passation et le suivi de contrats mais aussi en matière d'analyse d'appels d'offres.

Vous interviendrez dans la négociation, la rédaction et le suivi de l'exécution des contrats commerciaux, de sous-traitance, accords de partenariat, conventions entre associés.
Enfin, vous gérerez les contentieux tant en France qu'à l'Export.

Agé d'environ 30/35 ans, de formation en droit des affaires (DEA *ou* DESS), vous justifiez d'une expérience de 5 ans acquise en entreprise de dimension internationale ou en cabinet.

Une bonne pratique de l'anglais et de l'espagnol est obligatoire.
Ce poste, basé en proche région parisienne est, nécessite des déplacements dans le monde entier.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, photo et rémunération actuelle sous référence 105424 à EURO RSCG FUTURS 2, rue de Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

★ EURO RSCG FUTURS

Formation Professionnelle





Institut d'urbanisme de Paris
Une formation double tournée vers l'emploi ou le retour à l'emploi dans l'univers du développement local :

D.U. Insertion par l'économique et développement territorial

Une formation organisée autour du projet professionnel

1. **Un diplôme d'université de 2ème cycle, véritable passeport pour l'emploi**
2. **Une préparation aux concours de la fonction publique territoriale**

Cycle modulaire ouvert aux salariés dans le cadre du congé CIF ou d'un plan de formation de l'entreprise (455 heures sur deux fois sept mois); aux demandeurs d'emploi (644 heures et deux stages sur sept mois), ainsi qu'aux candidats à la préparation aux concours de catégorie A ou B.

Information : INFA, 82, rue François Rolland, 94130 Nogent sur marne
Tél : 01.45.14.64.00 / 01.45.14.64.58 / Fax : 01.43.94.91.44



Chaque semaine, retrouvez la rubrique
"FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces publicitaires,
contactez Michèle FERNANDEZ au
☎ 01.44.43.76.17 - *(Fax : 01.44.43.77.32)*

HSD ERNST & YOUNG

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Nous sommes l'un des tout premiers cabinets d'avocats d'affaires français. Pour répondre à la demande croissante de nos clients, nous renforçons nos équipes et recherchons :

Deux Avocats Généralistes Droit des Affaires

Nous souhaitons intégrer des candidats de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE), maîtrisant la langue anglaise et justifiant de 3 à 5 ans d'expérience en cabinet d'avocats, de préférence avec une dominante en droit des sociétés (fusions, acquisitions, restructurations).

Merci d'adresser votre candidature à notre conseil **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou **de taper votre CV sur le 3617 MPage** (Corniche 1,48F/Min) sous réf. TM14609

Les CV adressés directement au cabinet seront transmis à notre conseil.



Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et fiscal

Important cabinet d'Avocats français recherche un

Avocat en Droit Social

Normandie

Rattaché à l'Associé responsable notamment du droit social, vous vous verrez confier un portefeuille de clientèle composée principalement de PME/PMI que vous devrez fidéliser et développer et auprès desquelles vous assurerez principalement une mission de conseil.

Vous interviendrez de façon autonome tant en matière de relations individuelles (vie et rupture du contrat de travail, etc.) que de relations collectives (mise en place et suivi d'institutions représentatives, accord d'entreprise, plan d'interessement ,etc.).

Vous serez également sollicité en droit de la sécurité sociale et animerez ponctuellement des stages ou des sessions de formation continue.

Agé de 30 ans environ, Avocat de formation juridique supérieure spécialisée en droit social (DEA, DESS, DJCE, etc.), vous avez acquis une expérience du conseil en droit social d'environ 5 ans au sein d'un cabinet d'avocats.

Excellent technicien, vous êtes rigoureux, disponible, autonome et doté de bonnes dispositions relationnelles

Merci d'adresser + CV + photo + n° de téléphone + rémunération actuelle à **Christophe Blanc, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 3617 code MPage** (Corniche 1,48F/Min) sous réf. CB13722

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Important Cabinet d'Avocats français recherche dans le cadre du développement de son activité droit des affaires auprès de sa clientèle internationale un

Collaborateur en Droit des Affaires

Agé d'environ 30 ans, Avocat de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.), vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans en droit français des affaires que vous souhaitez valoriser dans une structure souple et évolutive.
Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable. Réf. CD14541

Solicitor

Agé d'environ 30 ans, Solicitor, vous êtes doté impérativement d'une expérience professionnelle d'environ 5 ans acquise au sein d'une Law Firm en France ou à l'étranger. Vous êtes intéressé à rejoindre un cabinet d'avocats français où vous pourrez participer au développement de la clientèle internationale.
Une très bonne maîtrise de la langue française est indispensable (lu, écrit et parlé). Réf. CD14542

Directement rattachés à l'un des Associés du Cabinet, vous interviendrez en conseil et en contentieux en droit des affaires auprès d'une clientèle de groupes français et étrangers notamment sur des dossiers de :

- Droit des sociétés
- Procédures collectives
- Concurrence, distribution, vente
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit immobilier

Merci d'adresser + CV + photo + n° de téléphone + rémunération actuelle à **Christophe Duchatellier, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur le 3617 MPage (Corniche 1,48F/Min) sous la référence du poste choisi.

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Explorez une nouvelle voie

le conseil en recrutement de haut niveau

Il est probable que vous n'ayez jamais envisagé d'évoluer vers le conseil en recrutement. Ce marché en croissance est l'un des rares à offrir autant d'opportunités de réussite. Notre produit est le plus insaisissable, le moins prévisible et le plus passionnant : les hommes.

Aujourd'hui le groupe Michael Page PLC leader européen et français du recrutement réalise un CA de 1 MdF.

Michael Page Tax & Legal, spécialiste du conseil en recrutement juridique et fiscal, est le partenaire des entreprises, des banques et des cabinets d'avocats dans la recherche de leurs nouveaux collaborateurs.

Afin de poursuivre notre ascension, nous recherchons des ***juristes et/ou fiscalistes*** ayant une expérience significative au sein du service juridique d'une entreprise ou en cabinet d'avocats d'affaires.

En échange d'un fort investissement et de l'adhésion à notre esprit d'équipe, nous vous proposons une formation complète à nos méthodes et la prise en charge rapide de missions de recrutement; nous offrons pour cela de réelles responsabilités et une évolution au sein de notre groupe.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur 3617 MPage (Corniche 1,48F/Min) sous réf. TM15017

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et fiscal

Grand groupe de communication français figurant parmi les leaders européens recherche un

Juriste Droit des Sociétés

Paris

Au sein de la Direction Juridique, vous intervenez en matière de droit des sociétés notamment dans le cadre d'opérations de structure (fusions, acquisitions...) et assurez également le suivi juridique des entités du groupe.

Agé(e) d'environ 28 ans, diplômé de 3ème cycle (DEA, DESS) en droit des affaires, vous justifiez d'une première expérience du droit des sociétés acquise en cabinet ou en entreprise.

La pratique courante de l'anglais écrit et oral est indispensable.

Merci d'adresser + CV + photo + rémunération actuelle à **Christophe Duchatellier ou Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur le 3617 MPage (Corniche 1,48F/Min) sous réf. CD14266

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et fiscal

Parmi les postes que nous traitons actuellement, nous recherchons :

un Associé Cabinet d'Avocats Français (TM15209)

un Directeur Juridique (CD15402)

un Juriste Propriété Industrielle (TM15090)

un Juriste Droit Public (TM15120)

un Avocat Fiscaliste pour Cabinet Français (SD13724)

un Avocats en Droit Social Bilingue Anglais (SD15234)

un Juriste d'Affaires Bilingue Allemand (CB14795)

un Avocat en Droit des Sociétés *Sud de la France* (CB14130)

un Avocat Judiciaire (POL13741)

un Juriste d'Affaires (POL15469)

un Responsable Juridique International (TM15290)

un Juriste Droit Informatique (CB14580)

Contactez
Christophe Duchatellier ou Thierry Montécatine
au 01 40 89 15 25

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et fiscal

Important groupe industriel français de dimension internationale recherche un

Juriste Droit Social

Ouest de Paris

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous assurez un rôle de conseil en matière de réglementation sociale.

A ce titre, vous assistez le chef d'établissement dans la préparation des différentes institutions représentatives du personnel et gérez les relations avec les mandatés. Vous intervenez en qualité de support des sites et êtes également l'interlocuteur privilégié de l'administration du travail (Inspection, DDTE, etc...), de l'URSSAF et des organisations professionnelles.

Agé(e) de 30 ans, de formation juridique supérieure en droit social (DEA, DESS, DJCE), vous avez acquis une expérience équivalente au sein d'une entreprise. La maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire qui vous permettra notamment d'évoluer au sein de notre groupe.

Merci d'adresser + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Pierre-Olivier Landry, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper **votre CV sur le 3617 MPage** (Corniche 1,48F/Min) sous réf. POL15664

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et fiscal

Michael Page Tax & Legal la référence en matière de conseil en recrutement juridique et fiscal